

RAPPORT DE GESTION 2017



Ville de Prilly



TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ	5
RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION	6
RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION ..	6
CONSEIL COMMUNAL	9
BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	10
COMMISSION DE GESTION	10
SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL	15
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES	19
MESSAGE DU SYNDIC	20
SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	21
SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES	34
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	50
SERVICE DES FINANCES	53
SERVICE INFORMATIQUE	57
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	59
MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE	60
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	61
DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS	73
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	74
DOMAINES TRANSVERSAUX	75
RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES)	81
VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES	87
BUREAU TECHNIQUE - CADASTRE-SIT	90
BUREAU TECHNIQUE - CHANTIERS	90
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT	97
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	98
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	99
AMÉNAGEMENTS URBAINS	102
ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION	104
TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER	105
TRAVAUX DES COMMISSIONS	107
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES	108
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	111
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	112
PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS	113
SERVICE SOCIAL COMMUNAL	115
STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	117
ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE	118
SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	120
PRESTATIONS PARASCOLAIRES	122
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	123
FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	127
POLICE EST LAUSANNOIS	129
PROTECTION CIVILE	133
SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS	136
ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA RÉGION LAUSANNOISE POUR LA RÉGLEMENTATION DU SERVICE DES TAXIS ..	139
CONCLUSION	141
GLOSSAIRE	143
ANNEXES	147
ORGANIGRAMMES	148

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2017

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 93 c de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et à l'article 110 du Règlement du Conseil communal du 20 mai 2016, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport sur sa gestion pendant l'année 2017.



MUNICIPALITÉ

Au 1^{er} janvier 2017

Présidence : M. G. Reichen, Syndic

Vice-présidence : M. M. Zolliker, Conseiller municipal (01.01. - 30.06.2017)

Mme L. Masméjan, Conseillère municipale 01.07. - 31.12.2017)

RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION

RÉPARTITION DES DIRECTIONS, SUPPLÉANCES

- Administration générale, finances et affaires culturelles (ci-après DAGF)

Direction : M. G. Reichen, Syndic

Suppléance : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale

Secrétaire municipal : M. Ph. Steiner

- Domaines, gérances et sports (ci-après DDGS)

Direction : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale

Suppléance : M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal

- Travaux et services industriels (ci-après DTSI)

Direction : M. M. Zolliker, Conseiller municipal

Suppléance : M. N. Leuba, Conseiller municipal

- Urbanisme et environnement (ci-après DUE)

Direction : M. N. Leuba, Conseiller municipal

Suppléance : M. M. Zolliker, Conseiller municipal

- Jeunesse, affaires sociales et sécurité publique (ci-après DJAS)

Direction : M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal

Suppléance : M. G. Reichen, Syndic

SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité, qui siège le mercredi, a tenu 43 séances ordinaires et y a traité 1'333 objets. Elle a également tenu 9 séances thématiques durant lesquelles des projets de grande ampleur ou particulièrement complexes ont été traités, notamment le concours d'architecture pour le projet d'Hôtel de ville ainsi que l'assainissement et l'extension de la Villa romaine, le réaménagement de l'av. de Lavaux, l'attractivité du centre-ville, divers plans de quartiers en cours d'élaboration, et la révision du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE).

RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION

AUTORITÉS CANTONALES

La Municipalité et les Conseillers municipaux, à titre individuel, entretiennent des relations directes avec les Conseillers d'Etat au gré des dossiers sensibles de la Commune pour lesquels le Canton est concerné ou impliqué.

DISTRICT DE LAVAUX-ORON

Cette année s'est déroulée sans fait marquant au niveau du district, si ce n'est l'aboutissement des travaux préparatoires en vue de la fusion des Organisations régionales de Protection civile du district. Le préavis y relatif sera soumis aux Municipalités du district durant le premier trimestre 2018.

La Municipalité a rencontré M. le Préfet en novembre, lors de sa visite annuelle, à l'occasion de laquelle les documents et informations présentées lui ont donné entière satisfaction.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

La Ville de Pully est représentée par M. le Syndic G. Reichen au sein du groupe des villes, qui réunit les communes de plus de 7'000 habitants. La Municipalité a été régulièrement informée sur les dossiers revêtant une importance particulière pour Pully, notamment la modification de la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (transport de personnes à titre professionnel - cas « Uber »), et la nouvelle loi cantonale sur le droit de cité vaudois.

LAUSANNE RÉGION

Se référer au rapport d'activité de Lausanne Région, publié à l'adresse www.lausanneregion.ch.

RAPPORTS INTERCOMMUNES

Promotion Pully Paudex Belmont (ci-après PPPB)

L'Association a pour but de développer le tourisme sous toutes ses formes et de contribuer au développement économique et culturel de la région concernée.

Durant l'année 2017, PPPB a soutenu le Festival'entre2, la Course à travers Pully, une activité du Passeport vacances, le 100^e anniversaire des Tréteaux du Fau-Blanc, les Lavaux d'Or 2017, la petite Fête de la Grand'Rue, Pully en Fête et les Fenêtres de l'Avant à Belmont-sur-Lausanne.

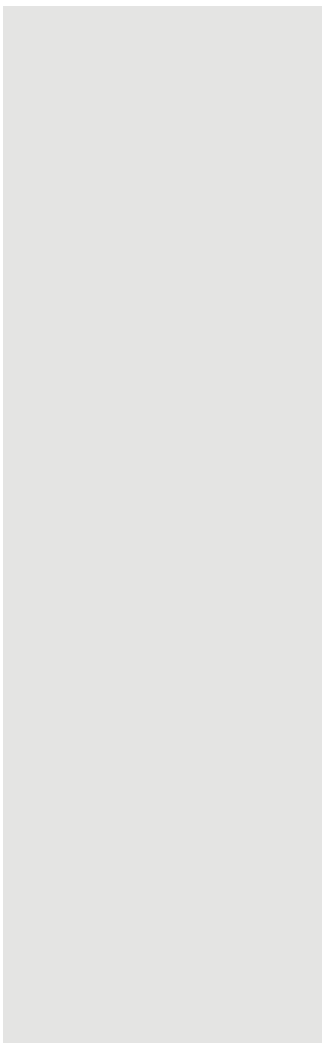
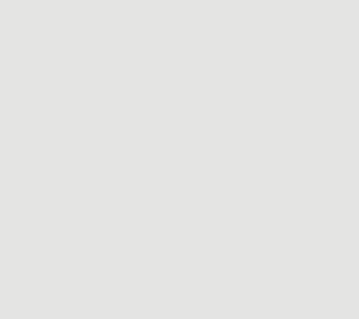
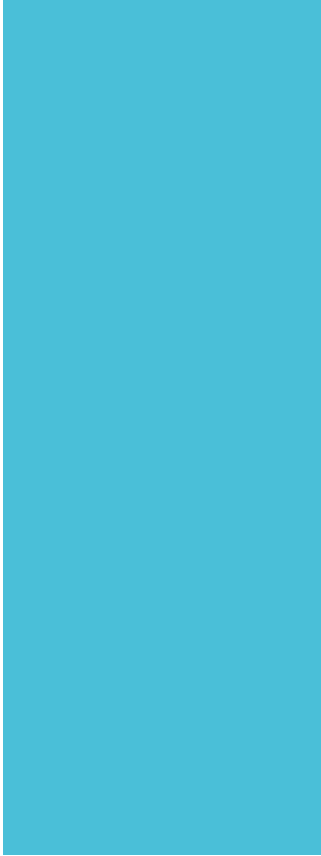
Taxe intercommunale de séjour

Conformément à la Loi cantonale sur l'appui au développement économique, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, le Règlement intercommunal sur la taxe de séjour prévoit l'adaptation des barèmes de la taxe de séjour, désormais uniquement communale, une définition simplifiée des assujettis et des personnes exemptées, l'instauration d'un mode de calcul unique de la taxe, sur la base des seules nuitées, l'adaptation des tarifs destinée à financer une offre en matière de transports publics pour les hôtes et, enfin, des modalités simplifiées de collaboration à l'échelle de la région. En complément au règlement, une convention règle les aspects techniques de la collaboration intercommunale.

Pour la commune de Pully, cette taxe est entièrement versée à PPPB, qui la répartit conformément au Règlement intercommunal, soit :

- 20 % à l'Office du tourisme de la commune de Lausanne (Lausanne-Tourisme) CHF 10'537.15
- 50 % au fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) CHF 26'342.95
- 15 % au fonds de réserve pour l'équipement touristique de Pully, géré par PPPB CHF 7'902.85
- 15 % pour le financement de manifestations, concerts, achat de matériel utile à agrémenter le séjour des hôtes de passage CHF 7'902.86

A Pully, une taxe communale de séjour de CHF 52'685.81 a été encaissée durant l'année 2017.



CONSEIL COMMUNAL

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Composition du Bureau du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2017

Présidente :	Mme A. Viredaz Ferrari	Les Verts
1 ^{er} vice-président :	M. L. Jeanneret	UDC
2 ^e vice-président :	M. J.-D. Briod	PLR
Scrutateurs :	M. R. Carnello	UPVL-PDC-VL
	M. A. Hürlimann	PS
Scrutatrices suppléantes :	Mme A. Bonjour	UDC
	Mme A.-L. Thévoz	Les Verts
Secrétaire :	M. B. Montavon	PLR
Secrétaire-suppléante :	Mme F. Medana	Les Verts

Composition du Bureau du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2017

Présidente :	Mme L. Lio	UDC
1 ^{er} vice-président :	M. J.-D. Briod	PLR
2 ^e vice-président :	M. R. Carnello	UPVL-PDC-VL
Scrutateurs :	Mme A.-L. Thévoz	Les Verts
	M. P. Jaquet	PS
Scrutateurs suppléants :	Mme A. Bonjour	UDC
	M. A. Freise	PLR
Secrétaire :	M. B. Montavon	PLR
Secrétaire-suppléante :	Mme F. Medana	Les Verts

COMMISSION DE GESTION

Composition de la Commission de gestion depuis le 1^{er} juillet 2017

Président :	M. C. Piguet	PLR
Membres :	M. M. Aguet	PLR
	M. S. Fague	PLR
	M. D. Favre	PLR
	Mme E. Fedrigo	PLR
	Mme I. Krenger	UPVL-PDC-VL
	Mme L. Lio	UDC
	Mme G. Padez	UPVL-PDC-VL
	M. D. Simos	Les Verts
	Mme K. Stékel Diviani	PS
	Mme M. Thalman	PS
Membres suppléants :	Mme C. Di Natale	PS
	M. L. Kardum	UDC
	M. R. Kuonen	UPVL-PDC-VL
	M. A. Meylan	PLR
	Mme V. Bory Beaud	Les Verts

Pour assurer une parfaite transparence de la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations de la Commission de gestion, il convient de rappeler, ci-après, les réponses apportées pour l'exercice 2016.

VŒU N°1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Publication des organigrammes des directions

La sous-commission souhaite que la Municipalité publie les organigrammes de chaque direction en tête de chacun des chapitres dans le rapport de gestion ainsi que sur le site Internet ; considérant que n'importe quel logiciel de bureautique permet de le faire (p. ex. PowerPoint), elle est d'avis que cette prestation ne doit dépendre ni des fonctionnalités du nouveau logiciel, ni de l'avancement de ce travail.

Réponse de la Municipalité

Le Service des ressources humaines travaille actuellement à la refonte complète des organigrammes des directions. Ceux-ci seront disponibles dans les annexes du rapport de gestion 2017. La Municipalité n'entend cependant pas les faire figurer en tant que tel sur le site Internet, tout en précisant que le rapport de gestion est lui-même disponible en ligne.

VŒU N°2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Durée de traitement des postulats et motions

La durée de traitement des postulats et motions doit être conforme à l'art. 68 du Règlement communal. La Commission de gestion souhaite avoir un échéancier de la Municipalité avec les jalons nécessaires à cette mise en conformité.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité renseigne chaque année, dans le rapport de gestion, le Conseil communal des postulats et motions auxquels il n'a pas été répondu.

Elle est consciente que, conformément à l'art. 68 du nouveau règlement du Conseil communal, elle doit apporter une réponse « dans l'année qui suit le dépôt de la proposition ». Elle constate cependant que le temps à disposition pour préparer une réponse peut être réduit de façon substantielle si une proposition (motion ou postulat) est renvoyée à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.

La Municipalité passe régulièrement en revue la liste des propositions en attente pour s'assurer de la progression de la réponse, mais relève que, suivant la complexité du dossier et/ou la réduction du délai à disposition, elle n'est toutefois pas toujours en mesure de répondre dans le délai prescrit par l'art. 68.

VŒU N°3 - TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS

Ecobuilding généralisé

La Commission de gestion émet le vœu que la Commune continue à promouvoir les économies d'énergie en organisant des séances d'information à l'intention de propriétaires sur le modèle de ce qui a été fait avec l'action Ecobuilding. Ces manifestations devraient toutefois indiquer clairement le rôle de la Commune et le rôle des autres intervenants, notamment dans le domaine financier et l'existence d'autres entreprises dans le secteur d'activité.

Réponse de la Municipalité

Les séances d'information organisées par la Municipalité en 2016 sur le thème de l'énergie ont rencontré un très large succès. La Municipalité entend donc continuer de s'appuyer sur des mesures de communication pour sensibiliser habitants, propriétaires et autres publics-cibles sur les moyens d'action qu'ils ont à disposition pour réduire leur consommation d'énergie ou pour contribuer au développement des énergies renouvelables.

Les mesures de communication représentent un volet à part entière du Concept énergétique de la Ville de Pully, adopté par la Municipalité en 2015. Les actions de communication de la Municipalité continueront d'être coordonnées avec celles des associations, du Canton, de la Confédération, etc., dans une logique de complémentarité, ces différentes actions ne devant pas se faire concurrence

entre elles. Lorsque des tiers seront invités à participer aux actions initiées par la Commune, la Municipalité, comme elle l'a toujours fait, s'efforcera d'indiquer en toute transparence le rôle et les responsabilités de chaque partenaire.

VŒU N° 4 - TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS

Administrateur Société REcom

La société REcom joue un rôle important pour l'approvisionnement de Pully en électricité, notamment pour fixer le prix facturé à l'utilisateur. La Commission de gestion émet le vœu que la Commune participe activement aux organes de cette société pour défendre les intérêts des habitants de Pully.

Réponse de la Municipalité

La société Romande Energie Commerce SA (ci-après REC) assure l'approvisionnement de base en électricité de l'ensemble des consommateurs sis sur la zone de desserte de Pully, hors clients éligibles (> 100'000 kWh/an) ayant choisi de changer de fournisseur. Pour rappel, la Ville de Pully a contribué activement à la création de cette société, dont elle est aujourd'hui actionnaire à hauteur d'environ 1 %, taux proportionnel à la part de clients que Pully a apportée dans la société. La Ville de Pully participe aux organes de cette société en vertu des droits que lui accordent les statuts de REC, ainsi que la convention d'actionnaires. Elle participe aux décisions de l'Assemblée générale, où elle dispose d'une voix par action, ainsi qu'à celles du Conseil d'administration, où un siège sur les 10 totaux est réservé à un représentant des communes de Pully, de Belmont-sur-Lausanne, de Paudex et de Romanel-sur-Lausanne. La Ville de Pully est enfin membre de la Conférence des partenaires de REC, organe qui lui permet, au même titre que les autres actionnaires de REC, d'établir et de maintenir en tout temps un contact formel avec la direction de REC. La Municipalité utilise chacun de ces organes pour défendre au mieux, tout au long de l'année, ce qui lui semble être les meilleurs intérêts des habitants et consommateurs d'électricité de la Commune.

VŒU N° 5 - TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS

Gestion des chantiers et circulation

Le renouvellement des conduites industrielles et des égouts, partiellement négligé dans le passé, nécessite actuellement d'entreprendre des chantiers importants, s'étendant sur de grandes zones. Citons entre autres l'av. des Cerisiers, l'av. de Villardin et le bd de la Forêt. Dans ce contexte entraînant des nuisances pour les bordiers et des difficultés pour la circulation des véhicules, tant automobiles que de services publics, la Commission souhaite que la Municipalité :

- a) Étudie et propose des solutions afin de diminuer la durée des travaux qui s'étendent parfois sur plus d'une année ;
- b) Évite d'entreprendre, lors de chantiers importants et étendus souvent à plusieurs routes et chemins, d'ouvrir d'autres chantiers dans des zones adjacentes, sauf bien entendu en cas de travaux urgents.

Réponse de la Municipalité

La DTSI exploite des infrastructures d'une valeur totale de près d'un demi-milliard de francs suisses. Pour assurer leur renouvellement tous les 50 ans environ comme il se doit, c'est chaque année environ 1/50 du réseau de routes, de canalisations, d'électricité, etc., qu'il faut remettre à neuf. Cela représente chaque année plus de 1 km de route et le double de trottoirs à moderniser, avec en sous-sol généralement l'ensemble des réseaux à moderniser. La DTSI s'efforce d'inclure la répartition géographique des périmètres d'intervention dans les critères de sélection et d'ordonnement des chantiers. Quantité d'autres critères doivent également être considérés, dont certains peuvent primer (degré d'urgence, impératifs du plan directeur communal, du programme de législature, imprévus, etc.). La DTSI s'efforce aussi d'analyser de façon minutieuse et intégrée les besoins de renouvellement de chaque réseau, qu'ils soient internes (eau, électricité, etc.) ou externes (gaz, télécoms, etc.), lorsqu'elle entreprend un nouveau projet, de façon à favoriser les synergies et limiter au maximum les risques d'une répétition de travaux en peu de temps dans un même périmètre. Enfin, d'autres moyens sur lesquels la DTSI s'appuie pour minimiser la durée des chantiers sont des exigences élevées en termes d'organisation et de tenue de délais imposées aux entreprises dans les cahiers des charges des appels d'offres.

VCEU N°6 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Utilisation du glyphosate

L'utilisation du glyphosate devrait être proscrite des modes d'exploitation des services communaux. Les pratiques des communes voisines peuvent servir d'exemple à cette fin.

Réponse de la Municipalité

Au vu de la polémique générée par l'usage de ce produit, la Direction de l'urbanisme et de l'environnement a décidé de renoncer à son utilisation dès le 1^{er} janvier 2018. Désormais, pour lutter contre les « mauvaises herbes », l'arrachage manuel, l'utilisation de la chaleur (machines à gaz), l'acide pélagronique ainsi que le purin d'orties à haute concentration seront privilégiés.

S'agissant des cultures viticoles de la Ville de Pully, l'utilisation du glyphosate a été réduite durant les dernières années, pour arriver à une utilisation minimale. La surface viticole traitée actuellement est d'environ 10 % de la surface totale du vignoble communale, ceci une fois par année (alors qu'elle était traitée 2 à 3 fois par an précédemment). Le remplacement du désherbage chimique par un désherbage mécanique sur ces 10 % restant, vivement souhaité par la Direction des domaines gérances et sports, est en cours d'étude. A terme, il n'y aura plus d'utilisation de glyphosate dans le vignoble communale de Pully.

OBSERVATION N° 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Portefeuille d'assurances

La politique poursuivie par la Municipalité semble judicieuse et efficace. Pour la partie gérée au gré à gré, la Commission estime qu'il serait opportun de comparer le montant des primes annuelles avec celles de collectivités publiques de même taille afin de s'assurer qu'elles se situent bien toujours dans les prix du marché.

Réponse de la Municipalité

La comparaison de primes d'assurances entre collectivités publiques, même si elles sont de taille similaire, est difficile.

La comparaison est uniquement envisageable sur la base de polices d'assurance complètes et détaillées et non pas au regard de la prime uniquement. Les choix stratégiques, les franchises et les risques particuliers sont autant de facteurs qui ont une incidence sur la prime.

Bien que la collaboration entre les communes soit en général excellente, ces dernières ne sont pas nécessairement disposées à transmettre ces documents pouvant être qualifiés de sensibles.

OBSERVATION N° 2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Cartes journalières CFF

La Commission estime qu'il serait opportun de faire une analyse de la situation, de revoir éventuellement la politique des prix et le nombre de blocs mis à la disposition de la population, à la lumière des pratiques des autres communes de taille comparable (commande par Internet p. ex.). Enfin, la remise des cartes journalières ne devrait plus incomber au Corps de police qui doit se concentrer sur ses tâches métiers.

Plusieurs raisons pour conserver cette pratique, pour l'instant, en attendant mieux :

- Le guichet de la police est ouvert en permanence, contrairement aux autres services de Pully ;
- Si l'on tient à conserver l'image d'une police de proximité, il n'est pas incongru de confier à la police d'autres tâches plus sympathiques que seulement l'ordre et la répression. Parmi celles-ci, le contrôle des champignons et la remise des cartes journalières.

Réponse de la Municipalité

Les 1'236 cartes journalières vendues en 2016 représentent une recette de CHF 49'440.00 alors que la dépense pour leur achat s'élève à CHF 53'200.00. La différence de CHF 3'760.00 est à charge de la Commune.

L'équilibre financier étant presque atteint, la Municipalité n'envisage pas pour l'instant de revoir sa politique de prix et les nombres de cartes actuellement en vente.

Approximativement 15 % des cartes sont retirées en dehors des horaires de bureau. Le fait de vendre ces cartes dans l'unique guichet ouvert 24 heures sur 24 répond vraisemblablement à un besoin de la population.

OBSERVATION N° 3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Dotation en personnel de l'Office de la population

L'Office est fermé au public le lundi et il faut s'attendre à une augmentation de la demande (évolution de la population, nouvelles tâches, naturalisation, passeport biométrique). L'Office étant déjà très sollicité, il conviendrait d'entamer une réflexion à ce sujet et de développer un « guichet virtuel ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité suit avec attention les tâches qui incombent à l'Office de la population et la dotation adéquate pour ce faire, tout comme les horaires d'ouverture au public.

Elle n'a cependant que peu de prise sur ces tâches, sachant qu'elles résultent pour la plupart de décisions cantonales ou fédérales.

Dans ce contexte, la Municipalité a entrepris il y a plusieurs années déjà une réflexion sur les prestations qu'il est possible de réaliser au travers d'un « guichet virtuel ».

Là encore, la majorité des prestations dispensées par la Commune dépendent du Canton. De ce fait, leur mise à disposition sur un guichet virtuel implique une concertation et une coordination avec ce dernier. Cela implique également une adaptation des lois et règlements d'application cantonaux et fédéraux, notamment pour tout ce qui concerne le contrôle des habitants.

L'Association vaudoise des responsables informatique communaux (AVRIC) a rencontré à plusieurs reprises les représentants du Canton pour discuter de cette problématique. Lors d'une séance à fin 2016, la stratégie cantonale en matière de cyberadministration a été présentée et différents axes de collaboration avec les grandes communes du canton ont été identifiés. Si ces échanges montrent la volonté du Canton de vouloir collaborer avec les communes, il faudra encore du temps avant que ces démarches se concrétisent, notamment en raison de l'importance des travaux que le Canton doit encore réaliser en interne.

Pour l'heure, la Municipalité doit se contenter de développer progressivement les prestations sur lesquelles elle peut agir de façon indépendante. Pour ce qui est plus spécifiquement de l'Office de la population, le site Internet de la Ville a été complété et amélioré pour présenter de façon simplifiée et plus opérationnelle les différentes prestations que l'Office accomplit, et les procédures à suivre par les citoyens pour y faire appel (par exemple, mise en ligne des formulaires nécessaires aux arrivées/départs, etc.).

OBSERVATION N° 4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Gestion des subventions

La Commission estime qu'il conviendrait de systématiser le processus d'attribution des subventions en mettant sur pied un règlement qui fixe leur attribution.

Réponse de la Municipalité

Les critères d'attribution diffèrent en fonction de la nature de la subvention. Les éléments ci-après concernent les soutiens en matière culturelle et sportive, y compris à destination des associations et sociétés locales pulliérannes. Il n'est pas fait mention ici des conditions d'octroi de subventions relevant notamment d'exigences et de conditions-cadre cantonales, par exemple en faveur de la Fondation de l'enfance et la jeunesse (FEJ) ou pour le maintien et les soins à domicile.

On peut d'abord rappeler qu'une directive fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des sociétés sportives existe déjà (janvier 2016). Elle régit en priorité deux types de subvention :

- la mise à disposition gratuite des infrastructures sportives ;
- les subventions annuelles.

Pour les autres types de subvention, plusieurs critères sont déterminants. Ainsi, les demandes qui sont adressées à la Ville en cours d'année font l'objet des questionnements suivants :

- Est-ce une obligation légale (loi fédérale ou cantonale) ?
- Est-ce lié à un règlement ou à une directive communale ?
- Est-ce lié à une autre obligation contractuelle (membre d'une association, convention particulière) ?
- Est-ce une pratique coutumière ? Si oui, la poursuivons-nous ?

Si la réponse est « non » à ces questions, la Municipalité procède à une appréciation générale de la demande qui lui est faite, en fonction des ressources à disposition : montant disponible au budget, dons ou œuvres divers, matériel, personnel.

Il est important de préciser qu'une grande partie des subventions concernent de petits montants et, par conséquent, ne font pas l'objet d'un suivi très poussé. Pour les montants d'une certaine importance, il est toutefois demandé des comptes relatifs à l'événement soutenu ou à l'association bénéficiaire du soutien. Il est également exigé que la mention du soutien communal soit faite par le bénéficiaire sur ses supports de communication.

En l'état, la Municipalité estime que le système en place fonctionne à satisfaction et que la systématisation d'un processus d'attribution des subventions au travers d'un règlement n'apporterait pas de véritable plus-value, tout en introduisant une rigidité inutile.

OBSERVATION N° 5 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Gestion des participations

La Commission estime qu'il serait judicieux d'établir une politique validée par l'ensemble de la Municipalité qui se traduirait par un rapport écrit (après les séances) pour tout ou partie des entités dans lesquelles la Commune a une participation et un rôle de gestion.

Réponse de la Municipalité

La Ville de Pully détient très peu de participations dans des sociétés anonymes. La Ville de Pully ne détient aucune participation où elle est majoritaire. Il n'y a qu'une participation où la Ville de Pully possède une part prépondérante : il s'agit du Parking du Pré de la Tour SA. Un membre de la Municipalité siège au Conseil d'administration de cette société.

La Ville de Pully est représentée au Conseil d'administration des Transports publics lausannois SA (tl).

Dans ces conditions, la Ville de Pully n'exerce pas une surveillance telle que celle qui est prévue dans la loi cantonale sur les subventions, en raison notamment du caractère plutôt marginal des participations en sa possession.

Néanmoins, une information est donnée de manière orale aux autres membres de la Municipalité lorsqu'un membre représente la Commune, que ce soit au niveau du Conseil d'administration ou de l'Assemblée générale.

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2017, le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de 7 séances :

15 mars

- Préavis N°01-2017 - Poste de Police Est Lausannois - Mise en conformité du bâtiment selon la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) - Crédit demandé CHF 2'450'000.00 ;
- Préavis N°02-2017 - Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds pour la période 2016-2021 - Crédit demandé CHF 1'500'000.00 ;
- Préavis N°03-2017 - Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2017 à 2019 - Crédit demandé CHF 965'000.00 ;

26 avril

- Préavis N°04-2017 - Parc Guillemain - Mise en conformité et agrandissement du hangar des collaborateurs de Parcs et promenades - Crédit demandé CHF 1'258'000.00 ;
- Préavis N°05-2017 - Révision partielle du règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC) ;
- Préavis N°06-2017 - Centre sportif de Rochettaz - Mise en conformité et homologation du terrain de football - Remplacement du terrain existant en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique - Installation d'un éclairage - Crédit demandé CHF 3'420'000.00 ;
- Préavis N°07-2017 - Av. C. F. Ramuz - Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux et réfection de la chaussée - Crédit demandé CHF 980'000.00 ;
- Préavis N°08-2017 - Renouvellement du réseau de drainage en surface - dans le Bois de la Chenaula - Crédit demandé CHF 200'000.00 ;
- Préavis N°09-2017 - Création d'un accueil pour écoliers en milieu scolaire (APEMS) au collège des Alpes et extension de l'APEMS de Jules Loth - Crédit demandé CHF 713'500.00 ;
- Postulat de M. le Conseiller R. Carnello et consorts « Fitness urbain à Pully » ;
- Postulat de Mme la Conseillère M. Thalman « Pour une politique publique qui bénéficie à toutes et à tous : l'analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité entre femmes et hommes (Gender budgeting) ».

31 mai

- Préavis N°10-2017 - Chemins du Val d'Or et du Coteau - Renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux - réfection de la chaussée - création d'une liaison de mobilité douce et aménagements paysagers - Crédit demandé CHF 1'370'000.00 ;
- Préavis N°11-2017 - Rue du Village (tronçon est) - Secteur gare/Clergère Sud - Construction d'un chemin piéton public - Crédit demandé CHF 3'560'000.00 ;
- Préavis N°12-2017 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2017, 1^{re} série - Crédit demandé : CHF 261'500.00 ;
- Réponse au postulat de M. le Conseiller Ph. Diesbach « Fixation d'un cadre précis d'attribution des logements dans les droits de superficie octroyés par la Ville de Pully » ;
- Réponse au postulat de M. le Conseiller F. Ducret « Suppression des autorisations spéciales sur le parking Samson-Reymondin et transfert de ces autorisations sur des places réservées à cet effet dans le Parking du Pré de la Tour » ;

21 juin

- Préavis N°13-2017 - Création d'un espace muséal C. F. Ramuz à La Muette et constitution de la Fondation La Muette - Crédit total demandé CHF 1'181'000.00 ;
- Préavis N°14-2017 - Rapport de gestion 2016 ;
- Préavis N°15-2017 - Comptes 2016 ;
- Réponse au postulat de M. le Conseiller R. Golay « Un agenda 21 pour Pully » ;
- Postulat de M. le Conseiller A. Hürlimann et consorts « Pour une vigne saine et du vin sans glyphosate » ;
- Rapport annuel de la Commission des Affaires régionales et intercommunales ;
- Rapport relatif à l'Association Sécurité Est Lausannois.

25 octobre

- Préavis N°16-2017 - Construction d'une station de lavage au ch. de la Plage 1 à Pully - Crédit demandé CHF 252'000.00 ;
- Préavis N°17-2017 - Chemins du Préau et des Osches, avenues C. F. Ramuz et des Collèges - Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains - Collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel - Mise en conformité des installations d'évacuation des eaux claires et des eaux usées - Crédit demandé CHF 4'711'000.00 ;
- Préavis N°18-2017 - Arrêté d'imposition pour l'année 2018.

22 novembre

- Préavis N°19-2017 - Création d'une structure d'accueil parascolaire à l'av. du Prieuré 4a - Crédit demandé CHF 480'000.00 ;
- Préavis N°20-2017 - Modification de l'art. 2.1.9 du règlement du Plan de quartier « Clergère Sud » ;
- Préavis N°21-2017 - Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney - Aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux - Crédit complémentaire - Crédit demandé CHF 890'000.00 ;
- Préavis N°22-2017 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2017, 2^e série - Crédit demandé CHF 801'000.00 ;
- Motion de M. le Conseiller A. Bally et consorts « Modification du Règlement du Conseil communal » ;
- Interpellation de Mme la Conseillère A. Viredaz Ferrari « Légalité des pratiques financières de la Commune de Pully en matière d'emprunts et de crédits d'étude ».

14 décembre

- Préavis N°23-2017 - Budget de l'année 2018 ;
- Préavis N°24-2017 - Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2017 à 2021 ;
- Préavis N°25-2017 - Octroi d'un droit de superficie sur le terrain des Boverattes-Est.

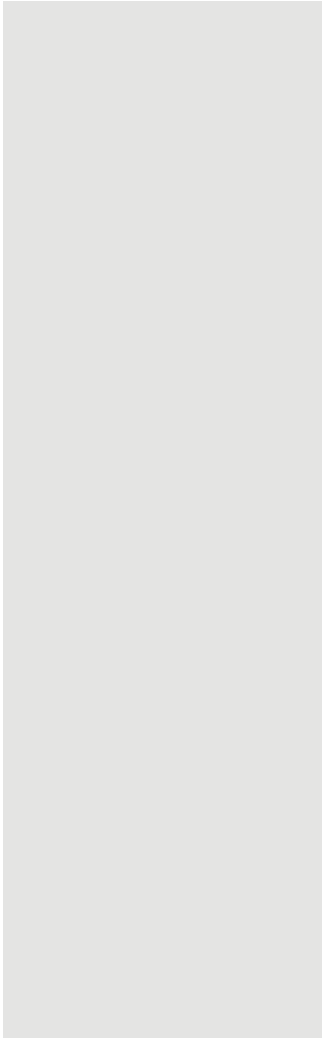
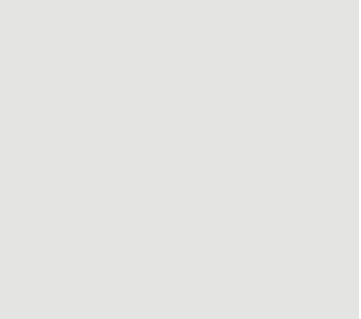
MOTIONS ET POSTULATS EN COURS

Motions en suspens au 31 décembre 2017

- Motion de M. le Conseiller R. Golay « Pully, cité de l'énergie 2012 » ;
- Motion de M. le Conseiller A. Bally et consorts « Modification du Règlement du Conseil communal ».

Postulats en suspens au 31 décembre 2017

- Postulat de MM. les Conseillers A. Hürlimann et D. Simos « Des abeilles pour notre bien-être et du miel pour nos papilles » ;
- Postulat de Mme la Conseillère N. Panizzon « Un Guichet Seniors » ;
- Postulat de M. le Conseiller J.-L. Duvoisin et consorts « Pour que Pully s'affiche » ;
- Postulat de M. R. Carnello et consorts « Fitness urbain pour Pully » ;
- Postulat de M. A. Hürlimann et consorts « Pour des vignes saines et du vin sans glyphosate ».



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE, DES FINANCES ET
DES AFFAIRES CULTURELLES

MESSAGE DU SYNDIC

L'année 2017 n'aura certainement pas été celle de l'oisiveté, loin s'en faut, et nous aura permis d'avancer dans plusieurs domaines. Ce rapport de gestion en est le témoignage concret, décrivant par le détail l'activité déployée dans les différentes Directions de l'Administration.

Un des éléments qui résume et traduit certainement une part de cette activité est la somme des crédits votés par le Conseil communal. C'est ainsi près de CHF 22 millions qui ont été octroyés à la Municipalité en 2017, pour des réalisations qui concernent l'entretien et le renouvellement de nos réseaux, la rénovation et la transformation de bâtiments communaux et d'infrastructures sportives, le développement de l'offre culturelle ou la création de places d'accueil supplémentaires pour les enfants.

Mais le volume d'investissements ne traduit qu'une partie de l'activité qui ne saurait cacher le fonctionnement quotidien de notre administration, une foule de tâches discrètes qui n'ont pas l'impact médiatique de quelques grands projets, mais qui sont pourtant indispensables pour répondre aux attentes et aux besoins de notre population.

La Municipalité entend poursuivre un programme d'investissements nécessaires au développement de la ville et à l'entretien de son patrimoine, avec l'ambition de faire de Pully une ville dynamique, attractive et conviviale, à même de fournir des prestations et des services de qualité à ses habitants.

Cela suppose des efforts dans des domaines variés tels que, par exemple, le maintien d'un niveau de sécurité adapté, le développement de l'offre en matière d'accueil de jour des enfants, l'affirmation de la place de nos institutions culturelles dans la région et le canton par la qualité et la diversité de leur offre, l'entretien du patrimoine, la mobilité et l'énergie, ou le soutien aux activités de nos sociétés locales.

Notre ambition pour Pully s'appuie sur une volonté politique et nécessite le maintien d'une capacité à investir. Les comptes de l'année 2017 présenteront un léger excédent de revenus, soit une amélioration par rapport à une prévision budgétaire déficitaire ; nos finances sont donc encore saines et il faut bien sûr s'en réjouir.

L'avenir s'annonce toutefois préoccupant avec la perspective de nouvelles charges très lourdes, imposées par des bases légales cantonales et sur lesquelles la Municipalité n'a dès lors aucune maîtrise. C'est ainsi près de CHF 6 millions qui viendront s'ajouter à notre budget dès 2019, réduisant d'autant notre marge de manœuvre.

Dans ce contexte, le débat sur le niveau de la fiscalité communale devra probablement avoir lieu, afin de déterminer l'effort raisonnable nécessaire pour être en mesure d'assumer à la fois les charges qui nous sont imposées et le maintien d'infrastructures et de services de qualité au profit de la collectivité pullliérane.

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

La Municipalité a présenté son programme pour la législature 2016-2021 au Conseil communal lors de sa séance du 15 mars 2017 (version électronique disponible sur le site Internet de la Commune (www.pully.ch > Pully officiel > Municipalité).

AUTORISATIONS GÉNÉRALES

Autorisations de plaider

Durant l'année, le Service de l'administration générale a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 2 recours :

- 1 cause est en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale ;
- 1 cause est en cours devant la Justice de Paix.

Pour la DUE, 13 nouveaux recours ont concerné la police des constructions, venant s'ajouter aux 9 recours des années précédentes encore ouverts.

Au cours de l'année, 11 causes ont été jugées par la Cour de droit administratif et public (ci-après CDAP) et 2 par le Tribunal fédéral (ci-après TF) :

- 8 ont été rejetées par la CDAP ;
- 1 a été admise par la CDAP ;
- 2 ont été déclarées irrecevables par la CDAP ;
- 2 ont été rejetées par le TF, confirmant les décisions rendues par la CDAP.

Par ailleurs, 2 causes ont été retirées.

Au 31 décembre 2017, 7 causes restaient en attente d'un verdict.

Concernant Parcs et Promenades, 1 recours devant la Justice de Paix a été retiré.

La DDGS a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 2 dossiers :

- 1 recours a été rejeté par la CDAP ;
- 1 recours a été déclaré irrecevable par la CDAP.

Opérations immobilières

La Commission d'achat d'immeubles n'a pas eu d'objet à traiter et, par conséquent, ne s'est pas réunie en 2017.

Les opérations immobilières conclues par la Municipalité ont été les suivantes :

- Décadastration de parcelles communales et transfert aux domaines publics - Modification et radiation de mentions - Modification et radiation de servitudes (régularisation de la situation foncière) :
 - Parcelle N°103 - Av. des Peupliers - 63 m² ;
 - Parcelle N°157 - Grand'Rue - 51 m² ;
 - Parcelle N°1229 - Av. des Collèges - 8 m² ;
 - Parcelle N°1275 - Ch. de Fantaisie - 13 m² ;
 - Parcelle N°1938 - Ch. du Liaudoz - 1'711 m² ;
 - Parcelle N°2259 - Ch. de Villardiez - 55 m² ;
 - Parcelle N°3478 - Av. de Lavaux - 677 m² ;
 - Parcelle N°3992 - Rte de Vevey - 36 m² ;
 - Parcelle N°6972 - Ch. du Manoir - 2'112 m² ;
 - Parcelle N°7319 - Ch. des Osches - 17 m² ;
 - Parcelle N°7320 - Ch. de Chamblandes - 22 m² ;
 - Parcelle N°7341 - Ch. de la Fontanettaz - 57 m² ;
 - Parcelle N°7342 - Ch. des Oisillons - 70 m² ;

- Parcelle N°7349 - Ch. de la Damataire - 32 m² ;
 - Parcelle N°7385 - Av. des Peupliers - 4 m² ;
 - Parcelle N°7407 - Av. des Peupliers - 125 m² ;
 - Parcelle N°7435 - Ch. des Boverattes - 53 m² ;
 - Parcelle N°7436 - Av. Général Guisan - 36 m² ;
 - Parcelle N°7437 - Ch. du Liseron - 12 m² ;
 - Parcelle N°7438 - Ch. du Liseron - 19 m² ;
 - Parcelle N°7441 - Ch. de Tourronde - 115 m² ;
 - Parcelle N°7445 - Ch. de Fantaisie - 152 m².
- Parcelle N°1 - Ch. de la Verrière, Paudex - Rectification de limite de minime importance entre le domaine public et la parcelle (signé mais pas encore déposé au registre foncier, correction dans le cadre de la nouvelle mensuration de la commune de Paudex) ;
 - Parcelles N°296 et 2139 - Ch. du Préau et Av. C. F. Ramuz - Division de bien-fonds, échange et réunion de bien-fonds - Travaux d'aménagement extérieur (création d'une placette publique et futur réaménagement de l'espace public) ;
 - Parcelle N°634 - Ch. de la Damataire 3 et 5 - Fractionnement et cession de nouvelles parcelles au domaine privé communal - Constitution d'une servitude d'usage de jardin et passage de câbles et canalisations d'assainissement (élargissement du trottoir et réserve pour la renaturation future de la Paudèze) ;
 - Parcelles N°796 et 2251 - Av. des Désertes - Fractionnement et cession de nouvelles parcelles au domaine privé communal (en vue d'un futur élargissement de l'avenue) ;
 - Parcelles N°852 et 855 - Sentier du Lycée - Division de bien-fonds, décadastration et affectation au domaine public communal (régularisation foncière de la chaussée du Sentier) ;
 - Parcelle N°892 - Av. Général Guisan/Av. de Villardin - Constitution de servitude relative à un passage de collecteurs d'eaux usées et eaux claires en faveur de la parcelle N°888 ;
 - Parcelle N°1156 - Av. de Villardin 6 - Fractionnement et cession au domaine privé communal (élargissement du trottoir) ;
 - Parcelle N°1458 - Av. de Lavaux 1 - Création d'une servitude de passage en faveur de la parcelle N°3668 (permettant l'accès aux places de parc construites sur la parcelle N°3668) ;
 - Parcelle N°1948 - Ch. du Liseron 2 et 4 - Fractionnement et cession au domaine privé communal (conservation du gabarit routier existant) ;
 - Parcelles N°6875 et 6874 - Ch. du Vallon 4 - Constitution d'une servitude foncière pour un passage à pied, pour tous véhicules et canalisations quelconques en faveur de la parcelle N°2048 ;
 - Parcelle N°3658 - Av. Général Guisan 6 - Fractionnement, cession au domaine privé communal et constitution d'une servitude foncière pour un passage à pied, pour tous véhicules et canalisations quelconques en faveur de la parcelle N°3658 (en vue d'un élargissement de l'espace public) ;
 - Parcelle N°7408 - Av. des Peupliers 29/31 - Constitution de servitude pour la pose et le maintien d'installations électriques (armoire électrique et canalisations) ;
 - Parcelle N°7424 - En Combes/Ch. du Coteau et parcelle N°7430 - Ch. du Coteau : transfert au domaine public (élargissement et prolongation du ch. du Coteau) ;
 - Parcelle N°149 - Ch. du Coteau et parcelle N°995 - En Combes/Ch. du Coteau 10a et 10b : constitution d'une servitude de passage à pied et pour tous véhicules en faveur du public (élargissement et prolongation du ch. du Coteau) ;
 - Parcelle N°7440 - Ch. de Champittet/Ch. du Manoir 1 - Fractionnement et cession au domaine privé communal (conservation du gabarit routier existant) ;
 - Parcelle N°7444 - Ch. de Volson 7 - Fractionnement et cession au domaine privé communal (conservation du gabarit routier existant).

ANIMATION, COORDINATION ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Conférences des chefs de service, coordination interservices

Les chefs de service se réunissent une fois par semaine pour prendre connaissance des objets traités par la Municipalité et des décisions prises. Cette conférence leur permet d'échanger sur les dossiers impliquant plusieurs services et de coordonner les mesures à prendre.

Groupe de travail « Locaux »

Le groupe de travail « Locaux » a poursuivi ses réflexions sur le projet de rénovation du Prieuré et a été sollicité par la DUE pour la préparation du concours d'architecture et l'élaboration du plan de quartier « Prieuré - Villa Romaine ».

Développement durable

L'outil d'évaluation Boussole 21 est utilisé pour l'élaboration de rapports, de préavis et tout autre document nécessitant une réflexion sur la durabilité de l'objet traité. Le personnel a été formé à l'usage de cet outil - disponible gratuitement sur Internet (www.boussole21.ch) - qui permet de structurer la réflexion en amont, le développement de l'argumentation lors de la rédaction des documents et l'évaluation des résultats en aval.

Les mesures spécifiques entreprises au sein de l'Administration, auprès de la population, ou dans le cadre de travaux ou développements urbanistiques figurent dans les chapitres correspondants des directions responsables.

Intégration

Conformément à sa politique en matière d'intégration (cf. communication N°5-2011 - « Politique d'intégration à Pully » et réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme S. Collet et consort pour la création d'une commission d'intégration des étrangers résidant à Pully, séance du Conseil communal du 28 octobre 2015), l'Administration porte un regard attentif sur l'évolution de la population pulliéranne afin d'agir, le cas échéant, de façon proactive. L'intégration est appréhendée de façon ponctuelle et ciblée, quelle que soit l'origine de la personne concernée, dans le cadre du mandat général du ou des services compétents.

La fonction de répondant communal en matière d'intégration a été rattachée à la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique depuis le 1^{er} janvier 2017.

Cyberadministration

La majorité des prestations dispensées par la Commune dépendent du Canton. De ce fait, leur mise à disposition sur un guichet virtuel implique une concertation et une coordination avec ce dernier. Cela implique également une adaptation des lois et règlements d'application cantonaux et fédéraux, notamment pour tout ce qui concerne le contrôle des habitants.

L'association vaudoise des responsables informatiques communaux (AVRIC) a rencontré à plusieurs reprises les représentants du Canton pour discuter de cette problématique. Suite à ces échanges, les communes membres - dont Pully - ont officiellement fait part au Canton en automne 2017 de leur volonté de participer à un projet commun de cyberadministration. La réponse du Canton devrait intervenir durant le premier semestre 2018.

Parallèlement, le Service informatique poursuit divers projets afin d'offrir des prestations en lignes à la population et aux professionnels. Dans ce cadre, le vin de la Cave de Pully peut être commandé « en ligne », via Internet, depuis cette année.

Représentation au sein de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (ci-après AVSM) et de la Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux (ci-après CISM)

Le Secrétaire municipal participe régulièrement aux activités de l'AVSM et de la CISM. L'AVSM a pour but premier d'aider ses membres dans l'exercice de leur fonction, d'assurer entre eux coordination et information ainsi que de parfaire leur formation dans l'intérêt des administrations communales vaudoises. Quant à la CISM, elle réunit les secrétaires municipaux des villes du Canton et offre une plateforme informelle mais très efficace d'échange et d'information. Dans ce contexte, le Secrétaire municipal a été sollicité pour faire partie d'un groupe de travail institué par le Canton sur la révision

de la Loi sur le droit de cité vaudois, rendue nécessaire par la nouvelle Loi fédérale sur la nationalité suisse et son ordonnance d'application. Approuvée par le Grand Conseil le 19 décembre 2017, la Loi cantonale révisée, qui sera accompagnée d'un règlement d'application, devrait entrer en vigueur d'ici au printemps 2018.

AIDES ET SUBVENTIONS

Aide humanitaire et coopération au développement

La Ville de Pully, active depuis de nombreuses années dans le domaine de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, a alloué des aides pour un total de CHF 57'600.00 en 2017 (CHF 60'600.00 en 2016).

La Municipalité a collaboré avec différents partenaires tels que Nouvelle Planète, Fedevaco, Terre des hommes, Caritas ainsi que la Fondation Jan & Oscar. Elle a notamment soutenu les projets suivants :

- Aide aux victimes de la sécheresse en Afrique de l'Est ;
- Construction de logements au Nicaragua pour 50 familles vivant dans des logements de fortune dépourvus d'eau potable et d'électricité ;
- Construction de 3 nouvelles salles de classes à Soamahafaly, à Madagascar, et formation des enseignants afin d'encourager la scolarisation primaire ;
- Mise en place de centres d'accueils en Irak pour protéger les familles près des zones de front.

TRANSPORTS PUBLICS

La ligne 48 a vu sa fréquentation augmenter de plus de 50 %, en raison notamment d'une augmentation de la population le long du tracé. Quant à la ligne 49, sa fréquence est passée au quart d'heure aux heures de pointe en semaine (7h00-9h00, 12h00-19h00) en raison de la forte croissance de sa fréquentation (+ 5 à 10 % annuel). Les autres lignes (4, 8, 25) n'ont pas connu de développements particuliers, l'offre semblant attractive au regard de leur fréquentation, globalement en hausse.

MANIFESTATIONS

La Municipalité participe à de nombreuses manifestations à vocations politique, économique, culturelle ou sociale afin de représenter les intérêts de la Ville. Elle s'implique également en organisant ou en apportant un soutien financier ou logistique à maints événements ayant lieu à Pully.

Manifestations organisées par des instances privées auxquelles la Municipalité est invitée

En principe, au moins un membre de la Municipalité y assiste et représente les Autorités communales.

Manifestations organisées par des instances privées pour lesquelles la Municipalité offre un soutien financier et/ou logistique

La coordination des prestations des services communaux est assurée par le Service ; font notamment partie des soutiens la mise à disposition à titre gracieux de bancs et de tables, de boîtiers et matériels électriques, de matériel de voirie, de vins de la Ville pour la partie officielle, de décorations florales ou encore de locaux. De multiples manifestations ont été organisées par des instances privées à Pully avec le soutien de la Ville, dont notamment :

- Le Festival'entre2 ;
- La première édition du Pully Sound Sound Festival ;
- Des Milongas (danse de tango argentin en plein air) sur l'esplanade du Prieuré et la seconde édition du Festival de Tango Argentin à la Maison Pulliérane ;
- La Course à Travers Pully, le tournoi « Graine de foot » et la Fête du Tennis Club ;
- La Petite Fête de la Grand'Rue et le Festival Pully For Kids ;
- 3 représentations en plein air du Théâtre itinérant Transvaldésia ;
- La Fête du Sauvetage et la Semaine du soir du Club Nautique de Pully ;
- Diverses fêtes de quartier.

Manifestations organisées par la Municipalité

La Municipalité a organisé diverses manifestations au cours de l'année dont l'envergure varie :

- La soirée des chefs d'entreprises pulliérans (conférence de M. le commandant de corps Ph. Rebord, Chef de l'Armée suisse) ;
- La commémoration de l'anniversaire de la mort du Général Guisan ;
- Le 1^{er} août ;
- Pully en Fête (Nocturnes).

La Municipalité a également accueilli les municipalités du district de Lavaux-Oron à l'occasion du traditionnel « Tir des municipalités », organisé chaque année par une commune du district.

Les traditionnelles « Cartes de visites pulliérannes » ont une nouvelle fois été proposées gratuitement à la population (visite de la nouvelle cave communale à Rochettaz/balade sur le sentier didactique de la Ville de Pully/visite commentée de l'exposition « Edouard Morerod - Entre soleil et solitude » au Musée d'art de Pully).

Jumelage Pully - Obernai

En 2016, Pully a commémoré le 30^e anniversaire de son jumelage avec la ville alsacienne d'Obernai. Une délégation de la Ville de Pully s'était rendue en octobre en Alsace. Elle était composée d'une soixantaine de personnes, dont les membres de la Municipalité, la présidente du Conseil communal, les président(e)s de groupes politiques représentés au Conseil communal, ainsi que des représentants de sociétés locales pulliérannes ayant un équivalent à Obernai.

Cette visite commémorative a permis de réactiver le jumelage Pully - Obernai, incitant ainsi plusieurs sociétés locales, françaises ou suisses, à initier de nouvelles relations entre les 2 villes.

AFFAIRES JURIDIQUES

Les deux juristes, qui occupent chacun un poste à mi-temps, fournissent une assistance juridique à l'ensemble des services de l'Administration. Les domaines juridiques concernés sont ainsi très variés.

Les juristes assistent par leurs conseils et leurs avis de droit les collaborateurs confrontés à un problème juridique dans le cadre de leurs activités.

Ci-dessous figurent, à titre d'exemples, quelques-unes des tâches effectuées au cours de l'année 2017 :

Avis de droit et recherches

- Possibilité de demander la mise en séparatif des équipements d'évacuation des eaux d'immeubles qui ne font pas l'objet de transformations importantes ;
- Devoirs des propriétaires en matière d'éclairage des cheminements secondaires ;
- Possibilité de diffuser les données en matière d'installations photovoltaïques ;
- Plan partiel d'affectation : forme de l'avis aux propriétaires dans le cadre de la mise à l'enquête publique ;
- Marchés publics : conditions d'exclusion des offres anormalement basses ;
- Conditions de la prise en charge des frais funéraires de personnes indigentes ;
- Possibilité de percevoir des émoluments dans le cadre des contrôles périodiques des abris de protection civile.

Décisions - recours - procédures devant les tribunaux

- Décisions sur opposition en matière de mise en conformité des équipements d'évacuation des eaux ;
- Décisions sur opposition en matière de taxe de raccordement aux réseaux d'eau ;
- Décisions sur opposition en matière d'émoluments pour permis de construire ;
- Succession Kainer : suivi des procédures en cours devant les tribunaux ;
- Décisions en matière d'abattage d'arbre ;
- Recours contre la taxe de remplacement pour places de stationnement manquantes : déterminations de la Municipalité ;
- Suivi de la procédure en cours dans le cadre d'un litige avec une entreprise de construction.

Conventions (rédaction ou analyse)

- Contrats de prêt d'œuvres d'art au Musée d'art de Pully et à l'ArchéoLab ;
- Convention de donation en faveur du Musée d'art de Pully ;
- Convention avec la famille des héritiers Ramuz relative à la création d'un espace muséal et constitution de servitude d'usage ;
- Convention avec TexAid ;
- Contrat de mandat avec une restauratrice d'art ;
- Avenant au contrat de travail de collaborateurs ;
- Avenant à la Convention concernant le transport scolaire des élèves scolarisés à Pully.

Règlements - directives- prescriptions (rédaction ou analyse)

- Mise à jour de la Directive relative à l'utilisation d'Internet, de la messagerie électronique, de la téléphonie et du poste de travail ;
- Directive sur les subsides aux transports pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI ;
- Mise à jour du Règlement du personnel de l'Association Sécurité Est Lausannois ;
- Règlement sur le fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables ;
- Prescriptions de l'Association Sécurité Est Lausannois fixant les taxes et émoluments dus pour certaines interventions.

Divers

- Nouvelles conditions générales d'utilisation du site Internet de la Ville de Pully ;
- Conditions d'utilisation pour la téléphonie mobile et les ordinateurs portables pour les collaborateurs ;
- Convention relative à la création d'un espace muséal et la constitution d'une servitude d'usage (suivi de dossier) ;
- Mise en place de la procédure concernant la mise en conformité des équipements d'évacuation des eaux ;
- Courriers en lien avec le projet d'aménagement d'un cheminement piéton le long de la Paudèze ;
- Divers courriers en lien avec la taxe annuelle de base d'élimination des déchets ;
- Suivi de dossiers et rédaction de divers courriers dans le cadre de litiges avec des employés ;
- Analyse du projet de Corpus réglementaire de la protection civile vaudoise ;
- Procédures devant l'Office des poursuites et la Justice de paix (mainlevée d'opposition, continuation de poursuite, etc.) ;
- Rédaction de courriers en lien avec l'activité d'accueillante en milieu familial ;
- Analyse des nouveaux statuts de l'Association du personnel ;
- Courriers et suivi de dossiers en matière de recouvrement de factures.

ARCHIVES

Cette année a été tristement marquée par le décès subit de la responsable des archives, Mme C. Bianchi. Mme Bianchi était entrée en fonction en 2005 et s'est attachée à restructurer et inventorier les archives communales afin d'offrir un service de recherche et de documentation de qualité, tant pour l'Administration que pour les usagers privés.

Recherches

En 2017, les Archives ont effectué 59 recherches, soit plus de 365 dossiers consultés, équivalent à une centaine d'heures de travail, transmission et discussion avec les demandeurs. Les recherches les plus intéressantes ont touché le peintre Emile Borgeaud, le Moulin de la Paudèze, la famille royale de Thaïlande et la modification du nom de l'av. de 16 Mai, devenue av. C. F. Ramuz en 1947.

Gestion des archives historiques

- Relevé des procès-verbaux de la Municipalité (1960 - 1963) ;
- Documentation détaillées des boîtes N°162 à 221 de l'Administration générale (1930 - 1980) ;
- Mise en ligne, sur le portail des archives communales vaudoises, des inventaires historiques, dont les fonds privés, les permis de construire et les permis d'habitation, des années 1910 à 1930 ;
- Mise à jour de l'inventaire des conventions au format Excel ;
- Envoi des rapports de gestion de 2007 à 2016 au dépôt légal de la Bibliothèque nationale Suisse ;

Records Management (gestion des archives courantes et intermédiaires)

- Collaboration active au projet de mise en place de la gestion électronique des documents (GED) ;
- Transfert d'une partie des archives intermédiaires de la DTSI et de la DUE au dépôt des Alpes, déplacement et création des boîtes de parcelles, tri des dossiers et scannage de 45 plans de collecteurs d'eau ;
- Retranscription de l'entretien de départ à la retraite de M. L. Jayet, après 35 ans d'activités au sein de la Commune ;
- Recherches historiques spécifiques, essentiellement en lien avec l'histoire du bâti et du territoire ;
- Transfert du fonds Cimetière à la Maison Pulliérane ;
- Inventaire des archives intermédiaires du Musée d'art et transfert au dépôt des Alpes.

OFFICE DE LA POPULATION

Données statistiques

Structure de la population de Pully au 31 décembre 2017

Suisses (dont 1'426 bourgeois de Pully)	12'306	67.69 %
Etrangers	5'874	32.31 %
Total	18'180	100 %
Personnes en séjour (non incluses dans le chiffre précédent)	236	
Nombre de ménages	8'551	

L'ensemble de la population étrangère se compose de quelque 117 nationalités différentes.

Le nombre officiel d'habitants, pris en considération par les offices statistiques du Canton et de la Confédération, est de 18'194 au 31 décembre 2017, non compris les étrangers en courts séjours, les requérants d'asile, les demandes provisoires, etc. qui donnent un chiffre de population totale de 18'180 habitants. Les versements ou subsides payés par la Commune doivent être calculés au prorata du nombre officiel d'habitants.

Répartition de la population pulliérane par catégorie d'âge (moyenne d'âge : 45 ans)

0-19 ans	3'507	19.29 %
20-39 ans	4'410	24.25 %
40-64 ans	6'081	33.45 %
65-79 ans	2'807	15.44 %
80-89 ans	1'103	6.1 %
90 et plus	272	1.49 %
Total	18'180*	100 %

*Ensemble de la population y compris personnes en résidence secondaire, frontaliers, etc.

Tableau des mutations et population

Années	Arrivées	Naissances	Décès	Départs	Population
2005	1'658	172	167	1'522	16'670
2006	1'649	181	151	1'599	16'575
2007	1'563	184	183	1'523	16'730
2008	1'709	158	173	1'550	16'884
2009	1'620	191	149	1'439	17'078
2010	1'780	225	153	1'618	17'208
2011	1'770	170	176	1'634	17'433
2012	1'927	171	135	1'722	17'479
2013	1'860	198	163	1'764	17'685
2014	1'724	178	157	1'742	17'767
2015	1'789	165	146	1'623	17'961
2016	1'959	180	172	1'825	18'116
2017	1'627	167	184	1'356	18'180

Permis pour étrangers

Etablissement et renouvellement de 2'961 permis d'établissement et de séjour.

Registre civique

L'Office de la population est également chargé de la tenue du registre civique.

11'992 électeurs au 31 décembre 2017

10'352 suisses, dont	5'772 femmes et	4'580 hommes
1'640 étrangers, dont	791 femmes et	849 hommes

Contrôle de listes de signatures : 9 initiatives fédérales, 2 initiatives cantonales, 2 référendums cantonaux et 2 référendums fédéraux représentant 3'722 signatures attestées valables.

Pièces d'identité

492 demandes de cartes d'identité ont été établies en 2017.

NATURALISATIONS

En 2017, la Commission de naturalisation a tenu 9 séances d'audition et entendu entre 6 et 8 candidats à chaque séance.

Au cours de l'année, la responsable des naturalisations a reçu 142 nouveaux candidats (requérants, épouses, enfants) originaires des pays suivants :

Allemagne	3	Colombie	1	Kosovo	6	Sénégal	1
Australie	1	Espagne	12	Maroc	2	Soudan	1
Autriche	1	France	49	Pays-Bas	1	Suède	3
Belgique	3	Grèce	1	Pologne	1	Turquie	3
Bosnie et Herzégovine	2	Inde	1	Portugal	18	USA	3
Brésil	2	Iran	1	Roumanie	1	Venezuela	1
Cameroun	2	Irlande	1	Royaume Uni	1		
Chili	1	Islande	1	Russie	4		
Chine	4	Italie	9	Serbie	1		

119 dossiers (104 en 2016) ont été traités sur le plan communal et transmis au Service cantonal de la population pour la suite de la procédure, à savoir :

- 68 dossiers de naturalisation ordinaire (63 en 2016) (art. 8 de la Loi sur le droit de cité vaudois (ci-après LDCV) ;
- 51 dossiers de naturalisation facilitée (51 en 2016), destinée aux étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV) et aux jeunes étrangers de la 2^e génération (art. 22 LDCV).

En 2017, 148 candidats ont obtenu la nationalité suisse et la bourgeoisie de Pully, y compris ceux bénéficiant d'une procédure facilitée par mariage (art. 27 LDCV).

GREFFE MUNICIPAL

Votations et élections

- Pour chaque scrutin, le bureau du Greffe municipal traite le vote par correspondance et assure la liaison entre l'Etat de Vaud et le Bureau électoral, lequel procède aux opérations de dépouillement. Le rôle des électeurs est tenu par l'Office de la population.
- Le traitement du vote par correspondance consiste à ouvrir l'enveloppe de transmission et à en extraire son contenu, soit la carte et l'enveloppe de vote, cette dernière n'étant pas ouverte avant le jour du scrutin.
- Sur recommandation de l'Etat de Vaud, l'Administration communale prend contact, lorsqu'il en est encore temps, avec les électeurs n'ayant pas correctement rempli leur carte de vote pour les inviter (près d'une cinquantaine par scrutin) à passer corriger leur erreur.
- Conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques, dès et y compris l'ouverture des enveloppes de transmission, la gestion des votes reçus par correspondance est assurée par 2 personnes au moins, assermentées par la Municipalité.

Gestion du portefeuille des assurances choses et du patrimoine

Afin de conserver un contact privilégié avec les partenaires, la gestion du portefeuille des assurances choses et du patrimoine est assurée par le Greffe. Ce dernier apporte un soutien technique au Service des ressources humaines, en charge de la gestion du portefeuille des assurances de personnes.

Une douzaine de sinistres ont été déclarés aux différents partenaires durant l'année (principalement dans le domaine de la responsabilité civile et de la responsabilité civile des véhicules).

Nonagénaires, centenaires

En 2017, 65 personnes ont fêté leur 90^e anniversaire (24 hommes et 41 femmes) et 3 personnes leur 100^e anniversaire (1 femme et 2 hommes). Durant l'année, la Municipalité a rendu hommage à 50 de ces aînés en leur rendant visite.

A ces occasions, la délégation municipale remet une lettre de félicitations accompagnée d'un carton de vin, d'un bouquet de fleurs et d'une tourte.

Pour les centenaires, la délégation municipale participe à la cérémonie organisée par la Préfecture et leur remet une lettre de félicitations et un bouquet de fleurs.

Cartes journalières de la CGN

La population pulliérane peut acquérir des cartes journalières de la CGN au prix de CHF 49.00 (adultes) et CHF 24.50 (enfants et abonnement ½ tarif des CFF), permettant de naviguer durant une journée en 1^{re} classe. En 2017, 353 cartes ont été vendues (336 en 2016).

Passeport Vacances

Le Passeport Vacances de la Région Lausannoise s'est déroulé durant 2 semaines en juillet et 2 en août. Il offre, aux enfants de 9 à 15 ans, le libre parcours sur l'ensemble du réseau Mobilis de la région, 3 entrées de cinéma et l'entrée gratuite dans les piscines de la région ainsi que de nombreuses activités.

1'627 enfants ont participé à l'édition 2017 (dont 110 pulliérans) profitant des quelque 280 activités organisées par les communes membres (dont une dizaine par la Ville de Pully, le Musée d'art de Pully et le SDIS). 549 enfants (dont 31 pulliérans) ont opté pour le Passeport farniente (sans les activités).

L'Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise, qui regroupe 38 communes, est présidée par M. S. Chevalier, responsable du Greffe municipal de Pully.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les sujets traités par cette entité durant l'année 2017 tournent autour de 3 thématiques : la sécurité au travail, la sécurité incendie et la gestion de la santé.

Santé

La campagne sur l'ergonomie au poste de travail informatisé s'est clôturée en 2017 avec :

- l'analyse des postes de travail de 22 nouveaux collaborateurs ;
- l'intervention d'une coach sportive spécialiste en sport santé pour les bilans de mobilité des collaborateurs de la DUE, de la DJAS et de la DDGS ;
- l'organisation de 3 ateliers sportifs sur les thèmes « les exercices utiles en salle fitness », « les cinq tibétains » et « renforcer vos abdominaux dorsaux ».

D'autres actions santé ont été menées en 2017, en collaboration avec le Service des ressources humaines :

- la mise en route du dispositif de prévention des risques psychosociaux, dénommé « TOM » avec Vicario Consulting ;
- la mise en place d'un deuxième cours de Pilates pendant la pause de midi (les lundis et jeudis), qui réunit 22 collaborateurs ;
- les massages assis (272 massages réservés en 2017) ;
- la campagne de vaccination contre la grippe (23 vaccins traditionnels dont 2 pour l'ASEL et 19 traitements homéopathiques) ;
- la campagne de vaccination contre l'encéphalite à tiques pour les collaborateurs de Parcs et Promenades, de la Voirie, des Forêts et du Home des Mosses ;
- les dépistages auditifs complémentaires à ceux menés par la Suva, chez un ORL spécialisé, pour 6 collaborateurs ;
- l'organisation de 9 sessions du cours « Alcool au travail et dépendances » avec l'organisme Addiction Suisse, pour 72 collaborateurs ;
- l'organisation de 2 séances de prévention du tabagisme « Ready4life » avec la Ligue pulmonaire Vaudoise, pour 29 apprentis.

Sécurité au travail

- Les membres de la Commission de sécurité, sous la présidence de M. G. Reichen, Syndic, se sont réunis en mai et novembre, avec une visite dans les locaux techniques de la Damataire (Voirie, Eau-électricité et Signalisation) ;
- Les 17 répondants sécurité ont été réunis en novembre 2017.

Le concept de sécurité de la Ville de Pully a été développé en 2017 au moyen de plusieurs actions :

- la révision de la Charte de sécurité de la Ville de Pully et la présentation du document auprès du personnel ;
- le traitement des remarques du Service cantonal de l'Emploi suite à la visite du 17 février 2017, à la cave communale de Rochettaz ;
- la mise aux normes du système de ventilation de l'atelier menuiserie, ainsi que l'élaboration des fiches de postes pour leurs machines-outils ;
- la poursuite de la campagne « Apprentissage en toute sécurité » de la Suva, pour 10 apprentis des services techniques ;
- l'organisation des cours BLS-AED (défibrillateurs) pour 17 collaborateurs (conciergerie et Home des Mosses) ;
- l'organisation du cours « Communiquer dans les situations difficiles » avec Itéral Management, pour 47 collaborateurs ;
- la vérification annuelle des trousse de secours de l'ensemble des services communaux ainsi que l'ASEL ;

- le suivi des plans d'actions sécurité pour les entités « STEP » (DTSI), « Octogone » (DAGF) et l'élaboration du plan d'actions pour « Signalisation » (ASEL) ;
- l'analyse d'un accident du travail.

D'autres interventions ponctuelles peuvent être listées :

- rédaction du « flash Santé & Sécurité au travail » dans les 4 éditions du Persinfo (journal du personnel) ;
- sensibilisation à la sécurité pour les nouveaux collaborateurs et les nouveaux apprentis lors des matinées d'accueil (6 matinées d'accueil pour 21 collaborateurs et 13 apprentis).

Sécurité incendie

- Réalisation des exercices d'évacuation pour les collèges Loth, Chantemerle, Annexe ouest et Principal ;
- Organisation des cours « sensibilisation feu » à l'ECA pour 50 nouveaux collaborateurs et la remise à niveau pour 14 collaborateurs.

COMMUNICATION

Au 31 décembre 2017, le Service totalise 3.3 ETP et 1 contrat de durée déterminée à 100 % échéants au 31.12.2017.

Les actions de communication sont en adéquation avec la politique et stratégie de communication de la Municipalité. Elles font l'objet d'un contrôle régulier en termes d'audience, de pénétration et d'efficacité. Les mesures correctives qui s'imposent sont prises.

Le travail de communication interne, souvent moins visible, reste néanmoins primordial et déterminant dans le cahier des charges du Service, en étroite collaboration avec le Service des ressources humaines. Il regroupe tous les moyens mis en œuvre pour faire circuler l'information de manière transversale à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Les objectifs en sont notamment :

- Améliorer la transparence à chaque niveau hiérarchique de l'Administration ;
- Faire connaître les actions menées par la Ville ;
- Susciter la compréhension et l'adhésion des collaborateurs autour des projets de la Ville.

Communication imprimée

La communication imprimée est développée dans le respect de la charte graphique de la Ville (courriers, courriels, flyers, affiches, brochures, rapports de gestion, etc.).

Il en va de même pour tous les supports publi-promotionnels développés par les partenaires extérieurs soutenus financièrement, notamment, par la Commune.

Communiqués de presse et revue de presse

- Rédaction et envoi de 24 communiqués de presse (35 en 2016) générant 62 articles (69 en 2016) dans les journaux de la région.
- 135 articles parus au total sur Pully (120 en 2016) en 12 mois (générés par les actions de communication).

En croisant le nombre total d'articles parus (135) avec le lectorat des titres régionaux, les actions de communication presse ont permis de toucher plusieurs millions de lecteurs. En termes d'efficience, ce vecteur de communication est l'un des plus performants, d'une part du point de vue de l'audience et de la pénétration des supports, et d'autre part, d'un point de vue financier, les coûts de diffusion de l'information étant nuls.

La revue de presse quotidienne, destinée aux collaborateurs, est assurée par la Communication, qui n'a pas toujours connaissance des reportages radiophoniques ou télévisuels, ces derniers n'étant donc pas recensés.

Les journalistes assistent régulièrement aux séances du Conseil communal reprenant dans leurs colonnes les préavis débattus lors de ces séances.

Dans un souci de transparence, le Conseil communal reçoit systématiquement tout ce qui est adressé à la presse par le Service.

Annonces dans la presse

7 annonces (6 en 2016) ¼, ½ et pleine page (dans Le Régional) créées pour les services de l'Administration.

Journal communal

Le Journal communal de Pully, lancé en septembre 2012, est paru 5 fois en 2017 (mars, juin, septembre, décembre et une édition spéciale en octobre). Il est imprimé à 11'000 exemplaires dont 9'700 sont distribués par courrier postal à tous les ménages et entreprises de Pully et des Monts-de-Pully.

Brochure Bienvenue à Pully

- Synthèse d'informations utiles pour les nouveaux habitants qui en reçoivent un exemplaire lors de leur passage à l'Office de la population ;
- Graphisme et contenus modifiés pour l'édition de juillet 2017 ;
- Support de communication peu coûteux : la totalité du document, de la conception graphique à la distribution, en passant par la production, est assurée à l'interne. Pas de stocks.

Agenda des manifestations

- Recense mensuellement les événements (non sportifs) se déroulant sur le territoire communal ;
- Envoyé à tous les commerçants, artisans, cafés de Pully (une centaine d'adresses), secrétariats des écoles et à la presse ;
- Affiché aux guichets publics, aux piliers publics et dans les institutions culturelles de la Ville ;
- Relayé au format numérique sur Facebook ainsi que sur le site Internet communal ;
- Support de communication peu coûteux : travail de recherche des manifestations, conception graphique, impression, distribution et promotion réalisés à l'interne.

Imprimés pour les services

Création et impression de 65 supports (flyers, affiches, brochures, signets pour les livres, annonces presse, sets de tables, présentations PowerPoint, etc.) : 32 pour DAGF, 22 pour DDGS, 3 pour DJAS, 5 pour DTSI, 3 pour la Sécurité publique.

Communication numérique

Intranet communal

L'Intranet est régulièrement mis à jour en fonction des news à publier et des documents internes à intégrer.

En 2017, 174'612 pages ont été vues par 5'831 visiteurs pour une durée moyenne de 5 minutes par visite.

Site Internet communal www.pully.ch

- Vecteur principal de communication numérique de la Ville. Support modulable et extrêmement réactif, informations quotidiennement actualisées ;
- Relais entre les différentes plateformes gérées par les modérateurs du Service pour propager l'information à travers la toile (le Web) ;
- Réponse au plus près à la norme en cyberadministration eCH-0049 en vigueur pour les portails des autorités ;
- Compatibilité W3C (standards d'accessibilité web pour les personnes handicapées) ;
- Compatibilité sur supports mobiles (smartphones, tablettes).

Les statistiques de fréquentation sont légèrement en baisse avec 114'500 visiteurs (116'000 en 2016) et 383'300 pages consultées (390'000 en 2016), 1.91 pages vues par visite (1.92 en 2016), et moins de 2 minutes par visite. Les pages les plus visitées sont : piscine(s), actualités, offres d'emploi, Office de la population.

La vocation « informative » de ce site est une réussite. En effet, l'internaute trouve l'information désirée rapidement et en peu de clics.

Site Internet dédié aux grands projets urbanistiques (projets.pully.ch)

Sous-site créé ayant pour objectif de communiquer sur les différents grands projets pulliérans et à leur état d'avancement. Regroupés en 4 catégories, les grands projets et travaux concernent des espaces ou des bâtiments publics, des quartiers ou des axes routiers. Le site est compatible sur supports mobiles (smartphones, tablettes). Il est géré et mis à jour par la Communication.

Les utilisateurs peuvent réagir et questionner sur l'un ou l'autre des projets au moyen d'un formulaire de contact intégré sur chaque page. En 2017, le Service a traité 10 formulaires de contact (18 en 2016) envoyés par des internautes. La plupart des questions concernait l'un ou l'autre des 10 projets en ligne.

Les statistiques de fréquentation sont en baisse : 1'529 visites en 2017 (2'342 en 2016) tandis que le nombre de pages vues reste plutôt stable : 7'235 pages vues (7'751 en 2016). En moyenne, 3.6 pages sont vues par visite (3.3 en 2016) pour une durée moyenne de 2 minutes.

Site Internet dédié à la démarche participative (coeurdeville.pully.ch)

Ce sous-site dédié à la démarche participative, lancé en octobre 2015, a été fermé au printemps 2017. Toutes les informations ont été rapatriées vers le site projets.pully.ch.

Page Facebook « Ville de Pully, Suisse »

- La page « Ville de Pully » a gagné 380 likes pour arriver à un total de 2'361 mentions « J'aime » (1'981 en 2016). La page se place ainsi devant la Ville de Morges (environ 2'000 likes) et Prilly (environ 1'700 like).
- 1'900 personnes touchées en moyenne à chaque publication (1'000 en 2016). Ces publications ont atteint près de 420'000 personnes au cours de l'année via ce média gratuit.
- 218 publications (tous types confondus) durant l'année (433 en 2016), dont 2 publications sponsorisées (payées) pour atteindre une plus grande portée : + 3'000 vues par publication en moyenne. Le nombre de publications a diminué en raison de l'arrêt du post journalier « Pic of the day ».
- Un concours hebdomadaire a été organisé du 16 janvier au 26 mai. 63 personnes y ont participé et 19 personnes ont gagné une clé USB estampillée « Ville de Pully ».

Le post ayant eu la plus grande portée a été vu par 12'020 personnes et a obtenu 252 like sur la publication (427 like au total via les partages). Il concernait l'ouverture de Pully-Plage le 17 mai 2017.



Page Facebook « Cave de Pully »

Créée en 2013, la page compte 181 mentions « J'aime » (159 en 2016). Il y a eu 9 publications en 2017 (13 en 2016) pour 109 likes.

Écrans d'information embarqués dans les bus tl

Le Service exploite ce vecteur digital, en collaboration avec les tl et APG-SGA, depuis novembre 2015. La Ville de Pully peut communiquer gratuitement sur les écrans de tous les bus traversant son territoire (bus N° 4 - 7 - 8 - 9 - 25 - 47 - 66). Le Service se charge de sélectionner et produire les visuels ainsi que de planifier la diffusion avec APG-SGA.

Les campagnes 2017 (23 semaines au total) ont été les suivantes :

1. Démarche participative (semaines 4-6)
2. Promotion page Facebook (semaine 9)
3. Don du sang (semaines 10-11)
4. Promotion site www.pully.ch (semaines 12-14)
5. Grand'Rue + vide-greniers (semaines 22-25)

6. 1^{er} août (semaines 28-30)
7. BHNS - Axes forts (semaines 35-37)
8. Pully for kids (semaine 40)
9. Pully en Fête (semaines 48-50)

La pénétration de ce support gratuit est très élevée et représente plusieurs dizaines de millions de contacts par année.

Action de relations publiques

Elles permettent de marquer la présence de la Municipalité sur le terrain. En font partie les manifestations que la Municipalité organise, celles auxquelles elle participe et qu'elle soutient, de même que les séances d'information aux Pulliérans et au Conseil communal. Les relations publiques sont, d'une façon générale, l'ensemble des efforts organisés et suivis destinés à créer, maintenir et développer un climat de compréhension et de confiance mutuelles à l'interne, mais aussi dans l'opinion publique et parmi les publics directement ou indirectement concernés.

Conférence de presse

30 mai 2017 : présentation d'un espace muséal C. F. Ramuz à La Muette et constitution de la fondation La Muette. 3 médias étaient présents : Le Régional, Le Temps, RTS 1.

Le 1^{er} août

Organisé en collaboration avec le SDIS et l'Amicale des pompiers, la Police Est Lausannois, le Corps de Musique de Pully, l'agence Gawah et les services de l'Administration.

Un mandat a été confié à l'agence Gawah, en charge :

- de l'organisation d'un brunch ;
- de l'organisation de 2 concerts gratuits (Fanny Leeb et Mathieu Dumas) sur la scène du Port ;
- du montage des bars pour le soir du Bal des pompiers + démontage après les festivités du 1^{er} août + recrutement et gestion de bénévoles.
- de la gestion des bars le soir du 1^{er} août ;
- de divers animations sur le quai Milliquet le 1^{er} août (marché artisanal, stand de lampions, etc.).

Le feu d'artifice musical d'une vingtaine de minutes, confié à Sugyp SA, a été très apprécié.

Pully en Fête - les Nocturnes

Organisée le 13 décembre, en collaboration avec le Kiwanis-Club Pully, PPPB, Police Est Lausannois et les services de l'Administration. Marché artisanal, organisé par Mme A. Jaquier Diday, présence du Père Noël, concert de Noël à l'église du Prieuré par l'École de Musique de Pully, parc animalier, balades à poneys et traditionnelle ouverture de la Cave de Pully ont animé la pl. d'Obernai. La Maison Pulliérane a ouvert ses portes à la raclette du Kiwanis, à midi et le soir, et à la collecte des jouets.

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

La Ville de Pully comprend 4 institutions culturelles, placées sous la responsabilité du Service des affaires culturelles : la Bibliothèque Médiathèque communale, les Musées de Pully (Musée d'art et ArchéoLab - Villa romaine), le Café-Théâtre de la Voirie et L'Octogone - Théâtre de Pully).

BIBLIOTHÈQUE MÉDIATHÈQUE COMMUNALE

Tout au long de l'année 2017, la Bibliothèque Médiathèque a continué à valoriser un fonds documentaire de qualité auprès de ses usagers tout en menant de nombreuses actions de médiation et d'animation auprès de la population de Pully et des alentours.

Toujours en quête de nouvelles activités à proposer à son public, la Bibliothèque Médiathèque a développé pour la première fois un véritable programme culturel, publié de manière semestrielle. Ce programme a été largement relayé et a rencontré un fort succès auprès du public.

Service au public

Durant l'année, 2'137 livres, 654 numéros de revue, 483 CD et 731 DVD ont été équipés, indexés, catalogués et mis en service. A fin décembre 2017, 38'193 livres, 10'387 CD, 5'587 DVD, 97 CD-rom et 1'555 revues étaient à disposition des usagers, soit un total de 55'819 documents.

Depuis 2014, la Bibliothèque Médiathèque met à disposition un service de prêt d'eBooks pour ses usagers adultes via la plateforme e-Bibliomedia. Ce service est actuellement utilisé par plus de 120 personnes disposant d'un abonnement actif. Ce succès relatif, mais néanmoins très apprécié, peut ainsi être vu comme un complément à l'offre physique de documents.

Lieu d'accueil privilégié, la Bibliothèque accueille dans ses locaux 2 groupes de lecture, issus des projets de « Quartiers Solidaires » de Pully-Nord et de Pully-Sud.

Récapitulation des prêts 2015-2017

Année	Jours ouvr.	Prêts			Moyenne par jour			Total	Total par jour
		Adultes	Médiath.	Jeunesse	Adultes	Médiath.	Jeunesse		
2015	232	26'892	24'060	79'266	116	104	342	130'218	562
2016	233	26'213	22'044	75'251	113	95	323	123'508	531
2017	228	25'609	20'805	74'455	112	91	327	120'869	530

Nb de prêts CD : 7'230 (- 516) Nb de prêts DVD : 13'959 (- 670) Nb de prêts eBooks : 1'368 (+ 190)

Le nombre de prêts reste relativement stable et la légère diminution constatée démontre que, malgré une fréquentation active de l'institution, le volume de documents emprunté est moins important que dans le passé. Cette diminution globale du prêt n'est pas vraiment préoccupante, compte tenu de la diversification des services proposés par la Bibliothèque Médiathèque, entre autres grâce au développement de son offre de médiation socio-culturelle.

Pour 2017, la Bibliothèque a compté 2'077 emprunteurs actifs, sans compter les couples ou familles qui peuvent utiliser parfois un même compte. La part de Pulliérans représente plus de la moitié de ces usagers.

Médiation socio-culturelle

Les animations et la médiation socio-culturelle occupent désormais une part importante de l'activité annuelle de la Bibliothèque Médiathèque. L'offre d'activités est en constante évolution, avec une implication directe des collaborateurs lorsque cela est possible, à l'image d'événements comme « le mercredi des petits » ou encore « les bibliothécaires racontent des histoires », proposés plusieurs fois dans l'année.

Cette situation témoigne de l'évolution des métiers de la lecture publique vers un engagement socio-culturel plus interactif, visant à renforcer la cohésion sociale entre les différentes catégories d'usagers. A cet effet, une des actions entreprises a été de favoriser la constitution d'une petite communauté d'utilisateurs de l'institution et de les impliquer dans différents projets d'animations. La bibliothèque leur est devenue ainsi un lieu familier et intime.

Véritable espace de vie et d'échange, la Bibliothèque Médiathèque dispose aujourd'hui d'un ancrage fort dans le paysage socio-culturel pulliérain. Le succès d'événements comme le « Samedi des bibliothèques », la « fête de l'été » ou encore « LirOparc » témoignent de l'importance réelle de ces interactions pour la population.

Comme d'usage, plus de 500 « livres voyageurs » ont été déployés à la piscine de Pully-Plage et dans les caissettes d'échange durant la fermeture estivale de la Bibliothèque



Médiathèque. Durant les deux premières semaines de fermeture estivales, une bibliothèque « hors-murs » a été installée dans la campagne Guillemin pour le projet « LirOparc », proposant une activité quotidienne à destination du jeune public.

Pour la deuxième année consécutive, la « permission de minuit » a permis à un groupe de jeunes adolescents de passer une soirée de novembre dans la Bibliothèque Médiathèque et d'en découvrir les secrets.

Pour la première fois, le comédien Vincent David a animé 2 ateliers autour de la lecture à haute voix qui ont débouché sur une soirée de présentation de textes par les valeureux participants.

L'une des bibliothécaires a mis en place une action de pédagogie participative, passant par la constitution d'un groupe d'usagers et leur accompagnement au développement d'un projet de A à Z.

En parallèle, plusieurs expositions thématiques ont été présentées, mettant ainsi en valeur des documents du fonds de l'institution.

D'autres activités ont été proposées durant l'année, parmi lesquelles :

- 11 mars : Le Samedi des bibliothèques vaudoises « le jeu des sept familles » ;
- Ma famille en albums : Lectures d'albums par les bibliothécaires ;
- Performance littéraire inédite et burlesque par l'AJAR (Association de Jeunes Auteur(e)s Romand(e)s) ;
- Jeux avec la Ludothèque de Pully et atelier créatif avec l'Épicerie du rêve ;
- Projection de « Ma vie de courgette » en partenariat avec le Cinéma CityClub ;
- 1^{er} avril : « La famille à l'époque romaine » - conte improvisé par Xavier Alfonso ;
- 12 mai : « Les nouvelles formes de la famille » - conférence du Pr. Nahum Frenck ;
- 31 mai : « Chez les Papous » - un spectacle de contes par Chantal Lacroix et Nathalie Nikiema ;
- 29 juin : La fête de l'été :
 - Création d'une fusée géante en papier mâché ;
 - Concert blues-rock avec « One Rusty Band » ;
- Du 10 au 22 juillet : LirOparc - bibliothèque hors-murs et animations quotidiennes ;
- 20 septembre : « La princesse aux petits pets » - par la Cie les Ginettes ;
- 27 octobre : La permission de minuit - une ouverture nocturne pleine de surprises pour un groupe de jeunes ados ;
- 11 novembre : Atelier manga animé par Julien Cordebart ;
- 16 novembre : Soirée littéraire, lecture d'une traduction inédite de « Construire un feu » de Jack London par Nicolas Soguel et Lucienne Serex ;
- 14 décembre : Petit Noël de la Bibliothèque Médiathèque :
 - Spectacle de marionnettes et atelier de décoration de pain d'épices ;

L'association « Osons les livres » a proposé à 6 reprises l'animation « Chouette, bébé lit ! ».

Le club de lecture des « Groupies littéraires » a été reconduit à 7 reprises durant l'année, comme le groupe autour du Prix jeunesse RTS.

MUSÉES DE PULLY

Comme les années précédentes, la programmation du Musée d'art de Pully a souhaité maintenir un équilibre entre art classique et art contemporain tout en tissant des liens au sein du panorama culturel régional. Elle s'est articulée autour des axes suivants :

- la présentation d'un artiste vaudois méconnu du grand public (Edouard Morerod) ;
- la présentation d'une importante donation (don de la famille Magnenat) ;
- la présentation de 2 artistes contemporains (Frédéric Pajak et Silvana Solivella) ;
- la présentation d'une collection d'art romand (collection de Laurent Delaloye) ;
- la collaboration avec de nombreuses associations et institutions culturelles locales.

En 2017, le Musée d'art a organisé de manière exceptionnelle 4 expositions (*Evidence du réel. La photographie face à ses lacunes* ; *Edouard Morerod. Entre soleil et solitude* ; *Un certain Frédéric Pajak* ;

Silvana Solivella. De la sal a la mar) et 2 expositions dossier (*La donation Magnenat* et *Un regard romand. La collection de Laurent Delaloye*). En prenant place au 2^e étage du Musée, les manifestations consacrées à la donation Magnenat et à la collection de Laurent Delaloye ont introduit un nouveau lien aux collections. L'objectif du Musée d'art est de présenter d'autres expositions de ce format avec la thématique des collections du Musée d'art, mais également des liens aux collections romandes et aux collectionneurs de la région. Cette nouvelle présentation permet au Musée d'art de diversifier son public et de dynamiser ses expositions.

2017 a également marqué une année importante pour l'ArchéoLab avec la fin de l'exposition *Mystère et graffitis* au mois de juillet et l'organisation d'*Archéonimaux*. Née d'une collaboration avec la prestigieuse Fondation Gandur pour l'Art, la nouvelle exposition de l'ArchéoLab a vu le jour à l'occasion de la Nuit des Musées au mois de septembre. Dans la même veine que l'exposition *Mystère et graffitis*, *Archéonimaux* s'adresse principalement à un public jeune en explicitant, au travers de manipulations ludiques, les rapports qu'entretiennent les hommes avec les animaux depuis la nuit des temps. Grâce au prêt exceptionnel d'une cinquantaine d'objets archéologiques de qualité remarquable, les visiteurs découvrent l'importance du monde animal dans le quotidien des hommes de l'Antiquité.

Les expositions du Musée d'art

Évidences du réel. La photographie face à ses lacunes

16 février - 30 avril 2017

Exposition collective de photographies, l'exposition a abordé la matérialité de ce média et certaines stratégies élaborées par les artistes contemporains qui découpent, déchirent, grattent ou perforent le papier pour mieux en révéler l'essence. Cette manifestation a permis de présenter à un large public des œuvres d'artistes internationaux mais aussi locaux, le 2^e étage étant notamment dédié à la présentation de photographes de la formation supérieure du CEPV (Centre d'enseignement professionnel de Vevey), sous la direction de Léonore Veya, doyenne de la section photographie, et Nicolas Savary, enseignant.

Le commissariat scientifique de l'exposition a été confié à Pauline Martin, commissaire associée au Musée de l'Elysée, avec laquelle le Musée d'art a déjà collaboré en 2014 pour l'exposition intitulée *Do you speak tourist? Quand les photographes décodent le cliché*.

Edouard Morerod. Entre soleil et solitude

18 mai - 30 juillet 2017

Edouard Morerod compte parmi les représentants suisses les plus originaux de l'orientalisme, mouvement artistique qui se définit par l'attrait de l'exotisme et du mystère oriental. Délaissant les vues pittoresques et les scènes de genre de pacotille, il dessine avec passion des effigies au trait aiguë qui font montre d'une sensibilité toute personnelle et d'une grande introspection.

A la suite du Vaudois Théophile Alexandre Steinlen, le natif d'Aigle installé dans la capitale française se prend de passion pour les personnes humbles et peuple ses créations de cocottes, de lavandières et d'ouvriers. Voyageur impénitent, Morerod traverse l'Europe entière et se rend même au-delà, en quête de la beauté des gens simples et de la séduction de l'ailleurs. Marqué par les contrastes de couleurs et les types africains au Maroc, il est émerveillé par l'Espagne, les mœurs locales, les paysages arides et, surtout, ses habitants. Il est fasciné par la figure du gitan, qui incarne à ses yeux l'homme libre, authentique et vrai. Au travers de nombre de portraits peints et dessinés, notamment de ses différentes muses, il n'aura de cesse de sonder l'âme humaine en quête de son essence.

Commissaire invité : Jacques Dominique Rouiller, président de l'Association des amis d'Edouard Morerod.

La donation Magnenat

18 mai - 30 juillet 2017

Sur 2 générations, la famille Magnenat a réuni une vaste collection mêlant art ancien et contemporain, composée autant de peintures que de dessins et pièces textiles. Suite au décès de Marguerite et de Pierre Magnenat, leurs enfants ont fait don au Musée d'art de Pully d'un ensemble d'œuvres de deux peintres vaudois majeurs. Jalon représentatif de l'histoire de l'art, la donation Magnenat entre en parfaite résonance avec les collections du Musée.

Montrées pour la première fois au public dans une exposition-dossier, les œuvres illustrent un pan historique de la collection rassemblée par la famille Magnenat. Le premier groupe comprend 17 toiles de François Bocion, choisies par Alice et Alfred, les parents de Pierre, représentant des

paysages lacustres et des marines du Lausannois, précurseur de la peinture en plein air. Les toiles du 2^e ensemble, acquisitions de Pierre et Marguerite, sont signées Marius Borgeaud, peintre originaire de Pully. Les 6 huiles figurent des scènes d'intérieur intemporelles, où la géométrisation de l'espace et le réalisme social attestent de l'originalité du regard de l'artiste.

Un certain Frédéric Pajak

30 août - 13 novembre 2017

Le Musée d'art de Pully a offert ses espaces au dessinateur et écrivain franco-suisse Frédéric Pajak pour une exposition de dessins à l'encre de Chine auxquels font écho quelques dessins de jeunesse et des peintures naturalistes. L'auteur reconnu a fait place à l'artiste : le dessin, loin du texte, s'envisage comme un médium puissant et indépendant. Les dessins sont exposés pour ce qu'ils sont : de brillantes compositions en noir et blanc qui nous plongent dans une nature, des paysages et des portraits d'une intensité rare.

Frédéric Pajak est né à Suresne (France) en 1955. Écrivain, dessinateur et éditeur, il est l'auteur d'une trentaine de livres, dont certains sont traduits en plusieurs langues. Auteur de romans, d'essais et de poèmes, il s'est fait connaître par ses ouvrages originaux, qui unissent 2 narrations parallèles : l'écriture et le dessin. Depuis 2012, paraît chaque année un volume de son « Manifeste incertain », où se conjuguent biographie, autobiographie, essai, poésie et dessin. En 2014, il reçoit le prix Médicis de l'essai et, l'année suivante, le prix suisse de Littérature.

Le commissariat de l'exposition a été confié à Nicolas Raboud avec lequel le Musée d'art a déjà collaboré à l'occasion de l'exposition consacrée à l'artiste peintre Francine Simonin en 2014.

Silvana Solivella. De la sal à la mar

24 novembre 2017 - 28 janvier 2018

De la sal a la mar a exploré les thèmes de la trace, de la migration, de la réminiscence et de l'oubli. A travers la peinture, le dessin et l'installation, Silvana Solivella déploie une œuvre riche et plurielle qui puise dans les souvenirs de son enfance. En renouant avec des techniques artisanales ancestrales, en recourant aux marques et aux stigmates extraits de la terre, la plasticienne fait surgir des images issues de la mémoire collective. Oscillant entre abstraction et figuration, le travail de Silvana Solivella déroule un récit à la fois biographique et universel.

Un regard romand. La collection de Laurent Delaloye

24 novembre 2017 - 28 janvier 2018

Journaliste et conseiller en art contemporain, collectionneur passionné, Laurent Delaloye parcourt depuis plus de 30 ans la Suisse romande à la rencontre de ses artistes. Ateliers, écoles d'art, galeries, lieux insolites d'expositions, amateurs d'art sont autant de sources d'inspiration pour la réunion d'un ensemble foisonnant d'œuvres d'art qui soutient activement la scène artistique émergente locale. Enrichie au gré de rencontres, de découvertes et d'amitiés, la collection Delaloye regroupe autant de peintures, de sculptures, d'installations, de photographies, que de pièces d'art vidéo.

L'ArchéoLab

L'exposition *Mystère et graffitis* qui avait débuté en septembre 2016 s'est poursuivie sans encombre jusqu'au 2 juillet 2017. Le public a toujours été au rendez-vous, autant dans l'exposition qu'aux ateliers.

En parallèle à cette exposition et grâce au soutien d'Agora (Fonds national suisse de la recherche scientifique - FNS) et au travail de Douglas & Douglas, la nouvelle plateforme digitale ArchéoWeb (www.archeoweb.ch) a vu le jour.

Archéonimaux

23 septembre 2017 - 16 décembre 2018

Pour sa 2^e exposition temporaire, l'ArchéoLab organise une exposition intitulée Archéonimaux, consacrée aux animaux dans l'Antiquité et à leurs rapports avec l'homme.

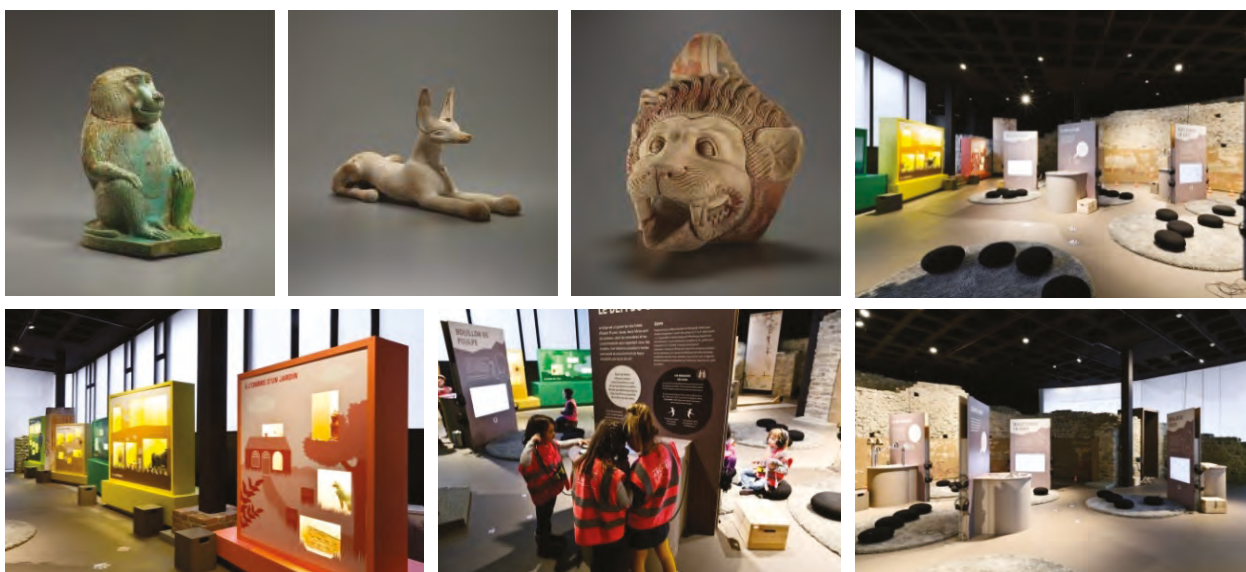
Pour cette exposition, l'ArchéoLab a collaboré avec de nombreux partenaires scientifiques et culturels tels que la Fondation Gandur pour l'Art, dont le but est de rendre accessible au plus grand nombre ses collections d'envergure internationale. Cette dernière a ainsi aimablement prêté près d'une cinquantaine d'objets archéologiques inestimables provenant d'Égypte, d'Italie, de Grèce et du Proche-Orient. Membre de l'International Council of Museums (ICOM) depuis 2013, la Fondation Gandur

pour l'Art s'emploie quotidiennement à vérifier la provenance et l'authenticité des objets acquis et présentés dans ses collections, respectant scrupuleusement les prescriptions de réglementation des biens culturels. Le commissariat de l'exposition a été assuré par I. Tassignon, conservatrice de la collection archéologique de la Fondation Gandur pour l'Art.

L'Université de Lausanne (ci-après UNIL) est un autre partenaire clé de l'exposition grâce à une convention qui relie l'ArchéoLab et l'UNIL, qui collaborent à des projets d'expositions et de médiation culturelle. Le musée entretient en outre des liens privilégiés avec l'Institut d'Archéologie et des Sciences de l'Antiquité (IASA), dont il cherche à mettre en avant le travail par le biais de ses activités.

Enfin, le Réseau romand Science et Cité (RRSC) participe également au projet d'exposition. Membre de ce réseau, l'ArchéoLab prend part à des événements réunissant les musées scientifiques romands, à l'image la Nuit de la science, etc.

Le vernissage officiel s'est déroulé en présence de J.-C. Gandur et de toute l'équipe de la Fondation Gandur pour l'Art. Le vernissage public a pris place à l'occasion de la Nuit des musées où de nombreux ateliers ont été proposés à plusieurs centaines de familles.



Exposition « Archéonimaux », © Musées de Pully

L'ArchéoWeb

L'ArchéoWeb est une nouvelle plateforme digitale qui permet d'approfondir sa connaissance de l'époque romaine. Développée par l'équipe de l'ArchéoLab, cette interface propose une histoire imagée spécialement conçue pour les enfants ainsi que du contenu « experts » pour en savoir plus sur la Villa romaine du Prieuré et sur l'exposition actuelle. L'ArchéoWeb engage à prolonger la visite, que ce soit sur place grâce à des tablettes mises à disposition des visiteurs, ou de retour chez soi.

Spécial enfants : Les voyages dans le temps de Clémence et Tristan

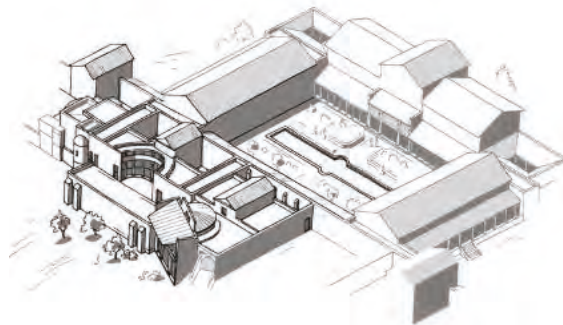
En quelques clics, grâce à un scénario ludique imaginé par la célèbre auteure Christine Pompéï, à l'origine des Enquêtes de Maëlys, le petit visiteur est amené à voyager dans le temps. Il se retrouve propulsé à l'époque romaine avec Clémence et Tristan, partis à la recherche de leur chien Réglisse.

Jalonnée de petits jeux et de petits films, l'histoire dessinée intitulée « Le secret de Réglisse » permet de se faire une idée concrète de ce qu'était la vie quotidienne dans une villa de l'époque romaine. A quoi jouaient les petits Romains ? Que cuisinaient-ils ? Comment s'habillaient-ils ? Comment se passait le rituel du bain ? Que signifiaient les nombreuses peintures murales ? Les réponses se trouvent dans un sympathique récit animé adapté aux plus petits (dès 3 ans).

A la découverte de la Villa romaine du Prieuré et de ses habitants

L'ArchéoLab abrite les vestiges d'un palais construit à l'époque hadrianeenne (1^{er} et 2^e siècle ap. J.-C.) et découvert dans les années 1970. Cette villa et les quelques objets du quotidien découverts lors des fouilles témoignent parfaitement de l'art de vivre à la romaine.

L'ArchéoWeb invite à en apprendre plus sur l'histoire de cette villa et sur sa découverte. On y trouve des explications détaillées sur le mode de vie à l'époque romaine, ainsi que des informations plus spécifiques autour de l'exposition actuelle.



ArchéoWeb : les secret de Réglisse et plan de la Villa romaine © Musées de Pully

Acquisitions et donations

En matière de donations et de dépôts, la collection des Musées n'a pas été complétée en 2017, mais de nombreuses promesses de dons ont été reçues et seront soumises à la Municipalité au cours de l'année 2018.

Communication

La stratégie de communication des Musées repose sur un mélange équilibré entre les différents supports existants : campagnes d'affichage, envoi de mailings et de newsletters, communication numérique sur les sites Internet et sur les réseaux sociaux. Les plans de communication du Musée d'art et de l'ArchéoLab sont élaborés pour chaque exposition de manière à atteindre les différents publics-cibles propres à chacune des 2 institutions : grand public, jeune public, écoles, entreprises, médias, collaborateurs, etc.

Supports traditionnels

Entre autres supports de communication, des réseaux conséquents d'affichage au format mondial (F4) sont prévus pour chaque exposition ainsi que pour les activités « jeune public ». Les réseaux d'affichage culturel lausannois et pulliëran permettent d'importantes campagnes et sont très intéressants pour le public de proximité.

Les programmes d'activités des musées sont relayés avant chaque début d'exposition par le biais d'un mailing et d'un emailing largement diffusés.

Presse

Les retombées presse en 2017 ont été importantes. Les 4 expositions au Musée d'art ont bénéficié d'une importante et excellente couverture médiatique. L'exposition autour de Frédéric Pajak a dépassé les frontières suisses. Le Musée d'art est suivi de manière régulière par la presse spécialisée beaux-arts et par la presse quotidienne et hebdomadaire. Les médias régionaux suivent le Musée d'art de façon régulière (24heures, Le Temps, la RTS, Le Régional, La Liberté). Des contacts privilégiés sont entretenus avec les journalistes et le fichier presse s'enrichit au fil des ans.

A l'ArchéoLab, l'exposition temporaire Mystère et graffitis a bénéficié de bonnes retombées médiatiques, notamment grâce à plusieurs partenariats et au positionnement spécifique du « nouvel » ArchéoLab. Le musée est également suivi par la presse spécialisée.

Site Internet et réseaux sociaux

Les sites Internet www.museedartdepully.ch et www.archeolab.ch sont d'excellents relais d'information et de communication. La possibilité de s'inscrire « en ligne » aux nombreuses activités proposées par les Musées optimisent le service fourni aux internautes, visiteurs occasionnels ou habitués.

Depuis janvier 2017, le nombre de « posts », d'abonnés, de « likes » et de partages ne cessent d'augmenter tant sur la page Facebook que sur le compte Instagram du Musée d'art. En une année, le nombre d'abonnés sur Facebook est passé d'un peu plus de 1350 à 1850. Les « posts » réguliers comprennent par exemple des images prises pendant les ateliers, des articles parus dans la presse, des vidéos de présentation d'artistes ou d'activités du Musée d'art ou de l'association des Amis des Musées de Pully.

La page Facebook de l'ArchéoLab connaît un essor moins important, mais le nombre d'abonnés a considérablement évolué puisqu'il est passé de 190 à 410. Elle constitue cependant un point important de la communication pour cet espace essentiellement dédié aux familles.

Écoles

La communication aux écoles continue d'être développée. Un important mailing destiné aux écoles a été envoyé en début d'année visant à promouvoir les activités « jeune public » des 2 institutions.

Partenariats et recherches de fonds

En 2016-2017, l'exposition *Mystère et Graffitis* à l'ArchéoLab a vu le jour dans le cadre d'une collaboration avec des chercheurs de l'UNIL. La collaboration avec l'UNIL continue de porter ses fruits, notamment dans le cadre de visites spéciales et de stages.

L'exposition « Evidences du réel » a vu naître une belle collaboration avec le Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV) et l'exposition autour de Frédéric Pajak a été l'occasion de développer des partenariats dans le domaine de l'édition, notamment avec les Éditions Noir sur Blanc et avec le Festival BDFil.

Le partenariat/échange de visibilité avec Payot Libraire continue à représenter un important relais de communication pour les Musées (distribution des flyers d'exposition et des flyers jeune public dans les librairies romandes).

La visibilité des Musées de Pully est également assurée par l'Association des Musées de Lausanne et de Pully dont ils font partie. L'Association est très active dans la promotion des musées, au niveau de la presse et par le biais de différents supports et actions.

En termes de soutien financier, les Musées ont procédé en 2017 à des levées de fonds auprès de divers organismes. Le Fonds national suisse pour la recherche scientifique (FNS) a largement contribué à la bonne mise en œuvre et au riche programme de l'exposition *Mystère et graffitis*. Celle-ci a également bénéficié du généreux soutien de la Loterie Romande, de la Fondation de Famille Sandoz, d'Ernst Göhner Stiftung, de l'Etat de Vaud, de la fondation Dudley Wright et de la Fondation Juchum. Le Musée d'art a également bénéficié du soutien de la Loterie romande et de la Fondation de Famille Sandoz.

Fréquentation

La fréquentation des Musées de Pully garde de très bons chiffres et cela malgré la longue période de fermeture à l'ArchéoLab pour cause de définition et montage de la nouvelle exposition *Mystère et graffitis*.

Fréquentation ArchéoLab	2017
Enfants	3'139
Adultes	1'955
Total	5'094

Fréquentation Musée d'art de Pully	2017
Enfants	1'847
Adultes	6'870
Total	8'717

Médiation

Afin de communiquer au visiteur un savoir en lien avec les expositions et leur contenu scientifique, les Musées de Pully ont organisé un important programme de médiation afin que les différents publics (adultes, familles, seniors, enfants, amateurs ou spécialistes) puissent approfondir leurs expériences initiales et leurs attentes. La médiation est un atout clé permettant de rendre accessible un contenu scientifique, conceptuel ou technique de pointe sans en perdre le sens fondamental.



Dessin de N. Perrin pour l'ArchéoLab
© Musées de Pully

Un grand nombre d'activités a été proposé autour des expositions afin de permettre à chacun d'appréhender et de comprendre le contenu des expositions :

MUSÉE D'ART DE PULLY

Autour d'Évidences du réel. La photographie face à ses lacunes

Enfants et scolaires

- Petits formats (4-7 ans) : visite ludique et interactive de l'exposition sur la notion de manipulation des photographies ;
- Atelier créatif (dès 7 ans) sur la photographie : les enfants sont amenés à interroger la véracité de la photographie ;
- Visites famille : un moment privilégié en présence de la photographe Rebecca Bowring, suivi d'un atelier ;
- Intervention d'une classe dans l'exposition pour permettre aux enfants de comprendre les recherches et techniques utilisées par l'artiste ;
- Visite spécialement conçue pour les enseignants des classes du primaire au gymnase ;
- Anniversaires en lien avec l'exposition de photographie. Visite suivie d'un atelier.

Grand public

- Visite de l'atelier du photographe Simon Rimaz, lauréat la Bourse fédérale de design, pour une immersion dans le quotidien de l'artiste et une connaissance approfondie de sa création ;
- Visite guidée de l'exposition en compagnie d'O. Fahmy, conservatrice-adjointe, pendant la pause du déjeuner ;
- Soirée au Musée d'art en compagnie de 2 photographes de l'exposition, Aliko Braine et Mishka Henner, ainsi que de la commissaire de l'exposition Pauline Martin.

Autour d'Edouard Morerod

Enfants et scolaires

- Petits formats (4-7 ans) : visite ludique et interactive de l'exposition autour du carnet de voyage ;
- Atelier créatif (dès 8 ans) : visite guidée suivie d'un atelier sur la notion de soi et de l'autoportrait ;
- Visites famille : découvrir et comprendre l'œuvre d'Edouard Morerod grâce à une visite sur mesure et à un parcours ludique ;
- Intervention d'une classe dans l'exposition pour permettre aux élèves de comprendre les recherches et techniques utilisées par l'artiste par un autre biais ;
- Visite spécialement conçue pour les enseignants à destination des classes du primaire au gymnase ;
- Anniversaires en lien avec l'œuvre d'Edouard Morerod. Visite suivie d'un atelier.

Grand public

- Visite guidée de l'exposition en compagnie de Laurent Langer, conservateur, pendant la pause du déjeuner ;
- Soirées au Musée d'art : visite commentée avec les auteurs de l'ouvrage publié à l'occasion de l'exposition : Florence Millioud Henriques, journaliste culturelle, 24Heures, Noël Cordonier, professeur honoraire à la Haute école pédagogique vaudoise et Jacques Dominique Rouiller, commissaire de l'exposition et directeur de la publication ;
- Concert-performance : le Musée d'art a accueilli la nouvelle performance de l'ensemble baBel, groupe de 5 musiciens, qui a revisité les œuvres du passé avec des techniques modernes dans des environnements inhabituels. Peintures et séquence filmée par Olivier Saudan, textes par Nicolas Raboud.

Autour de Frédéric Pajak

Enfants et scolaires

- Petits formats (4-7 ans) : visite ludique et interactive de l'exposition afin de s'interroger sur les sous-bois de Frédéric Pajak ;
- Atelier créatif (dès 8 ans) : approche ludique d'une technique utilisée à la fois par Vincent Van Gogh et Frédéric Pajak : le roseau chinois ;
- Visite famille : parents et enfants appréhendent l'exposition de Frédéric Pajak en 3 temps. Théorie, découverte technique et mise en pratique avec tous les membres de la famille ;

- Nuit du conte : plongés dans la pénombre, petits et grands partent à la rencontre de la conteuse Fabienne Penseyres ;
- Anniversaires en lien avec l'œuvre de Frédéric Pajak. Visite suivie d'un atelier.

Grand public

- Visite de l'exposition à l'heure du déjeuner en compagnie de Victoria Mühlig, conservatrice-adjointe ;
- Soirée en compagnie d'artistes édités par les Cahiers dessinés : Frédéric Pajak, Anna Sommer, Noyau et Martial Leiter. Modération par Michel Rime.

Autour de Silvana Solivella

Enfants et scolaires

- Petits formats (4-7 ans) : visite ludique et interactive de l'exposition de Silvana Solivella suivie d'un atelier autour de l'empreinte et de la trace ;
- Atelier créatif (dès 8 ans) : approche ludique de l'œuvre de Silvana Solivella grâce à la technique du fusain qui permet de réaliser des dessins de grands formats en temps record ;
- Visite famille : parents et enfants rencontrent Silvana Solivella le temps de la visite de l'exposition, puis c'est à leur tour de réaliser des œuvres abstraites empreintes de sel et de mer ;
- Anniversaires en lien avec les techniques de prédilections de Silvana Solivella. Visite suivie d'un atelier autour du fusain et du plâtre.

Grand public

- Visite de l'exposition à l'heure du déjeuner en compagnie de Jeremy Gafas, assistant en conservation ;
- Soirée vernissage de l'ouvrage *De la sal a la mar*, publié aux Editions Notari, avec des textes de Pilar Carrera, professeur de journalisme et communication audiovisuelle à l'Université de Carlos III de Madrid, Victoria Mühlig, conservatrice adjointe du Musée, Catherine Othenin-Girard, historienne de l'art et Jenaro Talens, écrivain et professeur honoraire de littérature comparée à l'UNIGE. Musique et poésie par Maria de la Paz ;
- Soirée danse-performance en lien avec les œuvres de Silvana Solivella orchestrée par la Compagnie Linga avec les danseurs du Marchepied.

Pâkomuzé et Passeport vacances

- La participation des Musées de Pully au programme Pâkomuzé et à de nombreux passeports vacances a été renouvelée (Lausanne, Gruyère, Morges). Les activités proposées aux enfants et aux familles au cours de ces périodes sont à chaque fois couronnées de succès. En 2017, 8 activités ont été proposées (4 pour l'ArchéoLab et 4 pour le Musée d'art) suivies par près de 80 enfants.

Cycle de cours-ateliers

- Cycle de 4 cours-ateliers Connaissance 3 (université s'adressant en priorité aux seniors) sur l'histoire de l'art, de la fin du 19^e au début du 21^e siècle. Cours théoriques par Olivia Fahmy et Victoria Mühlig, conservatrices-adjointes, cours pratique par Martine Bréchon, enseignante et Mathilde Zbaeren, médiatrice culturelle.

Cours autour d'Edouard Morerod

- Cours adulte : suite au grand succès rencontré lors d'un partenariat avec Connaissance 3, le Musée d'art a proposé pour la première fois un cours unique sur inscription à l'occasion de l'exposition d'Edouard Morerod. Introduit par une visite de l'exposition, le cours-séminaire a été donné par Laurent Langer, conservateur.

ARCHÉOLAB

Autour de Mystère et graffitis

Enfants et scolaires

- Petits formats (4-7 ans) : atelier marionnettes pour rencontrer un à un les personnages de l'époque romaine qui ont habité la Villa voilà 2'000 ans ;
- Atelier créatif (8-12 ans) : atelier théâtre. Sur les traces du théâtre romain, les enfants apprennent à connaître la vie des habitants de la Villa pour pouvoir rejouer le scénario qui s'est déroulé sur place il y a fort longtemps ;

- Atelier pratique (8-12 ans) : atelier fresque. Découverte de la véritable histoire de la couleur pour pouvoir réaliser une petite peinture murale avec les techniques de l'époque.

Grand public

- Visite famille : Découvrir l'enquête de l'exposition accompagné d'un archéologue et se laisser surprendre par une Sybille vieille de 2'000 ans. Collaboration avec la compagnie de théâtre Überrunter.

Autour de l'exposition Archéonimaux

Enfants et scolaires

- Minis archéos (4-7 ans) et (8-12 ans) : atelier « Fables et Masques » pour découvrir les récits d'Esoppe ou encore de La Fontaine et créer un masque à l'image des personnages de leurs récits ;
- Minis archéos (4-7 ans) et (8-12 ans) : atelier les « tout petits Socrate » pour s'initier à la philosophie et interroger la relation entre l'homme et l'animal en compagnie d'Eric Suarez, docteur en philosophie et spécialiste de la méthode Sève ;
- Archéos Junior (8-12 ans) : atelier « Drôles d'anim'os » pour se glisser dans la peau d'un archéozoologue et découvrir les secrets des squelettes d'animaux ;
- Atelier pratique (8-12 ans) : atelier fresque. Découvrir la véritable histoire de la couleur pour pouvoir réaliser une petite peinture murale avec les techniques de l'époque.

Grand public

- Regards croisés entre photographie contemporaine et peinture murale antique en compagnie de Pauline Martin, commissaire de l'exposition *Évidence du réel, la photographie face à ses lacunes*, Alik Braine, historienne de l'art, artiste et conférencière, Misha Henner, artiste, Gianni Haver professeur de sociologie de l'image à l'UNIL et Michel Fuchs, professeur à Institut d'archéologie et des sciences de l'Antiquité de l'UNIL.



ArchéoClub, © Musées de Pully

Création d'un espace muséal C. F. Ramuz à La Muette

En étroite collaboration avec le Secrétariat de la Municipalité, la direction des Musées a participé activement à l'élaboration du préavis N°13-2017, relatif à la création d'un espace muséal consacré à C. F. Ramuz à La Muette.

Sise au ch. Davel 4, cette maison fut la demeure de l'écrivain qu'il habita de 1930 jusqu'à sa mort en 1947. C'est en 2013 que les héritiers de C. F. Ramuz se sont adressés à la Ville de Pully pour élaborer le projet d'un espace muséal consacré à son œuvre dans le cadre de la rénovation de la Muette. La famille a souhaité mettre à disposition de la Ville un espace d'environ 100 m² qui comprend le fameux bureau de l'écrivain. L'espace muséal, adjacent au Musée d'Art, sera géré par la Ville de Pully, au travers de sa direction des Musées, en étroite collaboration avec la famille.

Lors de sa séance du 21 juin 2017, le Conseil communal a alloué un crédit de CHF 1'181'000.00 (préavis N°13-2017), destiné à réaliser l'espace muséal et créer une fondation de droit privé - la Fondation La Muette. Le Conseil a également accepté que soit porté au budget, dès 2018, les ressources nécessaires à la gestion de l'espace muséal.

Depuis le vote du préavis, les contacts entre la Ville de Pully et les représentants de la famille Ramuz se sont poursuivis pour finaliser le projet de rénovation de la Muette et de création de l'espace

muséal. Le projet a été mis à l'enquête du 10 juin au 10 juillet 2017. 3 oppositions et une remarque ont été déposées dans les délais. Elles ont été levées par la Municipalité et le permis de construire a été délivré le 22 décembre 2017. Un recours a été déposé le 1^{er} février 2018 auprès de la Cour droit administratif et public du Canton de Vaud. Le projet de réalisation de l'espace muséal est donc suspendu par cette procédure, mais les relations entre la Ville et la famille se poursuivent pour régler l'ensemble des conditions de mise à disposition de l'espace (convention, inventaire, etc.).

L'OCTOGONE - THÉÂTRE DE PULLY

Une saison plébiscitée

La saison officielle de L'Octogone a réuni 22 spectacles et concerts, dont 3 créations. Le théâtre a accueilli 81 manifestations en 2017, soit un total de 106 représentations, ce qui constitue un chiffre stable comparé à celui de 2016 (84 manifestations/110 représentations). Loué à des organisateurs privés et mis à disposition des écoles, cet espace artistique a reçu des spectacles de danse, de théâtre, des concerts, des conférences ainsi que des forums.

En 2017, le bureau de location de L'Octogone a émis 13'600 billets, tous spectacles confondus (16'238 billets en 2016). La différence du chiffre de vente des billets s'explique par l'absence du festival Pully-Lavaux à l'heure du Québec dont les billets sont vendus par le biais du guichet de L'Octogone. La diversité des spectacles et la politique de prix tarifaire ont permis d'attirer des spectateurs de tous les âges et de catégories sociales différentes.

Les créations

La Compagnie Linga a fêté ses 25 ans en organisant une soirée inédite. En effet, Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo, chorégraphes associés du théâtre, ont souhaité marquer cet anniversaire dans un concept innovateur (voir plus bas).

Carte blanche a été donnée à l'ensemble choral Voix de Lausanne dirigé par Dominique Tille pour la création d'un nouveau spectacle musical. Lee Maddeford à la composition et Marie Perny à l'écriture ont composé un spectacle abouti, renforcé par le talent de ses interprètes. *Voix des Villes* en 2015 avait montré avec grand succès le chœur dans son espace, la ville. Dans *Le Temps a pris le bus de nuit*, Marie Perny a récolté auprès des choristes leurs histoires de vie pour les décliner en chansons. Il en a résulté un autoportrait collectif de cet ensemble humain d'une très belle sensibilité qui a su toucher son public.

Coréenne établie en Suisse, YoungSoon Cho Jaquet a étudié la danse à Londres avant de fonder sa propre compagnie à Lausanne. Ses créations originales, alliant art asiatique et occidental, sont régulièrement présentées en Suisse ainsi qu'à l'étranger. Pour sa création à L'Octogone, elle a puisé dans la légende populaire coréenne. Sur scène, les danseurs de l'Odyssey dance Theatre de Singapour ont donné à voir un spectacle envoûtant dont la haute tenue a été saluée par les programmateurs présents dans la salle.

Les spectacles

A l'instar des années précédentes, la saison de L'Octogone a accueilli des pièces de théâtre, une lecture, des spectacles de danse contemporaine ainsi que des spectacles de musique et danse du monde. Une soirée musicale a été mise sur pied autour de groupes de musique suisses avec restauration typiquement suisse (raclette et plats locaux) qui a été largement couverte par la presse locale. La fréquentation de l'ensemble de ces spectacles s'est révélée très satisfaisante avec un taux de remplissage de 80 %.

L'Octogone a présenté :

- **Danses Nocturnes**, une lecture musicale des textes de Sylvia Plath interprétés par la célèbre actrice Charlotte Rampling, fervente admiratrice de l'œuvre de la grande poétesse. Sonia Wieder-Atherton, violoncelliste de renom, se tenait à ses côtés pour un accompagnement musical tout en sensibilité inspiré par les Suites de Benjamin Britten ;
- **Le Syndrome de l'Écossais** a fait mouche grâce au remarquable jeu de Thierry Lhermitte et Bernard Campan. Les réunir sur scène, c'était miser sur un duo brillant qui a servi à merveille cette comédie de mœurs traitant de problèmes de couple, jalousies familiales et ego mal placés. Les partenaires féminines n'étaient pas en reste dans ce spectacle léger et hilarant ;

- Après avoir triomphé avec *Le Joueur d'Echecs*, Francis Huster a ressenti l'envie de s'emparer d'**Amok**, son pendant : sur un transatlantique qui l'amène vers l'inconnu, Stefan Zweig se trouve face à face avec un inconnu dont le récit pathétique et inouï le bouleverse. Avec son habituel maestria, l'acteur a incarné tour à tour le médecin, prisonnier de ses tourments, et l'auteur Zweig, devenu conteur pour le plus grand plaisir des spectateurs ;
- Auteur inspiré d'une pop symphonique aux arrangements aussi délicats que sophistiqués, l'artiste Neil Hannon fondateur de **The Divine Comedy** a interprété son dernier album sur scène face à une salle pleine à craquer ;
- **Carlotta Ikeda** fut longtemps une chorégraphe privilégiée de L'Octogone, donnant à découvrir la danse buto pour la première fois en Suisse. Un an après sa disparition, il a semblé naturel de lui rendre hommage lors d'une soirée articulée en 2 parties : une pièce de théâtre de Pascal Quignard, grand écrivain et ami de Carlotta, ainsi que la reprise de Utt, pièce emblématique dans la carrière artistique de la compagnie, interprétée par sa danseuse fétiche ;
- **Candide** mise en scène par Maëlle Poésy a été sans conteste le coup de cœur du public. Plus ou moins lointain souvenir des années lycée, ce fut l'occasion opportune de retrouvailles avec Voltaire. Deux siècles et demi plus tard, en ces temps si crispés autour des questions religieuses et migratoires, on a pu constater que la charge n'a rien perdu de sa puissance corrosive ; on ne présente plus **Pascal Auberson**, musicien atypique et surdoué, ni **Florence Chitacumbi**, chanteuse de jazz. Le temps d'un pas de deux, ils ont donné à voir sur scène un concert magique métissé de rythmes souls et afrobeat. *Sincérités Parallèles* s'est voulu un hymne aux chemins buissonniers et aux désirs qui permettent à chacun de devenir ce qu'il est ;
- **Etrange Duo**, soirée chorégraphique en 2 parties, a été élaborée autour de la notion d'étrangeté. En première partie, Kylie Walters a présenté sa nouvelle pièce *AU, de l'Australie à l'Autriche*, bâtie autour de la valse viennoise et des danses aborigènes. Alliant délicatesse japonaise (Kaori Ito, 40 kg) et consistance française (Olivier Martin-Salvan, 120 kg), la deuxième partie s'est articulée autour de l'irrésistible contraste des 2 interprètes dans une recette sacrament détonante ;
- Théâtrale, la vie de **Charlie Chaplin** le fut à bien des égards. Elle est ici transposée sur scène, offrant un portrait très parlant de ce génie du cinéma muet que rien ni personne ne réduisit au silence. Fluide et rythmé, ce biopic a donné à voir l'enfance, la vie sentimentale et l'ascension formidable de ce petit Anglais qui voulait faire rire tout en donnant à réfléchir en compagnie de 10 comédiens tous excellents ;
- En 2011, **Akram Khan** signait *Desh*, un solo acclamé dans le monde entier. Revisité pour le jeune public, L'Octogone a eu la chance de pouvoir l'accueillir à son tour. Textes, vidéo et effets sonores se sont mêlés dans un spectacle total. Le public qui a acclamé ce bijou chorégraphique ne s'y est pas trompé ;
- Jeu de massacre conjugal, **Qui a peur de Virginia Woolf** a été revisité par Alain Françon, grande figure de la scène francophone, au travers d'une mise en scène au cordeau. Ce portrait au vitriol de la bourgeoisie américaine a été porté par un quatuor d'acteurs talentueux, jouant à la fois la dimension la plus abstraite et la plus humaine de cette œuvre puissante de façon magistrale ;
- Il fallait oser faire entrer Bob Dylan à la **Comédie Française** et pourtant, c'est ce qui s'est passé avec la création de « Comme une pierre qui... », projet à mi-chemin entre le concert et la représentation théâtrale. Le public a ainsi pu découvrir la folle aventure de la composition de l'une des plus grandes chansons rock du 20^e siècle. Un accueil enthousiaste a été réservé à ce spectacle décrit par la presse comme un moment de grâce ;
- **JoeyStarr** a ouvert la saison avec une performance très attendue à l'opposé de son rôle de rappeur. Métamorphosé en tribun, il nous a invités à écouter de grandes voix, des pensées qui flambent haut à travers les grands discours prononcés à l'Assemblée Nationale, se mettant au service de l'humanisme ;
- Tout l'art d'**Eric-Emmanuel Schmitt** est dans le mouvement qu'il imprime à ses pièces, qui happent d'entrée le public et ne lâche plus. C'était le cas pour *Petits Crimes Conjugaux* qui a tenu en haleine les spectateurs avec une réflexion profonde autour de la vie et l'amour ;
- **Juliette Binoche** et **Alexandre Tharaud** ont conçu un vrai bijou de spectacle « Vaillie que Vivre » en souvenir de la grande dame de la chanson française, Barbara. Pour cet hommage pudique, ils ont choisi ensemble les textes et musiques avec pour fil conducteur le désir de mettre en lumière son talent exceptionnel. Un grand moment de théâtre devant une salle archicomble ;

- Jusqu'où peut-on s'aimer sans se connaître et envisager un avenir commun lorsque ce qui fonde l'action et la pensée de l'un est ce contre quoi l'autre résiste et se bat de tout son être ? Le temps d'une soirée, **Salomé Lelouch** a répondu à cette question au terme d'une comédie bien enlevée, interprétée à merveille par 5 acteurs talentueux ;
- Après le succès de son précédent spectacle qui fut acclamé par le public de L'Octogone, il était difficile de résister à la tentation d'accueillir **Hervé Koubi** avec une nouvelle œuvre forte. Puisant dans ses racines algériennes, le chorégraphe nous a invités à un voyage onirique, saluant au passage les peuples barbares oubliés dont nous sommes les héritiers ;
- Constatant que la scène musicale suisse foisonne de talents nouveaux, il a paru naturel de leur consacrer une soirée spéciale **Adieu ! ça joue ?** réunissant 4 coups de cœur et 2 scènes. Face à un parterre de connaisseurs et d'amoureux de la musique, Lary Pec, Le Roi Angus, Sandor et The Company of men ont su répondre à l'attente d'un public curieux, très vite acquis à leur cause ;
- On pouvait imaginer que les décennies passant, le scénario de Scènes de la vie conjugale d'**Ingmar Bergman** se serait démodé mais il n'en est rien. Dans une adaptation épurée, l'interprétation du couple par Laetitia Casta et Raphaël Personnaz s'est révélée d'une grande justesse en faisant une belle réussite.



1 Scènes de la vie conjugale, avec Laetitia Casta et Raphaël Personnaz - ©Victor Pascal / 2 Line up, Compagnie Linga & ses invités - ©Gert Weigelt (Large) / 3 Comme une pierre qui... La Comédie Française - ©Simon Gosselin / 4 Le Syndrome de l'Écossais, avec Thierry Lhermitte, Bernard Campan, Christiane Millet - ©Bernard Richebé

Des partenariats privilégiés

L'Octogone a par ailleurs établi des liens privilégiés avec 3 partenaires culturels.

Compagnie Linga

La Compagnie Linga (ci-après la Compagnie), en résidence à L'Octogone depuis 1993, a fêté en 2017 ses 25 ans d'existence avec une grande soirée-événement le 28 janvier : « Line Up/Linga & ses invités ». Pour ce jubilé, la Compagnie a organisé un spectacle en 2 parties composé de pièces courtes de son répertoire relayées par des propositions de chorégraphes et amis rencontrés au fil des voyages : Eun-Me Ahn, Shantala Shivalingappa, Cie Samuel Mathieu, Evangelos Poulinas, Physical Momentum Project, Krassen Krastev, Pierre Audétat et le DJ Ignacio Rodriguez. La Compagnie a présenté une nouvelle création, *Between*, ainsi que des courtes pièces extraites de ses 2 dernières productions, *Tabula* et *ONA*.

Outre ses activités artistiques, la Compagnie offre régulièrement des cours d'Entraînement Régulier pour danseurs professionnels avec le soutien du DFJC, ainsi que des ateliers et cours pour amateurs. La Compagnie propose aussi des cours hebdomadaires de yoga.

Cette année, la Compagnie est partie en tournée avec 4 différentes productions en Allemagne, Italie, Pologne, Équateur, France et Suisse. Pour couronner cette belle saison, Katarzyna Gdaniec a été lauréate du prix des Artistes polonais (ZASP) et a reçu, après le spectacle au Gdański Festival Tanca, le Prix de la culture 2017 de la Ville de Gdańsk. En décembre, la Compagnie a entamé le travail de répétition de sa nouvelle création *Flow*, qui sera présentée à L'Octogone les 2, 3 et 4 mars 2018.

Pour l'Art (Association de musique de chambre)

A l'occasion de sa 65^e saison, l'Association Pour l'Art a présenté sa nouvelle série de 8 concerts dans des formations variées et des programmes attrayants, réunissant grands œuvres du répertoire et pièces moins connues ou contemporaines. La saison 2017 a permis de découvrir le Cuarteto Quiroga avec le pianiste Javier Perianes ainsi que le Trio Talweg. Le Quatuor Martinu s'est produit en quintette avec la pianiste Olga Vinokur et, en plus des Sine Nomine, le public a pu réentendre 4 quatuors qui les avaient conquis lors de leur dernier passage à Pour l'Art. L'équilibre entre les deux cycles a été presque parfait puisque chacun a mis en scène un quintette avec piano, un quatuor suisse et un ensemble français.

AMDATHTRA (Association de Musiques, Danses et Théâtres Traditionnels)

L'année 2017 a été très importante puisque l'association Amdathtra a fêté son 30^e anniversaire tout au long de la saison. Entre retrouvailles et artistes confirmés, chaque spectacle a donné matière à célébration. Ainsi, du concert de Chaabi au féminin (musique d'Algérie) en passant par le fameux Stelios Petrakis Cretan Quartet (musique de Crète) pour terminer en apothéose avec le retour de l'enfant prodige à L'Octogone, Asef Ali Khan (musique du Pakistan), le public a assisté à des moments forts et privilégiés à l'image de ceux qui ont bâti la réputation d'Amdathtra au fil des années.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA VOIRIE

L'année 2017 fut une année fructueuse pour le Café-Théâtre de la Voirie. En effet, si le nombre de représentations est légèrement inférieur à 2016 (45 spectacles répartis sur 118 séances contre 50 spectacles et 138 représentations pour l'année 2016), cela n'a pas empêché d'afficher une croissance de 20 % du montant redistribué aux artistes, soit une somme de CHF 98'800.00. Cette augmentation révèle une hausse de la fréquentation des lieux et de sa popularité.

Atout majeur du théâtre, la variété de l'offre artistique a permis d'offrir à un large public des prestations culturelles de qualité.

Parmi les moments forts de l'année :

- « Nos Femmes », une comédie d'Eric Assous interprétée par une compagnie basée à Epalinges « Les Jars Noirs ». Une pièce drôle grâce à ses situations criantes de vérité, mêlant mauvaise foi, hypocrisie ou lâcheté ;
- « Le Secret de la fée verte », une pièce intimiste et drôle sur l'absinthe et son histoire, écrite et mise en scène par Simone Collet, auteure établie à Pully. L'histoire racontée dans cette pièce se situe dans les dernières années de prohibition de l'absinthe. Les spectateurs suivent le destin de 3 sœurs, qui vont prendre des chemins différents et exploiter la terre dont elles ont hérité après le décès de leur mère. Au fil de la pièce, on découvre l'histoire de l'absinthe et le secret de l'une des 3 sœurs, Artemisia ;
- « Y a pas de femme au foyer sans feu », one woman show de Karine.C. C'est la suite de l'incroyable succès de son premier one woman show « Pourquoi les filles ne s'épilent jamais le 1^{er} soir ». L'humoriste, toujours aussi piquante et mordante, nous raconte ses nouvelles péripéties à l'occasion de son énième retour sur le marché du célibat ;
- « Le Mentaliste se confie au hasard », de et par Gabriel Tornay. Au travers de thèmes comme le cinéma, le jeu ou la météo, le Mentaliste propose une dizaine d'expériences mystifiantes qui stimulent tout en jouant avec l'esprit des spectateurs ;
- « Sans la Barbe », un spectacle musical plein d'humour et tout public, interprété par l'ensemble vocal The Postische. Une plongée au cœur des années d'après-guerre, rythmée par des chansons célèbres de cette période, mais également par des arrangements a cappella de chansons récentes, réarrangées dans le style 50's.
- « Cendrillon » par le Quatuor Bocal, où 4 anti-princes charmants qui refusent les clichés de Walt Disney parlent d'amour, de séduction, de Bettelheim et de pantoufle de verre. Avec Cendrillon, le Quatuor Bocal met en œuvre les ingrédients qui font son succès : un humour burlesque et décalé dans des voix de velours ;

- « Match d'impro » organisé par l'Association Vaudoise des Liges d'Impro (AVLI). Un spectacle entièrement improvisé avec les meilleurs improvisateurs de Romandie ;
- « Riquet à la Houppe » : ce spectacle se raconte avec des objets usuels, hétéroclites et contemporains. Au spectateur de faire travailler son esprit. Le récit de *Riquet à la houppe*, réécrit par Fabienne Penseyres et Loraine Pernet, s'est entremêlé aux notes des Folies d'Espagne. Il raconte la lutte entre beauté et bêtise, laideur et esprit ;
- « Les Femmes Savantes », comédie d'après Molière, interprétée par la compagnie du Théâtre de la Tournelle. Joutes verbales et étalage de science, les personnages de cette comédie pittoresque et truculente n'hésitent pas à argumenter et à asséner leur vérité espérant avoir le dernier mot. C'est dans une mise en scène surprenante et ludique que les 8 comédiennes de la troupe racontent l'histoire de ces 13 personnages que l'on peut trouver dans l'avant, le maintenant ou le demain ;
- Le « Duo Von Burg Baghdassarian », duo violon et piano composé de Florence von Burg (violoniste) et Luc Baghdassarian (pianiste, chef d'orchestre et directeur de chœur). Les deux artistes se produisent très régulièrement en Suisse romande et ont récemment créé l'Association Duo Symphonique ;
- « Yolanda Almodovar et Flamenco Band » : Yolanda Almodovar partage son « cante » de flamenco intense et passionné dans toute l'Europe depuis plus de 20 ans. Rejoint par Lucie Fernandez à la danse et Daniel Rubio à la guitare, le trio entremêle le flamenco avec du jazz et de la musique cubaine ;
- « Le Récitaliste », de et avec Dominique Tille et Constance Jaermann. Récital polyvocal pour un chanteur et une pianiste. Un chanteur, de multiples voix, un spectacle d'imitateur, mais dans le monde du récital ;
- « Le Repas des fauves », pièce de Vahé Katcha d'après l'adaptation de Julien Sibre, interprétée par la troupe Les Perd-Vers d'Attalens. 2^e Prix de la finale Fédération Suisse de Théâtre Amateur, partie Romande (FSSTA) ;
- « Chantons tous pour le Téléthon » : plusieurs artistes de la région et d'ailleurs prêtent leur voix et leur talent chaque année pour soutenir le Téléthon au cours d'une soirée organisée par Kimka, chanteuse, parolière, compositrice, atteinte d'une amyotrophie spinale infantile et présentée par David Cuñado.

AUTRES SOUTIENS

La Ville de Pully soutient également de nombreuses activités, proposant ainsi à la population pulliérane une offre culturelle très diversifiée. Parmi celles-ci, on peut notamment citer le Cinéma CityClub et le Théâtre des Jeunes de Pully (TJP).

Cinéma CityClub Pully

Le soutien de la Ville de Pully à l'Association du Cinéma CityClub s'est poursuivi en 2017, à travers l'octroi d'une subvention annuelle et une aide ponctuelle logistique pour la mise en place des séances destinées aux enfants de 6 à 12 ans. 37 projections « Générations Cinéphiles » ont été organisées pour les tout-petits (2 à 6 ans), les enfants de 6 à 12 ans et les seniors, 9 soirées de projections et de discussions organisées avec les institutions et associations de la région, et 23 projections scolaires. Le Cinéma CityClub a maintenu son ancrage local en collaborant notamment avec le Musée d'art de Pully, le festival Pully for Kids, la Bibliothèque Médiathèque de Pully, le festival Cinéma Jeune Public et plusieurs commerces de la ville. Enfin, la fréquentation continue de progresser avec 13'585 spectateurs en 2017 (contre 12'316 en 2016 et 12'028 en 2015).

Théâtre des Jeunes de Pully

Créé il y a plus de 30 ans, le TJP a été soutenu depuis sa création par la Ville de Pully.

En 1992, pour mieux former les comédiens de ses spectacles, le TJP a fondé l'École de Théâtre et de Comédie musicale de Pully. Aujourd'hui, l'association du TJP gère en parallèle l'école - qui dispense les cours et donne des spectacles et auditions d'élèves et d'amateurs - et la Compagnie TJP qui produit les spectacles professionnels.

Plus d'une centaine d'élèves suivent les cours de l'école et ce sont 23 heures de cours qui sont proposées chaque semaine.

En 2017, la compagnie a fini la tournée du spectacle *Le Secret de Mary* et commencé celle de *A part ça, ça va ?* Lors de sa fête à la Maison Puillérane, l'école a en outre réuni 80 de ses élèves dans un spectacle intitulé *A moins que...*

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Personnel fixe au 31 décembre 2017	
Contrat à durée indéterminée	204
Apprentis	30
Stagiaires MPC	4
Stagiaires (HEIG et Pré-HES)	6
Total	244

Auxiliaires ayant travaillé en 2017		
Conseil communal	Bureau du conseil et auxiliaires votations	46
DAGF	Auxiliaires expositions et vernissages - Musées	22
DAGF	Bibliothèque Médiathèque	3
DAGF	Café-Théâtre de la Voirie	6
DAGF	Secrétariat municipal et OPO	3
DAGF	Service informatique	1
DAGF	Service des finances	1
DAGF	Service des ressources humaines	4
DAGF	Techniciens et personnel d'accueil - Octogone	41
DDGS	Auxiliaires mensualisés et à l'heure pour nettoyage des bâtiments	49
DDGS	Nettoyage des collèges (été)	48
DDGS	Organistes et remplaçants	6
DDGS	Piscines	16
DDGS	Réfectoires scolaires	15
DDGS	Vignes et forêt	5
DJAS	Accueillantes en milieu familial	28
DJAS	Colonies des Mosses et des Monts-de-Pully	37
DJAS	Gestion de l'économat	4
DJAS	Études surveillées et sport scolaire facultatif	24
DJAS	Secrétariat	4
DJAS	Service médical et dentaire	7
DUE	Parcs et Promenades	3
DUE	Urbanisme	9
DTSI	Service technique	3
DTSI	Voirie	3
DUE/DTSI	Civilistes	10
Engagements sociaux	IPT, ORIPH, LIFT, PET et Insert H	5
Total	403	403

TRAITEMENTS DU PERSONNEL

L'indice des prix à la consommation (iPC) du mois d'octobre 2016 était à nouveau inférieur à l'indice de référence. Par conséquent, il n'y a eu aucune indexation pour l'année 2017.

ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATION

4 numéros du « Persinfo », journal destiné au personnel communal, ont permis de prendre connaissance des arrivées et des départs de la Ville. Ils ont aussi fourni des informations sur la santé et la sécurité, sur les activités de l'Association du personnel et sur des sujets en rapport avec l'activité de l'Administration. Le site Intranet est également désormais un vecteur d'information de plus en plus prisé des collaborateurs.

Les événements suivants ont également été organisés :

- 34 collaborateurs ont assisté à 6 matinées d'accueil ;
- 256 collaborateurs ont fêté avec un peu d'avance le Carnaval au son de la samba et des rythmes endiablés dans un décor joyeux et coloré (13 janvier) ;
- 43 retraités de la Commune se sont retrouvés au Foyer de la Maison Pulliérane pour partager un repas (17 novembre) ;
- lors de la journée « Oser tous les métiers », 14 enfants inscrits ont découvert les missions de la Police, le métier de menuisier, ainsi que celui de géomaticien (9 novembre) ;
- 35 enfants des collaborateurs ont reçu leurs cadeaux des mains du Père Noël au refuge des Quatre Vents (6 décembre).

RÉALISATIONS 2017

Le Service a mené les projets suivants en 2017 :

Pour les 3 entités, Ville de Pully, Association Sécurité Est Lausannois (ci-après ASEL) et Fondation de l'enfance et de la jeunesse (ci-après FEJ), représentant en tout environ 450 collaborateurs et 450 auxiliaires :

- établissement d'environ 220 contrats de travail/avenants pour les 3 entités ;
- assistance RH aux recrutements de l'ASEL ;
- adaptation du règlement du personnel et de l'échelle des salaires de l'ASEL ;
- paiement des salaires et la gestion des assurances ;
- réflexions sur le règlement du personnel et de l'échelle des salaires de la FEJ ;
- mise à jour des dossiers du personnel et adaptation des contrats de la FEJ.

Pour la Ville spécifiquement :

- mise en place des nouveaux organigrammes ;
- création d'un guide d'accueil pour le nouveau personnel ;
- mise en place d'une procédure de contrôle interne pour les salaires et réconciliation des comptes ;
- directive sur la mobilité en entreprise ;
- 12 recrutements (entre 20 et 60 candidatures par poste) ainsi que la réponse à environ 430 offres spontanées ;
- finalisation de la politique du personnel et présentation de celle-ci en même temps que la charte de sécurité ;
- nombreuses démarches dues à la réforme CIP ;
- rédaction de la Charte de sécurité et mise en place d'une solution pour la prévention des risques psychosociaux.

FORMATION

Le Service des ressources humaines a proposé en interne les formations suivantes :

- formation à l'évaluation pour les nouveaux collaborateurs ;
- conférence théâtrale sur le thème du deuil ;
- formation « Goodmanners » pour les apprentis sur les règles élémentaires de savoir-vivre en entreprise ;

- cours « mon efficacité au quotidien » pour les apprentis en 1^{re} année ;
- formation Insight Discovery : séminaire de cohésion d'équipe comprenant l'établissement de profils personnels pour 2 services de la Ville.

APPRENTI(E)S

La Ville de Pully a formé 30 apprentis et 4 MPC dans les métiers suivants : employé de commerce (12), maturité professionnelle 3 + 1 (4), agente en information documentaire (1), horticulteur-paysagiste (3), horticulteur-floriculteur (2), viticultrice (1), agent(e) d'exploitation (5), forestier-bûcheron (2), techniscéniste (1), géomaticien (1), peintre (2).

14 stagiaires et apprentis ont réussi leur CFC en juillet 2017 :

- 1 apprenti forestier-bûcheron ;
- 2 apprentis agent d'exploitation ;
- 2 apprentis horticulteurs-floriculteurs ;
- 4 apprentis de commerce voie B et E ;
- 1 apprentie horticultrice-paysagiste ;
- 4 maturités professionnelles 3 + 1.



Stagiaires et apprentis ayant réussi leur CFC

La Commune accueille également 4 stagiaires de la HEIG-VD en formation en emploi d'économiste d'entreprise et 2 pré-stagiaires se préparent également à leur entrée en Haute école. Enfin, la DUE et la DTSI proposent chaque année quelques stages « premier emploi » pour les détenteurs de master EPFL ou universitaires.

Plusieurs collaborateurs de l'Administration dispensent également des cours ou sont experts aux examens de leurs branches respectives.

SERVICE DES FINANCES

Au-delà des tâches traditionnelles, l'année 2017 a été marquée par les travaux suivants :

BOUCLEMENT DES COMPTES 2016

Les comptes communaux 2016, présentant un excédent de charges d'environ CHF 3.4 mios, ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 21 juin 2017.

Pour la première fois depuis 11 ans, le résultat relatif à l'exercice 2016 se solde par un déficit.

Ainsi, la marge d'autofinancement réalisée durant l'année 2016 n'a pas été suffisante pour financer l'entier des investissements. Par conséquent, l'endettement de la Commune a progressé de CHF 10.0 mios et se situe à la somme de CHF 80.0 mios au 31 décembre 2016.

Décevant, ce résultat est la conséquence de recettes fiscales largement inférieures aux prévisions. En effet, une forte baisse des revenus d'impôts, notamment ceux relatifs à l'impôt sur le revenu ainsi que ceux que l'on peut considérer comme aléatoires et conjoncturels (droits de mutation, impôts sur les successions et les donations ainsi que la part sur les gains immobiliers) sont à déplorer.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2017

Comme chaque année, les comptes ne sont pas encore bouclés au moment de l'établissement du rapport de gestion. Ils feront l'objet d'une publication détaillée.

BUDGET 2018

Le budget de l'année 2018 présente un excédent de charges (déficit) de CHF 693'600.00. Ce résultat négatif aurait pu l'être beaucoup plus sans les importants efforts consentis au niveau des charges maîtrisables.

Ainsi, malgré des charges supplémentaires telles que la participation au financement de la péréquation directe horizontale, à la création de places d'accueil de jour pour les enfants, à la participation au financement de la police intercommunale, à la volonté de diversifier l'offre culturelle sur le territoire de la Commune, ainsi qu'à l'effort d'entretien du patrimoine communal, le budget 2018 est tout de même proche de l'équilibre.

Les prochaines années seront très certainement marquées par la préparation d'importants chantiers qui auront pour but de moderniser et dynamiser la ville.

Les excédents de revenus successifs depuis 2006 ont permis à la Commune de diminuer son endettement de manière importante, la plaçant dans une situation favorable pour envisager les investissements à venir nécessaires à son développement.

Ainsi, la dette devrait se situer aux alentours de CHF 100.0 mios au 31 décembre 2018. Malgré l'augmentation de la dette communale par rapport à celle constatée au 31 décembre 2016, l'année 2018 devrait permettre d'observer une stagnation, voire une diminution des intérêts passifs, grâce aux conditions extrêmement favorables existantes actuellement sur le marché des emprunts.

Pour l'avenir, les sujets de préoccupations concernant les finances de la Ville sont nombreux. Citons comme exemple le contexte économique actuel encore très incertain, la prochaine réforme de l'imposition des entreprises, les adaptations du modèle péréquatif vaudois qui déploieront tous leurs effets durant l'année 2019. Tous ces éléments auront des conséquences importantes sur la situation financière de la Commune.

De plus, la Municipalité considère comme indispensable d'envisager une autre perspective que le seul maintien minimum des infrastructures ; c'est la raison pour laquelle une réflexion approfondie devra être menée au niveau de la fiscalité pour les prochaines années.

Des séances d'information sur le budget 2018 aux collaborateurs ainsi qu'aux Conseillers communaux ont été organisées dans le courant des mois de novembre et décembre.

Le budget de l'année 2018 a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 14 décembre 2017.

PLAN DES INVESTISSEMENTS 2017-2021

Depuis 2011, la Municipalité présente son plan des investissements (ci-après PI) par le biais d'un préavis d'intention, permettant ainsi le débat au sein du Conseil communal, mais sans vote.

Redimensionné depuis 2003, dans le cadre des mesures d'économies, le PI ne présente que des dépenses d'entretien.

Si la mise en chantier de certains travaux doit tenir compte de la réalité du moment, un PI doit être l'inventaire objectif des besoins en équipement à moyen et long termes d'une ville en expansion.

En termes d'investissements, la Commune devra, durant les années à venir, fournir un effort particulier afin de moderniser les infrastructures publiques pour dynamiser Pully et son centre. Le financement de projets importants pour l'avenir de Pully ne se fera pas uniquement par des fonds propres et/ou au moyen d'un recours accru à l'emprunt. En effet, le développement de la Ville de Pully devrait augmenter de manière non négligeable l'assiette fiscale (accroissement de la population et nouvelles entreprises s'établissant sur le territoire communal). Ainsi, une progression possible des recettes fiscales et de la marge d'autofinancement pourrait permettre un meilleur financement par des fonds propres.

IMPÔTS

La facturation et la perception des impôts communaux sont assurées par l'Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois, hormis l'impôt foncier facturé par la Commune. Les liquidités courantes sont régulièrement alimentées par des versements de l'Office, limitant ainsi l'utilisation des comptes de crédits bancaires et reportant d'autant la souscription de nouveaux emprunts.

Durant l'année 2017, l'avancement des taxations des personnes physiques relatives aux impôts sur le revenu et sur la fortune est resté très stable par rapport à l'année 2016, soit à un taux aux alentours de 67 %.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION

L'arrêté d'imposition pour l'année 2018 a été voté par le Conseil communal lors de la séance du 25 octobre 2017. Le taux d'imposition a été maintenu au même niveau que celui constaté lors de l'exercice 2017, soit au taux de 61.0. Les autres éléments de l'arrêté d'imposition restent inchangés.

GESTION DU SYSTÈME DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

A l'instar d'une grande majorité des villes vaudoises, la Municipalité a introduit, au 1^{er} janvier 2009, un système de crédits supplémentaires pour tout dépassement budgétaire supérieur à CHF 5'000.00.

2017 est donc la 9^e année où cette procédure est appliquée. Les 2 préavis ci-dessous ont été présentés au Conseil communal :

**Préavis N° 12-2017 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2017, 1^{re} série/
Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 31 mai 2017 :**

	Montants (en CHF)
Crédits supplémentaires, préavis 12-2017 - Augmentation des charges	385'500.00
Crédits supplémentaires, préavis 12-2017 - Augmentation des revenus	- 124'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, 1^{re} série	261'500.00

**Préavis N° 22-2016 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2017, 2^e série/
Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 22 novembre 2017 :**

	Montants (en CHF)
Crédits supplémentaires, préavis 22-2017 - Augmentation des charges	861'000.00
Crédits supplémentaires, préavis 20-2016 - Diminution des charges	- 50'000.00
Crédits supplémentaires, préavis 20-2016 - Augmentation des revenus	- 10'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, 2^e série	801'000.00

Les demandes de crédits supplémentaires relatives à l'exercice 2017 représentent une augmentation des charges de CHF 1'196'500.00 et une augmentation des revenus de CHF 134'000.00.

COMMISSION DES FINANCES

En 2017, la Commission des finances a siégé 7 fois, sous la présidence du Conseiller communal R. Pfister, pour examiner les comptes, le PI, le budget, les demandes de crédits supplémentaires, l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 ainsi que les préavis municipaux requérant l'approbation de ladite Commission, conformément à l'art. 50 du Règlement du Conseil communal.

De plus, à l'occasion du traitement du budget 2018, la Commission des finances s'est constituée en 5 sous-commissions qui se sont partagées l'analyse des 5 directions municipales.

RENOUVELLEMENTS ET ACQUISITIONS DE VÉHICULES POUR LES ANNÉES 2017 À 2019

Le Service des finances a été chargé de rédiger un préavis en vue de l'acquisition et le renouvellement de l'ensemble des véhicules essentiels au fonctionnement des services concernés pour les années 2017 à 2019.

Suite à l'inventaire des besoins, il s'est avéré qu'au cours des années 2017 à 2019, la Commune aurait besoin de renouveler ou d'acquérir 20 véhicules, pour une somme totale de CHF 965'000.00.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES, DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS, DES ACTIONS OU DES PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 1'000'000.00.

Au 31 décembre 2017, cette autorisation générale a été utilisée de la manière suivante :

Crédit accordé par le Conseil communal lors de la séance du 28 septembre 2016	1'000'000.00
Acquisition emprise trottoir Villardin 6	- 5'250.00
Disponibles au 31 décembre 2017	<u>994'750.00</u>

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 bis de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, de statuer sur les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 10'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 50'000.00.

Au 31 décembre 2017, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ENGAGER DES DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, charges éventuelles comprises, conformément aux dispositions de l'art. 11 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et de l'art. 102 du Règlement du Conseil communal.

COMPÉTENCES FINANCIÈRES DANS LE BUT D'ENGAGER DES CRÉDITS D'ÉTUDES POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à ouvrir et engager des crédits d'études relatifs au patrimoine administratif qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 maximum par cas, avec obligation d'informer immédiatement la Commission des finances et le Conseil communal et ce jusqu'à la fin de la législature 2016-2021.

Description	Communication au Conseil communal	Montant prévu (en CHF)	Montant dépensé au 31.12.2017 (en CHF) (avant boucllement définitif)
Villa romaine - Conservation des vestiges, travaux d'investigation	03-2012	70'000.00	37'495.50
Politique du logement	15-2012	83'000.00	80'000.00
Aménagement rue de la Poste et av. Samson Reymondin	16-2013	95'000.00	10'173.85
Rénovation site Prieuré et assainissement, extension Musée Villa romaine	17-2013	97'000.00	66'234.70
Nouvelle liaison piétonnière « Clergère Sud » - Étude de projet	12-2014	87'000.00	72'850.85
Musée d'art - Chantier des collections	18-2014	90'000.00	89'627.74
Poste de Police Est Lausannois - Mise en conformité des locaux de la police	21-2015	47'000.00	36'330.30
Collèges Principal, Annexe Ouest, Pierre D'Arvel et Jules Loth - Mise en séparatif	03-2016	51'000.00	42'850.90
Terrain de football de Rochettaz - Transformation du terrain en gazon naturel en synthétique	06-2016	97'000.00	65'569.85
Projet muséal autour de la maison de			
C. F. Ramuz « La Murette »	07-2016	95'000.00	95'026.00
Rénovation piste de Rink-hockey du Collège de Mallieu et création d'une halle sportive	13-2016	45'000.00	27'329.40
Mise en conformité du refuge du Bois du Moulin et du Home école des Mosses	06-2017	90'000.00	49'979.55
Besoins en matière de locaux scolaires et parascolaires - Élaboration d'un Masterplan	08-2017	97'000.00	22'160.00
Réaménagement du Ch. du Ruisset	10-2017	60'000.00	41'601.30
Réaménagement et mise en conformité des places de jeux Milliquet/Alpes	12-2017	80'000.00	31'828.80
Travaux de renouvellement au Ch. des Vignes	14-2017	50'000.00	9'720.00
Totaux		1'234'000.00	778'778.74

Au 31 décembre 2017, c'est la somme totale de CHF 778'778.74 qui a été dépensée dans le cadre de l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal relative à des crédits d'études pour les dépenses d'investissements du patrimoine administratif. Ce montant a été calculé avant le boucllement final des comptes 2017, qui n'était pas encore terminé au moment de l'élaboration du rapport de gestion 2017.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR LE PLACEMENT DE CAPITAUX ET DE LIQUIDITÉS

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de compagnie d'assurances, de collectivités publiques, ou d'entreprises suisses et offrant de solides garanties financières.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR L'ACCEPTATION DE LEGS, DE DONATIONS ET DE SUCCESSIONS

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, pour l'acceptation de legs, de donations et de successions dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas.

Cette autorisation générale est une nouvelle disposition qui figure dans la Loi sur les communes du 28 février 1956, révisée en 2013. Ainsi, cette autorisation générale figure au nombre des attributions du Conseil communal énumérées à l'art. 4 de cette même loi.

SERVICE INFORMATIQUE

Suite aux différentes études entreprises dans le courant 2016, plusieurs projets importants se sont concrétisés au cours de l'année 2017 et ont généré un travail considérable au sein de l'équipe informatique. Il s'agit :

- du remplacement du logiciel de messagerie Lotus Notes par Microsoft Exchange ;
- du remplacement du central téléphonique « classique » vers une téléphonie totalement intégrée à l'informatique ;
- de la mise en place d'un nouvel outil de « service desk » unifié qui sera opérationnel au printemps 2018, dans un premier temps au Service informatique et à la DDGS, puis étendu à d'autres services de l'Administration.

D'autres projets démarrés en 2016 se sont terminés en 2017. Il s'agit :

- du renouvellement du stockage des données (préavis N°09-2016), dont la dernière étape réalisée a consisté à compléter les disques pour répondre à la croissance du volume des données à stocker ;
- de l'interconnexion de divers bâtiments communaux au réseau fibres optiques de la Commune (préavis N°01-2016). Dans ce contexte, le Service informatique a également permis l'interconnexion en fibres optiques des 2 sites géographiques de l'EMS Pré Pariset.

Le préavis N°06-2014 relatif à l'évolution de l'environnement de travail informatique, a été réalisé aux deux tiers dans le courant de l'année 2017, puis mis en suspens, car d'autres projets prioritaires nécessitaient l'ensemble des ressources du Service informatique. Ce projet sera finalisé au premier trimestre 2018.

En matière de gestion électronique des documents (ci-après GED) (préavis N°23-2015), ce projet s'est poursuivi tout au long de l'année 2017 sous la forme d'une phase pilote réalisée au Service informatique. Cette étape a permis de se familiariser avec l'outil et à établir de bonnes pratiques destinées à faciliter la mise en œuvre de cette solution au sein de l'ensemble des services de l'Administration. Parallèlement, la migration de la base d'archives de la Police Est Lausannois a été transférée sur le nouvel outil de GED depuis une ancienne application.

Un outil de gestion des spectacles a été mis en place à L'Octogone.

Un nouveau site Internet a été réalisé pour la promotion de la Cave de Pully et la vente de vin. Le Service informatique a également accompagné la Police Est Lausannois dans la réalisation de ses nouveaux sites Internet et Intranet.

Concernant la sécurité informatique, la démarche de formation de sensibilisation à la sécurité informatique et aux dangers d'Internet s'est poursuivie. De plus, une entreprise spécialisée a été mandatée afin de tester la conformité de la sécurité informatique de la Ville. Des mesures correctives nécessaires ont été prises. Divers investissements ont également été consentis dans ce domaine notamment au niveau de la solution antivirale et du serveur Proxy destiné à gérer l'interopérabilité des équipements situés à l'intérieur et à l'extérieur du réseau de la Ville.

Un projet important de remplacement de l'outil de gestion du réseau d'évacuation des eaux TopoBase pour les services techniques de la DTSI a démarré. Le choix s'est porté sur une solution Open Source nommée QGEP. Comme pour le projet QWAT (gestion du réseau d'eau potable) réalisé en 2016, la réalisation de ce projet se fait en collaboration avec les villes de Lausanne et Morges ainsi que le Service intercommunal de gestion (SIGE). La mise en exploitation de ce nouvel outil est prévue pour le 2^e semestre 2018.

En ce qui concerne le portail cartographique sigip.ch, plusieurs couches de données sont venues l'étoffer :

- orthophotos 2015 et 2016 afin de compléter le catalogue des orthophotos (accès public) ;
- ajout d'un fonds cadastral (accès public) ;
- ajout des hauteurs et des pentes des toitures des bâtiments (accès public) ;
- ajout des défibrillateurs (accès public) ;
- historique des fuites du réseau d'eau potable (accès privé) ;
- ajout des chaussées, arrêts de bus, sentiers pédestres et ouvrages d'art (accès privé) ;
- ajout des degrés de sensibilité au bruit (accès public) ;
- ajout des places de jeux (accès public) ;
- ajout des piliers publics (accès public) ;
- ajout des bassins versants administratifs et sous-bassins versants (accès privé).

Parallèlement à ces différents projets, l'équipe technique a assuré les activités quotidiennes de maintenance, mises à jour, sécurisation des équipements, des logiciels et des données ainsi que le dépannage et l'assistance aux utilisateurs. Ces tâches représentent une part importante de son activité.

La plupart des projets énumérés et des activités réalisées concernent l'ensemble des partenaires de la Ville de Pully hébergés de façon mutualisée dans l'infrastructure informatique. Il s'agit des entités suivantes : Belmont-sur-Lausanne, Police Est Lausannois, Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse, Office régional de Protection civile et École de Musique.

Le Web est traité dans le chapitre relatif à la Communication, le webmaster restant rattaché au Service informatique pour 50 % de son activité.



DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le bilan de l'année 2017 est excellent. L'équipe stable, travailleuse et soudée poursuit activement son travail. L'ambiance est très bonne.

Les nombreux travaux d'entretien, pour un montant total de CHF 3'127'000.00 financés par le budget, ont généré beaucoup de travail, de suivis et de déplacements. Tous ceux prévus en 2017 ont été effectués. Un projet a malheureusement pris du retard, c'est celui de l'église du Coteau (création de salles de musique) en raison d'un recours au Tribunal cantonal d'un voisin qui s'est opposé au projet.

L'entretien de nos immeubles reste un défi constant et nécessaire à la valorisation de notre patrimoine. Il se complique par la nécessité de les mettre en conformité, en respect d'une législation de plus en plus sévère. Une partie travaux provient aussi de la restructuration des locaux visant à renforcer l'accueil extrascolaire des enfants. C'est une contribution nécessaire et politiquement désirée de se conformer au nouvel article constitutionnel qui prévoit de prendre en charge les élèves à midi et après l'école.

Nous avons profité du changement de certains locataires pour rénover les appartements, avant d'adapter les loyers qui restent cependant modestes dans l'ensemble.

Le refuge forestier, améliorant les conditions et les performances de travail de toute l'équipe des bûcherons, est maintenant presque terminé. C'est une véritable plus-value pour notre patrimoine communal, puisque nous avons à Pully plus de 400 hectares de forêts.

Les sociétés sportives se portent bien avec un accroissement régulier du nombre de juniors dans plusieurs clubs, notamment celui du Volley-club récemment venu s'installer à Pully. Notre soutien a trouvé un nouveau tournant très positif, avec la suppression des locations de salles et le réajustement des subventions sportives.

Nous avons pour objectif non seulement de maintenir mais également d'améliorer l'état de nos infrastructures sportives, progressivement, en fonction de leur état. En 2017, le Conseil communal a accordé un crédit destiné à la réfection du terrain de Rochettaz pour le plus grand bonheur du Pully-Football. Nous sommes convaincus de l'utilité du soutien général à nos sociétés locales. Elles prennent en charge hebdomadairement des jeunes à qui elles apportent le divertissement, la passion du jeu, l'endurance, le rire, mais aussi l'éducation, la rigueur, le respect de l'autre et le fair-play. C'est précisément des bases fondamentales qui contribuent au sain développement de nos adolescents.

Nos piscines sont un véritable succès populaire où règne une ambiance sportive et conviviale. Elles sont très occupées, été comme hiver. Grâce à l'assurance d'un horaire régulier, sans fermeture anticipée due à la météo, les nageurs y viennent pour s'entraîner. Nos gardiens prolongent souvent l'ouverture lorsque le temps s'y prête et que le public, bercé par le soleil du soir, peine à quitter les lieux. Cet été, les baigneurs ont été nombreux à profiter des nouveaux aménagements d'accès au lac, avec une surveillance accrue de notre personnel de piscine.

Les vignes pulliérans, issues de notre patrimoine historique, sont un magnifique emblème de notre commune. Cependant, la vente des vins reste un défi constant, pour trouver le meilleur équilibre financier dans un secteur très dépendant des récoltes et de la météo. Nous avons travaillé sur les possibles améliorations de ventes et de promotion dans un souci d'améliorer le rendement.

En conclusion, cette année 2017 s'est globalement bien déroulée, dans la continuité de nombreux nouveaux projets positifs. Nous avons travaillé en 2017 dans le but constant d'offrir le meilleur service à notre population.

Lydia Masmejan

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

ORGANISATION

La Direction des domaines, gérances et sports (ci-après DDGS) exploite les vignes, les forêts, les piscines et le port de plaisance. Elle gère les immeubles locatifs, administratifs, scolaires, les infrastructures sportives, les églises et les terrains, propriétés de la Ville de Pully. Elle est aussi composée de l'office du logement ainsi que du bureau des sports. En 2017, 41 collaborateurs fixes, 12 apprentis ou stagiaires et de nombreux collaborateurs auxiliaires ont œuvré afin de délivrer l'ensemble des prestations dévolues à la DDGS.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Bâtiments locatifs

Bâtiments locatifs	18 bâtiments
Bâtiments mixtes	8 bâtiments
Bâtiments en PPE	2 appartements

Bâtiments administratifs

Bâtiments administratifs	29 bâtiments
Bâtiments mixtes	3 bâtiments
Théâtres	2 bâtiments
Refuges	3 bâtiments
Églises	4 bâtiments
Bâtiments infrastructures sportives	5 bâtiments
WC publics	11 bâtiments
Abris tl	4 bâtiments
Fontaines	4 fontaines

Bâtiments scolaires

Bâtiments scolaires	10 bâtiments
---------------------	--------------

Divers

Terrains	14 sites
Places de parc	8 sites
Jardins	3 sites

Infrastructures sportives

Courts de tennis	7 courts
Terrains de football	5 sites
Terrain de pétanque	1 site
Places d'amarrage pour bateau	1 site
Piscine couverte	1 site
Plage	1 site
Piste de rink hockey	1 site
Piste Vita	1 site

PRÉAVIS EN COURS

- Préavis N°16-2009 - Développement des structures de la petite enfance 2^e étape : l'ensemble des travaux ont été finalisés depuis plusieurs années et l'unité d'accueil pour écoliers « les copains d'abord » est en exploitation. Le préavis demeure ouvert, car un montant y est inscrit pour le développement d'un plan de quartier, dossier géré par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement.

- Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2017 à 2019 - Crédit demandé CHF 965'000.00 : 5 achats de véhicules concernent la DDGS. Un fourgon de livraisons a été acquis au profit de l'exploitation viticole au 2^e semestre 2017. En 2018, 3 nouveaux véhicules seront mis à la disposition de l'exploitation conciergerie et intendance, alors que le remplacement du fourgon de transports de personnes et de marchandises de l'exploitation des forêts sera effectué courant 2019.
- Préavis N°07-2015 - Entretien du patrimoine construit - Étape 2015-2017 - Crédit demandé CHF 1'071'500.00 : 13 chantiers de petite à moyenne importance sont planifiés dans ce préavis. 11 chantiers ont été réalisés et finalisés, 2 seront effectués durant l'hiver 2017-2018 et 2 autres débiteront en été 2018 pour se terminer avant la fin de l'année.
- Préavis N°17-2015 - Rénovation et agrandissement du refuge forestier de la Chenaule - Crédit demandé CHF 1'545'000.00 : cet important chantier a débuté en 2^e partie d'année. Les travaux s'étendront jusqu'à la fin du 2^e trimestre 2018. L'inauguration de ce nouveau bâtiment devrait intervenir durant la période estivale 2018.
- Préavis N°10-2016 - Vente de la parcelle communale N°25 - Av. du Prieuré 11 : la vente de la parcelle N°25 est conditionnée à l'entrée en force du plan de quartier Clergère-Sud ainsi qu'à l'obtention des permis de démolition du bâtiment actuel. Selon la planification, la vente définitive devrait rentrer en force avant la fin du 1^{er} trimestre 2018.
- Préavis N°19-2016 - Église du Coteau - Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée supérieur - Crédit demandé CHF 696'400.00 : le réaménagement de l'église du Coteau est actuellement bloqué. En effet, le dossier de permis de construire a généré le dépôt de 11 oppositions. En décembre 2017, alors que la Municipalité avait levé l'ensemble desdites oppositions, un opposant a déposé un recours à la Cour de droit administratif et public (ci-après CDAP) du Tribunal Cantonal. De ce fait, les travaux ne pourront débiter que lorsque la CDAP aura rendu un jugement, en espérant qu'il soit favorable à la menée du projet.

DIVISION GÉRANCE

Gestion technique - entretien des bâtiments

En règle générale, la DDGS assure l'entretien courant du patrimoine immobilier communal. Elle effectue également des travaux de rénovation de moyenne importance et représente la Ville de Pully en qualité de maître d'ouvrage lorsque des prestations sont mandatées à des partenaires professionnels. Exceptionnellement, elle se charge de projets plus importants en collaboration avec la division architecture de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement.

Pour 2017, de nombreux travaux de suivis de chantiers, d'entretien, de réparation ou d'amélioration ont été réalisés, tels que :

- Villa Haute-Combe, rénovation des parquets de 2 chambres ;
- Ramuz 115, rénovation complète d'un appartement, réaménagement de la cuisine, des salles d'eau et remise aux normes de l'installation électrique, remplacement de l'ensemble des fenêtres du bâtiment, réfection des peintures des locaux communs dans les sous-sols ;
- Guillemain 7, remplacement de l'ensemble de la barrière et de la main courante de l'escalier intérieur du bâtiment de la garderie ;
- Plateires 25-27, remplacement de l'ensemble de la mise en passe du bâtiment (clés sécurisées), y compris locaux communs et caves ;
- Port 7, restaurant du Port, remplacement du revêtement de sol des escaliers menant au sous-sol, remise en état complète de l'installation de pompage des eaux usées du restaurant ;
- Grand-Rue 3, rénovation complète de la cuisine d'un appartement, rénovation du parquet du salon et du hall ;
- Pré-de-la-Tour 11, modernisation de l'ascenseur du parking ;
- Damataire 11, modernisation de l'ascenseur, remplacement de l'ensemble des mécanismes des portes fenêtres de la partie locative des bâtiments et suppression d'un dispositif de lavage dans le garage des services industriels ;
- Damataire 11-13, contrôle des revêtements de façade sur l'ensemble du bâtiment et remplacement des éléments douteux ;
- Général-Guisan 75, remplacement de l'ensemble des fenêtres de l'appartement ;
- Restaurant du Prieuré, réhabilitation de la conduite d'évacuation des eaux usées du restaurant, remise en état de l'étanchéité du séparateur de graisses du bâtiment ;

- Maison Pulliérane, mise en conformité des tableaux électriques, rénovation des parquets de la Grande Salle et du Foyer, remplacement de l'ensemble des luminaires au Café-Théâtre de la Voirie ;
- Bâtiment administratif du Prieuré, rénovation partielle de l'installation du clocher du beffroi ;
- Home des Mosses, installation d'une ligne de vie et complément du paratonnerre sur la toiture, remplacement du branchement extérieur de la conduite d'alimentation en eau ;
- Refuge des Quatre Vents, remplacement de l'ensemble des 2 plans de cuisson de la cuisine, rénovation du revêtement de sol de la grande salle ;
- Anciens-Moulins 6b, remplacement complet et mise aux normes de l'installation de ventilation de l'atelier de menuiserie ;
- Capite des Vignes de Pévret, réfection complète de la toiture avec changement du placage en cuivre ;
- Temple 1, Collège Grec, mise aux normes de l'installation téléphonique pour les installations d'alarme du bâtiment ;
- Refuge du Bois du Moulin, rénovation d'une partie de la dalle du rez-de-chaussée et remplacement complet des installations et équipements de la cuisine ;
- Église de Chantemerle, mise aux normes de l'installation téléphonique pour les installations d'alarme du bâtiment, relevage de l'orgue ;
- Église de Chamblandes, mise aux normes de l'installation téléphonique pour les installations d'alarme du bâtiment ;
- Église du Coteau, mise aux normes de l'installation téléphonique pour les installations d'alarme du bâtiment ;
- Église du Prieuré, mise aux normes de l'installation téléphonique pour les installations d'alarme du bâtiment, révision générale de l'orgue ;
- Centre sportif de Rochettaz, remplacement complet des mécanismes de commande des douches dans les vestiaires A et B ;
- Collège de l'Annexe Ouest, rénovation complète de l'installation de ventilation et du système de gestion de celle-ci dans la salle de sport, création d'un nouveau local pour les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS), remise en état du carrelage existant dans le préau couvert au parking et remise en état du revêtement des escaliers menant au grand préau ;
- WC publics de Guillemin, remise en état des installations suite à 2 actes de vandalisme (incendies criminels) ;
- Collège Pierre d'Arvel, rénovation de l'ensemble du revêtement de sol du couloir au 1^{er} étage ;
- Collège de Chantemerle, réalisation de stores extérieurs pour la protection solaire sur les vitrages de la salle des travaux manuels ;
- Collège de Fontanettaz, remplacement des stores à lamelles côté cour du bâtiment, remplacement de la moquette dans 4 salles de classe ;
- Collège des Alpes, suivi des travaux de création d'un APEMS au niveau -1 du bâtiment scolaire, transfert et réorganisation de la salle informatique au même niveau et transfert de la salle de couture au 2^e niveau ;
- Collège Principal, réfection de la peinture de 4 salles de classe et de l'ensemble des salles des travaux manuels ;
- Complexe Arnold Reymond, remplacement des luminaires au 1^{er} sous-sol, dans les salles de classe de l'école ménagère et du bureau, remplacement de l'ensemble des vannes de l'installation de chauffage, réhabilitation des conduites d'alimentation du chauffage entre L'Octogone et l'abri PCi de la Clergère, réfection de plusieurs conduites de radiateurs dans le réfectoire scolaire, création d'une nouvelle paroi afin de créer un espace de détente dans la salle des Maîtres et réaménagement de l'espace cuisine, réalisation d'un nouveau plan de parcage des véhicules sur le parking ouest, côté Montillier. Dans la salle omnisports, suivi des travaux de réalisation du mur de grimpe, modification et mise aux normes d'une partie du marquage au sol, remise en état de l'ensemble des fixations des luminaires et installations de panneaux d'affichage contre le mur des vestiaires.

Le volume des travaux effectués par les ouvriers professionnels de la DDGS et les entreprises locales spécialisées est resté stable par rapport à l'année 2016. L'ensemble des prestations s'élève à un montant global de CHF 3'127'000.00 et a généré le traitement de près de 3'800 factures de fournisseurs.

Répartition des montants dépensés par type de bâtiments :

	2017 CHF	2016 CHF
Bâtiments administratifs	1'246'000.00	1'206'000.00
Bâtiments locatifs	754'000.00	815'000.00
Écoles	907'000.00	1'169'000.00
Infrastructures sportives	220'000.00	416'000.00
Total	3'127'000.00'	3'606'000.00

Principaux travaux réalisés par l'exploitation des artisans professionnels de la DDGS

En plus de leurs travaux courants d'entretien dans les bâtiments et propriétés communales de la Ville de Pully, les artisans de la DDGS effectuent, à la demande de l'ensemble des services communaux, divers petits travaux d'aménagement et de réparation dans leurs domaines d'activités, tels que la menuiserie, l'ébénisterie, la serrurerie et la plâtrerie-peinture. En outre, depuis la rentrée, ils participent activement à la formation de 2 apprentis peintres.

Les artisans participent à l'affichage public et effectuent de nombreux transports de marchandises, notamment, pour les archives communales, pour les manifestations organisées avec le soutien de la Ville de Pully et pour le Musée d'Art et l'ArchéoLab, particulièrement pour le transport d'œuvres d'art sur le territoire suisse.

En 2017, leurs interventions, de petite à grande ampleur, ont été principalement les suivantes :

- Liaudoz 30-32, démontages d'armoires murales, réalisation de nouvelles plinthes, remise en état d'un aménagement de cuisine et d'une fenêtre de salle de bains suite à un changement de locataire ;
- Ch. de la Plage 3, fabrication de nouvelles portes pour le bâtiment annexe, réfection de la peinture de la cage d'escalier, des sous-sols et des locaux communs du bâtiment ;
- Villa Haute-Combe, réfection des peintures dans 2 chambres et un couloir ;
- Grand'Rue 3, réfection complète de la peinture de la cuisine, du salon et du hall d'un appartement ;
- Ramuz 115, réfection des peintures de la buanderie et des locaux communs dans les sous-sols du bâtiment ;
- Guillemain 7, dans le bâtiment attenant à la garderie, réfection complète de la peinture des murs et des plafonds de 2 locaux et remise en état de la main courante des escaliers d'accès à ces locaux ;
- Général-Guisan 75, réalisation de divers travaux de menuiserie et de peinture suite à un changement de locataire ;
- Damataire 11, réfection de la peinture des murs suite aux travaux de suppression d'un dispositif de lavage dans le garage des services industriels ;
- Pl. Neuve 4, rénovation complète de la peinture des anciens locaux du CMS suite à un changement de locataire ;
- Le Prieuré, rénovation des locaux de dégustation de la Cave de Pully et création de différents aménagements ;
- ArchéoLab, réalisation de différents mobiliers et aménagements divers pour des expositions ;
- Davel 2, Musée d'Art de Pully, réfection partielle de la peinture des murs et plafonds de divers locaux suite à des expositions ;
- Théâtre de L'Octogone, remise en état du revêtement de sol de la salle des demoiselles d'Aulbonne, réfection du dallage de la terrasse au sud de la cafétéria ;
- Refuge du Bois-du-Moulin, réfection complète de la peinture des locaux techniques et communs du sous-sol ;
- WC publics de Guillemain, remise en état de la peinture des locaux suite à des actes de vandalisme (incendies criminels) ;
- Collège de Chamblandes, réfection complète des peintures des WC à l'étage, création d'une paroi de séparation et d'un petit local pour le matériel de nettoyage ;
- Collège de Chantemerle, à la demande de l'Office de l'accueil de jour des enfants (ci-après OAJE), mise aux normes de la main courante située dans les escaliers qui mènent à la salle de classe de l'école maternelle ;

- Collège de Mallieu, rénovation de la peinture de la salle de rythmique et de couture ;
- Collège Principal, rénovation de la peinture et du marquage de l'ensemble des portes des salles de classe ;
- Collège Arnold Reymond, rénovation de la peinture des carrés pour la projection dans toutes les salles de classe ;
- Dans les abris PCi de Chantemerle, organisation du tri et de l'évacuation du mobilier, du matériel et des équipements divers plus utilisés depuis très longtemps.

Des travaux d'entretien courants ont également été réalisés :

- La rénovation complète des murs et plafonds du passage sous-route de la Damataire, le traitement de nombreux tags, la remise en état de plusieurs tables et bancs ainsi que diverses réparations de barrières, en étroite collaboration avec les services de la DTSI ;
- Pédibus, réalisation et rénovation de nombreux panneaux de signalisation ;
- Port de Pully, travaux d'entretien courants des aménagements urbains et des pontons ;
- WC publics, contrôle périodique de l'état des installations techniques et des appareils de distribution, y compris quelques travaux de réfection de peinture.

Principaux travaux réalisés par l'exploitation conciergerie et intendance de la DDGS

Outre leurs tâches courantes de nettoyage, de contrôle et de surveillance, les concierges participent activement aux suivis de travaux réalisés dans les différents bâtiments de la Ville.

Ils sont aussi sollicités dans le cadre des travaux particuliers ou projets, tels que :

- Organisation de la colonie au refuge des Quatre Vents, en lieu et place du refuge du Bois-du-Moulin ;
- Collège des Alpes, déménagement de la salle informatique, de la salle de couture et création d'un APEMS dans les sous-sols du bâtiment scolaire ;
- Au complexe Arnold Reymond, suivi des travaux de réhabilitation des conduites de chauffage. Réhabilitation de la petite fontaine vers le chemin d'accès, dans la cour intérieure en collaboration avec la DUE ;
- Mise en place d'un planning d'entretien suite à la réalisation du nouveau club-house du Tennis Club de Pully ;
- Participation à la mise en place du réseau de livraison des repas dans les différents UAPE ou APEMS situés dans des collèges ;
- Participation à une démarche globale de tri et d'évacuation de matériel ou d'équipements obsolètes, entreposés dans les différents bâtiments de la Ville de Pully.

Enfin, dans le cadre du suivi des travaux liés au projet Energo, les concierges des collèges Arnold Reymond, Principal, Annexe-Ouest, Pierre d'Arvel et Jules Loth ont continué à soutenir les travaux d'optimisation des réglages des installations techniques.

Gestion locative

Refuges	Jours d'utilisation	Colonies	For Noise	Sessions de tir	Total
Bois-du-Moulin	82			82	82
Quatre Vents	138	21		159	159
Stand de Volson	43		26	69	69
					310

En 2017, l'utilisation des refuges est en diminution (366 en 2016). Alors que l'intérêt reste très important pour les locations des vendredis, samedis et dimanches ainsi que pendant les périodes de mai à septembre et de novembre à décembre, de nombreux travaux ont dû être effectués, nous obligeant à réduire l'offre de location.

Maison Pulliérane

La Grande salle de la Maison Pulliérane a été utilisée 84 jours (78 en 2016) dont 31 fois (17 en 2016) par des sociétés locales de Pully et 10 fois (12 en 2016) pour des événements politiques (Conseil communal notamment).

Le Foyer a été utilisé 108 jours (105 en 2016) dont 35 fois (22 en 2016) par des sociétés locales de Pully et 13 (16 en 2016) pour des événements politiques (conférences et débats, Conseil communal, réunions de partis et votations).

Nous pouvons expliquer cette hausse d'utilisation par les sociétés locales, par un nombre plus accru d'événements organisés au sein des locaux (assemblée, repas, spectacle) ainsi que par des manifestations qui durent en moyenne plus de jours.

L'utilisation des salles du 1^{er} étage reste stable, elles sont principalement utilisées pour des réservations internes ou des assemblées de copropriétés (483 fois pour les 3 salles confondues contre 491 en 2016).

Salle de projection du collège Arnold Reymond

En dehors des horaires scolaires, la salle a été utilisée 68 fois dont 18 par les écoles et 21 par l'École de Musique de Pully.

Mutations de bail à loyer

8 mutations ont eu lieu, soit :

- 1 appartement de 5 pièces à C. F. Ramuz 115 ;
- 1 appartement de 5.5 pièces à l'av. Guisan 75 ;
- 1 appartement de 4 pièces au ch. du Liaudoz 32 ;
- 1 appartement de 3 pièces au ch. du Liaudoz 30 ;
- 1 appartement adapté de 2.5 pièces à la pl. Neuve 4 ;
- 1 appartement adapté de 1.5 pièces à la pl. Neuve 4 ;
- 1 villa de 5.5 pièces au Pré-de-la-Tour 9 ;
- 1 villa de 5.5 pièces au ch. des Anciens-Moulins 22.

Appartements à loyers modérés

De manière générale, les appartements de la Ville de Pully sont loués à des prix inférieurs aux loyers du marché. Afin d'en faciliter l'accès à des personnes disposant de faibles revenus, la Ville de Pully loue 2 immeubles à des loyers qui sont particulièrement modestes au ch. du Liaudoz 30/32 et ch. des Plateires 25/27 (34 logements). Afin de s'assurer que ces appartements soient attribués à des personnes qui en ont réellement besoin, la Municipalité a adopté en 2015 une directive fixant les conditions d'attribution des logements de la Ville de Pully. La DDGS collabore avec la DJAS pour attribuer ces appartements. Elle veille aussi à l'attribution des appartements de la pl. Neuve à des personnes ayant besoin de logements adaptés. Les autres appartements sont mis en location par un avis sur le site Internet communal et attribués prioritairement à des Pulliérans.

OFFICE DU LOGEMENT

Les résultats de l'enquête annuelle cantonale effectuée auprès des communes vaudoises montrent que le nombre de logements vacants (location et vente), bien qu'en légère augmentation, reste à un niveau très bas, soit 3'653 au 1^{er} juin 2017 (3'183 au 1^{er} juin 2016) sur l'ensemble du territoire cantonal. A Pully, au 1^{er} juin 2017, seuls 50 logements étaient vacants (36 en 2016).

Au niveau cantonal, le taux de logements vacants, au 1^{er} juin 2017, se situait à 0.91 % (0.81 % en 2016). Le taux de 1.5 %, fixé par la Loi cantonale sur l'utilisation d'une formule officielle au changement de locataire représente le seuil au-dessous duquel les mesures légales de protection du parc locatif s'appliquent, ce qui est le cas depuis 2001.

Vente d'appartements loués

Toute aliénation d'un appartement, jusqu'alors loué, est soumise à l'autorisation de la Division logement du Service des communes et du logement, en vertu de la Loi sur l'aliénation d'appartements loués du 11 décembre 1989 (ci-après LAAL). Amenée à émettre un préavis sur les autorisations relatives au territoire pulliérain (art. 6 de la LAAL), la Municipalité a estimé que sur 31 demandes traitées en 2017, 15 logements entraient dans une catégorie dite « à pénurie », nécessitant une attention particulière au regard de la LAAL.

Demandes d'autorisation d'aliénation d'appartements loués traitées à Pully

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de demandes traitées	31	16	23	22	26	13	18

Loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR)

8 dossiers ont été traités par l'Office du logement dans le cadre des procédures de demande d'autorisation de permis de construire.

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

Le 12 février 2017, le peuple vaudois a accepté la LPPPL à 55.5 %. La loi et son règlement d'application sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Règlement communal sur l'aide individuelle au logement (AIL)

La Ville de Pully octroie, depuis le 1^{er} janvier 2015, une AIL aux ménages avec enfant(s) disposant d'une capacité financière suffisante pour subvenir à leurs besoins mais devant supporter une charge locative trop importante par rapport à leurs revenus.

En 2017, l'Office du logement a traité 49 demandes d'aide individuelle au logement. Durant l'année, 12 ménages ont bénéficié de l'AIL.

DIVISION DOMAINES - PISCINES, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS PULLY-PLAGE

Fréquentation

La saison a très bien commencé avec une excellente fréquentation aux mois de mai et juin (+ 200 % en mai, + 104 % en juin). Celle-ci est principalement due au soleil et aux températures exceptionnellement élevées pour cette période de l'année. Cet excellent début de saison n'a pas duré et les mois de juillet et août ont vu une baisse d'entrées de - 24 % en juillet et de - 13 % pour août. Finalement, le temps maussade et froid de septembre n'a pas permis d'approcher les records de septembre 2016 et a induit une baisse du taux de fréquentation de - 74 %. Malgré tout, 2017 est la 2^e meilleure saison des 5 dernières années, derrière 2015. Le nombre d'entrées affiche une progression de 2 % par rapport à 2016.

Nouveauté

La mise en place d'une passerelle facilitant l'accès au lac était l'une des améliorations attendues avec impatience par la clientèle. Cette passerelle métallique a été équipée de matériel de sauvetage afin de permettre une intervention rapide en cas d'accidents de baigneurs.

Horaires

Auparavant, la DDGS se réservait le droit de fermer Pully-Plage à midi en fonction des conditions météorologiques. Afin de répondre aux demandes de la clientèle, la DDGS a renoncé aux fermetures anticipées. Dorénavant, Pully-Plage reste ouverte, dans tous les cas, selon l'horaire défini. Enfin, lors de périodes caniculaires, la fermeture de Pully-Plage est retardée afin de profiter d'une baignade au-delà de 20h00.

Nombre d'entrées

Période	2017	2016	2015	2014	2013
Mai	14'046	4'659	7'345	4'328	1'297
Juin	34'992	17'079	31'547	32'619	23'121
Juillet	29'492	38'821	48'398	19'148	48'447
Août	32'500	37'502	28'175	17'454	34'246
Septembre	3'713	14'289	2'874	4'626	5'046
Total	114'743	112'350	118'339	78'175	112'157

PISCINE COUVERTE

La piscine couverte est de plus en plus sollicitée par les écoles, les clubs sportifs et le public.

Afin de répondre au mieux aux attentes, la fermeture durant les vacances de Noël a été réduite au maximum. Cette période de fermeture est nécessaire pour effectuer les travaux techniques, le changement d'eau ainsi que le nettoyage intérieur des bassins et des locaux. La fermeture a pu être réduite à 11 jours au lieu de 2 à 3 semaines les années précédentes.

PORT DE PLAISANCE

Depuis plus de 3 ans, un important et méticuleux travail de déplacement d'embarcations est effectué afin de garantir la bonne gestion des places à l'eau. En ce sens, 12 rocades ont été effectuées dans le port alors que 3 places à terre et 2 places à la bouée ont également subi des mutations. Ces démarches sont effectuées dans le seul but d'améliorer le confort de l'ensemble des usagers du port de plaisance. En 2017, 32 places ont été attribuées : 6 places au port, 3 places à terre, 7 places à la bouée, 2 places râtelier, 6 places optimist, 8 places paddle. Ce chiffre exceptionnellement élevé est le fruit de la démarche précitée et tend à réduire la liste d'attente.

VIGNES

Saison viticole et vendanges

Un millésime solaire et une récolte de qualité exceptionnelle résument l'année viticole 2017. En effet, se rapprochant des grandes années 2009 et 2015, les vins de Pully annoncent de belles promesses. Contrairement au canton du Valais et à la région du Vully, qui ont été dévastés par le gel du mois d'avril, la commune de Pully a été épargnée. Toutefois, les attaques virulentes de guêpes, dues aux grandes chaleurs estivales, et d'oiseaux, dues à la profusion d'insectes, ont fait quelques dégâts dans la vigne. Enfin, la visite de chevreuils affamés et appréciant le raisin du Clos de Rochettaz, a généré quelques pertes de fruits.

Malgré tout, la vigne a peu souffert de maladies (mildiou, oïdium ou pourriture grise) permettant de diminuer les traitements phytosanitaires. Les vendanges, débutées précocement, se sont déroulées du 11 septembre au 21 septembre 2017, soit 20 jours plus tôt que l'année passée. Malgré la sécheresse du début d'été, les conditions de floraison ont été bonnes et les baies ont bien grossi pendant la maturation. En revanche, en raison des basses températures subies de mi-avril à mi-mai, la quantité de baies par grappe était faible, ce qui a influencé les rendements à la baisse. En conséquence, la récolte a été moins abondante qu'attendue. Sur le plan sanitaire, celui-ci reste excellent et la présence de la mouche suzukii, sur les cépages tardifs, est restée limitée. Globalement, les quantités de raisin récoltées devraient permettre de couvrir la demande.

Fête des Vignerons 2019

A la demande de la Confrérie des vignerons, une partie de la vendange des vignes de Pully fera partie des vins élaborés pour la Fête des Vignerons 2019. En effet, la Ville de Pully a vendu 1'500 kg de Chasselas à la Commission des vins de la fête et réitérera cette vente pour l'année 2018. Historiquement, la plupart des vignerons du Lavaux participe solidairement à cette démarche.

Quantités récoltées et sondages obtenus

Dénomination	2017		2016	
	Litres bruts	Degrés Oe	Litres bruts	Degrés Oe
Cépages blancs				
Chasselas	8'500	79	11'300	73
Chardonnay	1'400	93	1'300	90
Doral	450	87	600	82
Sauvignon	150	93	500	82
Sylvaner	650	90	700	85
Total blancs	11'150		14'400	
Cépages rouges				
Garanoir	1'950	93	2'200	90
Diolinoir	700	97	720	90
Gamaret	1'330	91	1'300	95
	98	2'250	91	97
Pinot noir	2'100	93	2'850	93
Gamay	560	89	1'000	87
Galotta	450	91	1'700	89
Mara	1'750	99	1'700	86
Total rouges	8'840		12'420	
TOTAL	19'990		26'820	

FORÊTS

Coupe de bois

En 2017, les coupes ont été réalisées dans les secteurs de la piste Vita, du Stand de tir ainsi qu'aux Monts-de-Pully. Le volume total de bois coupé est exceptionnellement élevé avec plus de 1'700 sylvies (m³ estimés), ce qui représente le double du droit de coupe initial. Ces coupes, décidées et convenues avec le garde-forestier, ont été rendues nécessaires en raison de l'état sanitaire des arbres, des maladies ou de la préservation des forêts de protection.

Sylviculture

Durant l'été, une surface de plus de 16'000 m² a été traitée.

Biodiversité

Un accent particulier a été porté sur la revitalisation de l'étang de la Grange, en collaboration avec une entreprise spécialisée. L'entretien courant des étangs du Stand a été effectué durant l'année. L'équipe des forêts a désigné 41 arbres-habitats et 5 arbres d'exception. Ces arbres aux spécificités favorables à la biodiversité sont maintenant protégés.

Produits

Grâce à l'acquisition d'une scie, l'équipe des forêts est maintenant plus réactif et autonome pour la production de produits dérivés à partir du bois des forêts de Pully. Ces éléments sont utilisés pour la construction de tables, de bancs, d'hôtels à insectes, etc. Les planches produites sont aussi utilisées par les différents services de la Ville (Parcs et promenades, artisans, vignes, écoles). Des constructions sont également vendues à des entreprises et des privés.

Chemins et desserte

L'équipe forestière a procédé à l'entretien courant des chemins forestiers et de desserte. Un caisson (anti glissement de terrain) a aussi été construit en aval du refuge forestier.

Accueil et médiation

Plusieurs manifestations ont rythmé l'année 2017 en forêt. Ces manifestations, mais aussi l'accueil des écoliers, rencontrent un franc succès et attirent toujours plus de monde. Le sentier didactique est aussi un élément qui contribue à cette réussite. Quelques jeux de la piste Vita ont également été restaurés.

Plantes invasives

L'équipe des forêts continue sa lutte acharnée contre les plantes envahissantes. Cette année, plus de 130 heures de travail d'arrachage ont été effectuées et un volume de plus de 5'500 litres de plantes ont ainsi été évacués. Cette lutte, commencée depuis longtemps dans les forêts, semble enfin porter ses fruits : certains foyers commencent à diminuer.

Bois d'énergie

La production de bois de feu a été de 170 stères, alors que le chauffage du collège des Alpes a consommé 670 m³ de plaquettes produites avec du bois de Pully par l'équipe de forestiers (saison 2016-2017).

BUREAU DES SPORTS

Sociétés sportives pulliérales

Outre l'entretien des infrastructures sportives, la DDGS coordonne et gère le planning de mise à disposition des installations aux différentes sociétés sportives pulliérales. Si certains clubs sportifs, par leur nature, bénéficient d'une relative exclusivité des installations (football et tennis), d'autres (gymnastique et basket) doivent partager des salles sportives également utilisées par les écoles. Ces salles sont fortement exploitées en dehors des périodes scolaires. En 2017, les sociétés sportives concernées les ont utilisées environ 11'700 heures.

Subsides par société sportive

Conformément à la directive fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des sociétés sportives, un montant de CHF 143'235.00 a été versé aux sociétés sportives pulliérales selon le détail ci-dessous :

Sociétés	Nombre d'actifs	Nombre de juniors	Subsides 2017 en CHF
Association Prieuré Sports	40		700
Budokwai Pully	28	160	12'390
Club de tennis de table de Pully	18	37	3'865
Club nautique de Pully	250	165	13'625
Espérance sportive Pully Basketball	62	152	18'360
Fédération suisse de gymnastique	56	220	14'330
Gymnastique féminine et volleyball - L'Ondine	94		970
Pétanque de Pully	11		555
Pully Football	80	382	16'060
Pully Lausanne Basketball	75	180	19'125
Pully Natation	139	151	12'720
Pully Rink-Hockey Club	13	29	6'240
Société de Gymnastique des Aînés de Pully-Paudex	53		765
Société de gymnastique féminine	31		655
Société de tir du Volson	24		620
Société Internationale de Sauvetage	36		680
Tennis Club Pully	408	360	17'590
Volleyball club Pully	27	38	3'985
Total	1'445	1'874	143'235

Un montant total de CHF 5'550.00 a été attribué à plusieurs clubs sportifs extérieurs à la Ville de Pully pour soutenir des juniors, à hauteur de CHF 50.00 par année et par junior domicilié à Pully, ne pouvant pas exercer valablement leur sport dans un club pulliéran.

Divers subsides extraordinaires ont été distribués, notamment au Pully Natation, pour soutenir la participation de 2 triathlètes au championnat du monde d'ironman à Hawaï ; au Volleyball club Pully pour la création de leur section juniors, à Mme Frédérique Rol, pratiquant l'aviron, pour sa préparation aux Jeux Olympiques 2020 à Tokyo ; à M. Charles Marchand, pour sa participation aux championnats du monde juniors d'escrime.

Urban Training

L'édition 2017 d'Urban Training à Pully a eu un énorme succès. 21 sessions ont eu lieu, du 2 mai au 26 septembre 2017, avec une moyenne de 25 participants, dont une séance d'Aquagym à Pully-Plage qui a réuni plus de 35 participants.

Urban Training est une manière inédite de faire du sport et de redécouvrir sa ville sur le principe du sport en groupe, ouvert à tous et avec l'accompagnement d'un coach professionnel. Les cours, d'une durée de 1 h, sont gratuits et sont adaptés à toutes et à tous, quels que soient l'âge et la condition physique.

Un choix varié de parcours urbains est proposé, combinant marche rapide et exercices musculaires, réalisés à l'aide du mobilier urbain (bancs, escaliers, quais, murets, etc.), les phases de marche favorisant le contact social.

En complément, Urban Training a développé une application « Sport City Tour » pour smartphone, où chacun peut suivre un parcours sportif tout en visitant Pully. Un coach sportif virtuel à portée de main !

MÉRITES SPORTIFS 2017

Mérite sportif junior individuel féminin

Léman Bowling Club de Renens : **Mme Coralie Faucherre**, née le 2 février 1998, domiciliée à Pully, pratique le bowling. Coralie a obtenu en 2016 les titres de championne vaudoise et championne suisse Juniors A.

Mérite sportif junior individuel masculin

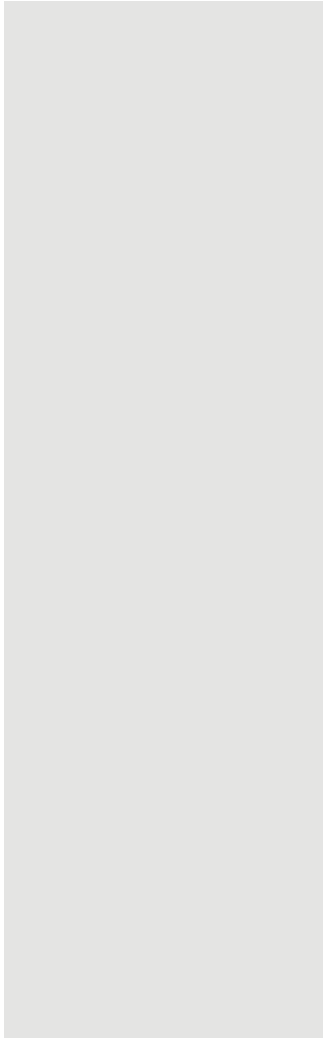
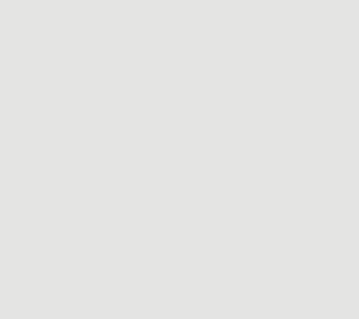
Budokwai Pully : **M. Caryl Frey**, Pulliéran né en 2007, a commencé le judo à l'âge de 6 ans. Dès l'année suivante, il a le sentiment d'avoir trouvé « son » sport et aménage ses horaires pour s'entraîner 3 fois par semaine.

En 2016, Caryl a obtenu la médaille d'or en écoliers C au :

- tournoi national de Morges ;
- tournoi national de Sierre ;
- tournoi national de Morat ;
- tournoi cantonal d'automne de Bussigny ;
- tournoi cantonal de printemps d'Yverdon-les-Bains.

Mérite pour la promotion du sport

Pully Rink-Hockey Club : **MM. Sébastien Jordan** et **Pierre-André Dupertuis** ont été les chevilles ouvrières de l'organisation du championnat d'Europe U-20 de rink-hockey organisé en octobre 2016. MM. Jordan et Dupertuis se sont admirablement complétés pour faire de cette manifestation un succès qui a été maintes fois souligné. Ils ont ainsi contribué à faire rayonner Pully et le rink-hockey partout en Suisse et en Europe. Ce mérite récompense particulièrement leur engagement et leur dévouement pour le sport.



DIRECTION DES TRAVAUX ET
DES SERVICES INDUSTRIELS

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

La Municipalité issue des élections du printemps 2016 entendait faire de cette législature celle des réalisations. Force est de constater que celles-ci se multiplient pour la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI).

L'année 2017 a vu l'achèvement des travaux entrepris à l'av. de Villardin et dans les rues avoisinantes. Ce projet a donné lieu à d'importants réaménagements, tels que la création d'un écopoint et de diverses placettes et à une modération du trafic au ch. des Tilleuls, qui apportent une plus-value à l'espace public. Ces travaux ont malheureusement dû faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire au Conseil communal.

Les travaux se poursuivent au bd de la Forêt afin de préparer l'arrivée des bus à haut niveau de service (BHNS). 2017 a vu la mise en service de l'interface de transports publics de Val-Vert et la fin des travaux du premier secteur du chantier entre la frontière lausannoise et le carrefour de l'av. de la Rosiaz.

Plus au sud, l'avant-projet pour le second axe fort de transports publics de l'av. de Lavaux, qui comprend le réaménagement complet de la pl. de la Clergère, a été achevé en fin d'année et sera transmis aux services cantonaux pour examen préalable au début de l'année 2018.

La DTSI se doit également d'accompagner la mise en œuvre des plans de quartier élaborés par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement. C'est dans ce cadre que la première version du projet d'aménagements routiers autour du futur quartier des Boverattes a été présentée aux riverains au mois de juin.

En 2017, pour la première fois depuis fort longtemps, les investissements consentis pour l'entretien et la modernisation des réseaux ont compensé la perte de valeur de ces infrastructures. Ces investissements extrêmement importants, environ CHF 8.7 mios, devraient être maintenus à la même hauteur si nous souhaitons éviter de reporter des charges excessives sur les générations futures.

Un autre évènement marquant de l'année écoulée a été l'obtention du label Cité de l'énergie en septembre 2017. C'est l'aboutissement d'un long processus initié en 2012 par le renvoi de la motion Golay à la Municipalité et par l'engagement, en 2013, d'un délégué à l'énergie. Devenir Cité de l'énergie implique un engagement continu de notre ville. La Municipalité va ainsi poursuivre la mise en œuvre des mesures phares du Concept énergétique communal.

La DTSI a également poursuivi le développement de différents projets importants, notamment le renouvellement de ses logiciels de gestion des réseaux souterrains par le développement d'un module « assainissement. »

De plus, les négociations avec les différents partenaires pour optimiser le fonctionnement de son réseau de distribution d'eau potable se sont poursuivies et le nouveau Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) de la Ville de Pully a été finalisé et transmis au Canton pour validation.

Il est impossible d'évoquer ici tous les projets et toutes les tâches effectuées chaque jour, à notre entière satisfaction et au bénéfice de l'ensemble de la population, par nos collaboratrices et collaborateurs, que je tiens ici à remercier chaleureusement.

Marc Zolliker

DOMAINES TRANSVERSAUX

GESTION DU PATRIMOINE ET PLAN DES INVESTISSEMENTS

La dernière étude relative à la valeur du patrimoine de la DTSI date de 2010. C'est pourquoi une nouvelle étude a été lancée en 2016 et finalisée en 2017. L'estimation de la valeur de ce patrimoine a été affinée et actualisée. La valeur de remplacement des différents réseaux a augmenté de 15 % pour atteindre près de CHF 500 mios. La dépréciation annuelle de la valeur des réseaux est de l'ordre de CHF 8.8 mios.

Supérieurs à ceux de ces 15 dernières années, les investissements consentis dans la modernisation des réseaux en 2017, de l'ordre de CHF 8.7 mios, compensent globalement la perte de leur valeur au bilan (cf. tableau ci-après). Pour mettre en œuvre en parallèle les projets de modernisation de la Ville, dont ceux du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM), ce sont toutefois des investissements de l'ordre de CHF 12.5 mios par an en moyenne qui seront nécessaires ces prochaines années. Ces sommes figurent au plan des investissements (ci-après PI) présenté au Conseil communal le 14 décembre 2017. L'expérience a montré toutefois que les forces en présence au sein de l'Administration ne permettaient d'atteindre que 60 % à 80 % des montants prévus au PI.

Patrimoine de la Ville de Pully géré par la DTSI - Valeur et état des infrastructures

CHF	Valeur de remplacement	Dépréciation annuelle*	Investissements moyens 2000-2015	Investissements 2016
Routes	132'000'000.00	2'350'000.00	2'215'000.00	2'060'000.00
Canalisations et STEP	197'000'000.00	2'870'000.00	1'730'000.00	2'765'000.00
Eclairage public	5'000'000.00	90'000.00	75'000.00	65'000.00
Service des eaux	42'000'000.00	820'000.00	725'000.00	345'000.00
Service de l'électricité	51'000'000.00	1'025'000.00	625'000.00	170'000.00
TOTAL TTC	427'000'000.00	7'155'000.00	5'370'000.00	5'405'000.00

* Fondée sur une espérance de vie moyenne théorique des installations de 70 ans pour les canalisations et la STEP, de 55 ans pour les réseaux routiers et d'eau potable, de 35 ans pour le réseau d'électricité et de 30 ans pour le réseau d'éclairage public.

OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ

La croissance de la mobilité, alimentée par la poussée constante du nombre d'habitants et d'emplois, constitue un défi majeur pour les communes de l'agglomération Lausanne-Morges. Comprendre comment s'organise la mobilité aujourd'hui et savoir comment elle évoluera demain constitue un enjeu capital pour l'aménagement des futurs espaces publics. Afin d'étudier ces phénomènes au centre-ville de Pully, où la gestion du trafic s'avère particulièrement délicate, la Municipalité a choisi de suivre une approche résolument innovante en exploitant le potentiel des nouvelles technologies de l'information.

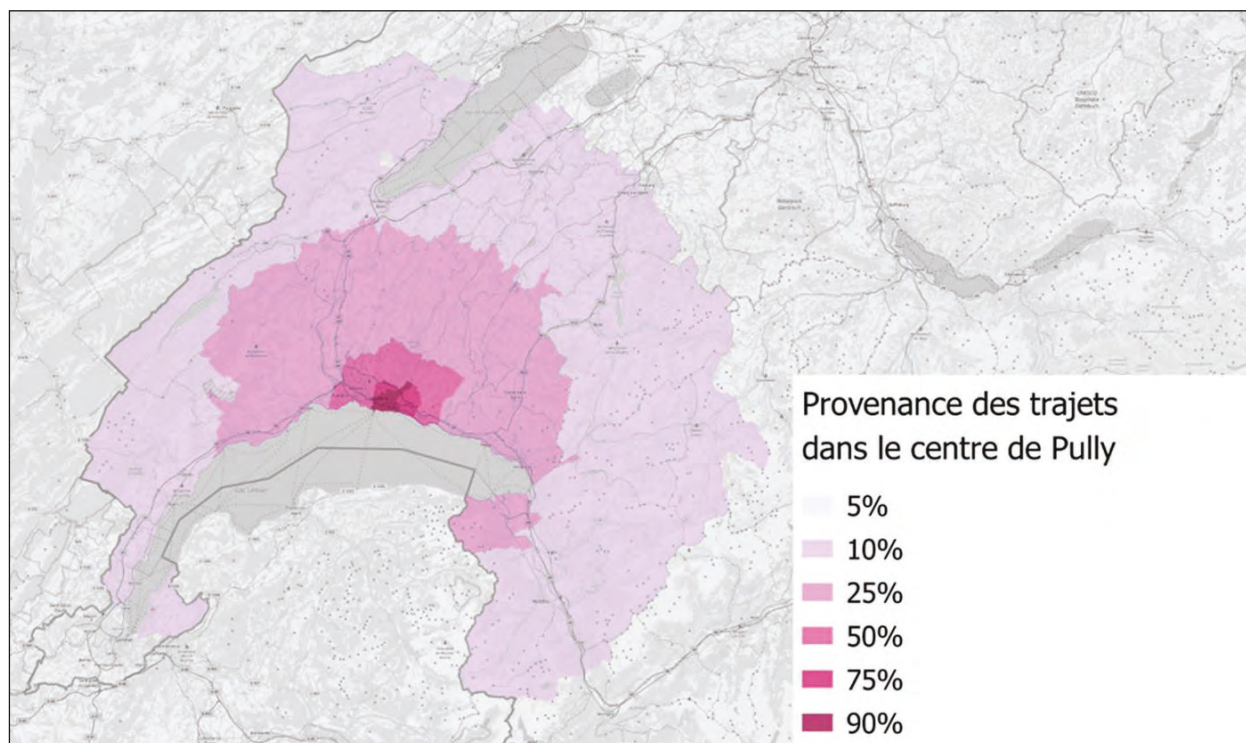
Ce projet s'appuie sur l'utilisation des masses de données (Big Data) produites par la téléphonie mobile. En utilisant les données agrégées et anonymisées des connexions aux antennes des porteurs d'abonnements mobiles, le projet « observatoire de la mobilité », fruit d'un partenariat établi avec Swisscom en juin 2015, a produit plusieurs résultats pour une connaissance inégalée de l'organisation et de la structure des déplacements au centre-ville de Pully, ceci de manière continue et dynamique.

Après une première phase (2015-2016) qui a consisté à développer les algorithmes pour mesurer les déplacements et à créer une plateforme Internet sécurisée permettant de visualiser les indicateurs statistiques produits, une seconde phase (2016-2018) a été lancée.

Celle-ci a pour but de générer de nouveaux algorithmes permettant, d'une part, d'améliorer la précision des mesures et, d'autre part, de différencier les déplacements en train des autres déplacements.

De plus, en collaboration avec l'EPFL, un travail de contrôle de la qualité des résultats a été réalisé. Finalement, la visualisation des résultats a été affinée par la génération d'un nouveau set d'indicateurs.

Les résultats de la phase 2 permettent, par exemple, d'affirmer qu'environ 9 % des personnes se rendant au centre-ville de Pully se déplacent en train. La mesure en continu de cet indicateur pourra servir à quantifier l'effet de la cadence au quart d'heure de la ligne S2 du Réseau express régional vaudois (RER), laquelle devrait être introduite en 2020.



Observatoire de la mobilité - Attractivité du centre-ville de Pully - Mesure de l'origine des déplacements des usagers s'arrêtant au moins 20 min au centre-ville - Journée du 3 décembre 2017.

Ce projet de type « ville intelligente (Smart City) » continue de faire l'objet d'une large diffusion dans les médias locaux et nationaux et de susciter un fort intérêt de la part des milieux académiques. En 2017, la Ville de Pully a publié un article dans la revue « Point CommUNE ! » et a été invitée à présenter ce projet lors du congrès SmartSuisse qui s'est déroulé le 27 avril 2017 à Bâle et durant le colloque national de l'Union des villes suisses dédié à la transition numérique à Soleure le 2 novembre 2017.

Le cahier des charges de la phase 3 (2018-2019) est en cours d'élaboration. Celui-ci devrait porter sur la mesure fine des déplacements par la mise en œuvre de capteurs sur le terrain.

RENOUVELLEMENT DES LOGICIELS POUR LA GESTION DES RÉSEAUX SOUTERRAINS

A la suite d'une refonte complète par l'éditeur du logiciel actuellement utilisé pour la gestion des données des réseaux souterrains des Services industriels, la DTSI a lancé en 2014, en étroite collaboration avec le Service informatique, une étude approfondie des solutions logicielles disponibles afin d'assurer une gestion efficace des données, compte tenu de l'évolution des besoins et des technologies.

Renouvellement des modules de gestion des réseaux d'eau potable et d'évacuation des eaux - Développements Open Source

En ce qui concerne les réseaux d'eau potable et d'évacuation des eaux, le comité de pilotage a opté pour la reprise de développements informatiques à code libre (ci-après Open Source) qu'il complètera et configurera pour les besoins de Pully. Afin de mener à bien ces travaux, tout en mutualisant les coûts et les ressources humaines, un groupement piloté par Pully s'est constitué avec les villes de Lausanne, de Morges ainsi que le Service Intercommunal de gestion (SIGE) qui regroupe les villes de Vevey, de Montreux et 7 autres communes.

La mise en production du module d'eau potable (QWAT) a représenté, en 2016, une étape importante pour Pully. La Ville de Lausanne a effectué une démarche similaire en octobre 2017.

En 2017, les travaux ont porté sur le futur module pour la gestion de l'évacuation des eaux, en particulier :

- une phase test au 1^{er} semestre afin d'évaluer le niveau de développement d'un logiciel Open Source (QGEP) élaboré par la Ville d'Uster ;
- après validation par le comité de pilotage de la phase test, la migration des données a pu être réalisée au 2^e semestre.

La mise en production du module est prévue pour la fin du 1^{er} semestre 2018.

Renouvellement du module gestion du réseau électrique

A la suite d'une étude de faisabilité pour un développement Open Source de la gestion du réseau électrique, il s'avère que celui-ci ne pourrait être mis en service qu'à l'horizon 2025. Au vu de l'obsolescence du logiciel actuel, le comité de pilotage a décidé de faire l'acquisition d'une solution commerciale.

INDICATEURS POUR LA MESURE DU NIVEAU DE NUMÉRISATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE PULLY

En janvier 2017, la Ville de Pully a été approchée par l'Union internationale des télécommunications (ci-après UIT) pour participer à un projet du nom de « United for Smart and Sustainable Cities » (ci-après U4SSC). Cette méthode, développée par l'UIT en partenariat avec 16 agences des Nations Unies (OMS, OMC, etc.), vise à mesurer d'une part le degré de performance des villes dans le domaine de la numérisation et du développement durable et d'autre part à établir un référentiel entre 50 villes dans le monde, dont celle de Pully.



La mesure de tels indicateurs permettra :

- de fournir une vision synthétique de l'état de numérisation de la Ville et des progrès en la matière ;
- d'identifier les projets les plus efficaces à réaliser ;
- de communiquer sur le thème de la numérisation.

En 2017, la DTSI a piloté ce projet de recensement des indicateurs, en collaboration avec les autres directions de la Ville. Le 15 novembre 2017, Pully a été invitée par 3 organisations internationales (UIT, ISO, IEC) à présenter les premiers résultats de ce projet lors du « World Smart City Forum » à Barcelone.

En 2018, un audit aura lieu pour l'obtention du label « Ville smart et durable » et la démarche de la Ville de Pully fera l'objet d'une publication.

ÉNERGIE

Processus Cité de l'énergie

2017 est une année clé dans le processus Cité de l'énergie pour la Ville de Pully. Elle a reçu la certification « Cité de l'énergie » le 25 septembre lors de la Journée de l'énergie 2017 à Fribourg et contribue désormais, à son échelle, à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.



Depuis 25 ans, la Ville de Pully mène une politique énergétique pragmatique au travers de nombreux projets. L'obtention du label « Cité de l'énergie » récompense l'engagement des autorités communales en faveur d'une politique énergétique active qui encourage l'efficacité énergétique, le recours aux énergies renouvelables, les initiatives en faveur de la protection du climat ainsi qu'une mobilité et une gestion des ressources durables.

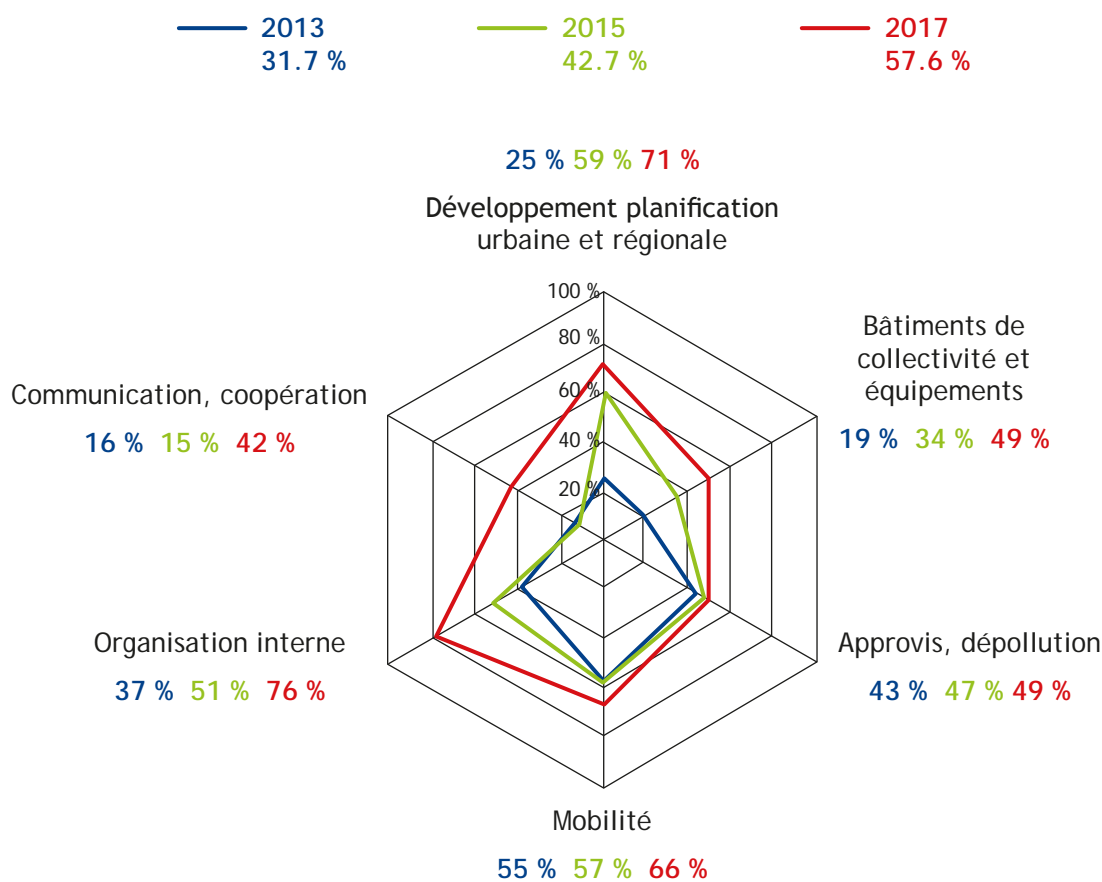
En 1991, la Commune participait au projet Solar91 mis en place par la Confédération dont le but était de promouvoir l'énergie solaire. Cette participation déboucha, en novembre 1992, sur la production des premiers kWh électriques solaires de l'Administration communale grâce à l'installation de 27 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment administratif de la Damataire.

Depuis 2002, une autre source d'énergie renouvelable locale, le bois des forêts pulliérannes, est utilisée pour alimenter au travers d'un chauffage à distance le complexe scolaire des Alpes, ainsi que des immeubles d'habitation comptant 33 logements.

Lancé fin 2013, le projet MAREP (mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public) a permis de réduire de plus de 20 % la consommation annuelle de l'éclairage public, ce qui lui vaut désormais d'être considéré comme exemplaire selon les classements de l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (SAFE).

En mars 2015, les autorités communales ont adopté le Concept énergétique de la Ville de Pully, formalisant ainsi la politique énergétique et climatique communale en définissant les objectifs à atteindre et les actions à réaliser pour contribuer à un développement énergétique durable du territoire communal.

Ces initiatives, additionnées à de nombreuses autres actions menées en parallèle, ont permis d'améliorer considérablement la situation de la Commune pour franchir le seuil des 50 % nécessaires à l'obtention du label comme le montre le graphique ci-après.



Etat des lieux de la situation énergétique de la Ville de Pully entre 2013 et 2017

Évolution 2016-2017 des indicateurs de suivi de la politique énergétique communale

Afin de suivre l'évolution de la politique énergétique communale, un système d'indicateurs a été mis en place. Il porte d'une part sur l'activité de l'Administration communale et d'autre part sur l'ensemble du territoire communal (propriétaires, gérances immobilières, entreprises, citoyens, etc.). L'année de référence est 2015. Elle correspond à l'entrée en vigueur du Concept énergétique communal de la Ville de Pully (ci-après CEVP).

La totalité des indicateurs ne pouvant être calculée à l'heure où le rapport de gestion est publié, seule une partie d'entre eux est présentée ici. Pour les indicateurs dont les valeurs 2017 ne sont pas encore disponibles, l'évolution entre 2015 et 2016 est prise en compte. Les indicateurs verts indiquent que les actions menées jusqu'ici vont dans le sens des objectifs fixés par le CEVP et, les rouges, que des mesures doivent être entreprises pour améliorer la situation.

Indicateurs pour l'Administration communale

Indicateur	Unité	2015	2016	2017	Evolution	Objectif 2020	Bilan
Efficacité énergétique							
Indice de consommation de chaleur des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m ² SRE/an	143	125	-	- 12.6 %	- 15 %	
Indice de consommation d'électricité des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m ² SRE/an	36	34	-	- 5.6 %	- 10 %	
Indice de consommation d'eau des bâtiments communaux suivis énergétiquement	m ³ /m ² SRE/an	539	527	-	- 2.2 %	- 5 %	
Indice de consommation de l'éclairage public	MWh/km/an	9.59	9.66	9.20	- 4 %	Inf. à 12	
Energies renouvelables							
Part d'électricité renouvelable certifiée par rapport à la consommation totale d'électricité	%	33 %	99.4 %	100 %	-	100 %	
Production d'électricité photovoltaïque	kWh/hab/an	177	168	180	+ 1.4 %	300	
CO₂							
Emission de CO2 due au chauffage et à la consommation électrique des bâtiments communaux	tCO ₂ /an	3'069	2'754	2'744	- 10.6 %	- 10 %	

Indicateurs pour le territoire communal

Indicateur	Unité	2015	2016	2017	Evolution	Objectif 2020	Bilan
Efficacité énergétique							
Consommation totale d'électricité par habitant	kWh/hab/an	2'842	2'838	2'645	- 6.9 %	- 3 %	
Consommation totale d'eau par habitant	L/hab/jour	246	220	212	- 14.0 %	- 3 %	
Energies renouvelables							
Part d'électricité renouvelable certifiée par rapport à la consommation totale d'électricité	%	10.4 %	16.5 %	-	+ 57.7 %	10 %	
Puissance de panneaux photovoltaïques installés par habitant	W/hab	24.5	26.6	31.1	+ 27.2 %	↗	
Part de la production d'énergie électrique renouvelable locale (photovoltaïque) par rapport à la consommation électrique totale	%	0.79 %	0.86 %	-	+ 9 %	3 %	

Actions entreprises en 2017

Electromobilité

La mobilité électrique se développe rapidement avec une croissance exponentielle des immatriculations électriques depuis 2010. En 2015, 2 % des voitures vendues en Suisse étaient électriques, contre 0.75 % en 2014. La part de marché des voitures électriques devrait atteindre 10 % en 2025, puis 50 % au moins en 2050.

Comment favoriser ce développement ? Quelle infrastructure de recharge développer sur le domaine public ? Pour répondre à ces questions, la société Protoscar SA, spécialiste de l'électromobilité, a été mandatée afin de réaliser une étude sur le développement de la mobilité électrique à Pully à l'horizon 2035. Les résultats, riches d'enseignements, devraient déboucher sur le lancement en 2018 de premières mesures destinées à favoriser ce type de mobilité.

Développement urbain - étude d'un réseau de chauffage à distance au sud de Pully

L'étude de planification énergétique territoriale, réalisée en 2015, avait permis d'identifier les potentiels d'exploitation en énergies renouvelables locales pour les juxtaposer aux besoins présents et futurs des différentes zones de la ville. A l'issue de cette étude, un scénario ambitieux pour l'approvisionnement énergétique futur du territoire avait été proposé. Il intégrait, dans la partie sud de la commune, un projet de chauffage à distance alimenté par l'eau du lac qui a fait l'objet d'une étude de faisabilité technique et financière menée en collaboration avec Romande Energie. Les résultats ont montré que dans le contexte actuel, sans une forte densité de raccordements et sachant que les besoins de chaleur devraient également diminuer à moyen terme avec l'assainissement des bâtiments, le projet n'est pas concurrentiel avec les énergies fossiles. En effet, avec l'hypothèse d'un taux de raccordement de 65 % sur le périmètre étudié (cf. figure ci-après), cela se traduit par un coût du kWh chaleur de l'ordre de 24.2 cts/kWh, contre respectivement 14.3 et 11.9 cts/kWh pour le mazout et le gaz aujourd'hui. Le projet est donc suspendu dans l'attente d'un contexte économique plus favorable au développement des énergies renouvelables.

Légende

Echelle 1:7500

- Conduite lacustre
- Conduite de liaison
- CAD secteur Est
- CAD secteur Nord
- CAD secteur Ouest
- Zone de desserte
- Parcelles pour station de pompage et centrale de chauffage

Besoins par ha (MWh/ha.an)

- 0 - 100
- 100 - 200
- 200 - 300
- 300 - 400
- 400 - 500
- 500 - 600
- 600 - 700
- > 700



Périmètre d'étude du CAD. Source : CSD Ingénieurs

Mobilité

Les 2 nouveaux véhicules électriques entrés en fonction début novembre 2016, en remplacement de 2 véhicules diesel, ont donné entière satisfaction. Alimentés en électricité 100 % renouvelable, ils ont en outre permis d'économiser 1.8 tonne de CO2 au 31 décembre 2017.

Face à ce constat réjouissant, il est prévu de renouveler 3 véhicules du Service électrique ainsi que le véhicule du Service du cadastre avec des véhicules électriques.

RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES)

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (ÉVACUATION DES EAUX)

En 2017, conformément aux directives du Plan Général d'Évacuation des Eaux (ci-après PGEE), les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement se sont poursuivis à l'av. de Villardin et au bd de la Forêt. Par ailleurs, des raccordements de biens-fonds ont été réalisés dans le cadre du remplacement de la conduite d'eau potable à l'av. C. F. Ramuz. Actuellement, le taux de séparatif « effectif », soit la proportion de bâtiments dont les eaux usées et les eaux claires sont séparées jusqu'à la STEP, se situe à environ 50 %. Par ailleurs, le collecteur d'eaux unitaires de l'av. de Chantemerle a été chemisé afin de le rendre étanche et de renforcer sa résistance mécanique.

Etat de la mise en séparatif

Bâtiments	>	Collecteurs	Nombre	Total
Séparés	>	séparatif	750	
Séparés	>	unitaire	610	1'360
Unitaires	>	séparatif	276	
Unitaires	>	unitaire	641	917
Pas de raccordement/Inconnu/Fosse septique			433	433
			Total	2'710

Longueur du réseau d'assainissement

Année	Unitaire (m)	Séparatif (m)		Total (m)
	Eaux mixtes	Eaux claires	Eaux usées	
31.12.2017	23'665	69'307	43'043	136'015
Posé en 2017	9	631	309	949

Les études menées dans le cadre du PGEE ont mis en évidence la nécessité de renforcer les mesures de contrôle et d'entretien du réseau d'assainissement, tant sur le domaine public que privé.

En ce qui concerne le réseau communal, c'est le programme « court » qui a été suivi. Portant sur environ 5'000 m de collecteurs particulièrement sensibles, la campagne comprend le curage des canalisations reliant le ch. des Boverattes à celui du Caudoz, le ch. de Champittet, le ch. de Beau-Soleil et l'av. de Belmont, le ch. du Petit-Clos ainsi que les canalisations des rives du lac. En outre, conformément au PGEE, 5'231 m de collecteurs supplémentaires ont été curés et inspectés par caméra vidéo.

Les équipements privés d'évacuation des eaux de 37 biens-fonds ont été inspectés dans le cadre des chantiers en cours (ch. des Vignes et av. C. F. Ramuz). Mal entretenus, ils se trouvent souvent dans un état de délabrement avancé et portent atteinte à la qualité des eaux et du sol. Les mesures exigées au terme des contrôles permettent de mettre les équipements en conformité et d'accompagner la mise en séparatif du réseau communal. En 2017, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un nouveau crédit de CHF 1.15 mio, destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces contrôles jusqu'en 2021 (préavis N°02-2017). 2 procédures d'appel d'offres ont également été menées en 2017 pour attribuer les mandats correspondants (prestations d'ingénieurs et prestations de curage et de contrôle caméra).

Selon une procédure désormais bien établie, le Service de l'assainissement vérifie en outre la conformité des équipements d'évacuation des eaux de tous les bâtiments neufs ou transformés (15 bâtiments inspectés en 2017).

STATION D'ÉPURATION DE PULLY (STEP)

La STEP de Pully traite les eaux provenant des communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne, dont le tableau ci-après présente les chiffres-clés. L'unité utilisée pour la comptabilisation de la population raccordée à une STEP est l'« équivalent-habitant » (ci-après EH) qui correspond à 1 résident permanent, 3 lits d'hôtel, 3 emplois ou 4 places de café-restaurant.

Population raccordée en équivalents-habitants (EH)	31.12.2017	31.12.2016
Belmont-sur-Lausanne*	3'784	3'719
Paudex	1'994	1'974
Pully **	19'325	19'555
Total	25'103	25'248

* y compris 51 EH sis sur la commune de Lutry

** y compris 67 EH sis sur la commune de Lausanne. A noter que 1'536 habitants de Pully sont raccordés sur le bassin versant de la Vuachère, relié à la STEP de Vidy

Données statistiques	2017	2016
Pluviométrie (mm)	842	1'160
Eaux traitées biologiquement (m ³)	2'125'615	2'342'193
Eaux non traitées (déversement après décantation) (m ³)	152'785 (465 heures)	296'383 (404 heures)
Part des eaux non traitées biologiquement (%)	5.9	12.6
Nombre de contrôles analytiques de l'eau	Env. 10'000	Env. 10'000
Rendement épuratif (part des matières organiques abattues) (%)	95	96
Boues déshydratées évacuées pour l'incinération (tonne de MS)	278	297
Sables évacués à la STEP de Lausanne (tonne)	7.2	8.0
Déchets de grille incinérés à TRIDEL (tonne)	57	51
Electricité totale consommée (kWh)	630'834	636'505
Electricité fournie par le couplage chaleur force (kWh)	261'108	277'795
Rapport production consommation électrique (%)	41	44

Avec une pluviométrie de 842 mm, l'année 2017 a été moins pluvieuse que la précédente. C'est d'ailleurs la 2^e année la plus sèche depuis une quinzaine d'années. Les eaux ont été peu déversées avant le traitement biologique (404 heures, soit moins de 4.6 % du temps). Les normes légales sont respectées et le rendement épuratif est toujours bon, avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 95 %.

Les principaux travaux réalisés en 2017 se présentent comme suit :

- remplacement de la pompe de recirculation du digesteur secondaire ;
- remplacement du tableau électrique de la station de pompage ;
- remplacement de la membrane du gazomètre ;
- remplacement du débitmètre des boues égouttées ;
- remplacement du compresseur et du vase pilote du chauffage ;
- remplacement de la sonde de turbidité des bassins biologiques ;
- poursuite des travaux de réhabilitation du digesteur primaire (cf. préavis N°18-2014) ;
- divers travaux de remise en conformité des installations électriques.

Les travaux réalisés sur le digesteur primaire ont nécessité sa mise hors service, laquelle était encore effective à la fin de l'année 2017 à la suite de complications en rapport avec la pose du revêtement de protection des parois. De ce fait, la quantité de gaz produite par la digestion des boues, puis transformée en chaleur et en électricité, est toujours aussi faible qu'en 2016. La STEP a ainsi davantage dépendu des apports d'énergie externes pour fonctionner en 2017.

A la demande des communes de l'Ouest lausannois, la Ville de Lausanne a lancé en 2017 un projet qui devrait aboutir à une révision de la clé de répartition des coûts de la STEP de Vidy entre les communes qui y sont raccordées. Pour la Ville de Pully, qui se trouve à la veille d'un choix stratégique (renouveler la STEP de Pully ou envoyer les eaux usées pulliérannes à Vidy ?), l'issue de ces négociations sera évidemment cruciale. Si les discussions aboutissent au niveau exécutif, une nouvelle convention intercommunale sera soumise, courant 2018, à l'approbation des organes législatifs concernés, dont celui de Pully.

RÉSEAU D'EAU POTABLE

En 2017, la consommation d'eau, d'un peu plus de 1.4 mio de m³, est restée relativement stable par rapport à celle de 2016. Le nombre de fuites a diminué par rapport à 2016 (48 fuites en 2017 contre 54 en 2016) et reste toujours inférieur au niveau habituellement constaté avant 2014, c'est-à-dire avant la mise en place du système de détection permanente des fuites. En plus de réduire le nombre de fuites, leur réparation peut désormais, dans une majorité des cas, être planifiée grâce à ce système.

Gestion du réseau d'eau potable	Unité	2016	2017	Différence
Bilan hydrique				
Nombre d'abonnés		2'085	2'081	- 0.2 %
Volume introduit sur le réseau	m ³	1'443'546	1'404'503	- 2.7 %
Dont production propre (sources de Montpreveyres)	m ³	217'951	70'515	- 67.6 %
Part de la production propre		15.1 %	5.0 %	
Consommation (volume facturé)	m ³	1'306'724	1'320'934	+ 1.1 %
Consommation par habitant	l/hab/j	199.1	198.8	- 0.1 %
Pertes (volume non facturé)	m ³	136'822	83'569	- 38.9 %
Part du volume non facturé (pertes)		9.5 %	6.0 %	
Indice linéaire de perte (ILP)	m ³ /km/j	4.9	2.0	
Gestion du réseau d'eau potable (suite)	Unité	2016	2017	Différence
Ruptures de conduites et travaux d'urgence				
Nombre de fuites sur le réseau		30	25	
Nombre de fuites sur les branchements		20	21	
Nombre de fuites sur la conduite des sources		4	2	
Nombre total de fuites		54	48	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		14	22	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau principal de distribution	km	51.3	51.3	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	230	1'225	
Taux de renouvellement du réseau		0.45 %	2.39 %	
<i>*En 2017, principaux axes renouvelés : Villardin-Osches-Joliette-Forêt-Peupliers Est, C. F. Ramuz, Rochettaz</i>				
Nombre de nouveaux raccordements		8	10	
Nombre de raccordements réhabilités		11	13	
Comptage				
Nombre de compteurs		2'136	2'130	
Nombre de compteurs renouvelés		142	135	
Réseau de défense incendie				
Nombre de bornes hydrantes		389	388	

En 2017, le taux de renouvellement du réseau d'eau potable a augmenté pour atteindre 2.39 %, notamment grâce à l'avancement de grands chantiers communaux tels que celui du bd de la Forêt. Plusieurs tronçons particulièrement vétustes ont par ailleurs pu être remis à neuf, réparés ou abandonnés (renouvellement à l'Est de l'av. des Peupliers, chemisage de la conduite à l'Est de l'av. de Rochettaz et mise en provisoire d'une partie de la conduite située sous l'av. Samson Reymondin).

Le Plan directeur de distribution de l'eau (ci-après PDDE) a été finalisé en 2017. Il comprend désormais tout un chapitre sur l'approvisionnement en eau potable en temps de crise. Le document est en cours de validation auprès des services cantonaux.

Pour formaliser certains principes du PDDE, les discussions avec la Ville de Lausanne se sont poursuivies et devraient déboucher sur la signature de plusieurs conventions en 2018. De plus, une partie du réseau a pu être sectorisée (isolement hydraulique et abaissement de la pression), permettant de tester cette mesure importante prévue dans le PDDE. Au vu de ce qui précède, un préavis sera présenté au Conseil communal en 2018 afin de proposer une première série de travaux d'amélioration du réseau d'eau prévus par le PDDE.

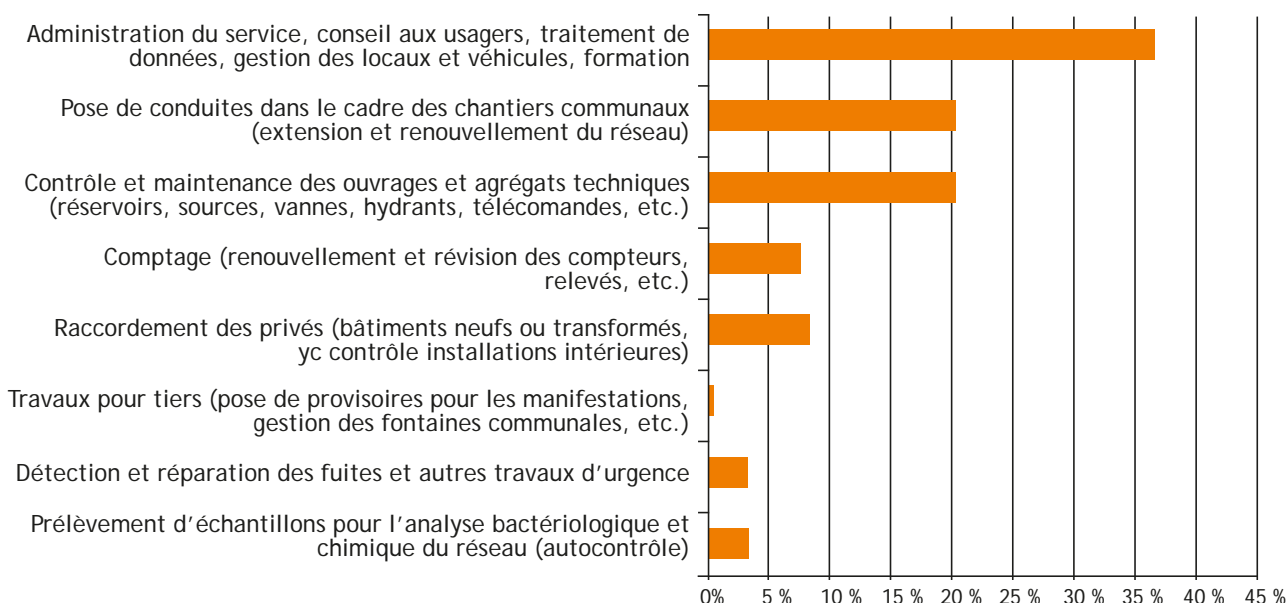
En 2017, et à la suite d'une année particulièrement sèche, les échanges d'eau avec l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (ci-après AIEJ) ont été largement déficitaires, puisqu'environ 95'000 m³ d'eau n'ont pas pu être restitués à Pully. Les discussions concernant les déficits antérieurs et une solution alternative de valorisation de l'eau produite par les sources de Montpreveyres ont repris avec le nouveau comité directeur de l'AIEJ.

A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement communal sur la distribution de l'eau le 1^{er} décembre 2016, une subvention est prévue pour le renouvellement complet des branchements d'eau potable. Cette mesure permet d'inciter les propriétaires à entretenir leurs installations et ainsi limiter les pertes d'eau sur le réseau. La procédure et les documents nécessaires au versement de cette subvention ont été mis en place en 2017.

La base de données existante sur les fuites a été révisée et enrichie. Sa nouvelle gestion facilite la saisie, la visualisation et l'analyse statistique des données sur les fuites, permettant ainsi d'offrir une meilleure connaissance de l'état du réseau et aidant à prioriser les renouvellements.

En 2017, la Ville de Pully a une nouvelle fois contribué financièrement au projet Solidarit'eau pour le développement du réseau d'eau de la ville de Nouakchott, capitale de la Mauritanie, à raison de 1 ct/m³ d'eau vendu, ce qui représente CHF 14'000.00. Elle a aussi participé cette année, en collaboration avec Lausanne, à la mise en place d'une formation destinée aux monteurs de Nouakchott afin d'assurer la durabilité des installations.

Répartition des activités du Service des eaux en 2017



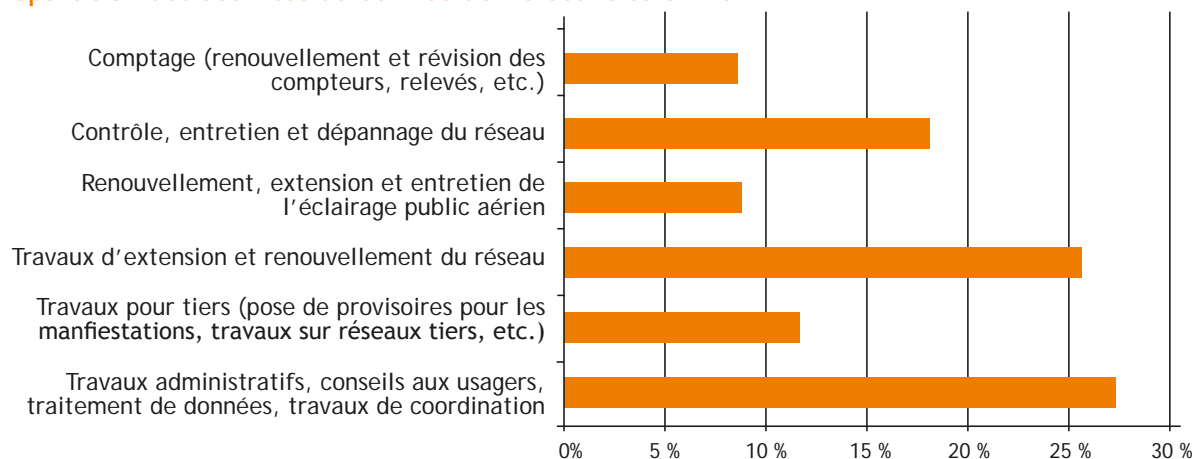
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au total, 49'816'478 kWh ont été facturés en 2017, ce qui représente une quantité légèrement inférieure à 2016.

Bien que le nombre de coupures de courant ait été très faible (8 coupures), 22 interventions du service de piquet ont été réalisées, principalement pour aider les habitants à rétablir le courant à la suite de défaillances de leur installation privée (problèmes de fusibles ne concernant pas directement le réseau électrique).

Gestion du réseau d'électricité	Unité	2016	2017	Différence
Bilan électrique				
Nombre d'abonnements		11'288	11'358	+ 0.6 %
Energie introduite sur le réseau	kWh	52'772'062	51'539'072	- 2.3 %
Energie facturée	kWh	51'028'013	49'816'478	- 2.4 %
Energie non facturée (pertes)	kWh	1'744'050	1'722'594	- 1.2 %
Consommation par habitant (an)	kWh/hab	2'846	2737	- 3.6 %
Coupures non planifiées et interventions d'urgence				
Nombre de coupures - réseau moyenne tension		1	1	
Nombre de coupures - réseau basse tension		8	7	
Nombre total de coupures		9	8	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		22	22	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau (principal et secondaire)	km	169.3	170.4	
Renouvellement et extension du réseau *	m	302	1'272	
Taux de renouvellement		0.18 %	0.75 %	
<i>* En 2017, principaux axes renouvelés : Villardin, Chamblandes, Guisan, Val d'Or, Verney, Reymondin</i>				
Nouveaux raccordements (bâtiments neufs)		20	21	
Raccordements réhabilités		10	33	
Réseau d'éclairage public souterrain				
Longueur du réseau (au 01.01)	km	105.6	105.9	
Renouvellement et extension du réseau	m	1'571	1'229	
Taux de renouvellement		1.49 %	1.16 %	
Comptage				
Nombre de compteurs installés (au 31.12)		11'614	11'763	
Nombre de compteurs renouvelés		274	90	
Taux de renouvellement		2.36 %	0.77 %	
Autres activités				
Branchements provisoires pour manifestations		27	24	
Branchements provisoires pour autres services et tiers		8	25	

Répartition des activités du Service de l'électricité en 2017



De nombreux travaux de renouvellement des postes de transformation du réseau moyenne tension appartenant à la Ville de Lausanne ont été effectués en 2017, notamment dans le but d'uniformiser le niveau de tension à 11 kV. Ces travaux ont nécessité temporairement la mise hors service de transformateurs et la reprise des bouclages du réseau basse tension. De même, d'importants travaux de renforcement du réseau électrique ont été nécessaires à 2 endroits pour permettre le raccordement de nouveaux clients (av. Samson Reymondin et ch. de la Bruyère). Les travaux du ch. de la Bruyère se poursuivront en 2018.

Des discussions ont débuté en 2017 avec les Services industriels de Lausanne dans le but de renforcer le service de piquet. En effet, en raison du nombre restreint de collaborateurs que compte le service de l'électricité de la Ville de Pully, cette prestation ne peut malheureusement pas être effectuée de manière totalement satisfaisante (tournus trop fréquent et nombre de collaborateurs insuffisant lors des interventions).

En 2015, la Commission fédérale de l'électricité (ci-après ElCom) a édité une nouvelle directive sur le calcul des coûts de réseau. Cette dernière devrait vraisemblablement provoquer la révision de la méthode utilisée par les Services industriels de Lausanne pour calculer le timbre amont (coûts des réseaux haute et basse tension refacturés à Pully). Cette modification pourrait, à moyen terme, engendrer la révision des tarifs de l'électricité à Pully, que la Municipalité espère à la baisse. Les discussions entre Lausanne et Pully se poursuivent.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La consommation de l'éclairage public a légèrement diminué en 2017 (- 4.7 %) et se situe autour de 635'000 kWh. Avec une consommation électrique annuelle de seulement 9.2 MWh/km de voies éclairées, l'éclairage public de Pully est considéré comme particulièrement efficace selon les critères établis par l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.). Il est repris par les principales associations de protection de l'environnement.

Gestion du réseau d'éclairage public	Unité	2016	2017	Différence
Longueur de voies éclairées	km	69.2	69.2	
Nombre de points de fourniture		2'371	2'385	
Consommation d'énergie	kWh	666'329	634'684	- 4.7 %
Energie consommée par longueur de voies éclairées	MWh/km	9.6	9.2	
Nombre de luminaires renouvelés		58	42	
Nombre de lampes renouvelées		212	128	
Stabilité mécanique des mâts (nombre de mâts contrôlés)		110	100	

Plusieurs projets prévus par le Plan lumière ont été étudiés en 2017, notamment l'éclairage de la fontaine du Port de Pully et de l'entrée de L'Octogone, la mise en valeur des entrées de la Ville, avec l'ancien garage situé au rond-point Lavaux-Reymondin, l'amélioration de l'éclairage des rives du lac autour de la piscine de Pully et des accès aux terrains de sport de Rochettaz. La réalisation des travaux a débuté en 2017 et se poursuivra en 2018.

VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

La quantité totale de déchets collectés en 2017 a légèrement diminué par rapport à 2016 (- 326 tonnes, soit - 4.19 %). Comme en 2016, l'année 2017 est à nouveau marquée par une légère augmentation des ordures ménagères collectées (+ 2.31 %). Cette hausse est compensée par une diminution des déchets recyclables, principalement le papier (- 6.11 %) et les déchets verts (- 8.54 %). La quantité de déchets encombrants apportés en déchèterie a aussi passablement diminué (- 38.85 %). Au final, le taux de tri est resté stable (58.1 % en 2017 contre 58.4 % en 2016). Les statistiques 2017 sont résumées dans le tableau ci-après.

Le vide-greniers communal, organisé en juin 2017, a remporté un vif succès et permis de valoriser des objets en bon état en leur offrant une seconde vie.

Sur demande des habitants, une nouvelle boîte d'échange entre voisins a été installée au ch. du Liaudoz. Les efforts entrepris pour faciliter l'utilisation de la déchèterie de la Perraudettaz se sont poursuivis. Depuis le 1^{er} février 2017 et suivant les recommandations de la branche, les plastiques souples ne sont plus admis à la déchèterie de la Perraudettaz et doivent dorénavant être incinérés avec les ordures ménagères. En effet, les procédés de recyclage de ce type de déchets sont très peu efficaces. Un tri sélectif n'est pas judicieux pour ce type de plastiques, tant sur le plan économique qu'écologique. S'agissant de déchets très fréquemment déposés à la déchèterie, une baisse importante de la fréquentation a été observée, participant ainsi au désengorgement de la déchèterie (diminution de 25 % des passages par rapport à l'année 2016 entre février et mai). D'autres mesures, comme l'extension d'accès à la déchèterie des Gavardes (commune de Savigny) à l'ensemble de la population, ont été étudiées en 2017 et seront mises en place en 2018.

Le contrat pour la collecte des déchets liant la Ville de Pully à l'entreprise OPEO arrivant à terme à fin 2018, un nouvel appel d'offres a été lancé en 2017. C'est à nouveau l'entreprise OPEO qui a remporté le marché en proposant l'offre économiquement la plus avantageuse. Le nouveau contrat, qui prévoit une optimisation des collectes, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 4 ans (prolongeable pour une période de 2 ans).

Comparaison des poids des divers ramassages en 2016 et 2017 (en kg)

Matière	Déchèterie		Ramassage		Total		Différence poids	Différence +/- %
	2016	2017	2016	2017	2016	2017		
Ordures ménagères (OM)	0	0	2'786'320	2'850'650	2'786'320	2'850'650	64'330	2.31 %
Déchets encombrants (OMV)	428'915	257'345	18'800	16'430	447'715	273'775	- 173'940	- 38.85 %
Verre	67'680	55'140	666'440	677'170	734'120	732'310	- 1'810	- 0.25 %
Papier	105'040	96'220	1'430'280	1'345'288	1'535'320	1'441'508	- 93'812	- 6.11 %
Ferraille	130'400	123'400	5'280	9'070	135'680	132'470	- 3'210	- 2.37 %
Déchets végétaux	26'000	44'200	1'567'830	1'413'550	1'593'830	1'457'750	- 136'080	- 8.54 %
Huiles usées	0	0	4'144	3'240	4'144	3'240	- 904	- 21.8 1%
PET	20'100	19'780	70'690	74'490	90'790	94'270	3'480	3.83 %
Aluminium + fer-blanc	7'692	9'600	35'330	32'960	43'022	42'560	- 462	- 1.07 %
Piles/batteries	1'070	430	220	300	1'290	730	- 560	- 43.41 %
Déchets spéciaux	0	0	3'773	4'091	3'773	4'091	318	8.43 %
Autres déchets triés *	405'895	422'340			405'895	422'340	16'445	4.05 %
Total	1'192'792	1'028'455	6'589'107	6'427'239	7'781'899	7'455'694	- 326'205	- 4.19 %
Dont tri sélectif **	763'877	771'110	3'783'987	3'560'159	4'547'864	4'331'269	- 216'595	- 4.76 %
Part du tri sélectif sur total (%)	64.0 %	75.0 %	57.4 %	55.4 %	58.4 %	58.1 %		

* plastique, néons, peinture, électroménager, etc.

** total sauf ordures ménagères et déchets encombrants

En 2017, 52 nouveaux conteneurs destinés à la collecte porte-à-porte des déchets végétaux ont été installés, portant leur nombre à 1'929 sur le territoire communal.

Quantité des principaux déchets produits par habitant

Déchets (en kg/habitant/an)	Pully 2016 (base : 17'930 hab.)	Pully 2017 (base : 18'201 hab.)	Vaud 2016
Ordures ménagères	155.40	156.62	149
Déchets encombrants	24.97	15.04	29
Verre	40.94	40.23	44
Papier	85.63	79.20	77
Déchets végétaux	88.99	80.09	97

NETTOYAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Afin de compléter le travail assuré par les conducteurs de 2 balayeuses mécaniques, 2 équipes mobiles, composées chacune de 2 employés et d'un véhicule ad hoc, assurent le nettoyage des secteurs Nord et Sud, délimités par l'av. de Lavaux, aux endroits qui ne peuvent être accessibles mécaniquement. Le nettoyage et le balayage des arrêts de bus, places et trottoirs sont prioritaires. Selon les endroits, le programme de travail prévoit un passage quotidien ou hebdomadaire. La zone du village et les rives du lac sont nettoyées par des collaborateurs à pied. De plus, une dernière équipe s'occupe quotidiennement du contrôle et du nettoyage des bennes à verre, des conteneurs à PET, à aluminium et à déchets organiques ménagers. Un service d'entretien est assuré les samedis, dimanches et jours fériés, de 07h00 à 10h00, garantissant la propreté du centre-ville, des rives du lac et des principaux points de collecte des déchets.

SERVICE HIVERNAL ET AUTRES TRAVAUX SPÉCIAUX

La Voirie, secondée par Parcs et Promenades (DUE) et appuyée par des entreprises privées, est intervenue à 29 reprises pour des alarmes neige ou gel en dehors des heures de travail. Le temps consacré au service hivernal par ses employés s'est élevé à plus de 1'650 heures pendant l'année 2017.

Dans le cadre du bon fonctionnement de la Commune, la Voirie effectue les tâches suivantes :

- travaux pour les manifestations publiques (mise en place, transport de bancs et de barrières, etc.) : 940 heures ;
- travaux pour les autres services communaux (vendanges, transport de matériel pour le Musée d'art, etc.) : 1'260 heures ;
- légers travaux d'entretien et de réfection des routes et des trottoirs ;
- suivi du débit de la Paudèze et évacuation de bois le long des rives du lac ;
- entretien et remplacement de bancs publics, travaux de maçonnerie pour la fabrication de socles de bancs publics ou de cadres de sacs d'eaux pluviales ;
- nettoyage de sacs de route, avec l'appui d'une société externe ;
- divers autres travaux tels que le fauchage de talus ou l'échange du sable des 22 fosses à chiens, 4 fois par année ;
- pose et dépose d'environ 1'500 m de barrières à neige aux Monts-de-Pully.

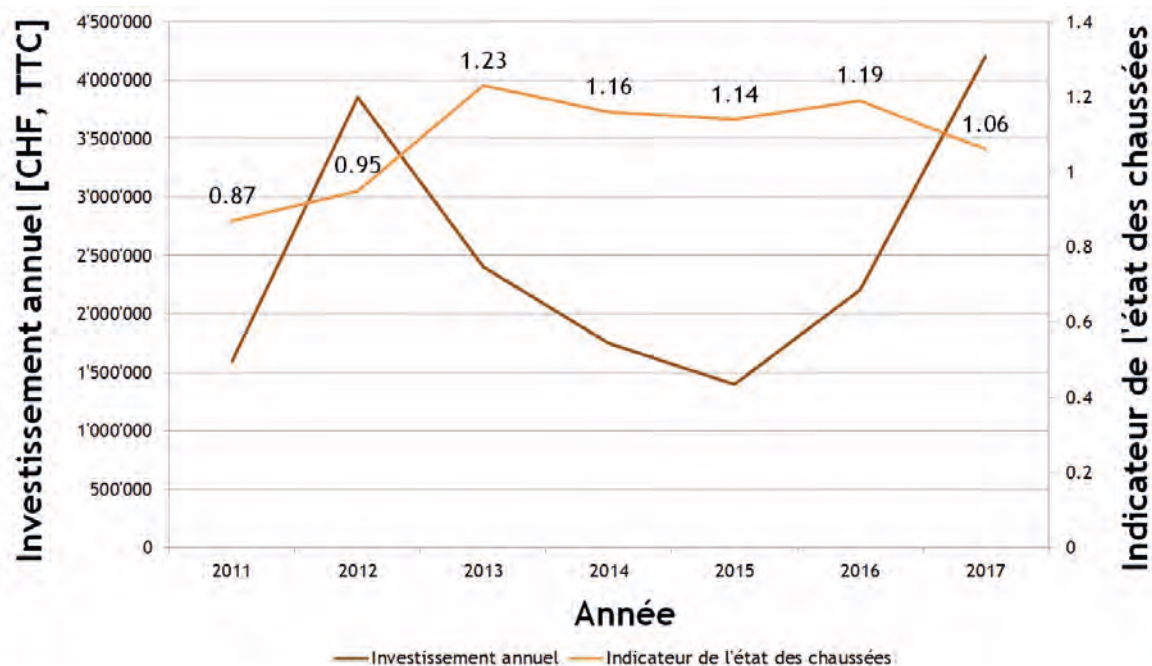
RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier compte 44.5 km de routes (dont 5.1 km de routes cantonales en traversée de localité), 4.7 km de sentiers piétons, 58 ouvrages d'art routiers et piétons, 18 parkings et 84 arrêts de bus. Sa valeur à neuf est estimée à CHF 150 mios. Chaque année, un relevé d'environ un tiers du réseau routier communal est réalisé afin de suivre l'évolution de son état. Les mesures effectuées en 2017 montrent que l'état de la chaussée est plutôt stable :

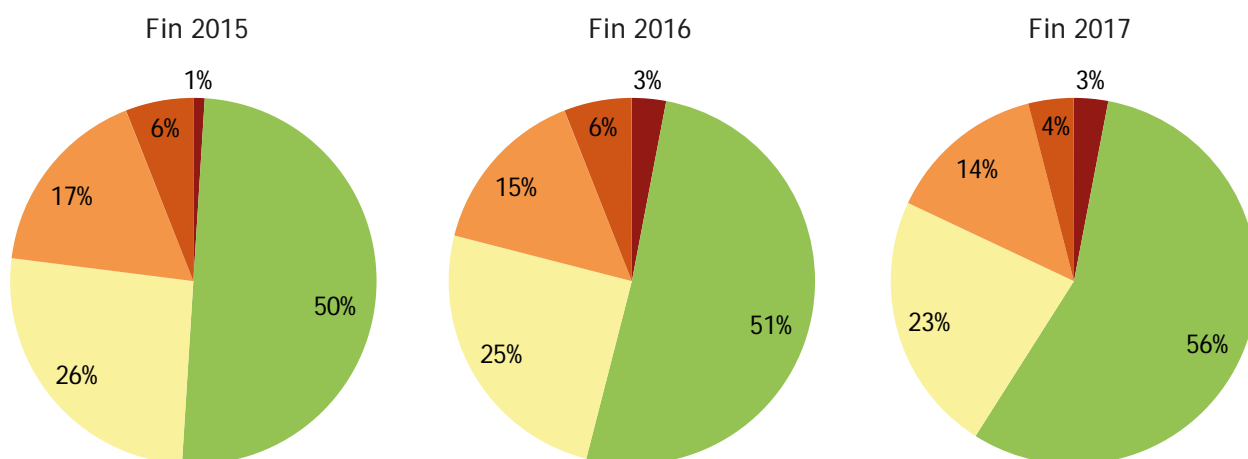
Année	Investissement annuel	
2011	CHF	1'600'000.00
2012	CHF	3'850'000.00
2013	CHF	2'400'000.00
2014	CHF	1'750'000.00
2015	CHF	1'400'000.00
2016	CHF	*2'205'000.00
2017	CHF	4'205'000.00

Indicateur de l'état des chaussées (0 = parfait état à 5 = très mauvais état)
0.87
0.95
1.23
1.16
1.14
1.19
1.06

*valeur consolidée différente de celle figurant dans le rapport de gestion 2016



Evolution de l'indice moyen de l'état des 44.5 km de chaussées du réseau routier



- Bon état (0.0 < I < 0.9)
- Etat moyen (1.0 < I < 1.9)
- Etat suffisant (2.0 < I < 2.9)
- Etat critique (3.0 < I < 3.9)
- Mauvais état (4.0 < I < 5.0)

Afin de sélectionner les tronçons prioritaires à remplacer en fonction de l'enveloppe budgétaire à disposition, la DTSI s'est appuyée sur les relevés susmentionnés ainsi que sur une étude complémentaire établie par un laboratoire routier portant sur les tronçons les plus dégradés. Les études dudit bureau donnent par ailleurs des recommandations importantes sur la nature des travaux à réaliser afin de garantir le confort et la sécurité, mais aussi de protéger les couches inférieures de la route d'une trop rapide dégradation.

Les principaux travaux d'entretien réalisés en 2017 ont concerné la réfection de l'enrobé au ch. des Bosquets.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, la DTSI étudie l'opportunité d'améliorer la mobilité piétonne lors de nouvelles constructions, ce qui se traduit pour la deuxième fois en 2017 par la réalisation de nouveaux trottoirs. Ainsi, 22 m de trottoir ont été réalisés au ch. Jean-Pavillard et 56 m au ch. de Tourronde. Un trottoir long de 48 m a également été élargi à l'av. de Villardin et la création d'un trottoir a débuté au ch. de la Bruyère. La chaussée a également été ponctuellement élargie au ch. de Volson afin de faciliter le passage des véhicules. D'autres travaux permettant la réservation d'espaces pour des aménagements ultérieurs sont en cours à l'av. Général Guisan et au ch. du Vallon. Une petite placette a également été réalisée à l'av. C. F. Ramuz. Il est à noter que des travaux destinés à améliorer la sécurité de 2 passages pour piétons ont débuté fin 2017 (intersection C. F. Ramuz - Pierraz-Portay et Rennier 56). La somme totale dépensée à cet effet s'élève approximativement à CHF 260'000.00.

Finalement, le réseau routier de la Ville de Pully compte 58 ouvrages d'art qu'elle a le devoir d'entretenir afin d'en garantir la conformité, la sécurité et la pérennité. Le préavis N°04-2015 « Conservation des ouvrages d'art - Phase 1 » a été présenté au Conseil communal afin de demander un premier crédit de CHF 605'000.00 TTC destiné à réaliser des études et des travaux d'entretien sur une première série d'ouvrages jugés prioritaires. Des travaux de réfection ont dès lors été réalisés sur la passerelle Verdaine, ainsi que sur 2 ouvrages situés sur la Chandelar, dans les bois de la Chenaula. Un nouveau préavis sera présenté pour la phase II en 2018.

BUREAU TECHNIQUE – CADASTRE-SIT

PRESTATIONS POUR LA COMMUNE DE BELMONT

Le Cadastre-SIT a effectué la mise à jour du cadastre souterrain de la commune de Belmont-sur-Lausanne, selon les informations transmises par son service technique. Les canalisations sont également relevées sur place, sur appel téléphonique lors de l'exécution des chantiers.

BUREAU TECHNIQUE – CHANTIERS

PRINCIPAUX CHANTIERS EN COURS OU TERMINÉS

Av. C. F. Ramuz

A la suite de l'acceptation du préavis N°07-2017 et de son crédit de CHF 980'000.00, le chantier a débuté le 6 juin et s'est achevé début novembre 2017 par la pose d'un revêtement provisoire. Le revêtement définitif sera posé durant l'été 2018. Les travaux portaient sur le renouvellement d'une conduite d'eau potable vétuste, à l'origine d'une importante fuite en 2015, sur la mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux usées et la réfection de la chaussée. Le Service du gaz de la Ville de Lausanne s'est associé au projet pour renouveler également sa conduite.

Soudure de la conduite de gaz



Ch. du Val d'Or et du Coteau

A la suite de l'acceptation du préavis N°10-2017 et de son crédit de CHF 1'370'000.00, le chantier a débuté le 9 octobre 2017 pour une durée planifiée de 14 mois. Il porte sur le renouvellement des conduites industrielles, la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux, la réfection de la chaussée et la création d'une liaison de mobilité douce et d'aménagements paysagers au ch. du Val d'Or, entre l'av. de Lavaux et le ch. du Coteau.

Préavis bouclés en 2017

La DTSI a bouclé les préavis suivants :

- N°01-2012 - Rehaussement du passage supérieur du Tirage, réaménagement partiel de l'av. du Tirage et de l'extrémité est de l'av. des Collèges. Rehaussement du passage supérieur du Prieuré et réaménagement partiel de l'av. du Prieuré. Reconstruction du passage supérieur de Château-Sec. Aménagements routiers et requalification de l'espace public : CHF 2'936'000.00.
- N°06-2013 - Prolongation du ch. du Coteau-Est : travaux financés par le promoteur.
- N°07-2014 - Rue du Midi - Rue du Centre, renouvellement des conduites industrielles, mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux, réfection de la chaussée : CHF 1'630'000.00.
- N°13-2014 - Démolition et reconstruction d'un mur de soutènement à l'av. des Peupliers : CHF 183'000.00
- N°11-2015 - Ch. de Pierraz-Portay - partie sud, mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux, renouvellement des conduites industrielles, réfection de la chaussée : CHF 915'411.00.
- N°02-2016 - Construction d'un nouveau silo à sel : CHF 310'000.00.
- N°15-2016 - Réaménagement des écopoints situés à l'av. Etienne Guillemin et au ch. du Caudoz : CHF 475'000.00.

Des explications détaillées sur ces chantiers figurent dans les éditions précédentes du rapport de gestion ainsi que dans les diverses communications au Conseil communal établies à l'occasion de leur bouclément.

RÉAMÉNAGEMENT DES ÉCOPOINTS

En 2017, conformément au plan de gestion des déchets (PGD), 2 écopoints ont été réaménagés dans le cadre des travaux à Villardin et au bd de la Forêt.

Ecopoint situé au ch. de Somais

Ce point de collecte, opérationnel depuis le 30 mai 2017, a été équipé de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères, le verre et le papier/carton. Le nombre de conteneurs pour les déchets organiques, le PET et le fer blanc/alu a été augmenté.

Ecopoint situé au ch. des Bouvreuils

Ce point de collecte, opérationnel depuis fin juillet 2017, est équipé de 4 conteneurs enterrés de grande capacité pour les différentes teintes de verre. Le nombre de conteneurs pour les déchets organiques, le PET et le fer-blanc/alu a été augmenté.

ÉTUDES EN COURS OU TERMINÉES

PALM - Axe fort - PP7 « Lutry - Carrefour Damataire Nord »

Pour rappel, la phase de projet de cet important chantier, réalisée par un groupement de mandataires, a débuté en octobre 2014 et devrait se poursuivre jusqu'à mi-2018.

Pour Pully, le périmètre ne concerne que le carrefour « Damataire Nord » qui sera remanié en vue d'une meilleure perméabilité pour les piétons et les vélos (suppression du passage sous-voies est-ouest, insertion de sas pour vélos, etc.). Ces travaux incluront également une réfection des réseaux souterrains.

PALM - Axe fort PP8 entre Damataire et Perraudettaz

Le réaménagement de l'av. de Lavaux en vue de la mise en service d'un bus à haut niveau de service (ci-après BHNS) dans le cadre du projet d'axes forts de transports publics urbains, également appelé projet partiel 8 (ci-après PP8), est l'un des projets-phare pour le Schéma directeur de l'Est lausannois (ci-après SDEL) et le centre-ville de Pully.

Avant de procéder aux études de projet, la Ville de Pully souhaite se doter d'un solide concept d'aménagement et d'exploitation de la chaussée et des espaces publics. En effet, la juste répartition du domaine public allouée aux différents modes de transport (bus, voitures, vélos et piétons) mérite d'être étudiée finement.

L'élaboration de ce concept a débuté à fin 2016 et avancé en 2017 à une cadence soutenue. L'avant-projet pourra dès lors être soumis pour examen préalable aux services de l'Etat de Vaud (procédure LRou) en février 2018.

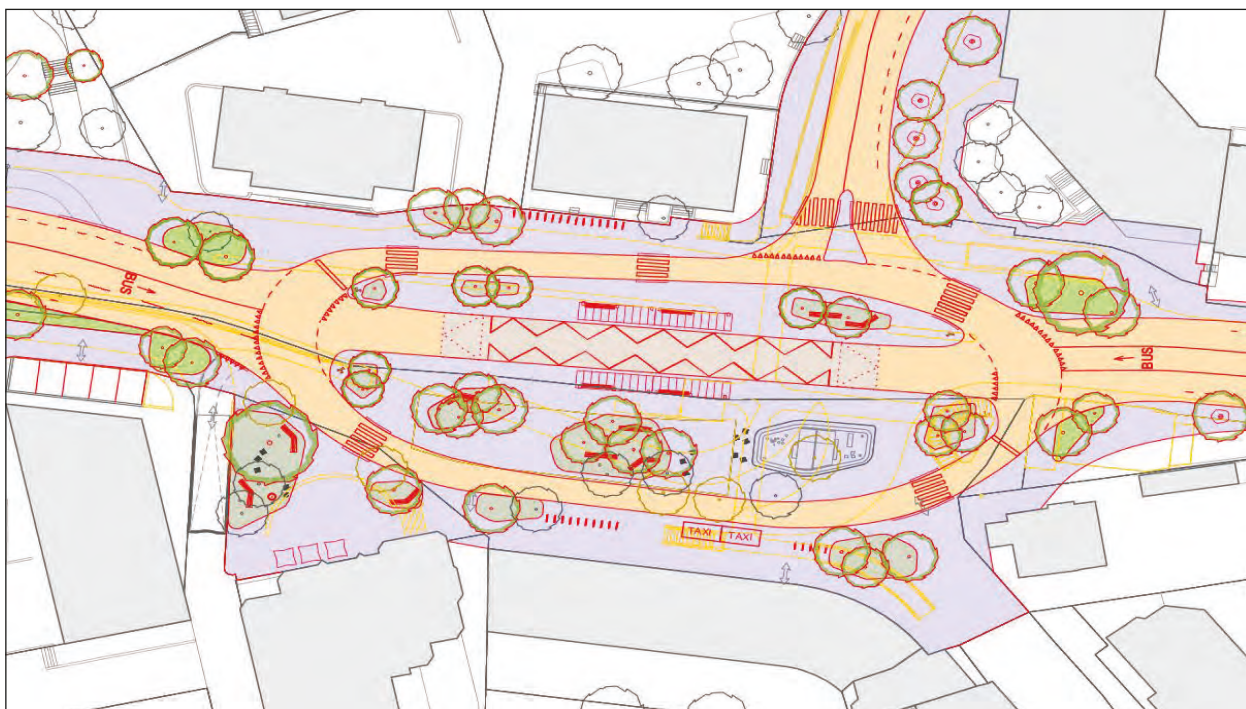


Illustration : extrait du plan technique du concept d'aménagement et d'exploitation (Basler & Hofmann)

Le remplacement du carrefour à feux de la Clergère par un giratoire oblong avec aménagement des quais de bus au centre est une mesure majeure du projet. Les bus 47, 48, 49 et le futur BHNS (ligne t2) bénéficieront dès lors d'un aménagement de qualité ainsi que d'une priorisation par rapport au trafic individuel motorisé.

Étude « Rue de la Poste et av. Samson Reymondin »

La démarche participative sur les espaces publics du centre-ville, dont la séance de restitution des résultats a eu lieu le 7 février 2017, a permis de relancer les études de réaménagement de cette rue, lesquelles ont été menées par la DUE.

Le schéma de circulation à l'horizon 2030 ainsi qu'un avant-projet d'aménagement ont été approuvés par la Municipalité en août 2017. Sur cette base, la DTSI a initié la reprise des études de projet en vue du démarrage des travaux en 2020.

Illustration de l'avant-projet de réaménagement de la rue de la Poste (Hüsler & Associés)



Élargissement du sentier du Coteau

Inscrit au PALM 2012-2016 (mesure 4c.EL.101) pour une réalisation planifiée à l'horizon 2015-2018, le projet d'assainissement et de création d'un cheminement pour la mobilité douce (piétons et vélos) au sentier du Coteau est actuellement prévu au PI 2016-2020, avec une mise en œuvre comprise entre 2019 et 2021.

Une évaluation objective de l'utilité de l'itinéraire vélo le long du sentier du Coteau a été finalisée début 2017 et a permis d'établir que le potentiel pour des déplacements à vélo sur cet axe est certain, tant au niveau local qu'au niveau de l'agglomération.

A la suite de ce constat positif, des études préliminaires ont été menées par un mandataire dans le but de comparer et de chiffrer différentes variantes constructives d'élargissement du sentier.

Ces études ont permis de retenir une variante technique « chemin en déblai » et de lancer la partie avant-projet sur cette base, dès le 2^e semestre 2017, avec comme objectif la présentation d'un préavis dans le courant du 1^{er} semestre 2019.

Étude « Équipement du nouveau quartier des Boverattes »

Le projet d'équipement du nouveau quartier des Boverattes qui comprend la modernisation des réseaux (électricité, évacuation des eaux, etc.), le réaménagement de l'espace routier, notamment sur tout le pourtour du quartier, et la création d'un nouveau trottoir a été finalisé en 2017 et sera soumis à la procédure d'enquête publique dans le courant du 1^{er} semestre 2018.

Les travaux de déplacement de la sous-station électrique « Reine-Berthe », réalisés en collaboration avec le Service de l'électricité de Lausanne (SEL), débuteront dans le courant du 1^{er} semestre 2018 à la suite de l'adaptation du réseau.

Étude « Réalisation d'un abribus « Pully gare ligne 25 »

Ce projet a été étudié à la suite d'une demande de la Municipalité souhaitant équiper d'un abribus l'arrêt de la ligne 25 situé en aval du parking de la Coop.

Un projet de convention réglant les aspects fonciers et la réalisation de ce projet a été rédigé et transmis pour signature à la Coop en décembre 2017.

Étude « Chemins du Préau et des Osches, avenues C. F. Ramuz et des Collèges »

A la suite de l'acceptation du préavis N°17-2017 et de son crédit global de CHF 4'711'000.00 présenté par la DTSI, la DDGS et la DUE, les travaux de mise en séparatif, de renouvellement des conduites industrielles et de réfection de la chaussée débuteront dès janvier 2018 et s'achèveront dans le courant du 1^{er} semestre 2020 par la pose du revêtement final sur l'entier du ch. du Préau.

Les travaux de mise en conformité des installations d'évacuation des eaux claires et des eaux usées des Collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel, compris dans le préavis global, seront pilotés et exécutés en parallèle par la DDGS pour un montant de CHF 1'240'000.00.

Étude « Aménagement hydroélectrique de la Paudèze »

En collaboration avec les communes de Belmont-sur-Lausanne et de Paudex, la DTSI pilote depuis 2007 un projet d'aménagement hydroélectrique sur la Paudèze. L'avant-projet a été approuvé par le Canton et les 3 communes. En 2016, une demande de concession pour le turbinage des eaux de la Paudèze a été mise à l'enquête publique par le Canton et a fait l'objet de 2 oppositions (WWF et Pro Natura). Le traitement des oppositions a été suspendu dans l'attente d'une décision du Tribunal fédéral concernant un autre projet hydroélectrique vaudois qui a suscité des oppositions semblables de la part des mêmes associations de protection de l'environnement.

Étude « Réseau de drainage dans les bois de la Chenaula »

En avril 1983, un glissement de terrain dévastait les bois de la Chenaula. A la suite de cet événement, différents travaux de récolte des eaux pluviales, en surface et en sous-sol, ont été entrepris afin de minimiser les risques de nouveaux glissements. Dans l'urgence, un réseau visant à récolter les eaux de surface a été mis en place. Il s'agissait à l'époque de coulisses en sapin. Elles n'ont cependant duré que 2 ans et ont été remplacées par des coulisses en chêne et en métal au milieu des années 1980. En 1986, une galerie drainante a été mise en fonction. Elle opérait essentiellement dans la niche d'arrachement du glissement de 1983. Cet ouvrage est encore fonctionnel à ce jour.

Un crédit a été demandé au Conseil communal en 2017 pour réfectionner les coulisses en mauvais état (cf. préavis N°08-2017). Les travaux débuteront en 2018.

Étude « Assainissement du bruit routier »

Les cantons sont chargés de l'application de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7 octobre 1983 et de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986, révisée le 1^{er} septembre 2004. Cette dernière prescrit que les routes dont le trafic émet un bruit trop important doivent être assainies par leurs propriétaires, à leurs frais, dans un délai qui échoit en mars 2018. La Confédération allouera des subventions jusqu'à épuisement des crédits destinés à la lutte contre le bruit routier.

Le bureau Ecoscan SA a été mandaté afin d'élaborer le dossier d'assainissement du bruit routier sur le réseau pulliéran. Il a été validé par la Municipalité, puis a fait l'objet d'une circulation auprès des différents services de l'Etat. Début 2018, ce dossier devrait être approuvé par la Direction générale de l'environnement (DGE) et certaines mesures devraient encore se concrétiser en 2018.

Étude « Impasse du ch. des Roches »

Pour mémoire, porté à l'agenda de la séance du Conseil communal du 25 novembre 2015, le préavis N°25-2015 « Approbation du Plan de quartier Roches-Rochettaz - renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches - crédit demandé CHF 844'550.00 » a été retiré par la Municipalité en raison des nombreuses oppositions formulées à la suite des mises à l'enquête. Le plan de quartier a été mis à jour et transmis fin 2017 pour examen préalable au Canton. Le projet routier pourra ensuite être finalisé.

Étude « Métairie - Pont-du-Diable »

Les contrôles réalisés en 2009 sur le bassin versant de la Métairie et du Pont-du-Diable ont démontré que les collecteurs d'eaux usées datant de 1934 sont en très mauvais état. Des études ont démarré en 2014 afin de déterminer les travaux à effectuer au niveau des différents réseaux.

Le ch. de la Métairie étant privé, plusieurs séances d'information se sont tenues entre 2015 et 2016. Elles ont permis d'élaborer un projet d'aménagement routier et de création de servitudes de passage public largement soutenu par les propriétaires riverains. Les services cantonaux ont d'ores et déjà émis un préavis positif sur les aménagements routiers soumis pour examen préalable.

Les aménagements routiers et les modifications foncières qui en découlent, ainsi que la mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux, ont été mis à l'enquête publique du 17 novembre au 18 décembre 2017. Aucune opposition n'ayant été déposée, les études pourront se poursuivre jusqu'à la présentation d'un préavis dans le courant du 1^{er} semestre 2018.

Étude « Infrastructures Plan de quartier Vers-les-Moulins »

L'étude du projet de dévestiture du futur Plan de quartier « Vers-les-Moulins », menée en étroite collaboration avec la DUE, est en phase d'achèvement.

Début 2018, il est prévu de transmettre simultanément pour examen préalable au Canton le plan de quartier et le projet routier des accès afin de répondre au principe de coordination des procédures. L'étape suivante consistera à la mise à l'enquête publique coordonnée.

Étude « Ch. des Vignes »

Le réseau d'eau potable sis au ch. des Vignes est extrêmement vétuste. Il connaît de nombreuses fuites et doit impérativement être changé. D'autres réseaux seront également modernisés. Le projet inclut également la modernisation de l'écopoint du parking du collège de Mallieu et le réaménagement de la place devant ledit collège.

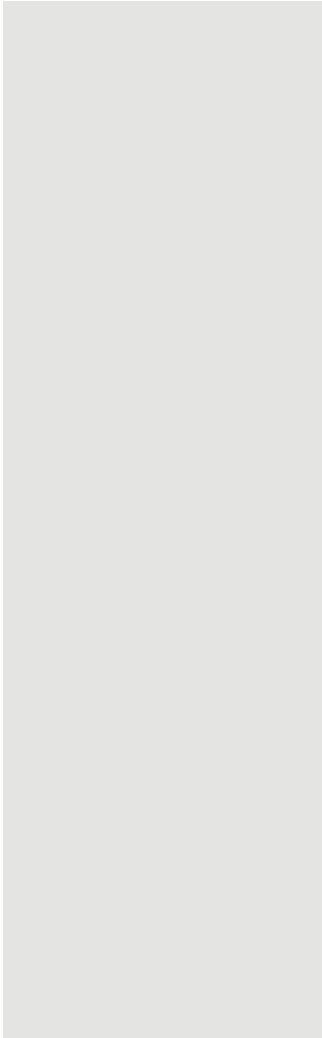
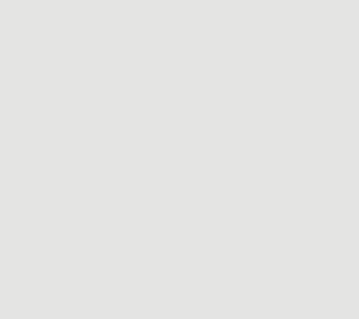
Le projet routier a été soumis le 23 mars 2017 pour examen préalable au Canton et présenté aux propriétaires et riverains lors d'une séance d'information qui s'est déroulée le 14 juin 2017. Celle-ci a remporté un vif succès.

Le 6 juillet 2017, le Canton a émis un préavis positif avec des modifications. Le dossier, adapté selon ses remarques, lui a été soumis une 2^e fois le 19 septembre 2017. Le préavis définitif est attendu pour janvier 2018.

Étude « TrustStone - Ruissellet »

Depuis plusieurs années, des discussions sont en cours avec les sociétés propriétaires des parcelles Nos 1532, 3320, 3282, 3283 et 3284 concernant l'aménagement d'une desserte au nord du ch. du Ruissellet. Celles-ci ont pour but d'améliorer les conditions d'accès aux bâtiments situés au ch. de Rennier 18 à 22 et de permettre la construction d'un nouveau bâtiment d'habitation pour la société TrustStone SA.

Un accord préalable a été trouvé entre la Municipalité et TrustStone SA concernant la réalisation de ce projet, dont l'étude, pilotée par cette société, se poursuivra en 2018.



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Durant l'année 2017, la DUE a pu compter sur l'efficacité de ses équipes d'urbanistes, d'architectes, d'architectes paysagistes, de techniciens en bâtiment, de jardiniers et de collaborateurs administratifs.

Si les objectifs sont atteints dans leur ensemble, il s'agira en 2018 d'améliorer encore certaines procédures. Notre action ne se limite pas à des événements ponctuels mais englobe un travail de fond dans tous les domaines. Notre mission est non seulement d'anticiper les besoins de la population et de la Ville en termes d'infrastructures, mais aussi d'améliorer la qualité de vie dans les espaces publics et d'apporter une plus grande satisfaction aux habitants de la commune.

La DUE a réalisé de nombreuses activités au cours de l'année écoulée, dont voici le résumé :

Concernant l'aménagement du territoire, plus d'une dizaine de plans de quartiers sont en préparation. En parfaite collaboration avec la DTSI, le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges a progressé, en incluant les améliorations urbaines qui accompagneront le développement des Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) dans l'Est lausannois. Enfin, on peut également citer la révision partielle du Règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions, entrée en vigueur.

Au niveau des espaces publics, 11 aménagements urbains ont été réalisés à la grande satisfaction des usagers.

L'entité Parc et promenades s'est quant à elle attelée à l'abattage du tilleul centenaire de l'esplanade du Prieuré, malheureusement rendu nécessaire par le très mauvais état sanitaire de l'arbre. En parallèle, elle a procédé à son remplacement par un nouveau tilleul de grande taille. Elle a également réalisé l'aménagement provisoire de la parcelle N°11 au centre de Pully en un espace vert public et destiné aux loisirs.

Les transformations et rénovations du patrimoine immobilier de la Ville ont engendré 8 chantiers qui ont permis d'assurer l'entretien de bâtiments historiques et d'utilité publique.

Nicolas Leuba

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLAN DE QUARTIER « TIRAGE-GARE »

En 2015, le plan de quartier (ci-après PQ) a obtenu un préavis positif des services de l'Etat lors de l'examen préalable. La suite de la procédure a été interrompue le temps que la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) finalise les aspects fonciers du projet avec les différents propriétaires du périmètre.

PLAN DE QUARTIER « CLERGÈRE SUD »

Lors de l'adoption du PQ en mai 2016, le Conseil communal a voté un amendement à l'art. 2.1.9 du règlement « Clergère Sud » afin d'autoriser la réalisation de garages souterrains.

Le PQ est partiellement entré en vigueur le 21 mars 2017, à l'exception de l'amendement précité. Ce dernier a été déposé à l'enquête publique du 5 juillet au 4 août 2017 et a suscité 3 oppositions. Le 22 novembre 2017, le Conseil communal a levé ces oppositions et formellement adopté l'amendement. Son entrée en vigueur est prévue début 2018, sous réserve de l'approbation préalable du Département et d'éventuels recours.

En parallèle, la mise en œuvre du PQ va prochainement débuter avec la réalisation d'un premier projet de bâtiment à l'av. du Prieuré. Cette démarche ouvre la voie à la réalisation du cheminement piétonnier « Village Est », dont le crédit d'ouvrage a d'ores et déjà été adopté par le Conseil communal.

PLAN DE QUARTIER « CLERGÈRE NORD »

L'élaboration du PQ « Clergère Nord » a débuté en 2016. Des études techniques complémentaires ont été menées en 2017 afin de finaliser le dossier en vue de son envoi à l'examen préalable cantonal, prévu pour début 2018.

Le PQ permettra, à terme, la réalisation d'environ 24'000 m² dédiés aux logements et aux activités compatibles avec le logement. Le parking public actuel sera reporté en sous-sol offrant la possibilité de réaménager les espaces extérieurs, au profit des futurs habitants et usagers du quartier.

PLAN DE QUARTIER « CLERGÈRE-GARE »

En mai 2016, le PQ « Clergère-Gare » a été envoyé au Service du développement territorial (ci-après SDT) du Canton de Vaud pour examen préalable. Au début 2017, ce dernier délivrait un préavis favorable au projet, sous réserve de quelques modifications. Le dossier du PQ a été adapté et mis à jour en fonction des remarques des services cantonaux.

En parallèle à cette procédure, une étude sur l'attractivité économique du centre-ville a conduit la Direction de l'urbanisme et de l'environnement à évaluer plusieurs variantes d'affectation de la parcelle N°11, propriété de la Ville, comprise dans le périmètre du PQ. En attendant une future réalisation, la parcelle a été provisoirement transformée en jardin public. Cet aménagement rencontre un vif succès auprès de la population qui s'est rapidement approprié les lieux.

PLAN DE QUARTIER « VERS-LES-MOULINS »

Le 4 mai 2014, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 350'000.00 pour l'élaboration d'un PQ dans le secteur du Vallon de la Paudèze et la réalisation d'un avant-projet de dévestiture. Ce PQ prévoit la réalisation de près de 20'000 m² de logements, dont plus de la moitié sur des parcelles communales.

Ce dossier complexe a nécessité des études techniques particulièrement approfondies. L'ensemble du dossier a été finalisé et présenté aux propriétaires inclus dans le périmètre en novembre 2017. Son envoi à l'examen préalable cantonal est prévu au début de l'année 2018. Il est couplé à un projet viaire (qui a trait à la voie publique) piloté par la DTSI.

PLAN DE QUARTIER « CHAMBLANDES-DESSOUS »

L'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ci-après ECA) est propriétaire de 3 parcelles situées le long de l'av. Général Guisan. Elles accueillent actuellement le

siège administratif de l'établissement. Son futur déménagement à la Grangette, au nord de Lausanne, a entraîné une réflexion sur le futur du site de Pully. L'ECA envisage d'y développer un projet mixte de logements et de bureaux. Il a ainsi mandaté un bureau d'architecture et d'urbanisme pour l'élaboration d'un plan d'affectation.

Le PQ « Chamblandes-Dessous » a fait l'objet d'un examen communal en début d'année, avant d'être envoyé à l'examen préalable cantonal en juin 2017. Le rapport d'examen du SDT a été délivré en novembre avec quelques remarques. Le bureau d'urbanisme mandaté par l'ECA est actuellement occupé à adapter le PQ.

PLAN DE QUARTIER « ROCHES-ROCHETTAZ »

Lors de l'enquête publique en 2015, le PQ « Roches-Rochettaz » avait suscité plusieurs oppositions des propriétaires et habitants inclus dans le périmètre du PQ par rapport à la densité et à la hauteur des futures constructions. Dès lors, la Municipalité avait décidé de retirer le préavis au Conseil communal, afin de réétudier le projet.

Le PQ a depuis été modifié pour tenir compte des principaux griefs formulés par les opposants tout en restant cohérent avec le concept urbanistique initial. Les études techniques ont également été mises à jour pour intégrer les nouvelles données du projet.

La nature des modifications nécessite de repasser les différentes étapes de la procédure d'approbation auprès du Canton. Le PQ modifié a été transmis au SDT pour un examen préalable complémentaire en décembre et pourra être déposé à l'enquête publique une nouvelle fois en 2018.

PLAN DE QUARTIER « LA ROSERAIE »

Le plan localisé de quartier « La Roseraie » (ci-après PLQ) date de 1966. Il règle l'affectation de 2 parcelles, situées au nord du secteur de la Perraudettaz, et a permis la réalisation de plusieurs grands immeubles. Le propriétaire prévoit des travaux de rénovation importants sur ses bâtiments et souhaite profiter de cette occasion pour réviser le PLQ dans le but de densifier ce quartier.

En accord avec la DUE, le propriétaire a mandaté des bureaux d'étude afin de vérifier la faisabilité et l'opportunité du projet et d'esquisser les principes et les lignes directrices d'un futur PQ. Ces études préliminaires ont été présentées à la DUE en novembre.

PLAN DE QUARTIER « CLAIRE-FONTAINE »

Le PQ « Claire-Fontaine » concerne une unique parcelle privée (N°168), enclavée entre l'av. de Lavaux et les voies CFF, sur laquelle se trouve un immeuble de logements nécessitant de lourds travaux de rénovation. Le propriétaire a souhaité profiter de cette occasion pour évaluer la possibilité de réviser le plan d'affectation actuellement en vigueur et datant de 1968.

Des études préliminaires sont en cours pour définir avec le propriétaire les principes d'aménagement à intégrer au futur PQ, en vue de densifier et améliorer ce lieu très bien situé.

La révision dudit plan offre une opportunité unique à la Ville pour repenser les espaces publics et compléter les cheminements piétonniers du secteur, en lien avec les futurs bâtiments projetés. Un avant-projet est en cours d'étude.

PLAN DE QUARTIER « RAMUZ-JOLIETTE »

Durant l'année 2017, le PQ « Ramuz-Joliette » a fait l'objet de plusieurs échanges entre le bureau d'étude en charge de l'élaboration du projet, les propriétaires concernés et la DUE, afin de fixer les principes d'urbanisation du secteur. L'élaboration des documents de planification (plan, règlement et rapport explicatif) pourrait démarrer dans le courant 2018.

PLAN DE QUARTIER « ROUTE DU PORT »

Les propriétaires de la parcelle N°745 envisagent de réviser le Plan partiel d'affectation (ci-après PPA) « Route du Port » datant de 1997. Une première étude a été réalisée pour évaluer les contraintes et opportunités du site. Les réflexions sur le développement du site vont se poursuivre en 2018.

CARTOGRAPHIE DES DANGERS NATURELS

Entre 2011 et 2015, le Canton a procédé à la révision complète des cartes des dangers naturels. Celles-ci définissent sur le territoire communal les secteurs à risques soumis, entre autres, aux dangers d'inondations et de glissements de terrain. Une information publique est parue dans la Feuille des Avis Officiels (ci-après FAO) du 17 novembre 2017 et a été affichée au pilier public.

En 2016, la DUE a débuté les études spécifiques pour identifier les éventuelles mesures de protection à mettre en œuvre afin de réduire les risques liés aux dangers naturels. Une première analyse a été menée sur le danger d'inondations lors des crues de la Vuachère et du Riolet, puis une étude de détail a été menée en 2017 pour affiner ces mesures sur le secteur de la Perraudettaz.

Parallèlement, une analyse similaire relative aux dangers de glissements de terrain est en cours et devrait donner ses premiers résultats début 2018.

PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL DANS LE DISTRICT LAVAUX-ORON

Débutée en 2012, l'élaboration du Plan directeur régional Lavaux-Oron (ci-après PDR-LO) a été suspendue pendant la phase de révision du Plan directeur cantonal et de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions. A la suite de l'adoption par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat de la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn), le préfet a finalement annoncé aux communes du district l'abandon définitif du PDR-LO.

PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (CI-APRÈS PALM)

Le PALM a pour but de coordonner le développement de l'agglomération Lausanne-Morges dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage, ainsi que de l'environnement et de l'énergie.

Un projet dit de 3^e génération (PALM 2016) a été signé par l'ensemble des partenaires le jeudi 8 décembre 2016 et transmis à la Confédération pour évaluation en vue d'obtenir un cofinancement pour la réalisation des projets. Un premier retour de la Confédération est attendu début 2018.

En parallèle, la mise en œuvre et les études des mesures inscrites au PALM de 1^{re} et de 2^e génération, respectivement en 2007 et en 2012, se sont poursuivies en 2017 à Pully.

SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EST LAUSANNOIS (CI-APRÈS SDEL)

Étude stratégique d'évolution du paysage

Afin de compléter les volets urbanisation et mobilité, les communes du SDEL ont lancé en 2014, en partenariat avec le Canton, un mandat pour l'élaboration d'une vision commune de l'évolution du paysage à l'échelle de l'Est lausannois. Le rapport final de l'étude a été validé par le COPIL Est fin 2016.

Afin de concrétiser l'étude et de faire découvrir les balades paysagères au grand public, l'équipe de projets a poursuivi ses réflexions pour la réalisation d'une manifestation avec des aménagements-tests sur un itinéraire reliant toutes les communes concernées.

Un bureau d'étude a été mandaté pour définir un plan d'actions comprenant esquisses d'aménagement, organisation de la manifestation et budgets prévisionnels.

« Tous à l'Est ! » avait été annoncé pour 2018. Cependant, cette manifestation doit trouver sa place dans le calendrier culturel de l'Est lausannois. Une planification avec les sociétés de développement locales (association Promotion Pully, Paudex, Belmont et Lutry) et les services culturels des différentes communes est désormais nécessaire.

Chantier 1 : transports publics lausannois (tl)

En 2017, la Ville de Pully a construit 2 nouveaux abribus dans le cadre du chantier de Villardin, à l'arrêt Châtaignier.

Un mandat d'étude visant à définir la vision 2030 pour les transports publics dans l'Est lausannois va être initié début 2018.

Chantier 2 : stationnement

La suite des études concernant la définition d'une stratégie de stationnement pour le centre-ville a été mise entre parenthèses en attendant le redémarrage des études relatives au réaménagement de la rue de la Poste.

Chantier 3 : mobilité douce

Le réseau cyclable a été étendu en 2017 grâce à la fin des travaux de l'av. de Villardin. Une bande cyclable à la montée permet désormais aux cyclistes d'y circuler dans de meilleures conditions de sécurité.

Chantier 4 : centre-ville de Pully

Après l'élaboration d'un Masterplan, d'un diagnostic du stationnement et d'une analyse du développement des activités économiques, la Municipalité a souhaité compléter l'approche technique par une expertise citoyenne ciblée sur les espaces publics, sous forme d'une vaste démarche participative.

Débutée en automne 2015 par un diagnostic participatif, la démarche s'est poursuivie en 2016 par une conférence ainsi que plusieurs ateliers et entretiens. La démarche s'est clôturée officiellement en février 2017 avec l'organisation d'une séance de restitution et d'une exposition temporaire sur la pl. Neuve. Un rapport de synthèse retrace l'ensemble des travaux effectués et leurs résultats.

Chantier 6 : Corsy/La Conversion

Les études stratégiques concernant l'urbanisation de la desserte des parcelles autrefois réservées à la construction de la prolongation de l'autoroute en direction de la Perraudettaz se poursuivent.

Chantier 7 : renaturation de la Paudèze

Ce chantier a essentiellement progressé à l'interne en 2017 : les différentes directions concernées ont travaillé sur le phasage de la réalisation de ce projet, en coordination avec les travaux de réfection de la piscine et le réaménagement des rives du lac. Une étude relative au fonctionnement hydrologique de l'embouchure de la Paudèze est en cours. Elle permettra de bien définir le périmètre de la future renaturation.

RÉVISION PARTIELLE DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES CONSTRUCTIONS (CI-APRÈS RCATC)

La révision partielle du RCATC, entamée en 2013, a vu son épilogue en 2017.

Après avoir été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 26 avril 2017 et approuvé préalablement le 7 septembre 2017, ledit règlement a été mis en vigueur le 3 novembre 2017 par le SDT.

AMÉNAGEMENTS URBAINS

AV. DE VILLARDIN, CH. DE LA JOLIETTE (SUD), CH. DE SOMAIS, CHAMBLANDES, OSCHES, TILLEULS ET VERNEY

Les aménagements paysagers projetés dans le cadre du préavis N°24-2014 et pilotés par la DTSI se sont achevés en décembre 2017. 3 nouvelles placettes publiques, plusieurs espaces plantés, des pieds d'arbres en gravier et une palissade pare-vue accompagnent les nouveaux aménagements routiers.

BD DE LA FORÊT

Une partie des travaux de construction et d'aménagements paysagers prévus dans le préavis N°06-2016 a été réalisée pendant l'année 2017. L'avancement de ces travaux est déjà bien visible sur le tronçon ouest du bd de la Forêt, ainsi qu'au niveau de l'interface de Val-Vert. Le suivi d'exécution répond à une étroite collaboration entre la DTSI, la DUE et un mandataire externe.

CH. DU VAL D'OR

Lors de sa séance du 31 mai 2017, le Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 1'370'000.00 (préavis N°10-2017). Les travaux pilotés par la DTSI ont débuté en automne. Les aménagements paysagers des abords de la nouvelle liaison de mobilité douce et du parvis de l'église du Coteau débiteront au printemps 2018.

CH. DU PRÉAU

Lors de sa séance du 25 octobre 2017, le Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 4'711'000.00 (préavis N°17-2017). Les travaux pilotés par la DTSI commenceront début 2018 et les travaux de réaménagements urbains devraient suivre à la fin de la même année. Ces travaux consistent à créer une rampe pour permettre aux piétons de relier directement le ch. du Préau à l'av. des Collèges, ainsi qu'à mettre en conformité les escaliers et les garde-corps. En outre, un alignement d'arbres et du mobilier urbain seront installés sur une nouvelle placette se trouvant au carrefour de l'av. C. F. Ramuz et du ch. du Préau.

CH. DES VIGNES

La demande de crédit d'ouvrage pour le remplacement des réseaux souterrains et routiers du ch. des Vignes, l'aménagement d'un trottoir à l'Est du ch. des Vignes, le remaniement du parking et la requalification de l'entrée du collège de Mallieu a été reportée en 2018.

RUE DE LA POSTE

Pour donner suite à la démarche participative « Pully - Cœur de ville » qui s'est achevée en février 2017, la DUE a mené des études préliminaires avec un mandataire afin d'élaborer un principe définitif de réaménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin. Une collaboration étroite avec la DTSI a été nécessaire pour coordonner ces études avec le projet PP8.

Le projet est en cours de développement ; il comprend l'ensemble du secteur : rue de la Poste, av. Samson Reymondin, av. de Lavaux, av. du Tirage et pl. de la Gare.

SENTIER DES RIVES DU LAC/RENATURATION DU DELTA DE LA PAUDÈZE/PULLY-PLAGE

La Municipalité a adopté les principes de l'étude stratégique d'aménagement des rives du lac. Cette dernière a été transmise au Canton pour valider le renouvellement des concessions.

AMÉNAGEMENT PROVISOIRE DU TERRAIN VIDE AU CH. DU PRÉ DE LA TOUR

La parcelle communale, entre la Gare et la Clergère, a été aménagée en parc provisoire. Cette parcelle fait partie du PQ Clergère-Gare qui permettra, à terme, la construction d'un bâtiment d'affectation mixte commerces, bureaux et logements.

En attendant cette future réalisation, la Municipalité a décidé d'ouvrir l'accès de cette parcelle en y aménageant à moindres frais un parc public. La conception de cet ouvrage a été confiée au bureau du paysage de la DUE et sa réalisation à l'entité Parcs et Promenades.

Les arbres existants ont été préservés, des bancs et des tables de pique-nique ont été installés. L'accessibilité est garantie par un chemin recouvert de copeaux de bois.

RÉAMÉNAGEMENT ET MISE EN CONFORMITÉ DES PLACES DE JEUX

Dans son programme de législature, la Municipalité a exprimé la volonté d'adapter et de poursuivre la mise en conformité des places de jeux publiques. La place de jeux du parc Guillemin a été la première à être réaménagée en 2013. Une stratégie a été mise en place par la DUE afin de planifier leurs rénovations sur plusieurs années.

Lors de sa séance du 25 octobre 2017, le Conseil communal a été informé de l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 80'000.00 (communication N°12-2017) pour l'élaboration des avant-projets des places de jeux du quai Milliquet et du collège des Alpes.

Dans le cadre des études en cours, la DUE a jugé opportun d'intégrer la mise en conformité de la place de jeux du Pré-des-Clos ainsi que le projet « Fitness urbain pour Pully » en réponse au postulat déposé par MM. les Conseillers communaux R. Carnello, M. Fernandez et A. Hürlimann.

Une demande de crédit d'ouvrage fera l'objet d'un préavis au Conseil communal courant 2018.

RUE DU VILLAGE, CONSTRUCTION D'UN CHEMIN PIÉTON PUBLIC

Actuellement, le chemin piéton au nord des voies CFF, qui traverse le centre-ville et relie le sentier du Coteau à l'ouest au pont de la Panchaude à l'est, s'interrompt brusquement au droit du PQ « Clergère Sud ».

Le nouveau tronçon est de la « Rue du Village » reliera le pont du Prieuré et la passerelle Verdaine en longeant les voies CFF. Il complétera ainsi le réseau structurant des chemins piétons du centre-ville, dans le prolongement des nouveaux accès aux quais CFF réalisés en 2015, en même temps que le tronçon ouest de la « Rue du Village ». Il permettra de relier de manière directe le Sentier des Iris situé plus à l'Est, avec tous les quartiers de ce secteur urbain.

Lors de sa séance du 31 mai 2017, le Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 3'560'000.00 (préavis N° 11-2017) destiné à poursuivre la requalification des espaces publics du centre-ville par la création d'un chemin piéton public provisoirement nommé « Rue du Village » (tronçon est). Le dossier de demande d'autorisation de construire a été mis à l'enquête publique fin 2017.

RÉFECTION DES FONTAINES

En 2017, la DUE a entrepris la rénovation et la remise en service de la fontaine du collège Arnold Reymond - centre. Ces travaux s'inscrivent dans les mesures d'entretien des fontaines pulliérannes réalisées au gré des opportunités budgétaires.

ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Comme chaque année, de nombreux projets ont bénéficié de l'accompagnement de la DUE. Cette aide au projet continue de porter ses fruits et reste très appréciée de la plupart des bureaux d'architectes ainsi que des propriétaires.

Le nombre de demandes d'autorisation de construire est resté soutenu.

Toutes catégories confondues, la masse financière représentée par les autorisations de construire délivrées s'élève à CHF 75 mios d'investissements (CHF 58 mios en 2016, CHF 95 mios en 2015, CHF 61 mios en 2014).

169 demandes d'autorisation de construire ont été déposées (166 en 2016) et 76 permis de construire ont été délivrés (63 en 2016). Le nombre de projets soumis à une procédure d'enquête s'est élevé à 63 (39 en 2016). 16 dossiers ont été dispensés d'enquête publique et 75 ont fait l'objet d'une procédure simplifiée, n'étant pas assujettis à autorisation.

Par ailleurs, 2 demandes de permis de construire ont été refusées et 30 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés.

PROCÉDURES DE RECOURS

Ce thème est traité de manière complète dans le chapitre DAGF, Service de l'administration générale.

INSPECTORAT DES CHANTIERS - PRÉVENTION DES ACCIDENTS

65 chantiers ont fait l'objet de plusieurs visites. 41 d'entre eux sont liés à des travaux relatifs à la construction ou à la transformation de bâtiments et 12 sont en rapport avec des travaux routiers ou d'infrastructures techniques. Par ailleurs, l'inspecteur a procédé à l'inspection spécifique de 12 grues ou engins de levage et de 19 installations d'échafaudages fixes ou mobiles.

Ces contrôles portent également sur des aspects tels que les accès et le parage de véhicules d'entreprises, le nettoyage du domaine public, la diminution des nuisances (bruit, poussière, vibration), le respect des plans d'enquêtes ainsi que la conformité des travaux à la législation en vigueur.

TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

REQUALIFICATION DU SITE DU PRIEURÉ

La Ville de Pully a lancé en février 2017, dans le cadre du préavis N°22-2014, un concours international de projets d'architecture et d'ingénierie et, conjointement, un concours d'idées en procédure sélective. Le concours de projets porte sur la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab, ainsi que sur la requalification des espaces publics attenants. Le concours d'idées vise, sur un périmètre plus large, à développer une réflexion de mise en valeur paysagère et de concept énergétique sur l'ensemble du site du Prieuré.

A l'issue de la procédure sélective, 18 équipes pluridisciplinaires (architectes, ingénieurs civils) ont été sélectionnées par le jury parmi 63 candidatures. Le jury est composé d'architectes, d'ingénieurs et de représentants de la Ville (Municipalité, Administration et Commission d'urbanisme du Conseil communal). Pour la phase de concours, qui a débuté en mai et s'est terminée en octobre 2017, les équipes sélectionnées se sont adjoints les services d'un architecte paysagiste et d'un ingénieur en installations techniques du bâtiment.

Pour la phase de jugement, qui s'est déroulée en octobre et novembre 2017, le jury s'est entouré de spécialistes-conseils en matière de patrimoine, d'archéologie, de conservation préventive, de muséographie, d'ingénierie civile, de physique du bâtiment et d'économie de la construction. Au terme des délibérations, le jury a classé 6 projets dans le cadre du concours de projets et 5 projets dans le cadre du concours d'idées. Les résultats ont été proclamés publiquement le 7 décembre lors du vernissage de l'exposition des 18 projets rendus. Cette exposition a pris fin le 17 décembre 2017. Le rapport du jury qui présente les résultats du concours a été distribué durant l'exposition publique. Il est également disponible sur le site Internet « Pully, Ville d'aujourd'hui » (<https://projets.pully.ch>).

MISE EN CONFORMITÉ ET HOMOLOGATION DU TERRAIN DE FOOTBALL DE ROCHETTAZ

Inauguré en 1977, le centre sportif de Rochettaz répond aux besoins et aux attentes de la population pulliérane. Ce centre a non seulement une fonction sportive, mais aussi une vocation sociale ; celle de favoriser les rencontres et l'intégration de nombreux jeunes au sein de la population de Pully.

Aujourd'hui, le succès du Pully Football et l'augmentation des entraînements, en raison de la multiplication des équipes et du nombre de membres actifs, ont pour conséquence une utilisation intensive des terrains. Cette dernière est difficilement compatible avec le terrain « A » dont la surface est en gazon naturel, lequel demande des périodes de repos, ainsi que l'interdiction d'utilisation en cas de mauvais temps ou juste après une période pluvieuse. Un élargissement du terrain de 4 mètres permettra de disposer de la surface minimale nécessaire.

Un système d'éclairage sur mâts ainsi qu'une sonorisation doivent être mis en place. Des adaptations des abords du terrain sont à réaliser, notamment le rehaussement du chemin forestier au nord-ouest du terrain, et une modification de la surface de la terrasse de la buvette ainsi que de sa couverture. Les mâts seront équipés d'un système abaissable pour permettre leur entretien.

Le terrain n'étant pas muni de gradins, il convient d'installer un minimum de surfaces d'assise pour les spectateurs et les joueurs. Ce dispositif sera installé contre le talus, à l'ouest du terrain. Il remplacera les quelques bancs en béton préfabriqués qui se trouvent aux abords du terrain existant.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, le Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 3'420'000.00 (préavis N°06-2017) lors de sa séance du 26 avril 2017. Le dossier de demande d'autorisation de construire a été mis à l'enquête publique fin 2017.

PARC GUILLEMIN, MISE EN CONFORMITÉ ET TRANSFORMATION DU LOCAL DES JARDINIERS

Une demande de crédit d'ouvrage a été présentée au Conseil communal en séance du 26 avril 2017. Ce crédit est destiné à mettre en conformité et à agrandir les locaux des jardiniers du Parc Guillemain.

Les locaux actuels ne répondent plus aux exigences de la Loi sur le travail et à l'Ordonnance sur la prévention des accidents, de même qu'aux besoins fonctionnels des collaborateurs de Parcs et

promenades. Le projet de transformation du bâtiment du parc Guillemin est à l'étude. Il consiste à créer des vestiaires séparés pour les hommes et les femmes et un réfectoire. Le projet prévoit également l'aménagement d'une aire de dépôt et de stationnement à l'entrée du parc. Cette aire permettra de sécuriser les accès en clarifiant les cheminements des piétons et des véhicules de service. Le dossier de demande d'autorisation de construire a été mis à l'enquête publique début 2017.

POSTE DE POLICE EST LAUSANNOIS, MISE EN CONFORMITÉ DU BÂTIMENT SELON LA LOI SUR L'ORGANISATION POLICIÈRE VAUDOISE

En 2011, la Loi sur l'organisation policière vaudoise (ci-après LOPV) a fixé des compétences supplémentaires aux polices municipales, notamment dans le domaine judiciaire. Ces compétences supplémentaires ont eu des conséquences sur l'organisation policière de Pully et les effectifs ont dû être augmentés.

En 2012, dans le cadre d'une association sécuritaire de communes, la police municipale est devenue une police régionale : Police Est Lausannois. Cette dernière intervient sur les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny. L'effectif a dû être augmenté, passant de 46 à 62 collaborateurs.

Le 15 mars 2017, le Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 2'450'000.00 (préavis N°01-2017) pour procéder à la mise en conformité du poste de Police Est Lausannois selon la LOPV, la Loi sur le travail (LTr), le Code de procédure pénale et les directives de protection incendie et techniques actuelles.

La procédure de demande d'autorisation est en cours ; le projet a été déposé à l'enquête publique fin 2017. Le début des travaux est planifié pour le mois d'avril 2018. Ils devraient se poursuivre sur une période de 8 mois, en plusieurs phases, afin de permettre l'exploitation continue des infrastructures policières.

La Police Est Lausannois a été mise au bénéfice d'une accréditation provisoire avec un délai échéant à fin 2019 pour adapter et mettre en conformité ses locaux, en vue d'obtenir l'accréditation définitive d'un corps de police. Cette accréditation permettra à la police régionale d'être définitivement légitimée à exercer son activité policière.

REFUGE DU BOIS DU MOULIN

Les nouvelles directives du Service de la protection de la jeunesse (ci-après SPJ) sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2015. Elles règlent le régime d'autorisation des camps de colonies de vacances de plus de 7 jours sur le territoire vaudois. Elles demandent que toutes les exigences en matière de sécurité de prévention feu, hygiène et accès aux personnes à mobilité réduite soient respectées. Le refuge du bois du Moulin ne répond plus à bon nombre de ces exigences.

Un mandat d'étude de faisabilité a été attribué à un mandataire externe. Les conclusions de cette étude révèlent une incompatibilité des infrastructures existantes avec les nouvelles exigences. En effet, une transformation disproportionnée et très lourde du bâtiment serait nécessaire. Ces travaux auraient comme conséquence d'imposer un programme difficilement applicable au bâtiment.

Dès lors, plusieurs scénarios sont à l'étude : cesser les colonies de vacances avec nuitées sur ce site et transformer les infrastructures afin d'accueillir des événements exclusivement la journée, ou élaborer une variante pouvant accueillir les jeunes et moins jeunes pour des nuitées dans une structure annexe neuve respectant les lois, normes et recommandations.

HOME ET ÉCOLE DES MOSSÉS

Les mêmes contraintes exigées par le SPJ s'appliquent au home et école des Mosses.

Une étude de faisabilité est en cours ; elle est menée en interne par la division architecture de la DUE. Elle porte principalement sur l'assainissement de matériaux dangereux et l'adaptation du bâtiment aux prescriptions de protection contre l'incendie. D'autres travaux de rénovation, de transformation et de modernisation sont nécessaires, afin de pérenniser l'exploitation du bâtiment.

COLLÈGE JULES LOTH, EXTENSION DE L'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (CI-APRÈS APEMS)

Lors de sa séance du 26 avril 2017, le Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 713'500.00 (préavis N°09-2017) destiné à financer la réalisation des travaux d'aménagement et de mise en conformité d'un nouvel APEMS au collège des Alpes et d'une extension de 60 places de l'APEMS existant au collège Jules Loth.

Dans ce dernier, la salle de cours de cuisine du collège, au niveau +1, libérée en 2016, a été transformée en salle d'accueil pour les repas et les jeux, en complément des 4 pièces déjà affectées à cet effet.

Les travaux ont été réalisés durant les vacances scolaires des mois de juillet et août, afin que l'APEMS puisse accueillir plus d'enfants à partir de la rentrée 2017.

La création d'un nouvel APEMS au collège des Alpes a été dirigée par la DDGS.

BESOINS EN MATIÈRE DE LOCAUX SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES, ÉLABORATION D'UN MASTERPLAN

Dopée par les migrations récentes et les naissances à venir, l'école obligatoire vaudoise pourrait compter, selon les dernières perspectives scolaires de Statistique Vaud, quelques 113'000 élèves en 2040.

Pour la Ville de Pully, la DJAS a mené des études avec le Canton pour répondre aux obligations légales, notamment : la Loi sur l'enseignement obligatoire, l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire et la Constitution vaudoise pour la mise en œuvre de la généralisation de l'accueil parascolaire. Le résultat de ces études présente une augmentation sensible des besoins en matière de locaux scolaires et parascolaires afin de répondre à ces obligations d'ici 2022.

La DUE a mandaté un bureau spécialisé pour élaborer un Masterplan afin de programmer et de rendre cohérent le développement des locaux scolaires et parascolaires. Dans une première phase, elle a procédé à l'inventaire des locaux et à l'état des infrastructures existantes, des plans et de l'historique des interventions majeures, afin d'établir une base d'information. Une seconde phase est en cours, un bureau d'architectes expérimenté dans l'élaboration d'études sur le thème des besoins scolaires à court, moyen et long terme a été mandaté. Cette étude devrait être finalisée dès le premier trimestre 2018. Elle permettra d'établir des stratégies futures d'intervention afin d'assurer la continuité d'un service scolaire de qualité pour les prochaines décennies sur le territoire communal.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME (CI-APRÈS CPU)

Cette Commission a siégé à 6 reprises :

- le 14 mars 2017 : formation à l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement du territoire) ;
- le 12 avril 2017 : préavis N°05-2017 : Révision partielle du règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC) ;
- le 15 mai 2017 : préavis N°11-2017 : Rue du Village (tronçon est) - Secteur gare/Clergère Sud - Construction d'un chemin piéton public - Crédit demandé CHF 3'560'000.00 ;
- le 22 mai 2017 : préavis N°10-2017 : Chemins du Val d'Or et du Coteau - Renouvellement des conduites industrielles - Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux - Réfection de la chaussée - Création de liaison de mobilité douce et aménagements paysagers - Crédit demandé CHF 1'370'000.00. La CPU préavise sur la liaison de mobilité douce et sur les aménagements paysagers ;
- le 4 octobre 2017 : revue de projets ;
- le 1^{er} novembre 2017 : préavis N°20-2017 : Modification de l'art. 2.1.9 du règlement du PQ « Clergère Sud ».

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME

Cette Commission n'a pas siégé en 2017.

COMMISSION DE SALUBRITÉ

Présidée par Mme la Conseillère communale L. Vasserot, la Commission s'est réunie à 34 reprises pour examiner 42 demandes d'autorisation de construire. Elle a visité 36 réalisations nécessitant des interventions complémentaires en vue de l'octroi du permis d'habiter définitif. Elle a été interpellée à 14 reprises par des locataires et des propriétaires confrontés à ou divisés par des problèmes de sécurité et d'hygiène qui se sont finalement résolus.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES

PARCS ET PROMENADES

Le personnel de Parcs et Promenades comprend actuellement 17 collaborateurs dont 5 apprentis. Il a pu compter sur l'aide de 9 auxiliaires, civilistes, stagiaires et demandeurs d'emploi totalisant près de 7'000 heures de travail. L'entité Parcs et Promenades s'est investie, en partenariat avec les entreprises privées, dans de nombreux travaux paysagers et de tailles d'arbres, principalement dans les secteurs du Village, du Port, de la piscine et des différents collèges.

Les déchets verts générés par l'entretien des espaces verts ont été valorisés par la compostière de la Coulette (140 tonnes).

Les incivilités ont nécessité plusieurs interventions, notamment au Quai Milliquet, au Parc Guillemin et au terrain de sport de Chantemerle (réparation des barrières endommagées et ramassage de détritrus). La problématique des déjections canines laissées par les propriétaires de chiens reste un sujet d'actualité, particulièrement dans le secteur du Port.

Les procédures d'autorisation d'abattage ou d'élagage d'arbres sont en augmentation par rapport à 2016 (103 dossiers pour 159 arbres).

En outre, comme chaque année, Parcs et Promenades a également prêté son concours pour égayer, par des arrangements floraux, de nombreuses manifestations officielles (50) qui ponctuent la vie associative, sportive et culturelle de Pully.

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Plusieurs projets ont été mis en œuvre en vue d'améliorer l'usage de certains lieux très fréquentés. Il s'agit notamment de :

- l'abattage du tilleul centenaire de l'esplanade du Prieuré pour des raisons sanitaires et son remplacement par un sujet de grande taille ;
- le réaménagement des plantations au ch. du Fau-blanc ;
- le remplacement du système d'arrosage intégré au terrain de sport du collège des Alpes ;
- l'aménagement provisoire de la parcelle N°11 au centre de Pully en un espace vert public et de loisirs ;
- le réaménagement de places de jeux au collège Principal, au parc du Liaudoz et au collège de Chamblandes.

Le renouvellement du patrimoine arboricole communal s'est poursuivi avec la plantation de 23 nouveaux arbres (notamment sur l'esplanade du Prieuré, à la piscine, à l'entrée du parc Guillemin et à la place de jeux des Daillettes).

Des travaux d'entretien, d'élagage et de haubanage ont été entrepris sur de nombreux grands arbres des parcelles communales.

La problématique des plantes envahissantes a été suivie attentivement. L'entité Parcs et Promenades est intervenue à la Verrière pour l'éradication de foyers de renouées du Japon. Cette entité s'est également investie pour lutter contre les chenilles processionnaires dans différents secteurs du territoire communal, notamment Rochettaz et Mallieu. La problématique sanitaire de la pyrale du buis a mobilisé Parcs et Promenades. L'expansion de cette chenille, qui détruit très rapidement le feuillage de cette espèce d'arbustes, a été contenue grâce à 2 traitements effectués durant l'année sur les parcelles communales.

Une aide a également été apportée aux vendanges du vignoble communal, au déneigement des routes et des trottoirs, à la mise en place de sapins de Noël et à des travaux pour les autres directions.

Les collaborateurs ont consacré environ 1'895 heures (2'015 heures en 2016) à l'exécution de ces prestations.

CIMETIÈRES

Suivant les instructions de Police Est Lausannois, le personnel a procédé à la désaffectation des tombes, caveaux et concessions venus à échéance au cimetière de Chamblandes (43).

Il a également accompli les tâches d'accompagnement qui ont permis aux familles en deuil de conduire 127 personnes (131 en 2016) à leur dernière demeure.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE DE RENNIER 44

Plantes cultivées

Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations estivales) dont 8'400 jeunes plantes achetées	17'000
Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations automnales et printanières) dont 21'350 jeunes plantes et 10'100 bulbes achetés	23'700
Plantes pour fleurs coupées dont 5'500 bulbes achetés	15'700
Plantes diverses pour décorations et manifestations dont 635 chrysanthèmes pour les décorations d'automne	3'700
Plantes diverses cultivées pour vente aux communes voisines (Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Crissier)	7'000
Plantes diverses cultivées pour vente aux institutions de Pully (Fondation Verte Rive et Collège Champittet)	2'300



DIRECTION DE LA JEUNESSE,
DES AFFAIRES SOCIALES ET
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

COLO
D'ÉTÉ

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Agir, prévenir, servir, protéger, accompagner, soutenir, transporter, aider, informer, créer, recruter, améliorer, réorganiser, sécuriser, anticiper, instruire, perfectionner !

Voilà les verbes qui figuraient en début de message qui j'adressais aux lecteurs du rapport pour l'année 2016. Force est de constater qu'en ce qui concerne l'année 2017, nous pouvons ajouter *s'adapter, évoluer, augmenter* à la liste précédente. Nous pouvons également affirmer que l'inaction ne fait pas partie du vocabulaire des différentes entités regroupées sous la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (ci-après DJAS).

Jeunesse et affaires sociales

Seniors

Le début de l'année 2017 a été marqué par l'établissement d'un rapport de diagnostic sur la qualité de vies des habitants de Pully-Sud de plus de 55 ans, comme cela a été le cas pour ceux de Pully-Nord quelques années auparavant.

Ce rapport a permis d'identifier des mesures permettant de répondre aux attentes et besoins exprimés par la population, raison pour laquelle le projet « Quartiers solidaires » a pu être lancé au cours du mois de mars en collaboration avec Pro Senectute. Fort de cet enthousiasme, de nombreuses activités ont pu être organisées permettant ainsi d'alimenter les échanges et les réflexions lors du forum organisé au mois de septembre. La dynamique est donc en marche et continue à être soutenue par la Municipalité.

Enfance

Cette année est marquée par un développement important de l'offre dans le secteur du parascolaire, car ce ne sont pas moins de 152 nouvelles places qui ont pu être créées.

Cette réalisation est également le fruit d'une intense et positive collaboration transversale entre les services communaux et la Fondation de l'enfance et la jeunesse.

En revanche, dans le secteur préscolaire, la liste d'attente augmente, raison pour laquelle la DJAS va poursuivre son travail d'analyse des opportunités de création de places afin de proposer des projets crédibles à la Municipalité et au Conseil communal.

Sécurité publique

Police

La Police Est Lausannois, qui regroupe les communes de Belmont-sur-Lausanne, Paudex, Pully et Savigny, a continué à évoluer et s'adapter afin de répondre de manière efficiente et cohérente aux engagements multiples auxquels elle doit faire face. Ses engagements s'effectuent également hors de son territoire afin de répondre au principe de l'entraide qui caractérise les polices coordonnées.

Les faits marquants de l'année 2017 ont été la révision du règlement du personnel de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois (ci-après ASEL), proposant des conditions attractives tout en contenant les charges, et l'acceptation par le Conseil communal de Pully du préavis relatif à la rénovation des locaux du poste de police.

Pompiers

Cette année a vu le départ du Commandant du SDIS Ouest-Lavaux qui a œuvré, depuis 2014, à la création de la nouvelle entité regroupant les communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully. La venue d'un commandant ad interim a permis de soutenir et soulager les membres de l'état-major durant cette année éprouvante. Ils ont ainsi pu continuer à assurer la sécurité de la population tout en proposant des bases organisationnelles solides à la Commission consultative du feu permettant aux Municipalités de voir l'avenir avec confiance.

Protection civile

Cette année a vu, sous l'égide du Préfet de notre district, Daniel Flotron, la mise sur pied d'un groupe de travail, appelé comité de pilotage, chargé de conduire les travaux nécessaires à la constitution d'une organisation régionale de protection civile au niveau du district de Lavaux-Oron. Et ceci conformément à la décision prise le 18 novembre 2014 par le Grand Conseil vaudois.

Ce comité de pilotage a réuni les représentants des comités directeurs et des commissions consultatives ainsi que des commandants des ORPC de Lavaux, Lausanne-Est et d'Oron.

Fort de ses travaux, le comité de pilotage a pu établir, grâce aux bons-offices du préfet, une base de préavis commune permettant aux Municipalités de présenter les statuts de la nouvelle organisation dans le but d'une adoption par leur Conseil communal ou général respectif. Au 31 décembre 2017, 13 communes sur 17 avaient acceptés les nouveaux statuts. C'est en 2018 que Paudex, Pully, Belmont-sur-Lausanne et Lutry valideront formellement ces statuts.

Jean-Marc Chevallaz

PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS

La DJAS fournit à la population pulliérane des prestations sociales qui impliquent une gestion de proximité et relèvent du domaine de l'intégration au sens large du terme. Elle déploie ses activités autour des pôles des aides individuelles, de l'accueil de la petite enfance, des activités scolaires et parascolaires liées à la jeunesse ainsi que des prestations en faveur des seniors. Visant à la cohésion sociale, l'ensemble de ces prestations est assurée par :

- 10 collaborateurs au sein du Service de la jeunesse et des affaires sociales, dont 2 stagiaires qui suivent également des cours dans une Haute école spécialisée et 1 apprenti ;
- 4 collaborateurs au Home-école des Mosses ;
- 23 accueillantes en milieu familial ;
- divers auxiliaires (dames de réfectoires, moniteurs de camps et colonies, personnel pour les études surveillées, auxiliaire de bibliothèque, commissionnaire).

POLITIQUE SOCIALE EN FAVEUR DES SENIORS

Pully-Nord

Pour rappel, avec l'achèvement du projet de « Quartier solidaire » à Pully-Nord en février 2016, une association autonome, « La Mosaïque de Pully-Nord » (ci-après La Mosaïque), a vu le jour. Celle-ci est composée du groupe « habitants », soit des personnes ayant œuvré durant la phase de projet, et fonctionne selon les mêmes principes qui ont prévalu durant le projet, soit une approche communautaire.

Durant l'année 2017, La Mosaïque a été très active puisqu'elle a organisé de nombreuses activités telles que lectures de groupe, sorties, repas communautaires ou fêtes conviviales. De plus, La Mosaïque édite 6 fois l'an un journal, l'Echo du Riolet, qui propose des articles de fonds et des informations sur les activités et la vie de l'Association. Toutes ces activités visent en priorité à améliorer la qualité de vie des seniors et les liens sociaux.

Pully-Sud

En avril 2016, un diagnostic communautaire a été lancé à Pully-Sud en collaboration avec Pro Senectute Vaud ainsi qu'avec divers partenaires de Pully, dont certains ont déjà soutenu le projet des seniors de Pully-Nord. Le but principal de ce diagnostic, d'une durée d'une année, a été de réaliser un état des lieux de la qualité de vie des habitants de plus de 55 ans dans une démarche communautaire.

Cette phase de diagnostic s'est terminée en février 2017 et a permis de répondre aux objectifs qui avaient été fixés, à savoir :

- établir de manière co-construite (approche participative) un rapport de diagnostic sur la qualité de vie des habitants de Pully-Sud âgés de 55 ans et plus ;
- évaluer les possibilités de nouvelles actions au profit de la qualité de vie et du lien social à Pully-Sud ;
- construire un groupe « habitants » et un groupe « ressources » afin de favoriser les synergies entre les différents acteurs permettant par la suite de porter la suite du projet en vue d'améliorer la qualité de vie de la population.

Le diagnostic a permis également d'identifier des besoins et problématiques en lien avec des thématiques telles que :

- liens sociaux ;
- mobilité et services ;
- sécurité, santé et information ;
- identité, environnement et quartier.

Afin d'assurer la mise en œuvre des mesures préconisées identifiées lors du diagnostic et de tendre à répondre aux attentes, besoins et demandes de la population, un projet de « Quartiers solidaires » a été lancé en mars 2017 à Pully-Sud en collaboration avec Pro Senectute Vaud. Pour soutenir ce projet, un groupe d'habitants du quartier et un groupe « ressources » composé des représentants des associations et institutions locales actives auprès des seniors ont été mis en place.

De nombreuses activités visant à faciliter les liens sociaux ont déjà été organisées durant l'année telles que promenades, sorties culturelles, groupes de langues étrangères, club de lecture, photos, participation au développement d'une nouvelle plateforme numérique d'échanges, etc.

De plus, un forum d'échanges et de réflexions autour de différentes thématiques en lien avec le développement du projet a eu lieu en septembre 2017 à la Maison Pulliérane et a réuni plus d'une centaine de personnes.

Un rapport contenant les résultats de cette première année de projet sera produit courant mars 2018.

ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS - CRÉATION DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL PARASCOLAIRE

Dans son programme de législature, la Municipalité s'est fixé comme objectif de poursuivre ses efforts pour développer l'offre en matière d'accueil de jour des enfants, afin de répondre aux besoins des parents, en proposant notamment un accueil parascolaire, conformément à la constitution vaudoise et à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE).

Une analyse des besoins, réalisée par la DJAS par une projection statistique basée sur l'évolution du nombre d'élèves par rapport à la tendance des besoins des familles pulliérannes, a permis d'identifier le nombre de places d'accueil à créer pour répondre à la demande.

C'est dans ce contexte que près de 150 nouvelles places ont vu le jour à la rentrée scolaire 2017-2018. Avec la création de 2 nouvelles structures (l'APEMS « le Cube » et l'UAPE « l'Appart ») et l'augmentation du nombre de places dans des structures existantes (l'APEMS « Jules Loth » et « Mallieu »), les besoins des parents dans le secteur parascolaire ont pu être couverts en 2017.

PROJET « TRANSPORTS DES ÉCOLIERS »

En 2016, un projet de réflexion sur le transport des écoliers de Pully a démarré suite à une obligation légale d'établir un règlement sur le transport (art. 4 du Règlement sur les transports scolaires du Canton de Vaud du 19 décembre 2011) et à une problématique soulevée par des parents d'élèves concernant la sécurité, le temps et la distance des chemins empruntés à pied par les élèves pour rejoindre leur collègue.

Après plusieurs mois de travail assidu, un règlement communal a été élaboré. Celui-ci sera soumis durant le 1^{er} semestre 2018 au Conseil communal et à l'Etat pour approbation, en vue d'une entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2018-2019.

PROJET « OPENSUNDAY PULLY »

En octobre 2017, sous l'impulsion de la DJAS et de la DDGS, la Ville de Pully a démarré un projet « OpenSunday » avec le soutien de la Fondation IdéeSport. L'OpenSunday de Pully s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans et se déroule chaque dimanche après-midi (13h30-16h30) du 12 novembre 2017 au 25 mars 2018 à la salle de gymnastique de l'Annexe-Ouest.

Il permet aux enfants de se défouler et de s'amuser dans une salle de sport, dans un cadre sécurisé. Une large palette d'activités sportives, culturelles et ludiques est proposée. Ce programme encourage les enfants à se dépenser physiquement, les sensibilise à une alimentation saine avec des goûters équilibrés, promeut les échanges, la non-compétitivité et l'inclusion. Ils ont la possibilité de découvrir des ateliers proposés par les sociétés locales intéressées à participer, l'OpenSunday étant en quelque sorte une plateforme de visibilité pour les clubs.

La participation des enfants est gratuite et sans inscription préalable. L'encadrement du projet est assuré par 3 adultes qualifiés et par une équipe de jeunes coaches habitant la région, tous formés par la Fondation IdéeSport.

Au terme de cette première saison, un bilan sera établi en vue notamment de reconduire ou non le projet.

INTÉGRATION

Anciennement rattaché à la DAGF, le poste de délégué à l'intégration dépend de la DJAS depuis le 1^{er} janvier 2017. Le délégué est notamment en contact avec le Canton, les communes avoisinantes, diverses associations actives dans ce domaine et les entités communales concernées.

Pour mémoire, en 2014, les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry se sont associées, avec le concours du Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme, pour proposer des cours de français aux parents allophones. Suite au succès rencontré par les premières éditions, les cours de français ont été organisés pour la 3^e année consécutive. En 2017, ils ont comptabilisé 14 participants à Pully.

ENGAGEMENT D'UNE ANIMATRICE SOCIOCULTURELLE

Afin de compléter les effectifs de la DJAS, la Ville de Pully a engagé, en octobre 2017, une animatrice socioculturelle. Par cet engagement, la Municipalité répond à un besoin : structurer et renforcer la visibilité des activités existantes à l'attention des Pulliérans. Dans ce contexte, les principales tâches de l'animatrice sont de coordonner ces différentes activités en partenariat avec les acteurs locaux (associations, sociétés et partenaires divers), de faciliter l'accès à l'information pour la population et de développer de nouveaux projets en réponse aux attentes identifiées.

SERVICE SOCIAL COMMUNAL

AIDE SOCIALE DIRECTE

La DJAS intervient, par des aides ponctuelles, auprès des Pulliérans en situation financière précaire. Ces aides, conditionnées au remboursement du montant alloué pour tout ou partie, sont octroyées sous forme de secours financiers, de bons alimentaires ou de paiements de factures.

En 2017, 12 dossiers ont été traités pour un montant total de dons de CHF 7'326.80 (CHF 5'735.70 en 2016) et 5 dossiers pour un montant total de prêts de CHF 2'346.00 (CHF 764.60 en 2016).

Depuis 2 ans, on observe une augmentation des demandes d'aides de personnes âgées pour la prise en charge des frais d'obsèques de leur conjoint. Le décès du conjoint péjore souvent une situation financière déjà difficile. Une intervention coordonnée avec les organismes sociaux régionaux permet généralement de stabiliser la situation de ces personnes.

AIDE COMPLÉMENTAIRE COMMUNALE

Destinée aux personnes bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, l'aide complémentaire communale est conçue comme une aide subsidiaire à l'aide cantonale. Elle se présente sous forme d'une allocation mensuelle de CHF 80.00 par ménage, auxquels peuvent s'ajouter CHF 30.00 pour loyer élevé et CHF 47.00 pour chaque enfant à charge.

En 2017, 88 personnes ont obtenu une aide communale (90 en 2016). Un montant total de CHF 94'588.00 (CHF 97'261.00 en 2016) a ainsi été alloué.

EXPULSIONS

Le rôle de la DJAS est d'informer la personne expulsée de son logement de ses droits et du déroulement de la procédure. A cela s'ajoutent un soutien psychologique et une assistance durant la procédure ainsi que dans la recherche d'un nouveau logement.

En 2017, la DJAS s'est chargée de 12 dossiers d'expulsion (6 en 2016). Parmi eux, 5 expulsions ont eu lieu (exécutions forcées ou départ « spontané » du locataire), 3 ont été annulées (arrangement à l'amiable) et 4 procédures étaient encore en cours à fin 2017. La pénurie de logements ne permet souvent pas aux personnes expulsées de poursuivre leur vie sur le territoire pullièran.

APPARTEMENTS ADAPTÉS PL. NEUVE 4

La Ville de Pully possède 14 appartements adaptés (1.5 pièce et 2.5 pièces) destinés aux personnes à mobilité réduite. Au 31 décembre 2017, la liste d'urgence comptait 50 ménages (39 personnes seules et 11 couples).

Aucun appartement n'a été attribué à des personnes à mobilité réduite en 2017 et ne sera réattribué en raison du projet d'agrandissement de l'EMS Pré de la Tour sur le bâtiment communal de Pl. Neuve 4, planifié à l'horizon 2021 (sous réserve de modification).

AIDES DENTAIRES ET ORTHODONTIQUES

La Ville de Pully peut participer à la prise en charge de frais de traitement dentaire ou orthodontique des enfants en âge de scolarité obligatoire. En 2017, une famille a bénéficié d'une aide d'un montant de CHF 136.25 (CHF 5'220.00 en 2016 pour 5 familles).

La baisse significative du nombre d'aide au cours des dernières années s'explique, d'une part, par le fait que les conditions d'octroi, datant de 1996, ne sont plus adaptées à la situation actuelle. D'autre part, la complexité des démarches administratives et la multiplicité des intervenants découragent de nombreux parents. En effet, l'aide communale étant conçue comme une aide subsidiaire, les requérants doivent au préalable s'adresser aux organismes sociaux régionaux compétents. Ce n'est qu'en cas de refus de ces derniers que la Commune peut intervenir.

AIDE AU TRANSPORT POUR LES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

Par le biais de cette subvention, la Ville de Pully assure une égalité de traitement entre personnes valides et invalides, permettant à ces dernières d'effectuer des courses de loisirs pour le prix d'un billet de transports publics. En 2017, le prix de la course est passé de CHF 3.60 à CHF 3.70.

Les personnes à mobilité réduite, attestée par le Centre médico-social (CMS), peuvent obtenir 96 bons de transports par an. Les courses sont organisées et gérées par « Transport à mobilité réduite Lausanne » (TMRL) et « Transport Handicap Vaud » (THV).

En 2017, la participation de la Ville de Pully a diminué (CHF 64'457.00 en 2017 contre CHF 66'449.40 en 2016), alors même que le nombre global d'utilisateurs a augmenté (162 en 2017 contre 99 en 2016). Ceci s'explique par le fait que le nombre de courses THV, dont le coût moyen est plus élevé que celui de TMRL, a baissé.

	Nombre de bénéficiaires (THV + TMRL)	Nombre d'utilisateurs (THV + TMRL)	Nombre de courses (THV + TMRL)
2016	179	99	3'593
2017	212	162	3'667

AIDE AU TRANSPORT POUR LES BÉNÉFICIAIRES DES PC AVS/AI

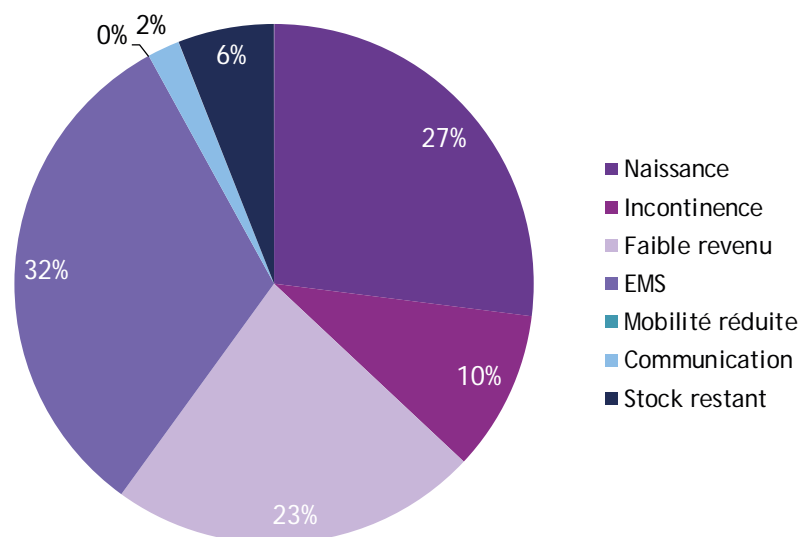
Depuis plusieurs années, le Service des finances de la Ville de Pully gère l'octroi de subsides tl aux bénéficiaires pulliérans de prestations complémentaires AVS/AI. Cette aide se présente sous forme d'une aide financière de CHF 7.00 par mois d'abonnement de bus (maximum CHF 84.00 par année). Les frais inhérents sont imputés sur un compte de la DJAS (compte N°3655.01.710).

En mai 2017, l'aide a été rapatriée à la DJAS afin de centraliser l'ensemble des prestations sociales au sein d'un seul service. Au total, pour l'année 2017, on recense 5 bénéficiaires (7 en 2016) pour un montant de CHF 522.00 (CHF 897.00 en 2016).

TAXE AU SAC - MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT

Afin d'alléger les charges des personnes particulièrement touchées par l'introduction de la taxe au sac, des mesures sociales d'accompagnement ont été mises en place par la Ville de Pully. Elles se présentent sous forme de dotation de sacs poubelle (naissances et enfants en bas âge, personnes à faibles revenus, personnes souffrant d'incontinence), d'aide financière (EMS hébergeant des résidents incontinents) ou encore de collecte des déchets encombrants (personnes à mobilité réduite et à faibles revenus).

En 2017, 604 demandes ont été traitées pour un total de 548 bénéficiaires. Un montant total de CHF 78'188.26 (CHF 69'136.01 en 2016) a été alloué pour l'ensemble des mesures sociales d'accompagnement selon la répartition suivante :



STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

La Structure d'accueil familial de jour (ci-après Structure AFJ) est un réseau regroupant les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry (PPBL) et géré par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans auprès d'accueillantes en milieu familial (ci-après AMF). L'accueil d'enfants au domicile d'une AMF est soumis à la LAJE.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Au 31 décembre 2017, la Structure comptait 23 accueillantes. En cours d'année, 4 AMF ont quitté le réseau, soit pour se tourner vers une activité professionnelle à l'extérieur de leur domicile, soit pour cause de déménagement ou encore pour un départ à la retraite. En parallèle, 2 accueillantes sur 8 candidates ont été engagées durant cette année.

	2017	2016	2015	2014
Nombre d'AMF agréées au 31.12.2017	23	25	28	27
Nombre d'enfants au 31.12.2017	101	105	131	132
Nombre d'heures d'accueil	91'219	97'403	105'689	97'339

Heures d'accueil des enfants en 2017		AMF agréées en 2017	
Lieu d'accueil	Nombre d'heures	Lieu de domicile	Nombre d'AMF
Pully	58'825.70	Pully	16
Paudex	7'523.40	Paudex	2
Lutry, La Croix	17'142.00	Lutry, La Croix	3
Belmont	7'728.30	Belmont	2
Total	91'219.40	Total	23

Au cours de l'année 2017, 219 enfants ont été accueillis ; ce nombre inclut aussi les accueils terminés en cours d'année et les dépannages divers.

Au 31 décembre 2017, 150 demandes de parents ont été enregistrées, 101 enfants sont accueillis et 43 enfants sont toujours en liste d'attente (42 bébés et 1 enfant de 4 ans).

La diminution du nombre d'heures d'accueil s'explique par la diminution du nombre d'accueillantes, parmi lesquelles une AMF travaillant à plein temps et s'occupant d'un grand nombre d'enfants. Le nombre global d'enfants accueillis n'en a toutefois pas été impacté et reste stable par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique notamment par le fait qu'en parallèle, des AMF ont augmenté leur capacité d'accueil, dans le respect des normes légales et le maintien de la qualité de l'accueil offert.

LA VIE DE LA STRUCTURE AFJ

En 2017, l'importante énergie fournie par l'équipe AFJ pour la simplification et la réorganisation des démarches administratives a permis à la Structure AFJ de gagner en efficacité, en visibilité et en cohérence. L'édition d'un nouveau flyer plus concis, la mise en place de nouvelles procédures et marches à suivre, ainsi qu'un nouveau système de classement et de transmission des informations entre la coordinatrice et la collaboratrice administrative sont des exemples concrets de la mise en œuvre de ces améliorations qui permettent de gagner quotidiennement un temps précieux.

En plus du gain d'efficacité, une bonne collaboration au sein même de la nouvelle équipe AFJ - entrée en fonction en 2016 - a engendré un climat détendu avec les accueillantes. Un lien de confiance réciproque a pu être créé entre ces dernières et la Structure AFJ. Une disponibilité accrue, une communication transparente, un cadre clairement défini, mais bienveillant et modulable selon les situations, sont autant d'éléments primordiaux présents et à maintenir, afin de faire perdurer cette satisfaction de collaboration de part et d'autre.

La collaboratrice administrative a en outre participé à plusieurs groupes de travail en 2017. Le premier groupe, incluant des représentants du Service des ressources humaines, avait pour mission d'étudier une demande émise par plusieurs accueillantes d'être rémunérées au 30 de chaque mois, au lieu du 10 du mois suivant. Après évaluation des avantages et des contraintes de cette requête, il a été décidé que les AMF recevraient dorénavant leur salaire au 30 du mois, à compter du 30 avril 2018.

Un second groupe de travail, composé des responsables de facturation du Réseau PPBL, a travaillé sur l'harmonisation des pratiques au sein du réseau. Il a ainsi été décidé de procéder au contrôle annuel du revenu des parents au même moment par l'ensemble des structures d'accueil familial et collectif, et d'unifier les méthodes de calcul de ceux-ci afin de gagner en cohérence.

ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE

Entrée en fonction en 2016, la nouvelle équipe de l'administration scolaire s'est stabilisée et a été rejointe, durant le 2^e semestre, par un apprenti qui collabore également avec le secrétariat général du service.

GESTION DES EFFECTIFS ET COORDONNÉES DES ÉLÈVES

Le suivi des effectifs scolaires et des domiciles, nécessaire aux tâches liées à la scolarité (facturation, enclassements, visites dentaires, gestion des études surveillées, assurances, transports, etc.), demande la tenue à jour de fichiers informatiques de 1'962 élèves du primaire (1^{re} à 8^e) et 557 élèves du secondaire (9^e à 11^e HarmoS).

ÉCOLAGES ET DÉROGATIONS

Le suivi des enclassements et des fichiers des effectifs des élèves a contribué à l'établissement des coûts de l'élève et au contrôle des dérogations et des facturations d'écolages.

En effet, selon la Loi sur l'enseignement obligatoire (ci-après LEO), les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur aire de recrutement. Cela peut faire l'objet de dérogations, notamment pour les classes de raccordement, de Sports-Arts-Études ou pour des raisons d'équilibrage d'effectifs. Ces exceptions peuvent conduire à une facturation entre communes aux tarifs fixés par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (ci-après DFJC). Celui-ci a édicté en décembre 2014 une directive fixant le montant des écolages facturables, à savoir CHF 1'300.00 ou CHF 4'000.00 par élève. En 2015, une convention portant entente intercommunale en matière scolaire des établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne a été validée par le Conseil d'Etat. Cette convention fixe les refacturations des communes de l'Entente à hauteur de CHF 600.00 pour des écolages et CHF 4'360.00 pour des écolages incluant des frais liés aux bâtiments, soit l'hébergement de l'élève dans un bâtiment d'une commune tierce.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLÈVES

En 2017, 65 déclarations d'accidents ont été établies et traitées (28 en primaire, 37 en secondaire) contre 58 en 2016. Elles concernaient des accidents survenus durant les horaires scolaires (gymnastique/piscine : 41, intérieurs des bâtiments : 1, préaux : 13, camps et Mosses : 8).

LOCAUX, MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

Un suivi des 180 salles de classes et locaux des 11 collèges pullliérans a eu lieu dans le but d'effectuer un relevé de l'état général du mobilier scolaire afin d'en planifier le renouvellement selon les priorités. L'entretien courant et la collaboration des concierges et collaborateurs de la DDGS permettent de maintenir l'ensemble du parc mobilier et immobilier scolaire en état et d'en maîtriser les coûts.

Etablissement primaire : CHF 70'000.00 ont été investis pour le remplacement de mobilier, de chaises, d'armoires, de vestiaires, de bancs, de matériel de sport, de matériel spécifique (TM, ACT, gymnastique, etc.) dans l'ensemble des collèges primaires.

Etablissement secondaire : CHF 45'000.00 ont été consacrés au renouvellement de mobilier divers, de nouveaux casiers-vestiaires ainsi que de matériel spécifique (TM, sport, musique, etc.).

Les dégâts dus au vandalisme demeurent un problème persistant, malgré la prévention assurée par l'ensemble du personnel des collèges et des réfectoires. Avec leur collaboration, ces coûts sont reportés, autant que possible, à la charge des assurances ou des responsables lorsqu'ils ont pu être identifiés.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le bus scolaire de la Ville de Pully, conduit par des chauffeurs d'une entreprise privée, a assuré pour les élèves du primaire :

- le transport quotidien, matin, midi et soir, de 5 élèves des Monts-de-Pully vers et depuis les collèges des Alpes, de Chantemerle et de Fontanettaz. S'y sont ajoutés quelques élèves du quartier de Fontanettaz et de l'UAPE de Fontanettaz enclassés au collège de Chantemerle ;
- les transports entre collèges pour les leçons de couture, de gymnastique et de natation pour Chamblandes, Chantemerle et Fontanettaz ;
- les déplacements spéciaux dans le cadre de projets pédagogiques ;
- les déplacements des élèves de 6^e, 7^e et 8^e années à l'école à la montagne et les camps de ski aux Mosses, les lundis et vendredis durant 18 semaines au printemps et en automne.

Les transports vers les Mosses durant l'hiver ont été assurés par un autre transporteur externe.

Pour les 4 élèves du secondaire des Monts-de-Pully, c'est encore le service « tl » de taxibus qui a été offert en plus de l'abonnement Mobilis junior.

Selon la réglementation cantonale, les frais de transports et de repas des élèves déplacés dans des établissements d'autres communes, pour y effectuer une 12^e année de raccordement ou un cursus Sports-Arts-Études, sont à la charge de la Commune. 12 enfants en ont bénéficié pour des montants de près de CHF 6'500.00 (abonnement de transports) et CHF 1'000.00 (indemnités de repas).

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ABONNEMENTS DE BUS POUR JEUNES EN FORMATION

Les jeunes Pullliérans peuvent bénéficier :

- d'un abonnement annuel Mobilis junior 2 zones gratuit : pour les écoliers de la 5^e à la 11^e HarmoS domiciliés à plus de 1 km du bâtiment scolaire public principal ;
- d'une réduction de 50 % du prix d'un abonnement annuel Mobilis junior 2 zones : pour les élèves scolarisés dans une école privée ou en formation, âgés de 11 à 20 ans et habitant à plus de 1 km de leur lieu de formation. Le revenu annuel brut des parents doit cependant être inférieur à CHF 95'000.00.

En 2017, le prix de l'abonnement Mobilis junior 2 zones s'élève à CHF 468.00.

Au total, 453 abonnements gratuits ont été remis pour un montant total de près de CHF 192'000.00 et 50 réductions ont été accordées pour un coût total d'environ CHF 11'000.00.

SERVICE MÉDICAL

Dans le cadre du Règlement cantonal sur la santé scolaire, les médecins scolaires supervisent l'activité des infirmières scolaires et sont membres des équipes de santé des établissements. Ils participent aux actions de prévention et de promotion de la santé en accord avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (ci-après Unité PSPS). Ils peuvent être appelés à examiner des élèves. Ils sont rémunérés à l'heure par la Commune selon un barème établi par le Département cantonal de la santé. Les rapports annuels détaillés, établis par les infirmières scolaires, sont remis à la DJAS en fin d'année scolaire. La Commune n'intervient que pour l'engagement des médecins, le règlement de leurs honoraires et l'équipement adéquat des locaux.

SERVICE PSYCHOPÉDAGOGIQUE ET LOGOPÉDISTE

Ce service dépend de l'Office de psychologie scolaire. Il est rattaché au centre régional de Grandvaux, avec une participation financière des communes régionales liées à cette infrastructure. Ainsi, seuls les coûts des locaux et du mobilier sont à la charge de la Commune pour la douzaine de bureaux à disposition de l'équipe de Pully.

VISITES DE DÉPISTAGE DENTAIRE ET PROPHYLAXIE

Les dépistages obligatoires, réalisés par les 4 dentistes scolaires de Pully, se sont déroulés en automne 2017. La totalité des élèves des classes secondaires de l'arrondissement et des classes primaires de Pully et Paudex a bénéficié de ces contrôles, soit 1'727 enfants de 91 classes. De plus, des enfants de classes primaires de Pully ont bénéficié de 1 à 3 interventions prophylactiques d'une enseignante en hygiène dentaire, prestations également à la charge de la Commune.

ANIMATION ET PRÉVENTION SANTÉ

La Ville de Pully participe, avec un budget de CHF 26'600.00, aux programmes des établissements scolaires et de l'Unité cantonale PSPS. En 2017, les enfants ont été sensibilisés à des problématiques telles que la protection de l'enfant, les comportements à avoir avec les animaux domestiques, la prévention de la violence, les dangers d'Internet ainsi que le Sida.

Dans le même domaine, la Ville de Pully prend en charge l'intégralité du salaire de l'employé à 80 %, détaché par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse auprès des écoles pour une animation théâtrale éducative et préventive.

SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

FÊTES DES ÉCOLES ET PROMOTIONS

Ces 2 manifestations sont organisées par les établissements scolaires et financées par la Commune à hauteur de CHF 7'500.00 en 2017 (CHF 6'133.00 en 2016). Les prix décernés chaque année par les établissements scolaires à des élèves méritants sont financés par le fonds communal dit « Rentier des Écoles » et par des dons privés ou associatifs.

COURSES D'ÉCOLE ET DÉPLACEMENTS SPÉCIAUX

51 classes du primaire (environ 1'120 élèves) ont fait appel aux subsides communaux pour leur course d'école (subvention moyenne de CHF 12.50 par élève). Des tickets collectifs de bus tl ont été délivrés par la DJAS aux élèves et accompagnants pour les déplacements « spéciaux » (spectacles, visites de musée, piscine, etc.), qui sont couverts par le budget communal des courses d'école et des déplacements. Le bus scolaire a également été mis à disposition des classes pour des projets pédagogiques.

VOYAGES HORS-CADRE

Des subsides communaux sont octroyés chaque année pour les voyages hors-cadre des élèves du secondaire. Ils se sont élevés à environ CHF 81'000.00 en 2017, soit :

- diverses aides individuelles pour un montant de CHF 1'662.00 ;
- 9 classes de 9^e (187 élèves) sont parties en camps de ski ; subvention de CHF 70.00 par élève (soit environ $\frac{1}{4}$ des frais financés par la Commune et $\frac{3}{4}$ par les parents). Les subsides « Jeunesse et Sport » se sont montés à CHF 8'122.00 ;

- 9 classes de 11^e année (171 élèves) sont parties en voyage de fin d'études ; subvention de CHF 160.00 par élève (soit environ ¼ des frais financés par la Commune et ¾ par les parents) ;
- 1 classe de 10^e année d'option spécifique a bénéficié également de subsides pour des voyages ou camps ;
- 3 classes pulliérannes en échange linguistique ont été accueillies en Allemagne ou en Suisse allemande. Le subside se monte à CHF 90.00 par enfant. Une prise en charge du logement des enseignants, refacturée au Canton, est également faite.

SPECTACLES ET CULTURE

Les spectacles présentés à toutes les classes du primaire sont subventionnés à 100 % par la Commune jusqu'à concurrence de CHF 11'000.00. En 2017, il y a eu une douzaine de représentations de 2 spectacles. En outre, la Ville de Pully a offert des séances scolaires dans le cadre du Festival du cinéma « Jeune public » organisé à Pully.

Les classes du secondaire ont assisté à des représentations de cinéma, de théâtre et d'opéra. Les subsides communaux s'élèvent à 50 % du prix des places, le solde étant financé par les participants.

CARREFOUR-CHANSONS

Les 16, 17 et 18 mai 2017, le traditionnel Carrefour-Chansons a eu lieu à L'Octogone. Le spectacle musical intitulé « Rotkäppchen ou le petit chaperon rouge » a été interprété par 13 classes (environ 240 élèves) des collèges de Chantemerle et de Chamblandes. Fil rouge théâtral : La bonne compagnie et l'entraide familiale de Pully-Paudex-Belmont. Scénario et mise en scène sous la direction de M. M. Giauque, animateur théâtral, et de Mme H. Chaubert ; direction musicale assurée par M. F. Di Donato, accompagné de J. Bevilacqua, T. Jüdt et B. Klaus, musiciens.

Ce spectacle annuel est financé par la Commune. Les établissements scolaires mettent à contribution enseignants et enfants. Les 3 représentations, offertes gratuitement aux parents et à la population, ont rencontré le succès habituel, tant sur la scène que dans la salle.

ÉCOLE À LA MONTAGNE ET CAMPS DE SKI AUX MOSSES

Cette année, suite au renouvellement de l'équipe de direction du Home-École, une nouvelle approche a été mise en place.

Les camps scolaires reposent désormais sur une volonté d'apprendre aux enfants à vivre ensemble et améliorer leur cohésion de classe. Cette approche permet aux enfants d'affiner la connaissance de leurs camarades et à vivre ensemble en acceptant les différences de chacun. Ils développent ainsi leur perception de la vie de groupe et leur place au sein de ce dernier.

Ces camps sont aussi organisés de manière à ce que les enseignants puissent optimiser leurs connaissances des élèves dans une période d'orientation scolaire.

En 2017, 30 classes (9 classes de 6^e, 10 classes de 7^e, 10 classes de 8^e et 1 classe DEP 7-8^e) ont eu la chance de bénéficier d'un séjour au Home-École de Pully aux Mosses.

Les classes de 6^e et de 7^e de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ont vécu une semaine d'école à la montagne durant laquelle, outre le renforcement de la cohésion de classe, les enfants ont pu découvrir de nombreuses activités sportives et ludiques (VTT, tennis, course d'orientation, camping, etc.) et se sensibiliser à l'environnement des Préalpes (balade en montagne, découverte de la faune et la flore, fabrication du fromage, etc.).

Les classes de 8^e et DEP 7-8^e ont vécu un camp de glisse « Jeunesse et Sport » durant lequel les enfants ont pu s'initier au ski de fond, au snowboard, au ski, à la raquette et au hockey sur glace. Durant ces camps, les enfants sont encadrés par des moniteurs « Jeunesse et Sport ».

La mise à disposition des locaux et du personnel des Mosses, subventionnée par la Ville de Pully, permet de maintenir la participation financière des parents à CHF 130.00 par semaine. Les camps scolaires représentent la majeure partie de l'activité du Home-École durant l'année. Ces activités, qui font partie du plan d'études édicté par la LEO, sont planifiées par les établissements scolaires avec le soutien logistique de la DJAS. Le personnel des Mosses suit régulièrement les formations « Jeunesse et sport », permettant ainsi de bénéficier de subsides cantonaux annuels d'environ CHF 12'000.00.

PRESTATIONS PARASCOLAIRES

COLONIES ET CAMPS DE VACANCES

La DJAS a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe des Mosses à l'organisation et le suivi des camps et colonies, en lui fournissant une aide administrative tout au long de l'année. Cette collaboration a permis d'optimiser des processus de travail afin de rendre les prestations plus attractives.

Lieu	Dates	Durée	Nombre d'enfants	Âges
Mosses (camp)	20.02. - 24.02.2017	5 jours	38	8 à 11 ans
Monts-de-Pully (colonie)	10.07. - 21.07.2017	12 jours	27	5 à 10 ans
	24.07. - 29.07.2017	6 jours	27	5 à 10 ans
Mosses (colonie)	03.07. - 14.07.2017	12 jours	35	10 à 16 ans
	17.07. - 22.07.2017	6 jours	16	10 à 16 ans
	13.08. - 16.08.2017	4 jours	24	10 à 16 ans
Mosses (camp)	16.10. - 20.10.2017	5 jours	35	8 à 12 ans

Au total, 202 enfants de Pully et alentours ont bénéficié de ces prestations communales durant 50 jours des vacances, soit une soixantaine d'enfants de plus qu'en 2016. Ces camps sont largement subventionnés. Des aides individuelles ont été octroyées à 11 enfants pour un montant d'environ CHF 3'300.00.

Cette année, le camp aventure s'est vu remanié par l'équipe du chalet des Mosses. Déplacé à la semaine qui précède la rentrée scolaire, raccourci à 4 jours et proposant des activités plus variées, cette formule a connu un vif succès. Ce camp sera reprogrammé en 2018 et ouvert à un plus grand nombre d'enfants.



RÉFECTOIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRE

La DJAS a assuré la gestion du réfectoire primaire du collège des Alpes jusqu'à sa fermeture, le 29 juin 2017, afin de permettre une extension de l'UAPE des Alpes. Entre janvier et juin 2017, 3'772 repas chauds ont été servis.

En parallèle, une quarantaine d'enfants ont été accueillis dans une salle de classe aménagée du collège de Chantemerle. Cela représente environ 3'600 pique-niques sur l'année.

Le réfectoire secondaire, pour les élèves des établissements scolaires PPB, est ouvert toute la journée, servant à la fois de lieu d'accueil et de « cafétéria ». Entre 800 et 900 élèves peuvent y manger les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Un important effort est déployé par le personnel du réfectoire pour sensibiliser les élèves à une alimentation équilibrée.

Chaque jour, un menu « Fourchette verte » est livré par un traiteur et est proposé au prix de CHF 8.50. Depuis août 2017, la DJAS fait appel à un nouveau fournisseur de repas. Une hausse de la consommation de ces repas équilibrés, pour lesquels la DJAS reçoit régulièrement des échos positifs, a été constatée.

Une légère augmentation des prix des autres plats proposés a été décidée pour la rentrée scolaire 2017-2018 afin de rester en accord avec la hausse du prix des denrées de base.

	2017	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires	CHF 136'406.75	CHF 133'817.05	CHF 132'451.05	CHF 130'529.20
Menus vendus	1'002	959	506	549

ÉTUDES SURVEILLÉES

5 classes d'études sont réparties dans les collèges de Mallieu, de l'Annexe-Ouest, du Principal et des Alpes. Le nombre d'enfants oscille entre 55 et 60 selon les jours (lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h45 pour les 3^e à 6^e et de 15h45 à 18h00 pour les 7^e et 8^e). La facturation aux parents, basée sur des forfaits trimestriels pour 1, 2 ou 3 jours par semaine, rapporte annuellement environ CHF 12'000.00, couvrant une partie des frais du personnel surveillant qui se montent à CHF 40'000.00 environ.

PÉDIBUS

Le Pédibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un parent et selon un parcours défini.

Créé en 2001 sous l'impulsion de quelques parents d'élèves, le Pédibus, dont la gestion est assurée depuis 2010 par la DJAS, connaît une fréquentation stable. A la rentrée scolaire 2017, 2 lignes étaient actives (3 en 2016), soit 14 enfants empruntant quotidiennement le Pédibus pour se déplacer entre leur domicile et leur école.

En 2017, la DJAS a étoffé son matériel promotionnel : badges, autocollants réfléchissants et diplômes ont été distribués aux enfants participant au Pédibus.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

CONTRÔLE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Avec l'introduction de la LEO, le contrôle de la scolarité n'incombe plus aux communes, mais aux directions d'écoles depuis la rentrée 2014-2015.

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire primaire de Pully	1'529	77.9 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	10	0.5 %
Enfants scolarisés dans une école privée	321	16.4 %
Enfants suivant une scolarité à domicile	9	4.6 %
Parapublic	28	1.42 %
Inscription reportée	3	1.5 %
Enfants scolarisés hors Vaud	62	3.16 %

En 2017, 634 enfants en âge de scolarité secondaire (11-15 ans) étaient inscrits à l'Office de la population :

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire secondaire de Pully	551	86 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	11	2 %
Enfants scolarisés dans une école privée	68	11 %
Enfants suivant une scolarité à domicile	0	0 %
Elèves scolarisés hors Vaud	4	1 %

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE PULLY-PAUDEX-BELMONT

L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, dirigé par M. Ph. Jacot, compte 1'529 élèves, soit 79 classes réparties dans les collèges des 3 communes.

1-2P HarmoS	19 classes
3-4P HarmoS	19 classes
5-6P	18 classes
7-8P	20 classes
DEP 3-6 (développement primaire)	1 classe collège de Mallieu
DEP 7-8 (développement primaire)	1 classe collège Principal
COES (enseignement spécialisé)	1 classe collège de Chantemerle

Classe d'orientation et d'enseignement spécialisé

A l'instar des dernières années, l'organisation des transports et de sa gestion financière a été confiée à l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont-sur-Lausanne et au Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (ci-après SESAF). La Commune assure la mise à disposition des locaux avec facturation d'un loyer au SESAF.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE PULLY-LAVAUX

L'établissement secondaire de Pully, dirigé par M. S. Fague, accueille 551 élèves répartis en 29 classes dont 1 classe de RAC qui évite aux élèves de devoir se rendre à Montreux et permet d'accueillir quelques élèves de la région.

Depuis la rentrée scolaire 2017-2018, l'établissement secondaire de Pully est reconnu comme établissement « Sports-Arts-Études » pour les espoirs de basket vaudois. Ainsi, l'établissement accueille actuellement une dizaine d'élèves scolarisés en 9^e année, soit : 3 garçons et 7 filles provenant de diverses communes du canton et sélectionnés par l'Association vaudoise de basket.

A terme, la structure pourrait accueillir jusqu'à 25 jeunes basketteuses et basketteurs en 9^e-11^e HarmoS.

Toutes les classes sont situées, cette année, au collège Arnold Reymond.

9 ^e degré	9 classes	(5 VG, 4 VP)	183 élèves
10 ^e degré	9 classes	(5 VG, 4 VP)	169 élèves
11 ^e degré	11 classes	(5 VG, 4 VP)	170 élèves
Classe « RAC1 »	1 classe		22 élèves
Classe « Ressources »	1 classe		7 élèves

La répartition structurelle des 551 élèves est de 44 % en voie générale (VG), 51 % en voie pré-gymnasiale (VP), 4 % en classe « RAC1 » et 1 % en classe « Ressource ».

Pully	364	Belmont	129	Paudex	23	Lutry	9
Lausanne	7	Bourg-en-Lavaux	6	Savigny	1	Vevey	1
Chailly/Montreux	1	Chardonne	1	Echallens	1	Renens	1
Prilly	1	Nyon	2	Cheserex	1	Rueyres	1
Assens	2						

COURS ET SPORT SCOLAIRE FACULTATIFS

Atelier-chanson, assuré par Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua (80 participants âgés de 12 à 15 ans). Ce cours donne la possibilité aux élèves du collège Arnold Reymond de présenter un spectacle de chansons en anglais, en français ou dans une autre langue qu'ils ont choisie. Ce cours est entièrement financé par l'Etat de Vaud, la Ville de Pully ne prenant à sa charge que quelques frais liés aux représentations scolaires et publiques de l'Atelier-chanson (sonorisation, captation vidéo) et à l'achat de matériel. Grâce à cette aide, les conditions de concerts, les intervenants (sonorisateur, éclairagiste, technicien de plateau), le matériel utilisé et le lieu sont comparables à des situations d'artistes professionnels.

L'Atelier-chanson se produit chaque année durant les cérémonies des promotions à fin juin. Pour ces spectacles, Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua sont épaulés par M. F. Di Donato, enseignant de musique et responsable du « Carrefour Chanson » pour les classes primaires.

Atelier de théâtre, assuré par Mmes C. Biermann et S. Gugler (13 participants de 13-14 ans). Ce cours est entièrement financé par l'Etat de Vaud. 2 représentations publiques ont lieu au Café-Théâtre de la Voirie à Pully pour les parents et connaissances des élèves. Les élèves jouent des saynètes de leur production, les décors et costumes étant également des créations « maison ».

Atelier de cuisine, assuré par M. P. Ballandras (élèves de 9^e à 11^e VP). Ce cours a été dispensé jusqu'en juin 2017 et n'a pas été reconduit à la rentrée scolaire 2017-2018, malgré le succès rencontré l'année précédente, l'enveloppe pédagogique n'ayant pas permis l'ouverture de ce cours.

Les participants ont été sensibles au thème de l'alimentation et ils ont apprécié particulièrement l'élaboration de mets sains faits « maison » simplement et avec la garantie de la mise en valeur des produits locaux et frais. A l'heure où la malbouffe préoccupe le corps médical et la jeune génération, il est nécessaire d'informer ce jeune public afin de créer un climat de confiance autour d'une alimentation équilibrée et accessible à tous.

Cours Top-Mode, assuré par Mme D. Bach-Depommier (élèves de 9^e à 11^e - 7 participantes). Ce cours a accueilli un groupe de 7 élèves issues des voies VP et VG. Les élèves qui le désirent ont la possibilité de poursuivre des cours d'ACT, ceux-ci n'étant plus au programme. Après évaluation de leurs connaissances, les participantes progressent à leur rythme, avec des projets personnels en adéquation avec leurs connaissances. Les attentes des élèves étant très diverses, il n'y a pas de but final de type défilé de mode. Certaines élèves travaillent sur des projets ambitieux tels que des robes pour le Bal des 11^e ou la cérémonie des promotions.

Journal « Noir sur blanc », rédacteur en chef : M. B. de Rham (21 participants). Ce cours est entièrement financé par l'Etat de Vaud. Le journal est vendu à CHF 2.00 l'exemplaire, ce qui permet de couvrir les frais d'impression. En 2017, 12 élèves ont participé à l'élaboration du journal de l'école, de 24 à 28 pages, qui paraît 4 fois dans l'année scolaire et dont le tirage s'élève à 170 exemplaires. Lors des comités de rédaction, les sujets, qui reflètent les intérêts des élèves et accordent une place importante à la vie de l'établissement, sont discutés, retenus, précisés. Ensuite, chaque élève élabore et rédige son/ses article(s) puis le/les corrige le cas échéant d'après les indications de l'enseignant responsable.

Cours d'échecs, assuré par M. S. Fague (élèves de 9^e à 11^e - 14 participants). Ce cours a permis aux élèves issus de la VP, de la VG et de la classe de DES, de découvrir et de progresser dans l'univers du jeu d'échecs. Tactiques et combinaisons, ouvertures et finales sont quelques thèmes qui ont été abordés de manière théorique et pratique. Le cours - prioritairement destiné aux débutants - a permis également de jouer de nombreuses parties sous la forme de tournois et de blitz (parties de 5 minutes).

Cours de robotique, assuré par Mme C. Berthoud (élèves de 9^e à 11^e - 10 participants). Ce cours permet aux élèves de découvrir la robotique par le biais des Lego Mindstorms. Il s'adresse à des débutants qui n'ont jamais fait de programmation. Les élèves travaillent par équipes et progressent à leur rythme afin de réaliser différents objectifs de difficulté croissante les familiarisant à la programmation. Le cours accueille 10 élèves issus des voies VG et VP dont plusieurs à besoins particuliers. S'agissant de la 1^{re} année où ce cours est donné, aucune activité spéciale n'était prévue. A terme, si les élèves suivent le cours durant plusieurs années et/ou s'ils atteignent un niveau suffisant, ils pourront peut-être participer au concours « First Lego League » organisé par l'EPFL.

Sport scolaire, assuré par Mme N. Bersier (159 participants). Le sport scolaire facultatif rencontre toujours autant de succès auprès des élèves, malgré un choix de sports un peu réduit, cette année encore, dû à la diminution des effectifs du secondaire. Les salaires sont payés par la Commune, mais remboursés à 80 % par le Canton. Les moniteurs « Jeunesse et Sport » reçoivent une prime en supplément.

Cours organisés en 2017 et nombre de participants

Athlétisme	24	Natation synchronisée (7 ^e à 11 ^e)	18
Volleyball	20	Parkour	18
Basketball mixte (7 ^e à 11 ^e)	25	Skateboard	20
Échecs	14	Futsal (8 ^e à 9 ^e)	20

DIVERS

Conseil de délégués. Cette activité est entièrement financée par l'Etat de Vaud. Les délégués de chaque classe sont élus par leurs camarades. Ils se réunissent par volée (1 réunion toutes les trois semaines environ) et sont encadrés par 2 enseignants, MM. Berthoud et de Rham.

Le Conseil des délégués est un chaînon essentiel de l'apprentissage concret de la citoyenneté par les élèves, qui ont l'occasion de prendre la parole, de proposer des projets concrets à réaliser dans le cadre scolaire, d'en débattre, de présenter les projets retenus et de les défendre devant le directeur, pour finalement, dans une large majorité des situations, les réaliser directement ou assister à leur réalisation.

Les délégués proposent des améliorations concrètes de la vie dans l'Etablissement, telles que le changement d'horaire des cours du matin (de manière à avoir 5 minutes de pause entre chaque cours), l'organisation et la tenue du Bal de l'Etablissement et la décoration du hall pour Noël, avec le concours de la Ville de Pully qui a fourni le sapin.

Cyberdéfi 2017. C'est un rendez-vous annuel qui s'adresse aux classes de la 1^{re} à la 11^e année. Réunies dans des salles comprenant des ordinateurs reliés à Internet, les classes tentent de répondre à des défis en tous genres répartis par domaines et par degrés. Au « Cyberdéfi 2017 », une classe de Pully (10^e année) s'est distinguée en arrivant 4^e de la compétition (sur 33 classes participantes).

Film « Le sac de billes ». En février 2017, les classes de 9^e, 10^e et 11^e qui étudiaient ou avaient étudié le livre « Le sac de billes » de Joseph Joffo ont assisté au City Club de Pully à une projection de la dernière adaptation cinématographique du roman.

Film « Visages d'enfants ». En décembre 2017, les élèves des classes de 11^e ont assisté à la projection du film « Visages d'enfants » de Jacques Feyder. Cette projection a été une grande première pour les élèves, qui y découvraient la vie des paysans de montagne dans le Valais durant les années 1920. La grande majorité n'avaient jamais vu de film muet datant de cette époque et presque tous n'avaient jamais assisté à la projection d'un film accompagné en direct par des musiciens, en l'occurrence le groupe lausannois Hemlock Smith qui interprétait pour l'occasion la musique originale qu'il avait composé pour le film dans une version entièrement restaurée. Ce groupe est composé de M. Frei, G. Rochat, T. Jüdt et de 2 enseignants de Pully, MM. F. di Donato et J. Bevilacqua. Les élèves ont pu bénéficier d'une préparation en classe grâce à un dossier pédagogique proposé par le groupe et dans lequel se trouvait un grand nombre d'activités en lien avec des branches enseignées (français, musique, histoire, géographie).

Atelier slam. Entre avril et juin 2017, les élèves de 9^e année ont participé à un atelier slam organisé par Narcisse, slameur romand. Guidés par l'artiste et par leurs enseignants de français, les élèves ont écrit des slams et appris à les déclamer. Cette activité s'est poursuivie par un tournoi de slam qui a eu lieu au Cinéma CityClub de Pully et auquel ont assisté les classes de 9^e. Le jury, composé de Mme A. Martin, Conseillère municipale en charge des écoles à Paudex, de M. S. Fague, Directeur de l'Etablissement secondaire, d'enseignants et de membres du comité des élèves, a désigné 3 gagnants qui ont pu présenter leur slam lors des cérémonies des promotions.

Histoire vaudoise. A l'occasion de la publication de l'ouvrage collectif « Histoire vaudoise », son directeur de publication, M. O. Meuwly, accompagné de M. D. Dirlewanger, spécialiste de l'histoire suisse, sont venus le 7 novembre 2017 à L'Octogone présenter aux élèves de 10^e et de 11^e année les intérêts de l'histoire locale. Le soir, les deux historiens ont présenté leurs regards parfois divergents sur les enjeux de leur démarche historique lors d'un débat public, en présence de la Conseillère d'Etat, Mme C. Amarelle.

Festisoup. Dans le cadre de la « semaine du goût » qui a eu lieu en septembre 2017, les élèves ont confectionné une soupe, un gâteau à la courge ainsi que du pain aux graines. Ce repas a été servi aux parents, élèves et enseignants dans la cour du collège Arnold Reymond, lors d'une soirée conviviale. Cette action a rencontré un joli succès.

Visite de la Conseillère d'Etat Mme Cesla Amarelle. Une délégation du DFJC, menée par Mme la Conseillère d'Etat C. Amarelle, a rendu visite à l'Etablissement secondaire de Pully en décembre 2017. Après avoir échangé avec le Conseil de Direction, cette délégation a invité les enseignants à partager avec elle leur regard sur l'école. Les échanges ont porté en grande partie sur la Voie Générale et sur les défis qu'elle pose dans le cadre de la LEO (stabilité du groupe-classe, encadrement, complexité du système, hétérogénéité, spécificités de la Voie Générale).

FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

La Fondation de l'enfance et de la jeunesse (ci-après FEJ) gère les structures de l'enfance et de la jeunesse créées par la Ville de Pully dont la gestion lui a été confiée.

Lieu d'accueil	Enfants accueillis en 2017		
	Pully Nbre d'enfants	Paudex Nbre d'enfants	Autres communes Nbre d'enfants
Nurserie des Alpes (17 places)	40		6
Nurserie la Tourterelle (17 places)	39		1
Garderie du Coteau (20 places)	41		1
Garderie du Parc (40 places)	71		3
Garderie les Petits Pas (27 places)	9		1
UAPE de Fontanettaz (48 places)	89		2
UAPE des Alpes (72 places) dès le 21.08.2017 48 places	160		2
UAPE l'Appart (48 places) dès le 21.08.2017	69		2
UAPE les Copains d'abord (72 places)	127		
UAPE l'Escale (60 places)	82	44	1
APEMS de Jules Loth (116 places) dès le 21.08.2017	199	7	1
APEMS de Mallieu (48 places)	48	20	3
APEMS le Cube (80 places)	66		1
Espace Jeunes (lieu d'animation pour les 12-18 ans)	200 jeunes (50-60 jeunes par jour)		

Depuis 11 ans, la Ville de Pully confie la gestion de ses structures d'accueil à la FEJ. Si le développement des institutions de la petite enfance a connu ces dernières années une forte évolution, l'année 2017 a été marquée par le développement important de l'offre dans le secteur parascolaire (+ 42 %). Avec la création de l'APEMS « le Cube » au Collège des Alpes, de l'UAPE « l'Appart » et l'augmentation du nombre de places à l'APEMS « Jules Loth » et « Mallieu », ce sont 152 nouvelles places qui ont vu le jour à la rentrée scolaire 2017-2018. La croissance du nombre de places offertes a eu des répercussions conséquentes en termes de charges de travail sur l'ensemble de l'administration de la FEJ et de son organisation. Avec 14 structures offrant un total de 629 places et employant plus de 200 collaborateurs, une réflexion de fond s'impose afin d'être en mesure d'anticiper les ajustements indispensables découlant de l'augmentation régulière de l'activité et ainsi garantir un fonctionnement adapté de la FEJ à tous les niveaux.

La direction générale de la FEJ, conduite par Mme A. Corelli avec le soutien du Conseil de Fondation présidé par Mme A.-M. Maillefer, a poursuivi le travail important visant à poursuivre le développement de la gestion toujours plus complexe compte tenu de l'accroissement de l'activité de la FEJ. La qualité de la prise en charge des enfants, résultat d'une étroite collaboration entre l'administration de la FEJ et les 14 directions des institutions, est sa préoccupation première. Divers projets mis en place au cours de cette année, comme la conférence « Un papa, un éducateur, ces rôles nous concernent tous » sur la position de l'homme au sein de la famille et des institutions et « La nuit des structures » sont venus enrichir cette réflexion autour des enjeux liés à un accueil de qualité. Dans une perspective de formation continue, la FEJ a également mis sur pied une formation dédiée spécialement aux auxiliaires.

Parallèlement, les collaborateurs des structures ont eu à cœur de continuer à développer un vrai partenariat avec les parents qui leur confient leurs enfants, en accordant une priorité particulière à la sécurité physique et affective de ces derniers, en permettant aux enfants d'apprendre le vivre ensemble, l'éveil à la citoyenneté tout en développant leur autonomie.

Grâce à la création de nouvelles places dans le secteur parascolaire, la FEJ a pu répondre à toutes les demandes en 2017. En revanche, dans le secteur préscolaire, la liste d'attente ne cesse de croître et à fin décembre, 264 enfants patientaient pour une place dans l'une des institutions. En communiquant régulièrement avec la DJAS et en participant aux projets de développement, la FEJ espère pouvoir, dans les années à venir, aussi augmenter le taux des demandes satisfaites dans le milieu préscolaire.

En plus d'un accueil collectif en milieu pré et parascolaire, la FEJ propose, grâce à Espace jeunes, un lieu de rencontres et d'animation pour les 12-18 ans. Au travers d'un accueil libre et d'activités ciblées, une équipe de professionnels de la santé et du social offre aux adolescents de la région un espace de prévention, de suivi éducatif ou socio-pédagogique et la possibilité d'un coaching personnalisé. Un animateur intervient également à 80 % auprès des classes primaires dans un but préventif de socialisation. Ces interventions sont un outil important de sensibilisation des élèves aux relations sociales, ainsi qu'au développement de l'estime de soi. La Ville de Pully subventionne entièrement ces 2 activités.

Grâce à une excellente interaction, que ce soit avec le Réseau PPBL, les différents services communaux et les partenaires externes, la FEJ continue à remplir la mission centrale qui lui a été confiée, à savoir le développement d'un accueil extrafamilial de qualité pour les familles de Pully et de Paudex.

La couverture de déficit de la Fondation est prise en charge annuellement par la Ville de Pully à hauteur d'environ CHF 2.7 millions pour l'année 2017.

POLICE EST LAUSANNOIS

C'est à titre informatif que les chiffres suivants figurent dans le rapport de gestion de la Ville de Pully. Police Est Lausannois, entité de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois (ci-après ASEL), dispose de son propre rapport de gestion. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de s'y référer.

Le déploiement de la police de proximité sur l'ensemble du territoire s'est poursuivi et renforcé en 2017, notamment par la tenue de stands de prévention. Il a pour but d'améliorer le cadre de vie à l'échelle des quartiers de Pully en luttant contre la délinquance et ainsi de réduire le sentiment d'insécurité.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Services d'ordre préventif et de circulation

- 51 marchés ;
- 163 (176 en 2016) manifestations diverses (sportives, culturelles, concerts, expositions, réceptions, assemblées, etc.) ;
- 1'393 heures ont été consacrées à des tâches déléguées par la Ville de Pully, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, Police des déchets, etc.

	Pully	Paudex	Savigny	Belmont	Total des 4 communes
Dénonciations à :					
L'autorité communale					
• Commission de police					1'411
• Loi sur les amendes d'ordre	17'746	2'820	5'342	1'448	27'356
La Préfecture (divers, circulation, police commerce, etc.)	508	32	296	40	876
Ministère public	180	17	66	7	270
Tribunal des mineurs	27	4	3		34
Intervention de police-secours					5'134
Interpellations (personnes recherchées ou flagrant délit)					228
Rapport de renseignements divers					482
Enregistrements de plaintes					686
Exécutions de mandats et notifications diverses					1'115

Dans le domaine préventif, les mesures suivantes ont été prises :

- 1'064 automobilistes ont fait l'objet d'avertissements pour diverses infractions ;
- 26 lettres d'avertissement ont été adressées pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens et à la pratique dangereuse du patin à roulettes sur la voie publique ;
- 849 (s/1'189) présences aux entrées et sorties de classes de Pully ;
- 1'444 (s/1881) contrôles de circulation préventifs sur la commune de Pully ;
- Environ 20'300 heures (+ de 17'000 actions) consacrées aux tâches de prévention et de proximité (patrouilles pédestres et actions proactives pour lutter contre les incivilités routières et judiciaires).

Cartes journalières « Commune » des CFF

4 cartes journalières « Commune » sont disponibles au prix attractif de CHF 40.00/pièce. Ces dernières peuvent être réservées 2 mois à l'avance, puis retirées au poste de police. 1'201 cartes journalières ont été vendues pour un montant total de CHF 48'040.00 (1'236 pour CHF 49'440.00 en 2016).

Circulation

Le Service de police a enregistré un total de 282 accidents (263 en 2016) dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool. 195 se sont produits sur la commune de Pully, comme suit :

- 82 avec dommages matériels ;
- 22 avec lésions corporelles ;
- 0 ayant entraîné la mort ;
- 91 avec dommages matériels de peu d'importance ou bénins et sans faute grave (arrangement à l'amiable).

Par ailleurs, 74 personnes ont été contrôlées en état d'ivresse au volant de leur véhicule. Sur ce nombre, 42 avaient un taux supérieur à 0.40 mg/l (taux maximum enregistré : 1.28 mg/l = 2.56 o/oo).

Prévention-Proximité

En 2017, la section Prévention-Proximité, qui comprend 8 collaborateurs dont un cadre supérieur, a géré plusieurs problèmes récurrents en relation avec la sécurité publique et diverses tâches administratives. Ces policiers ont assuré des présences préventives et visibles sur l'ensemble du territoire opérationnel, notamment près des écoles, et ont dispensé des cours de prévention routière et des délits dans les collèges de la région et, pour la première année, au gymnase de Chamblandes. Ainsi, près de 220 heures ont été consacrées à ces cours où plus de 2'700 élèves, répartis dans 165 classes, ont été rencontrés. Dans ce cadre-là, pour la troisième année consécutive, près de 340 écoliers ont bénéficié de cours pratiques au Jardin de circulation de la Vallée de la Jeunesse, propriété de la Police de Lausanne. Par ailleurs, de nombreux contrôles ponctuels ont été assurés aux abords des établissements scolaires. Dans ce contexte, ce sont les parents qui ont été sensibilisés, plus particulièrement sur la problématique du stationnement, les effets nuisibles de l'usage du téléphone portable au volant et ses conséquences, de même que sur le port de la ceinture de sécurité et l'utilisation de sièges et rehausseurs adaptés à chaque enfant.

Par ailleurs, le personnel de la section a déployé à 21 reprises (1'600 personnes rencontrées) son stand de prévention et d'information sur l'ensemble du territoire (12 fois sur Pully - 1'000 personnes) afin de sensibiliser les citoyens à diverses problématiques, telles les vols à la tire et à l'astuce, ainsi que les mesures à prendre pour éviter les vols avec effraction dans les habitations et les véhicules. A cet effet, de nombreux flyers et autres articles de prévention et de promotion ont été distribués.

Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

Dans le domaine de la lutte contre la consommation et le trafic de stupéfiants, 93 personnes ont été interpellées en flagrant délit de consommation. 66 ont été mises au bénéfice de l'amende d'ordre et 27, dont 16 mineurs, ont fait l'objet d'une dénonciation à l'Autorité compétente. En outre, de la marchandise a été découverte dans la rue à 13 reprises, sans qu'elle puisse être attribuée à un auteur.

Surveillance automatique du trafic (SAT)

7 carrefours sont équipés d'installations de contrôle des feux rouges et de la vitesse, soit :

- Carrefour de la Damataire Sud (direction Vevey) ;
- Carrefour de la Clergère (direction Lausanne) ;
- Av. de Lavaux - av. du Tirage (direction Lausanne) ;
- Bd de la Forêt - av. de la Rosiaz (direction Belmont) ;
- Av. des Désertes - rte du Port (direction Vevey) ;
- Av. C. F. Ramuz - ch. du Préau (direction Lausanne) ;
- Av. C. F. Ramuz, hauteur du collège de Chamblandes (direction Vevey).

Les caméras de contrôle ont fonctionné durant 19'920 heures ; sur 4'932'679 véhicules « contrôlés », 7'118 ont été pris en infraction. 219 (0.0044 %) pour non-respect de la phase rouge de la signalisation lumineuse et 6'899 (0.14 %) pour excès de vitesse. 43 conducteurs ont été dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 6 au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h).

Vitesse maximale enregistrée : 90 km/h au Carrefour av. de Lavaux-Tirage (50 km/h).

CONTRÔLE DE LA VITESSE

Radar mobile (véhicule)

Les contrôles quotidiens effectués sur Pully l'ont été notamment à proximité des écoles et dans les zones 30 km/h.

- 314 heures (377 en 2016) de contrôle « radar » effectuées sur 42 artères différentes de Pully avec 83'568 véhicules contrôlés (107'486 en 2016). 3'186 contraventions (soit 3.81 %) relevées (3'926 en 2016) dont 16 conducteurs dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus 15 km/h) et 4 au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées : 81 km/h au bd de la Forêt (zone 50), 126 km/h à la rte d'Oron (zone 80), 51 km/h à l'av. E. Guillemin et 48 km/h au ch. du Fau-blanc (tous deux zones 30).

Viasis

Détenteur de 3 appareils de mesure de vitesse instantanée (radars pédagogiques), plus communément appelés « visispeed », Police Est Lausannoise a placé ces engins préventifs essentiellement dans les zones 30 km/h et sur les trajets empruntés par les écoliers. Ces appareils ont été installés sur une durée totale de 819 jours (890 en 2016). Cette baisse est due au fait qu'un appareil, défectueux, n'a pas pu être utilisé pendant 2 mois environ.

Les données récoltées renseignent sur le comportement des usagers, notamment sur la vitesse (minimum, moyenne et maximum) ainsi que sur le nombre de véhicules empruntant l'artère en question.

Signalisation routière

La signalisation routière (ci-après SR) a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses réfléchissantes et a réalisé du marquage routier sur l'ensemble des 4 communes. Elle a été particulièrement sollicitée en ville de Pully dans le cadre des chantiers de longue durée, soit à l'av. de Villardin - rue du Midi - ch. de Pierraz-Portay et des chantiers CFF (poses de parois anti-bruit).

La SR est intervenue à 21 reprises (54 en 2016) pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations. 723 interdictions de parquer (770 en 2016) ont été posées sur l'ensemble de la ville. De plus, 183 personnes ou entreprises (212 en 2016) ont sollicité la SR pour des réservations de places de stationnement. 32 heures (65 en 2016) ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de la Ville de Pully et 139 heures (181 en 2016) pour les fouilles privées.

Les employés de la SR ont été appelés à collaborer pour les principales manifestations suivantes : 20 km de Lausanne - Marathon de Lausanne - Fête du Sauvetage - 1^{er} août - Triathlon de Lausanne - Course à travers Pully - Régates du soir - Sunday's Cycling - Marcheurs de Pully - Festival'entre2 - Manifestations diverses à Verte Rive - Pully en Fête - Petite fête de la Grand'Rue - Schubertiades - Fêtes des Écoles - Joutes sportives - Tournoi de foot - Pully-Passion - Vide-greniers - Week-end musical.

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

36 personnes (45 en 2016) ont eu recours aux conseils du contrôleur officiel, dont 11 qui n'ont toutefois pas présenté l'entier de leur cueillette, déclarant connaître les espèces non-présentées. 29,88 kg (46 en 2016) de champignons ont été contrôlés. 22 récoltes (23 en 2016) étaient impropres à la consommation. 9 récoltes (8 en 2016) avaient au moins un champignon toxique ou mortel. 12 espèces vénéneuses ont été retirées des récoltes. Ce collaborateur a également été sollicité à plusieurs reprises par divers hôpitaux suisses pour des consultations ou intoxications.

COMMISSION DE POLICE

Elle a traité 1'431 cas (1'355 en 2016), prononcé 1'411 amendes (1'338 en 2016), cité 20 contrevenants (17 en 2016), délivré 9 ordonnances pénales (7 en 2016), 3 ordonnances de classement (4 en 2016), 0 prestation au travail et 7 réprimandes (6 en 2016) ; un cas est encore en suspens.

Le back office, qui gère le suivi des procédures, a envoyé 612 sommations de payer, dont certaines sont restées sans effet. Dès lors, la procédure suit son cours.

Amendes encaissées	Total en CHF
Procédure d'amendes d'ordre	
Règles de circulation	454'910.00
Radar mobile	827'780.00
Radar fixe/Surveillance automatique des feux	370'450.00
Procédure en Commission de police	
Règles de circulation - Radar mobile - Radar fixe et surveillance automatique des feux - Règlements communaux	158'188.78
Infractions sur fonds privés	43'514.50
Revenu brut des amendes encaissées y.c. frais de procédure	1'804'602.90
Taxes CPP et frais bancaires	7'643.59
Frais d'affranchissement	42'014.70
Frais de poursuites et de faillites	49'128.08
Horodateurs - macarons	
Total en CHF	
Horodateurs centre Ville	274'126.90*
Horodateur parking des Alpes	7'310.60*
Abonnements parking des Alpes	12'121.50*
Autorisations de stationnement (macarons)	265'512.50*
Autorisations pour utilisation du domaine public (marché, kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet, musiciens des rues, pantomimes, stands divers, réservations de places de parc, fermetures de rues, autorisations de parquer pour les entreprises)	35'567.50*
Taxes et émoluments divers	
Total en CHF	
Taxes de séjour	52'836.61
Permissions (établissements publics)	3'090.00
Cartes journalières CFF	48'040.00
Permis de pêche	470.00**
* montants rétrocédés à la Ville de Pully	
** montants rétrocédés au Canton	

POLICE DES INHUMATIONS

Durant l'année écoulée et dans le cadre des tâches optionnelles demandées par Pully à l'ASEL, cette dernière a consacré 101 heures (116 en 2016) pour la police des inhumations et la gestion des cimetières.

POLICE DES DÉCHETS

295 heures (239 en 2016) ont été consacrées à la police des déchets. Ceci comprend les surveillances, les appuis à la Voirie ainsi que le suivi administratif (8 avertissements, 39 ordonnances pénales).

La Police agit principalement à la demande de la Voirie qui fixe les dates de contrôles spécifiques (binômes police/Voirie). Entre-temps, les assistants de sécurité publique contrôlent le littering durant leurs patrouilles et renseignent la Voirie sur leurs constats. Les unités Police-secours et les agents de proximité font de même s'ils sont confrontés à ce genre d'infraction.

OBJETS TROUVÉS

490 objets trouvés ont été enregistrés. 240 de ces objets ont pu être restitués à leurs propriétaires, 22 autres ont été transmis à d'autres autorités, tels que Bureau des passeports, Service des automobiles, établissements bancaires, etc.

134 récompenses ont été remises aux déposants, totalisant CHF 2'714.00. 93 d'entre elles ont été acceptées par les trouveurs et 21 ont été remises à des œuvres caritatives à leur demande.

Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées atteignent la somme de CHF 11'091.45.

PROTECTION CIVILE

INTRODUCTION

Au cours de sa 20^e année d'activité, l'Organisation Régionale de Protection Civile (ci-après ORPC) de Lausanne-Est (Pully - Paudex - Belmont-sur-Lausanne) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité Directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Le Comité Directeur, présidé par M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal à Pully et composé de Mme N. Greiner, Conseillère municipale à Belmont-sur-Lausanne et M. G. Fontannaz, Conseiller municipal à Paudex, s'est réuni à 8 reprises.

La Commission régionale, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune) a tenu 2 séances d'études pour les présentations du budget et des comptes. Elle est présidée par Mme C. Gygi, Conseillère communale de Belmont-sur-Lausanne.

Dans le cadre de la future régionalisation épousant le contour du District de Lavaux-Oron, les membres du Comité Directeur et de la Commission régionale, ainsi que les responsables des domaines ressources humaines et finances ont été sollicités pour réaliser des travaux selon l'évolution de l'analyse de la Commission de pilotage. Le Préfet du district a été chargé par le Canton de mener à bien les discussions et de préparer les documents permettant la création de l'Association intercommunale de l'ORPC du district de Lavaux-Oron au 1^{er} janvier 2019.

ORGANISATION

Un commandant, un remplaçant du commandant et un coordinateur logistique exécutent l'ensemble des tâches de la protection civile des 3 communes. Au niveau de la milice, un poste de chef des engagements (manifestations et interventions) a été désigné. Pour soutenir la gestion du domaine administratif, un stagiaire pré HES et un apprenti complètent l'équipe des professionnels.

PLANIFICATION ET INSTRUCTION

L'ORPC Lausanne-EST, compagnie renforcée de 264 hommes actifs a répondu aux engagements soit en situation d'urgence, soit au profit des partenaires. Toutes les formations ont été sollicitées, certaines personnes même à plusieurs reprises.

Une cellule de piquet, composée de 5 officiers, fonctionne 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Elle est composée par le plt L. Maziero, officier appui-sécurité, plt J. Freymond, officier appui-sécurité, cap D. Cuhe, chef engagement, cap L. Chatelain, remplaçant du commandant, et le maj C. Brandt, commandant de l'ORPC. Le sgtm X. Delay, coordinateur logistique est affecté au contrôle et gestion des moyens logistiques.

MANIFESTATIONS ET ENGAGEMENT

Mai > Course à travers Pully

Sur des parcours allant de 0,6 km à 10 km, 1'610 coureurs confirmés ou débutants, répartis en 20 catégories selon leur âge, se sont lancés le vendredi 19 mai, encouragés par un public nombreux. Les missions pour la protection civile sont principalement la retenue de circulation avec 24 postes de surveillance coordonné sur l'entier des parcours. Les aides de commandements sont également mis sur pied pour la gestion de l'évènement avec l'exploitation d'un poste de conduite en collaboration des partenaires SDIS Ouest Lavaux et Police Est Lausannois, chargée de piloter le processus de sécurité.

Juillet > Plan Canicule : pas d'engagement - dispositif en veille

Les Municipalités confient à l'ORPC de Lausanne-Est la planification du plan canicule et l'organisation d'une cellule de coordination en période de crise, ainsi que la gestion de la mise en place du dispositif.

Octobre > Marathon

Dimanche 29 octobre 2017, sous les ordres de Police Est Lausannois, 15 postes de surveillance ont mobilisé 38 personnes pour garantir la sécurité des coureurs sur le parcours situé au bord du lac sur la Ville de Pully.

Décembre > Téléthon Action Suisse

La protection civile se mobilise pour Téléthon dans des missions de logistique, en partenariat des SDIS Ouest Lavaux et des Jeunes sapeurs-pompiers. Rejoints par les apprentis de la Ville de Pully, c'est une somme de CHF 7'243.35 qui a été récoltée au profit de la fondation Téléthon Action Suisse. Cette dernière soutient la recherche (Fondation Suisse de recherche sur les maladies musculaires) ainsi que l'aide sociale (Association Suisse Romande intervenant contre les maladies musculaires, Société Suisse pour la mucoviscidose).

INSTRUCTIONS

Le Centre de compétence vaudois et l'Office Fédéral de la Protection de la Population (OFPP) ont accueilli 14 personnes en formation pour 35 jours de services, en vue d'un perfectionnement ou d'une spécialisation.

COURS RÉGIONAUX

Outre les divers engagements, l'ORPC a géré 31 exercices dans tous les domaines. L'ensemble représente un total de 710 jours de service, 456 personnes convoquées, et le traitement de 7 dossiers de défaillances et 100 dispenses accordées.

Les objectifs sont distincts selon les domaines et représentent un travail important de préparation pour calquer l'instruction concernant les missions de protection civile sur l'analyse des risques régionaux.

2 points forts ont marqué les cours régionaux 2017

Septembre > CR Compagnie

Cours de Répétition de Compagnie pour les domaines Appui-Sécurité conduit par le plit V. Balegno, l'Aide au commandement par le cpl Y. Blatti, la Logistique par le plit J. Freymond et le détachement de la Protection des biens culturels (ci-après PBC) par L. Pernet. Ce cours de répétition s'est déroulé sur 3 jours avec plus de 100 participants dont une douzaine d'instructeurs de la milice. Chaque instruction est spécifique selon le domaine, permettant à la milice d'acquérir des réflexes en toute sécurité sur des interventions probables et inhérentes du profil de prestations cantonales et régionales.

Le concept du cours PBC prévoyait initialement 3 tâches principales : terminer les fiches de recensement des biens immobiliers de la Commune de Pully de niveau 3 et 4, procéder à l'inventaire d'une série de tableau du Musée d'art de Pully et travailler sur le plan d'évacuation des collections. Un inventaire et une démonstration de la manipulation de la remorque PBC ont aussi été réalisés. Enfin, les travaux ayant été réalisés à temps, une visite du laboratoire de conservation-restauration du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (Palais de Rumine) a été faite pour la troupe.

Octobre > Hébergement sur le site de l'ORPC Ouest-Lausannois

Accueillis par une section Assistance au complet de l'Ouest-Lausannois à la construction des Baumettes, 21 figurants issus du groupe de l'Entraide des Seniors pullliérans ont « joué » le rôle des personnes sinistrées en situation d'hébergement, et ceci en plusieurs langues étrangères. Outre les nombreux objectifs permettant un enregistrement et accueil dans des conditions optimales, l'idée était de créer un laboratoire pour permettre à la protection civile de pouvoir vivre l'évènement au plus proche de la réalité et d'en tirer les enseignements nécessaires à la formation du milicien. Ces plans d'action permettent de renforcer leur rôle, non seulement apprécié au niveau des compétences personnelles, mais clairement d'identifier des actions simples à mettre en place. Ces éléments doivent être continuellement mis à jour et améliorés.

EFFECTIFS

L'effectif total de 383 personnes (en date du 29 janvier 2018) se compose du personnel de réserve et du personnel actif. Les 264 miliciens en âge de servir sont affectés soit dans les Formations d'Intervention Régionale (FIR), soit d'Appui Régional (FAR). 8 nouvelles recrues provenant des 3 écoles de formation de base renforcent les sections.

PROMOTIONS

L'ORPC Lausanne-Est remercie les personnes suivantes pour leur participation aux cours de cadres pour officiers : CUCHE Damien - FREYMOND Julien - GERON Gilad - BLATTI Yves - CHATELAIN Laurent - DELAY Xavier - FREYMOND Julien - MAMIN Adrien - MAZIERO Laurent - PERNET Lionel.

Promotions 2017

Grade	Nom	Prénom	Cours	Promu au grade
sdt	Birbaum	Mathieu	CC chef de groupe appui	cpl
sdt	Foretay	Yann	CC chef de groupe appui	cpl
sdt	Esteve	Pierre	CC chef de groupe appui	cpl
cpl	Blatti	Yves		sgt
lt	Stampfli	Marc		plt

TECHNIQUE

Les 6 constructions sont constituées du poste de commandement au collège Principal, du poste d'attente (ci-après Po att) de la Clergère, du Centre Sanitaire Protégé de Mallieu, du Po att de Pré-Pariset, du Po att d'Arnier à Belmont-sur-Lausanne et du Po att de la Damataire, mis en veille d'occupation par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Les 4 abris publics se trouvent à Chantemerle, Clergère, Ruisselet et Grandchamps. Le technicien professionnel de l'ORPC contrôle hebdomadairement tous les ouvrages selon les directives fédérales. Des pannes techniques surviennent du fait de l'ancienneté des bâtiments qui varie entre 30 et 40 ans.

Chaque année, convoqué en cours de répétition, du personnel spécialisé de maintenance réalise le contrôle de fonctionnement général ainsi que l'entretien des ouvrages et du matériel de la protection civile. Tous les 10 ans, les constructions sont inspectées par l'Office fédéral de la protection de la population accompagné du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) du Canton de Vaud. En 2017, ce type de contrôle concernait les Po att de la Clergère, Chantemerle et du Ruisselet. Les conclusions figurent dans un rapport final détaillant le résultat de chaque point de contrôle.

Dans le cadre d'un cours de répétition annuel, le contrôle périodique des abris privés s'effectue sur tout le territoire de la région : 157 abris ont été contrôlés par la milice en plus des 30 abris contrôlés par les professionnels tout au long de l'année. 25 abris n'ont pas pu faire l'objet d'un contrôle et seront à nouveau planifiés en 2018. Sur tous les contrôles, seulement 15 abris présentaient des défauts. Le bon état général des abris et la vigilance de leurs propriétaires est à relever.

Par le contrôle 2017, l'ORPC Lausanne-Est peut ainsi attester que les 3'700 places protégées des abris privés sont opérationnelles sur les secteurs concernés des communes de Pully et Belmont-sur-Lausanne. Les contrôles des abris privés ont lieu tous les 10 ans.

Afin d'augmenter la capacité opérationnelle adaptée à des cours de répétition au niveau d'une compagnie (100 hommes), le matériel et affectation des zones du poste d'attente de la Clergère ont été complètement modifiés, et les lieux réaménagés avec pragmatisme. Un énorme effort des professionnels et de la milice a été nécessaire pour venir à bout du nettoyage, réaménagement, stockage, étiquetage et rangement afin de pouvoir installer les remorques d'intervention.

CONCLUSIONS

De nombreux événements démontrent que la population peut être exposée à des situations parfois dramatiques. La cause de ces crises est multiple ; elles sont provoquées tant par l'homme que par la nature. Il faut alors s'en prémunir et, selon les bases légales, le pouvoir politique devient le garant d'une sécurité dynamique, réactive et adaptée aux risques que ses citoyens encourent.

Le cadre étant posé, l'ORPC Lausanne-Est continue de se poser des questions comme « être prêt à » au plus proche des moyens et des infrastructures en utilisant les ressources et compétences existantes. Les points suivants appellent sa vigilance :

- investir du temps à la préparation de situations tout en assurant un service optimal au quotidien ;
- développer des synergies locales avec chaque partenaire ;
- tenir à jour des concepts d'engagement qui évoluent.

Les prestations de protection civile touchent des domaines très différents et le personnel professionnel est heureux de pouvoir compter sur les compétences de ses officiers et miliciens.

La Direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre les diverses collaborations avec les partenaires de la protection de la population et d'autres institutions.

SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS

EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2017

Etat-Major	
Commandant	Maj O. GAY (Maj P. SAUTY dès le 1 ^{er} juillet)
Resp. de l'instruction	Cap Y. SCHLIENGER
Chef matériel	Lt M.-O. GLUR
Quartier-Maître	Cap S. BAEHLER
Resp. technique	Cap E. BEZENCON (dès le 1 ^{er} avril)
Chef du site de Pully	Cap S. CORNUZ
Chef du site de Lutry	Cap E. BEZENÇON (Plt P. MARTIN dès le 1 ^{er} septembre)
Chef du site de Belmont	Plt D. GERBER
Secrétaire	Mme I. HAWKINS

Effectif du SDIS	
Etat-Major	8
Officiers	20
Sous-officiers	39
Appointés et sapeurs	88
Recrues	25
Total effectifs	180

Au 31 décembre 2017, l'effectif se composait de 175 personnes, 5 personnes ayant cessé leurs activités durant l'année.

COMMISSION CONSULTATIVE DU FEU

Sa composition pour l'année a été la suivante :

- M. G. FONTANNAZ, Président (jusqu'au 30 juin), Conseiller municipal de Paudex
- M. K. DUGGAN, Président (dès le 1^{er} juillet) Conseiller municipal de Lutry
- Mme N. GREINER-MEYLAN, Conseillère municipale de Belmont
- M. J.-M. CHEVALLAZ, Conseiller municipal de Pully
- M. G. CUCHE, Pully
- M. J.-F. FARINELLI, Paudex
- M. C.-A. MORET, Belmont
- M. P. SANDOZ, Lutry
- Maj O. GAY (jusqu'au 30 juin)
- Maj P. SAUTY (dès le 1^{er} juillet)

La Commission consultative du Feu s'est réunie à 10 reprises pour notamment :

- Contrôler les comptes 2016 ;
- Examiner et préavisier sur le budget 2017 ;
- Valider les propositions soumises par l'Etat-Major ;
- S'impliquer dans la recherche de solutions à la problématique de la communication au sein de l'Etat-major du SDIS ;
- Définir le processus de recrutement du nouveau commandant.

ÉTAT-MAJOR

Il s'est réuni en moyenne une fois par mois pour :

- Organiser et planifier les structures du SDIS ;
- Assurer la direction et la gestion du corps ;
- Etudier le renouvellement du matériel et des véhicules ;
- Etablir le programme des exercices 2018 ;
- Représenter le SDIS Ouest-Lavaux dans diverses manifestations, à savoir : rapport des officiers de Lausanne, monument aux morts des sapeurs-pompiers, rapports de l'APOL et de l'ASEL, rapport de l'ORPC des régions Pully et Lavaux-Oron, assemblée de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers (ci-après FVSP), etc. ;
- Assister aux diverses séances organisées par l'ECA, notamment pour VIDIS.

INSTRUCTION 2017

Le programme des exercices 2017 pour les sections du détachement de premier secours (ci-après DPS), de l'école de formation DPS (ci-après EFOR), les groupes de porteurs d'appareil respiratoire (APR) et recrues, préparé par le responsable de l'instruction, le Cap Y. Schlienger, a consisté en :

- Exercices EFOR : 7 soirées
- Exercices DPS : 5 soirées et 2 demi-journées (samedi) par section (10 sections)
- Exercices APR : 7 soirées par groupes (10 groupes)
- Exercices Recrues : 7 soirées
- Cours de cadres Off s-off : 5 soirées

Soit 4'960 heures (4'223 heures en 2016) d'exercices effectués par l'ensemble des sapeurs-pompiers du SDIS Ouest-Lavaux.

Outre les exercices :

- Formation continue pour les chauffeurs poids lourd ;
- Préparation des élèves au permis C1 118 ;
- Préparation des candidats aux divers cours cantonaux.

En 2017, les officiers, sous-officiers et sapeurs, soit 148 personnes, ont suivi une formation extérieure au SDIS, soit 1'973 heures de formation cantonale (1'778 en 2016).

RECRUTEMENT

Le recrutement pour le SDIS Ouest-Lavaux s'est déroulé le 2 novembre à la Grande Salle de Paudex.

Les habitants des communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully, nés entre 1977 et 1999, ont été informés du recrutement. Une trentaine de personnes a fait le déplacement et 25 d'entre elles ont été recrutées.

ACQUISITION DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

En 2017, le SDIS Ouest-Lavaux a fait l'acquisition d'un complément de tenue d'intervention Phoenix (vestes feu et pantalons feu), de matériel complémentaire pour lutter contre les inondations, d'une armoire à sécher les vêtements pour le site de Lutry, d'un système de stockage par palette pour le site de Pully. 2 véhicules ont été réaménagés : le véhicule matériel Lavo 270 s'est vu doté du matériel nécessaire à la lutte contre les inondations. Le véhicule matériel Lavo 170 s'est vu transformé pour accueillir sur le toit une échelle à 3 plans avec appuis.

FÉDÉRATION VAUDOISE DES SAPEURS-POMPIERS

L'assemblée vaudoise des délégués de la FVSP a été organisée par le SDIS Venoge les 5 et 6 mai à Penthalaz/Cossonay. Lors de cette assemblée, plusieurs concours ont été organisés. Le SDIS Ouest-Lavaux s'est distingué au concours motopompe avec une 7^e place ainsi qu'une superbe 1^{re} place au concours APR (port d'appareil respiratoire). Une équipe de sapeurs-pompiers, composée de MM. C. Stuber et M. Dupertuis, a participé au gymkhana en catégorie d'âge des moins de 30 ans, remportant la 6^e place.

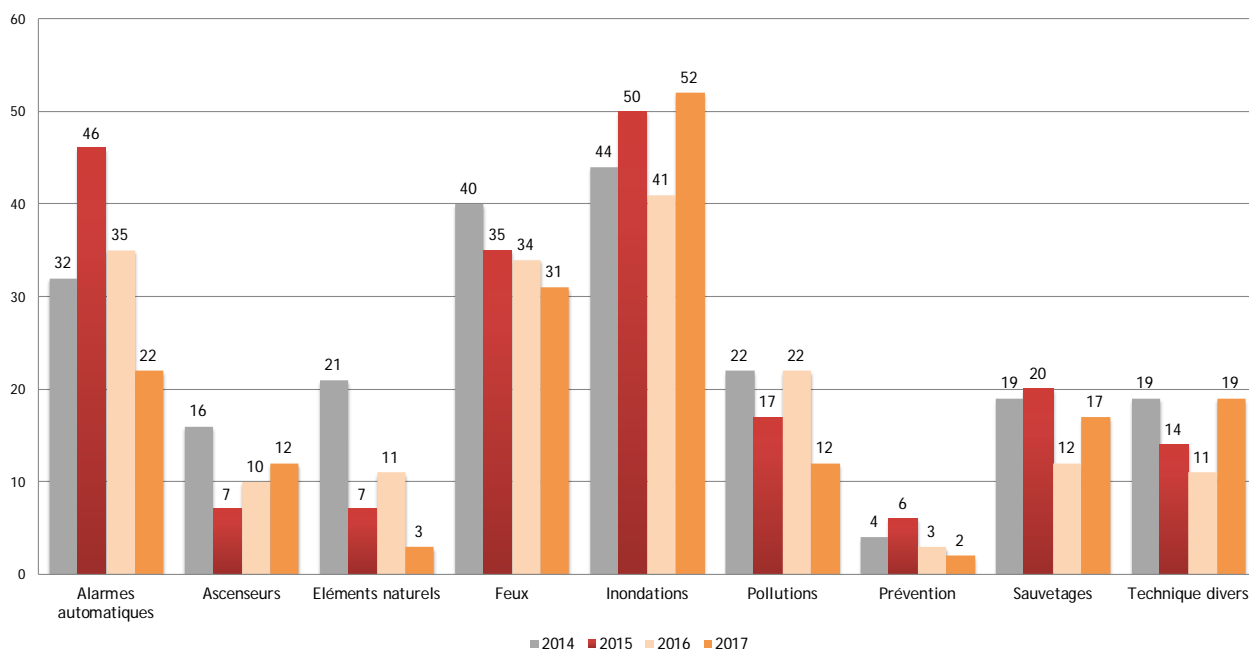
DÉMISSIONS ET DÉPARTS

Plusieurs officiers, sous-officiers et sapeurs ont fait valoir leur droit à la retraite ou ont démissionné pour diverses raisons. Les membres ayant servi durant une période de 20 ans et plus ont reçu un diplôme de la FVSP lors d'une cérémonie organisée à Pully en novembre.

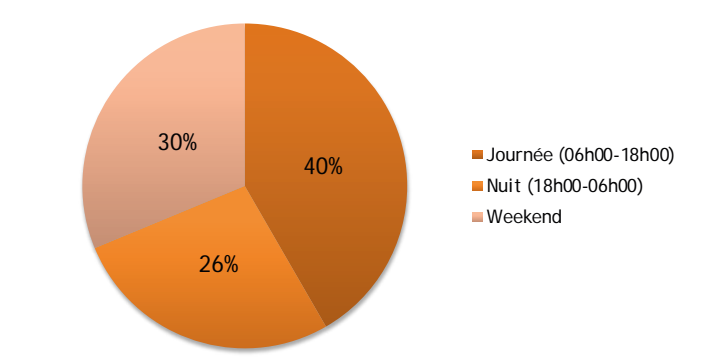
INTERVENTIONS

En 2017 le SDIS Ouest-Lavaux est intervenu à 170 reprises. Ces interventions se sont réparties de la manière suivante :

Répartition des interventions selon leur type



Répartition des interventions dans le temps



ACTIVITÉS SPORTIVES

Le SDIS Ouest-Lavaux a participé à plusieurs manifestations sportives organisées par les sociétés locales des 4 communes.

MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL DU SDIS OUEST-LAUAUX

Le personnel du SDIS Ouest-Lavaux a été mis à disposition pour les manifestations suivantes :

- Fête du 1^{er} août sur les 4 Communes ;
- La Course à travers Pully ;
- Le marathon de Lausanne ;
- La Fête des Vendanges de Lutry ;
- Organisation du parking lors de manifestations sur les communes de Paudex et Belmont-sur-Lausanne.

ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA RÉGION LAUSANNOISE POUR LA RÉGLEMENTATION DU SERVICE DES TAXIS

La Ville de Pully siège au Conseil intercommunal de l'Association des communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après l'Association). Elle y est représentée par :

Délégués : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale (DDGS)
 M. J.-P. Gallay, Conseiller communal
 M. J.-C. Santschy, Conseiller communal

Membres suppléants : Mme A. Bonjour, Conseillère communale
 M. F. Khosrov, Conseiller communal

Comité de direction : M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal (DJAS)

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Par arrêt du 4 mai, la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal a partiellement admis la requête de la société Uber contre la révision partielle de la réglementation sur le service des taxis (ci-après RIT), suite à un arrêt du Tribunal fédéral du 16 octobre 2016 octroyant à Uber la qualité pour agir. Néanmoins, la Cour a estimé que l'activité déployée par Uber s'apparente à celle d'un central d'appel et est soumise à autorisation.

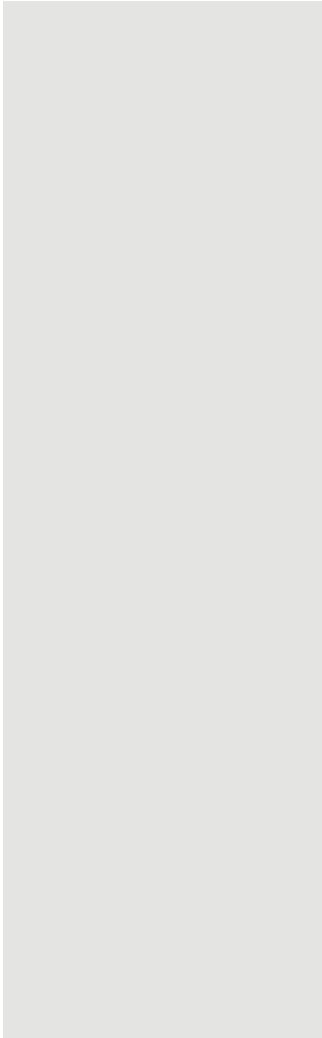
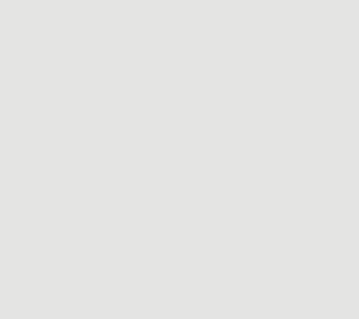
Le 19 mai, le Département de l'économie, de l'innovation et du sport du canton de Vaud a présenté un avant-projet de modification de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE). Ce projet vise à harmoniser les conditions d'exercice des taxis et à réguler l'accès à la profession de chauffeur, suite, notamment, à l'arrivée de la société Uber.

Le Comité de direction a répondu à cette consultation le 21 août, après avoir organisé, le 17 août, des Assises du taxi, auxquelles étaient conviés le Conseil intercommunal, les diverses composantes de la profession et leurs principaux partenaires, ainsi que d'autres acteurs concernés.

Parallèlement, et par arrêt du 1^{er} septembre, le Tribunal fédéral a partiellement admis le recours du Groupement des indépendants à l'encontre des nouvelles dispositions du RIT. Il a estimé que les autorisations d'exploitation avec usage du domaine public sont des concessions soumises à l'art. 2 al.7 de la Loi fédérale sur le marché intérieur qui prévoit que leur attribution doit être soumise à un appel d'offre. Un nouveau règlement d'attribution des concessions sera soumis dès lors début 2018 au Conseil intercommunal.

Dans sa séance du 1^{er} novembre, ce même conseil a octroyé au Comité de direction une délégation de compétence lui permettant d'accorder, à titre exceptionnel, des dérogations à tout ou partie des conditions d'octroi du carnet de conducteur. Le but visé est de mettre un terme à l'activité UberPop au profit d'UberX, activité exercée par des chauffeurs professionnels. Ainsi, en date du 18 novembre, au travers d'une interview de son responsable, la société Uber a annoncé la suppression d'UberPop au 1^{er} mars 2018.

Par ailleurs, les contrôles de police, notamment onze nocturnes, se sont poursuivis. Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 238 (164 en 2016). Au total, on dénombre 363 dénonciations dressées (363 en 2016), tous corps de police confondus, à l'endroit de personnes exerçant sans autorisation, la plupart contre des chauffeurs utilisant l'application UberPop.



CONCLUSION

En application de l'article 110 du Règlement communal et fondées sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le rapport de gestion 2017,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,

décide

- d'approuver la gestion de l'exercice 2017,
- de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 11 avril 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic

Le secrétaire



G. Reichen

Ph. Steiner



GLOSSAIRE

Abréviations	Explications
AFJ	Accueil familial de jour
AI	Assurance invalidité
AIEJ	Association Intercommunale des eaux du Jorat
AMF	Accueillantes en milieu familial
APEMS	Accueil pour enfant en milieu scolaire
APOL	Association Police Lavaux
APR	Appareils de Protection Respiratoires
ASEL	Association de communes de Sécurité Est Lausannois (Police intercommunale)
Av.	Avenue
AVRIC	Association vaudoise des responsables informatique communaux
AVS	Assurance vieillesse et survivants
AVSM	Association vaudoise des Secrétaires Municipaux
Bd	Boulevard
BHNS	Bus à haut niveau de service
CDAP	Cour de droit administratif et public cantonale
CEPV	Centre d'enseignement professionnel de Vevey
CEVP	Concept énergétique de la Ville de Pully
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
Ch.	Chemin
CHF	Franc suisse
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CISM	Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux
CMS	Centre médico-social
COES	Classe d'enseignement spécialisé
COFIL	Comité de pilotage
CPU	Commission permanente d'urbanisme
DAGF	Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
DDGS	Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique
DEP	Classe de développement primaire
DFJC	Département de la formation de la jeunesse et de la culture
DGE	Direction générale de l'environnement
DJAS	Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique
DPS	Détachement de premier secours
DTSI	Direction des travaux et des services industriels
DUE	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EH	Equivalents-habitants

Abréviations	Explications
EFOR	Ecole de formation DPS
EICom	Commission fédérale de l'électricité
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
FAO	Feuille des avis officiels
FEJ	Fondation de l'enfance et de la jeunesse
FERL	Fonds pour l'équipement touristique de la Région Lausannoise
FNS	Fonds nationale suisse
FVSP	Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers
GED	Gestion électronique des documents
HarmoS	Concordat d'harmonisation scolaire
HEG	Haute école de gestion
HEIG-VD	Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud
HES	Haute école spécialisée
Insert H	Programme d'emplois temporaire
IPT	Intégration pour Tous
LAAL	Loi sur l'aliénation d'appartements loués
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LDCV	Loi sur le droit de cité vaudois
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
LPE	Loi fédérale sur la protection de l'environnement
LRou	Loi sur les routes
MPC	Maturité professionnelle commerciale
Oe	Oechslé
OPB	Ordonnance sur la protection contre le bruit
OPO	Office de la population
ORIPH	Office romand d'intégration professionnelle pour handicapés
ORPC	Organisation Régionale de Protection Civile Lausanne-Est
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PBC	Protection des biens culturels
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
PDR-LO	Plan directeur Lavaux-Oron
PET	Plan énergétique territoriale
PI	Plan des investissements
PGD	Plan de gestion des déchets
PGEE	Plan général d'évacuation des Eaux
PI.	Place
PLQ	Plan localisé de quartier « La Roseraie »
Po att	Poste d'attente

Abréviations	Explications
PP8	Projet partiel 8
PPA	Plan partiel d'affectation
PPB	Pully, Paudex, Bemont-sur-Lausanne
PPBL	Réseau d'accueil de jour des communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry
PPPB	Association « Promotion Pully Paudex Belmont »
PQ	Plan de quartier
RCATC	Révision partielle du règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions
REC	Romande Energie Commerce SA
RIT	Réglementation sur le service des taxis
RRSC	Réseau romand Science et Cité
Rte	Route
SDEL	Schéma directeur de l'Est lausannois
SDIS Ouest-Lavaux	Service de Défense contre l'Incendie et de Secours Ouest-Lavaux
SDT	Service du développement territorial
SESAF	Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SIGE	Service intercommunal de gestion
SPJ	Service de la protection de la jeunesse
SR	Signalisation routière
STEP	Station d'épuration de Pully
TF	Tribunal fédéral
THV	Transport Handicap Vaud
TJP	Théâtre des Jeunes de Pully
tl	Transports publics lausannois
TMRL	Transport à mobilité réduite Lausanne
TTC	Toutes taxes comprises
U4SSC	United for Smart and Sustainable Cities
UAPE	Unité d'accueil de la petite enfance
UCV	Union des communes vaudoises
UNIGE	Université de Genève
Unil	Université de Lausanne
Unité PSPS	Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
UIT	Union internationale des télécommunications
VG	Voie générale
VP	Voie pré-gymnasiale

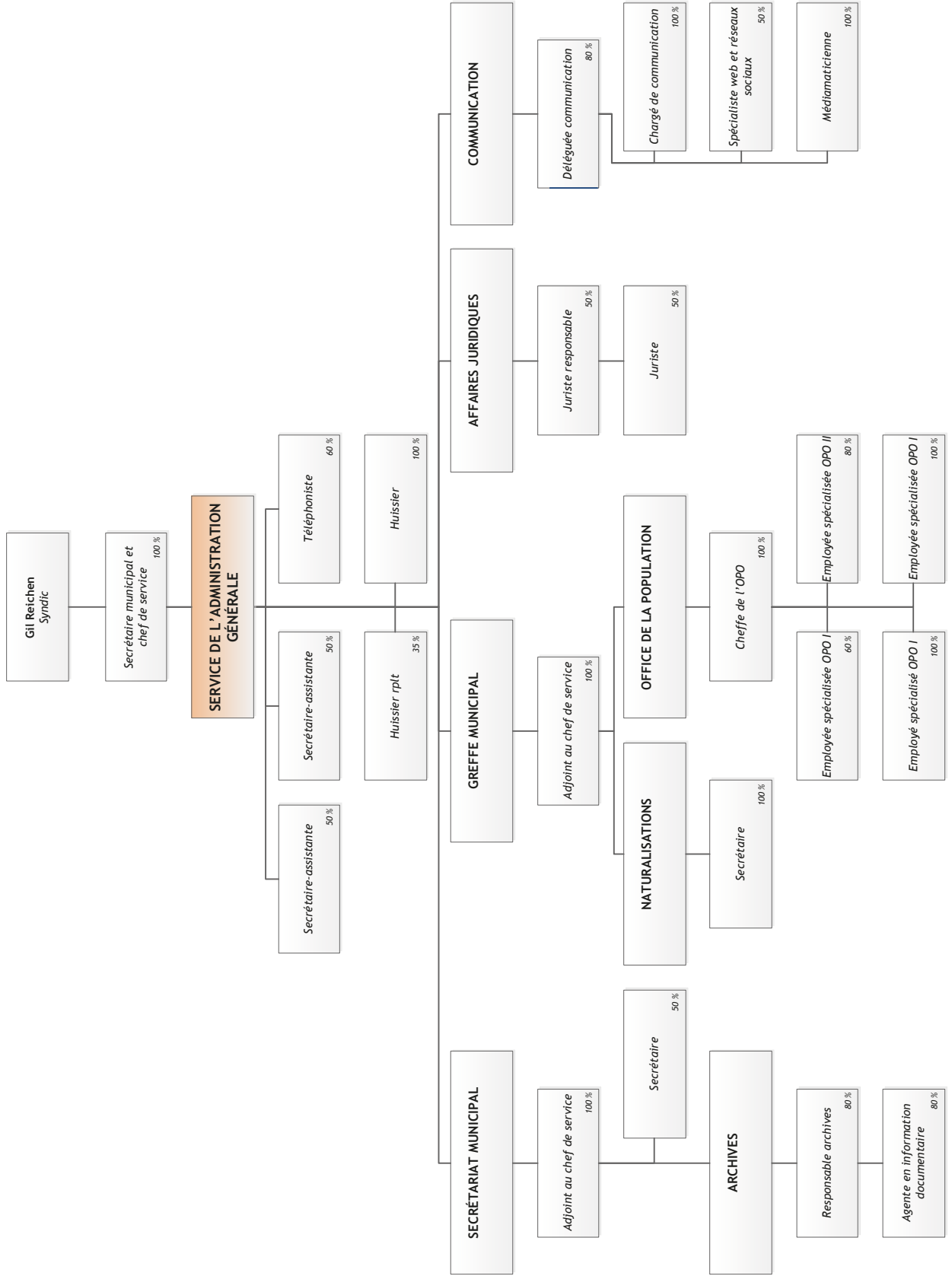


ANNEXES

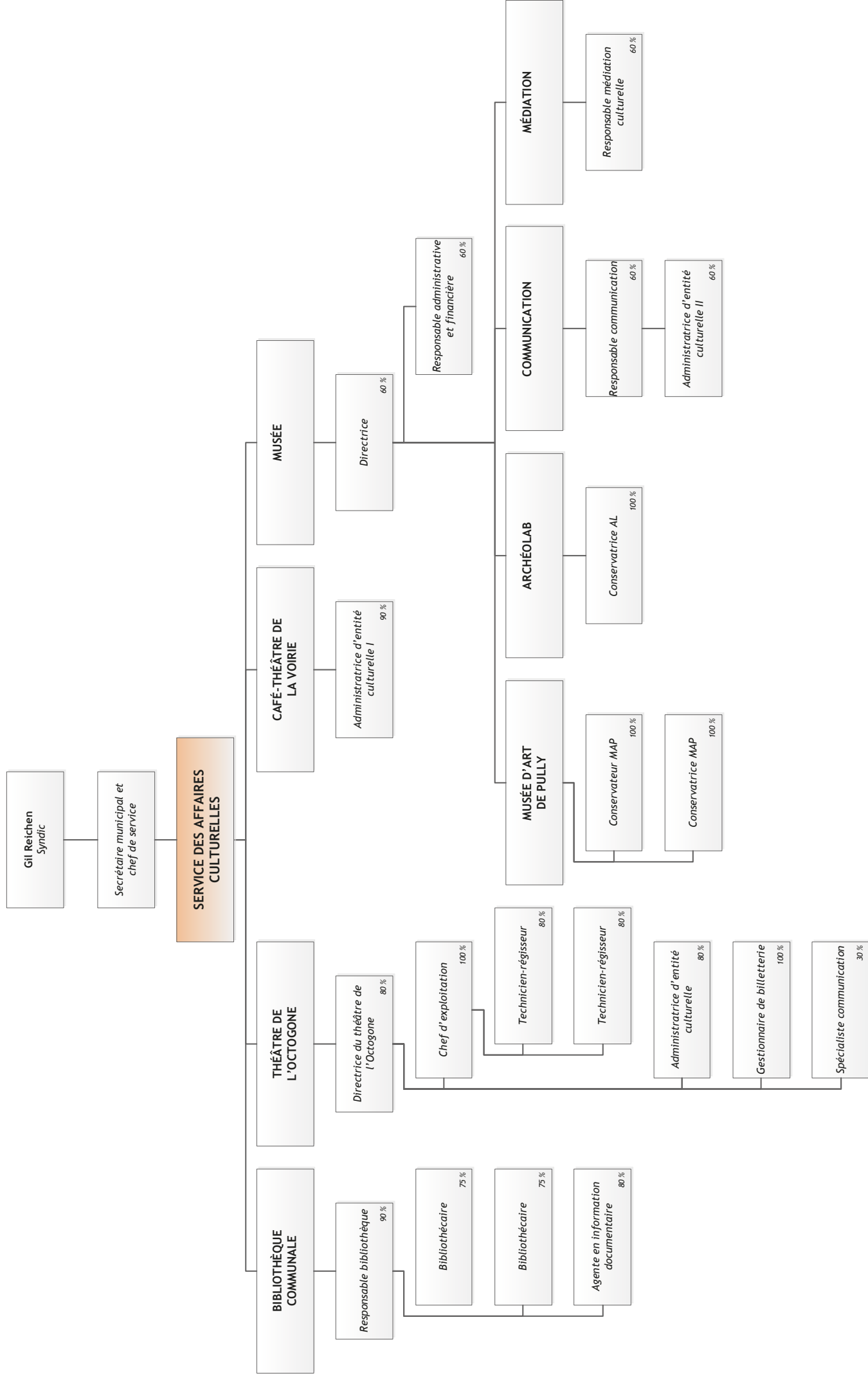
ORGANIGRAMMES

Les organigrammes font état de la situation à la date de la publication du rapport de gestion. Ils contiennent uniquement le personnel bénéficiant d'un contrat de droit public, selon les chiffres du budget 2018. Le personnel régional, qui n'est pas compris dans le budget de la Ville de Pully, est représenté en couleur verte.

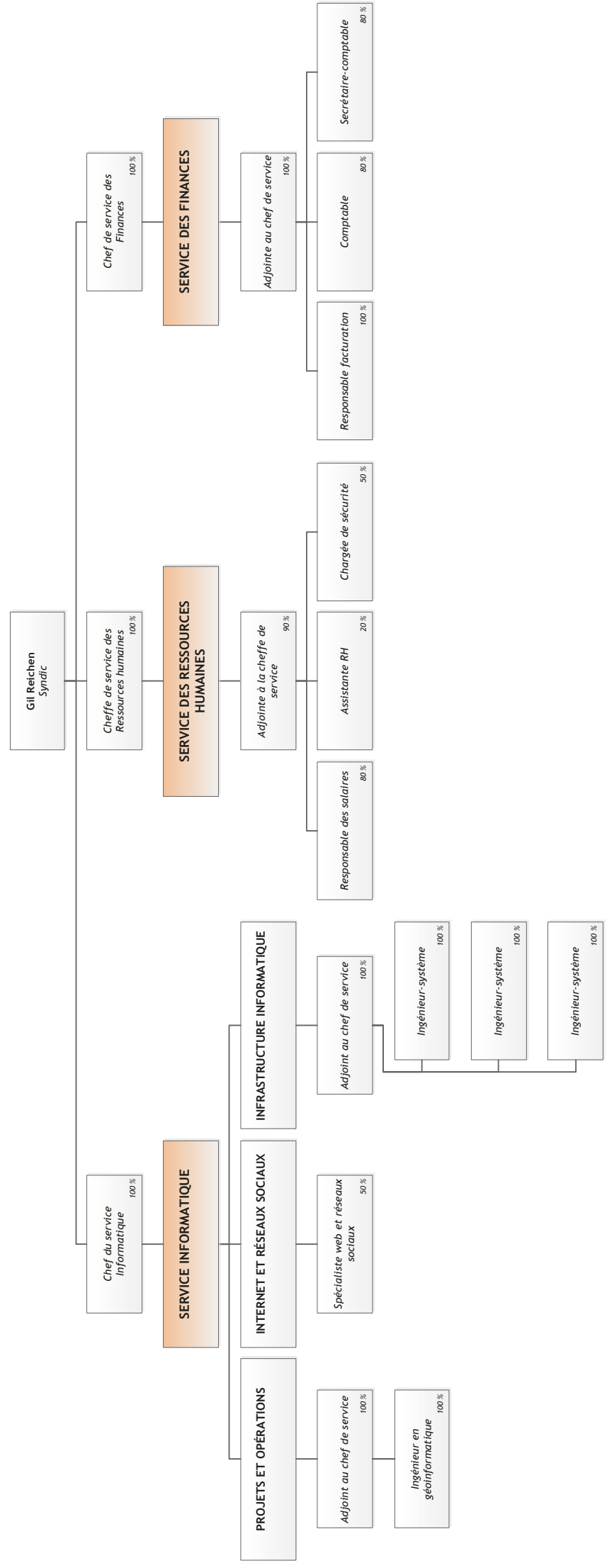
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



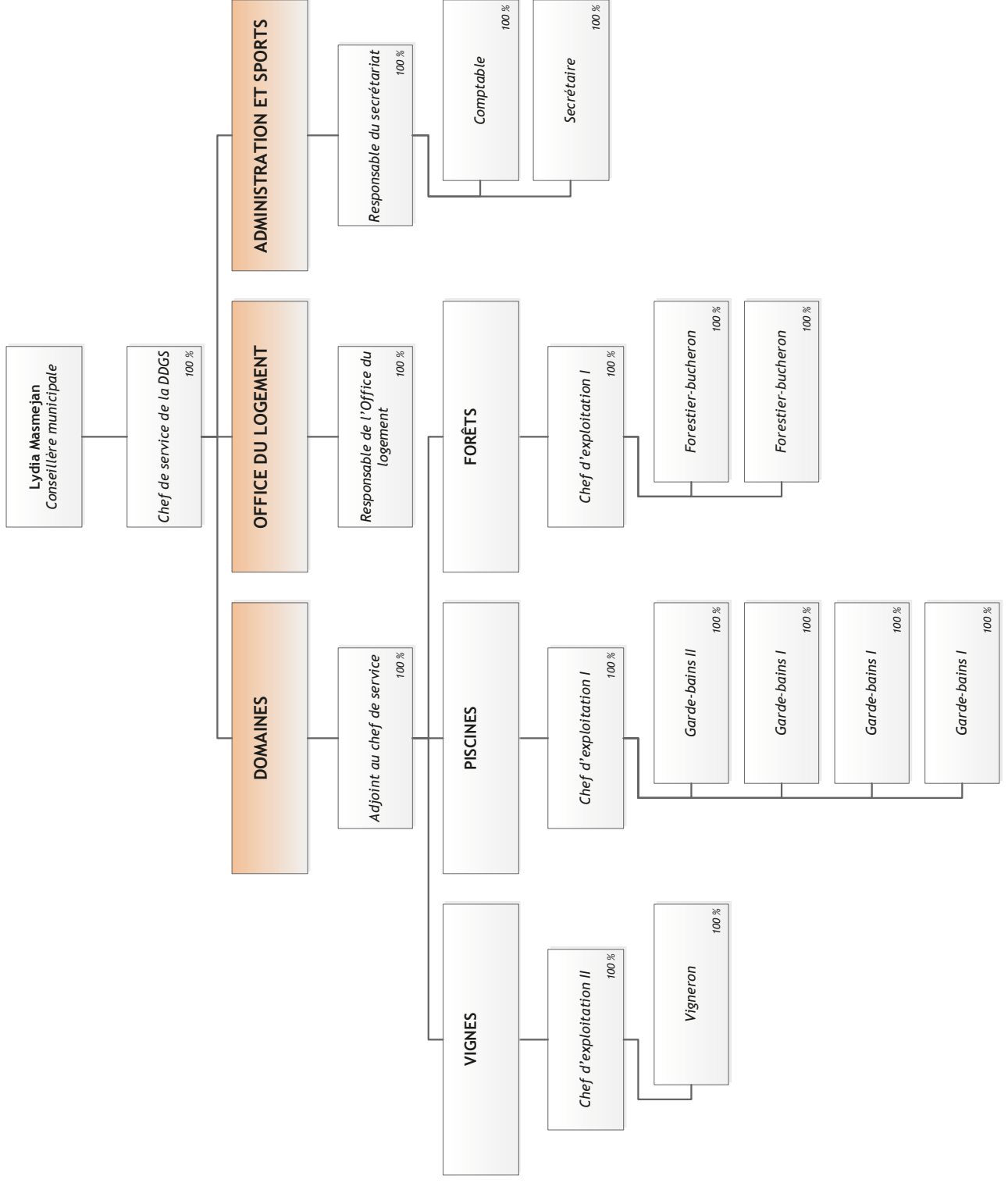
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



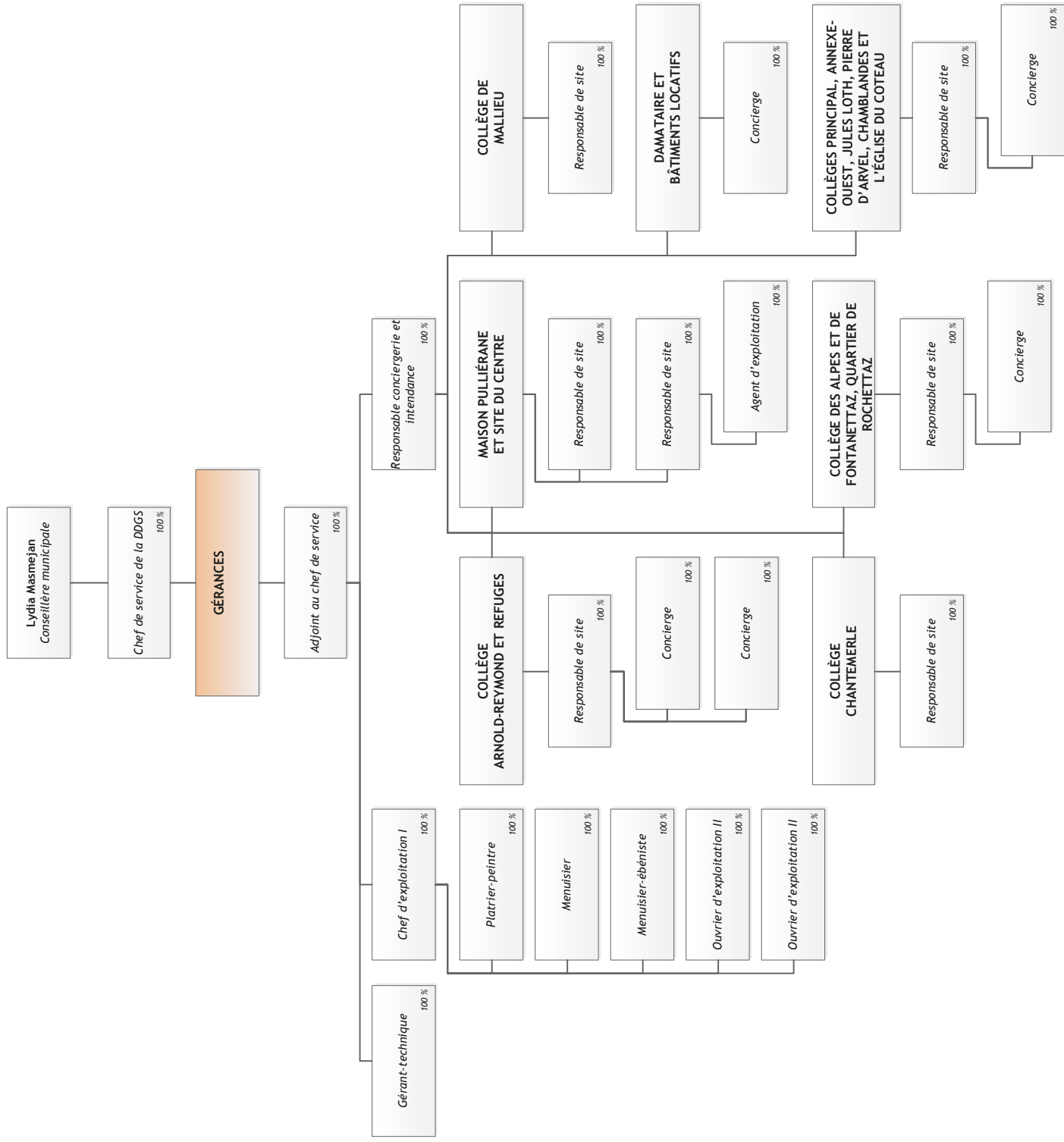
**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES
AFFAIRES CULTURELLES**



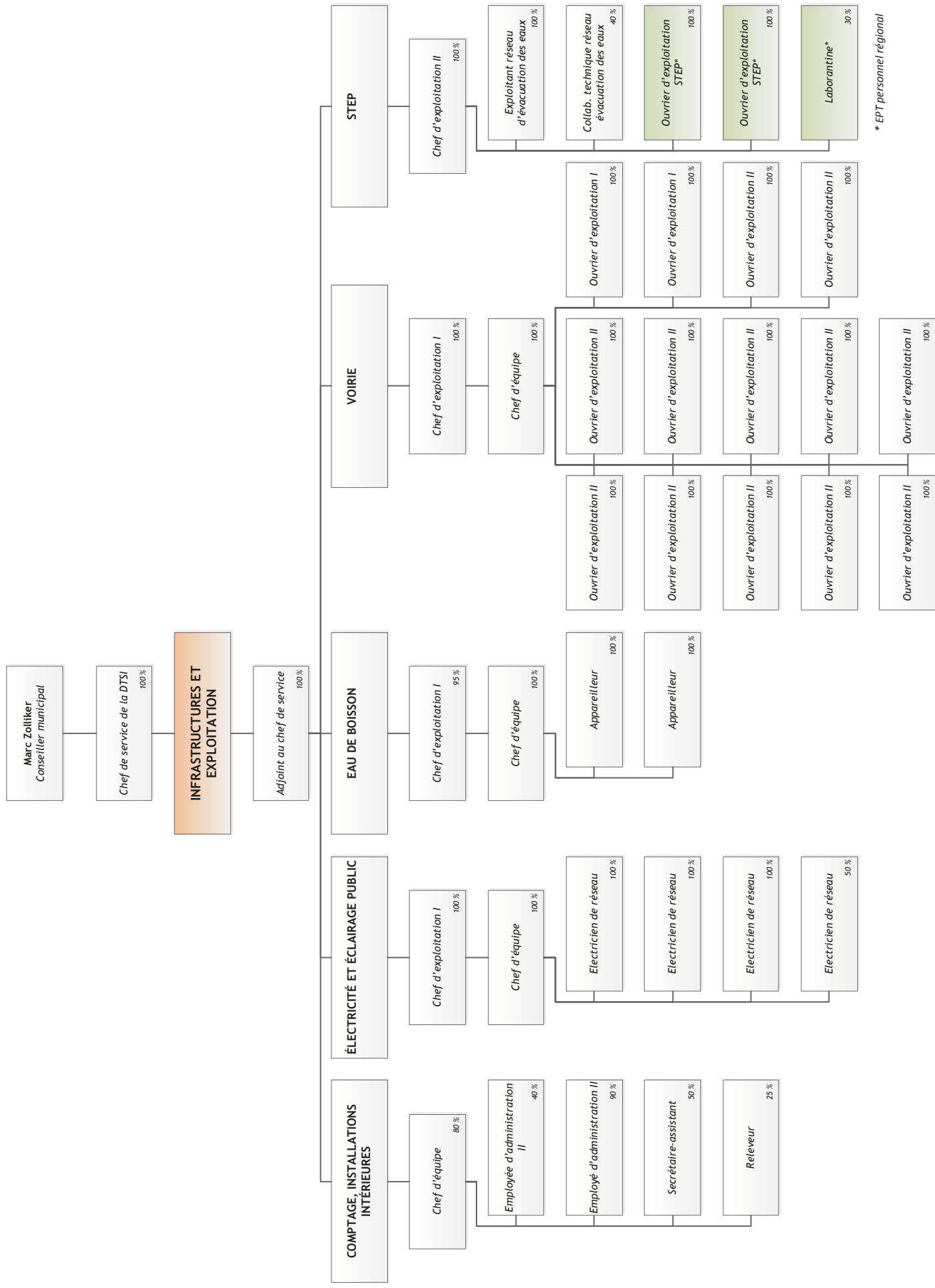
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS



DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

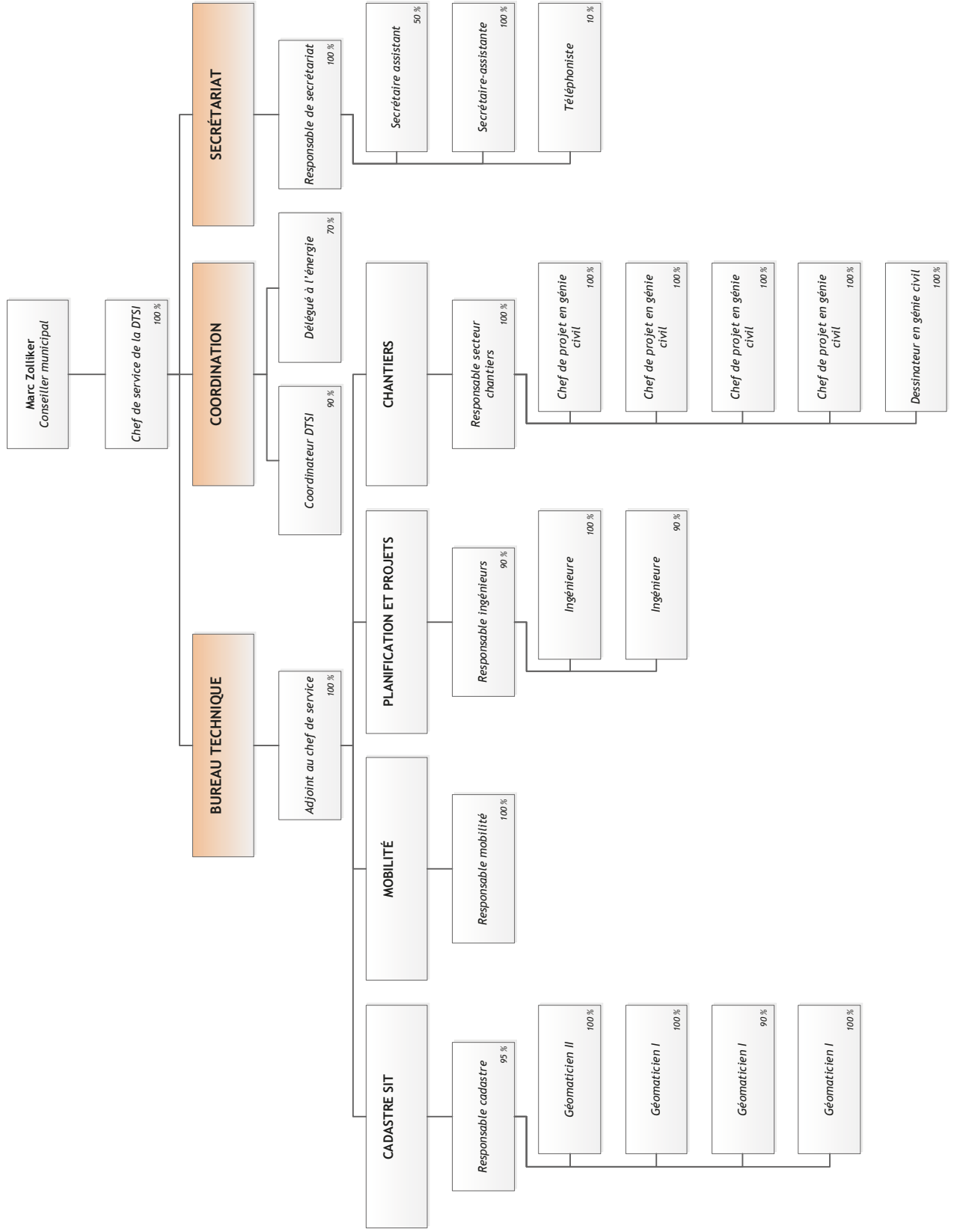


DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

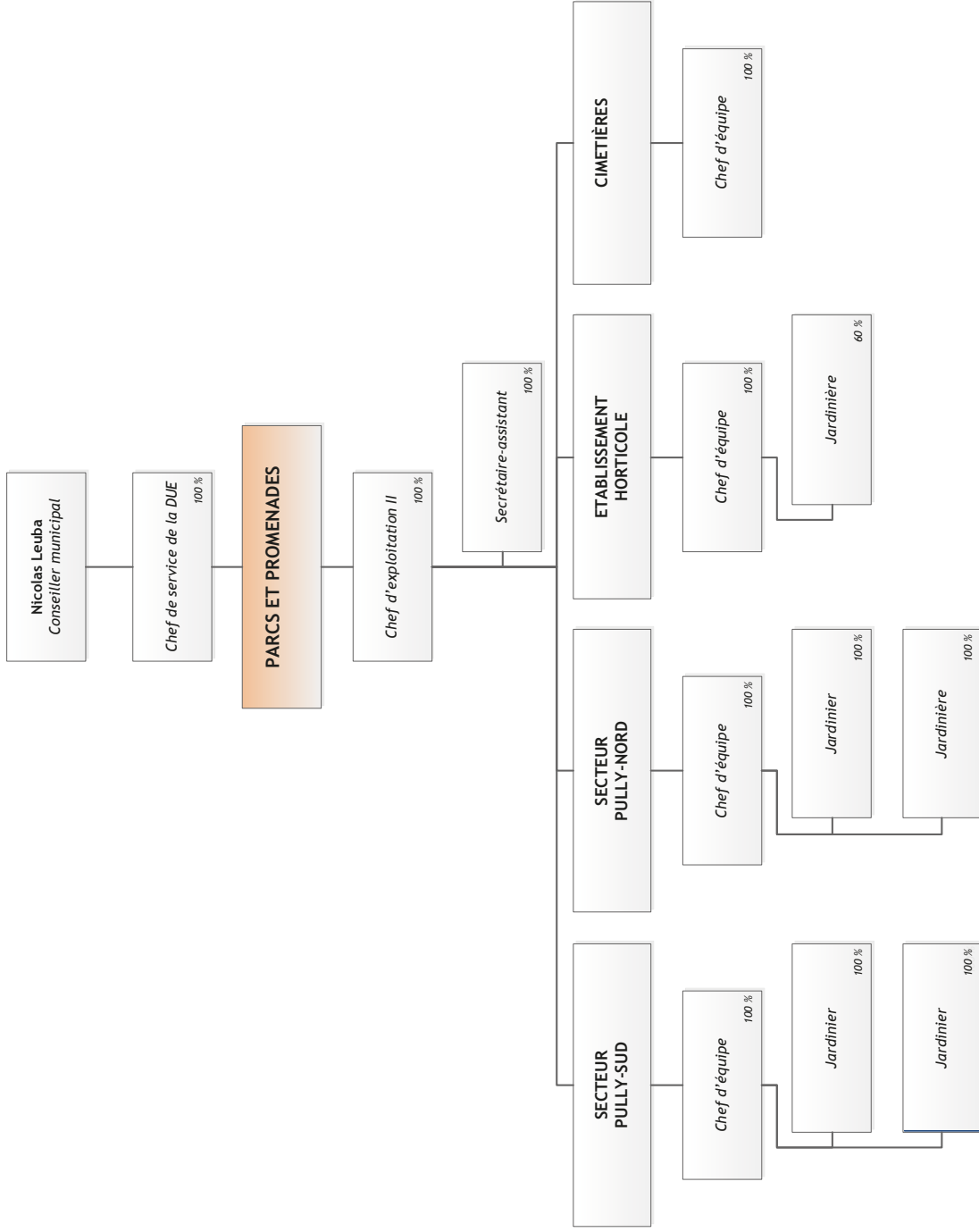


* EPT personnel régional

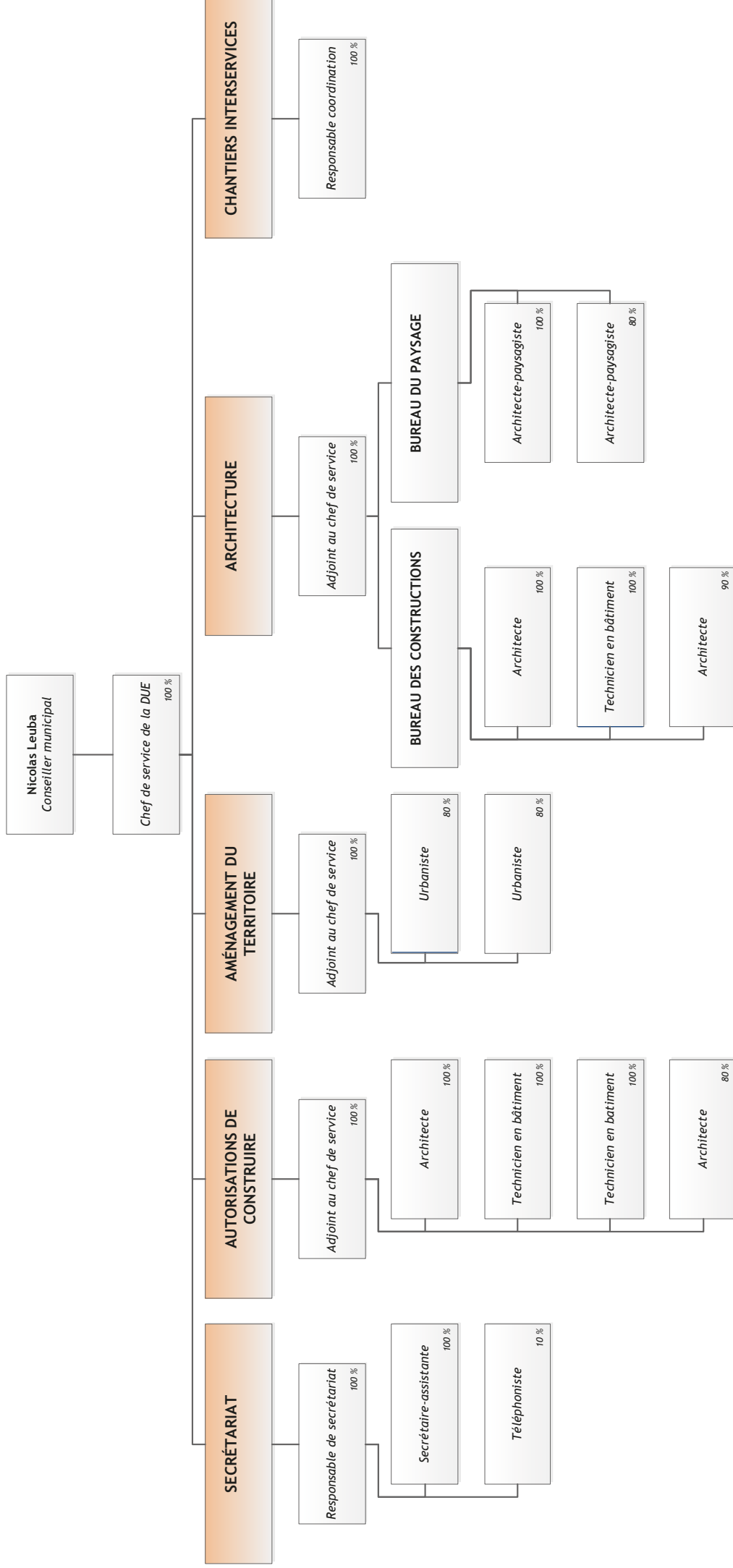
DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS



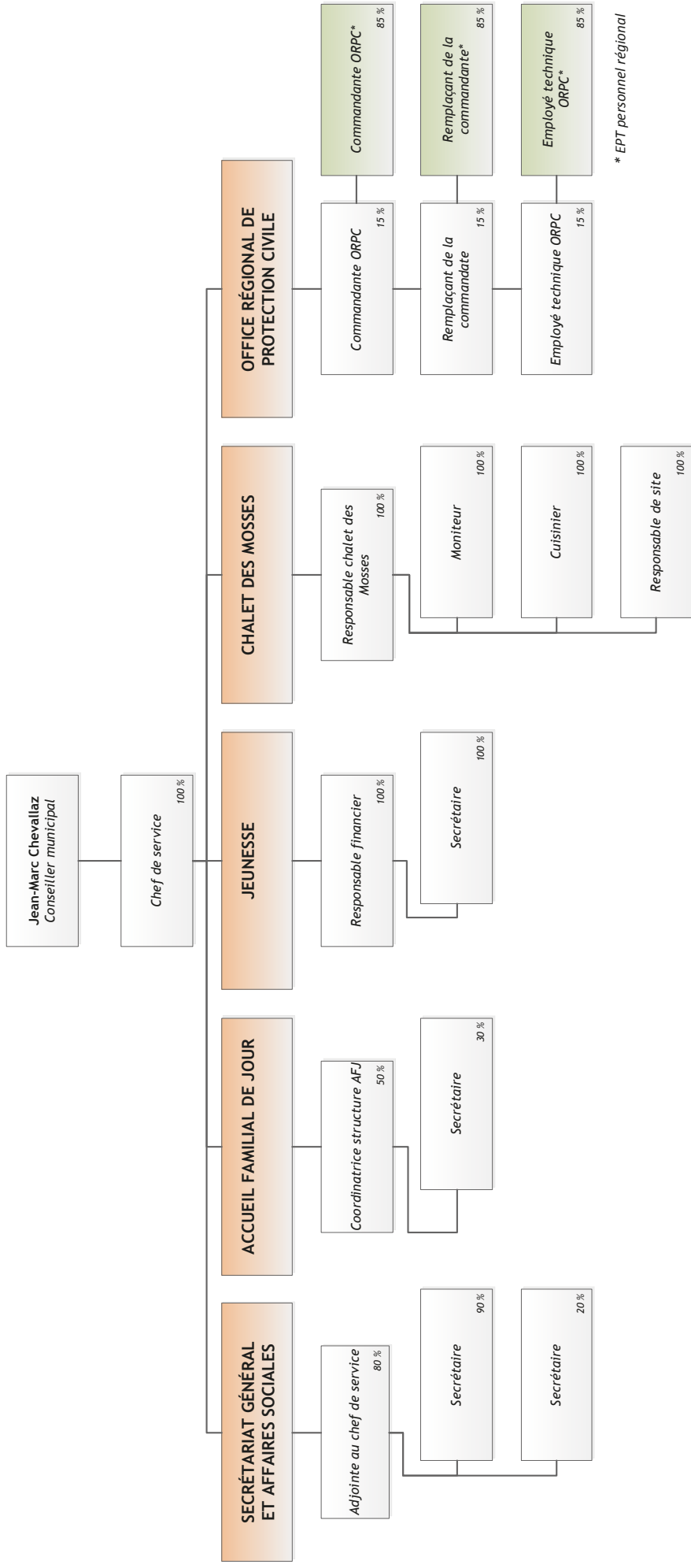
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



**DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**



* EPT personnel régional

